
DIEU AYDE AU PREMIER CHRESTIEN
PLUS DE DEUIL QUE DE JOYE

03575/D3

THOULIER (P-J) ~~Abbe~~ d'O

HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE
FRANÇOISE,

Depuis 1652 jusqu'à 1700.

Par M. l'Abbé D'OLIVET.



A PARIS,
Chez JEAN-BAPTISTE COIGNARD Fils,
Imprimeur du Roy, & de l'Académie Françoise,
ruë *S.* Jacques.

M. DCC. XXX.



AU ROI,
PROTECTEUR
DE L'ACADEMIE FRANCOISE.

SIRE,

Jamais les Lettres ne ſleurirent en France, que ſous le règne de nos plus grands

Rois ; & c'est sous le plus grand de nos Rois, c'est sous votre auguste Prédécesseur, qu'enfin elles y sont parvenuës à un point de perfection, jusqu'alors inconnu depuis l'origine de la Monarchie. Quel attrait pour tous ceux qui les cultivent, de retrouver dans VOTRE MAJESTE' *les mêmes dispositions à leur être favorable ! Mais en particulier, quelle gloire pour l'Académie Françoise, qu'à l'exemple de Louis le Grand, vous ayez daigné,* SIRE, *vous en déclarer le Protecteur, & permettre qu'à la tête de cette Compagnie, parût le premier nom de l'Univers ! Vous avez même porté vos attentions & vos bontez pour elle, jusqu'à honorer de votre présence une de ses assemblées. Oüi nous avons vû ce jeune Héros, de qui l'Europe attend sa félicité, nous l'avons vû présider à nos exercices, animer nos travaux, se faire instruire de nos loix ; & par une grace si marquée, témoigner qu'il regarde comme un objet digne d'entrer dans les*

vûës d'un sage gouvernement, les progrès d'une Société destinée à nourrir le goût des beaux arts. Aussi s'est-elle montrée à vous, SIRE, *par des endroits bien capables de lui attirer votre estime. Plusieurs de ses membres, illustres par leur rang, plus illustres encore par leur mérite, vous la rendent précieuse. Parlerai-je du grand Cardinal, à qui la France doit son bonheur, puisque* VOTRE MAJESTE' *lui doit son éducation? Qu'il nous est doux de le posséder, & de savoir que par un si digne interpréte, les mouvemens de nos cœurs sont portez aux piés du Thrône! Il sait, & sans doute il vous l'a dit souvent, que vos vertus,* SIRE, *sont notre étude; vos prospéritez, notre passion; vos louanges, le but de nos veilles. Parmi nous, l'inégalité des fortunes est comptée pour rien: celle des talens même n'inspire point de jalousie: ce qui nous rend égaux, c'est un zéle, c'est une ardeur unanime & sans bornes pour la gloire de notre*

Protecteur. Uniquement occupez de lui, nous l'admirons, nous le révérons, nous l'aimons. Tels sont les sentimens, dont nous sommes tous pénétrez, & avec lesquels je serai toute ma vie,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE',

Le très-humble, très-obéissant, & très-fidelle sujet & serviteur,
OLIVET.

HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE
FRANÇOISE,
Depuis 1652 jusqu'à 1700.

J'Ai entendu dire à quelques-uns de nos meilleurs écrivains, que la pensée de continuer l'Histoire de l'Académie Françoise leur étant venuë plus d'une fois, deux raisons les en avoient toûjours détournez : l'une, tirée du sujet même ; l'autre, fondée sur ce qu'il n'est guére possible d'égaler M. Pellisson, le premier Historien de cette Académie.

Pour ce qui eſt d'abord du ſujet, on a bien pû le trouver ingrat, & difficile à remplir, parce qu'en effet il ne reſte là-deſſus que peu de mémoires. Ce peu étoit même ſi diſperſé, que la peine de le raſſembler l'emportoit viſiblement ſur la gloire de le mettre en œuvre. Mais enfin, parce qu'aujourd'hui la matiére n'eſt pas auſſi riche qu'on le ſouhaiteroit, falloit-il donc n'y pas toucher ? Falloit-il, parce qu'on a déjà trop différé à l'employer, différer encore plus long-temps, & ſe mettre pour jamais hors d'état d'y revenir ? Au contraire, plus la ſtérilité du ſujet augmente de jour en jour, par le peu de ſoin qu'on a pris de conſerver des mémoires exacts, plus il faut ſe preſſer de ſauver au moins les principaux faits, dont il reſte encore des veſtiges.

Quant à l'autre difficulté, fondée ſur le mérite ſupérieur de M. Pelliſſon, j'étois véritablement celui qu'elle devoit le plus frapper. Mais elle ne m'a pas fait oublier cette ancienne maxime : *Que l'Hiſtoire, de quelque maniére qu'elle ſoit écrite, a le privilége de ſe faire lire.* Approuverions-nous que ceux

qui ont écrit ce qui s'est passé sous les Césars, nous eussent refusé cette suite de l'Histoire Romaine, sous prétexte qu'il n'étoit pas aisé de trouver à Tite-Live un continuateur digne de lui? Trop de timidité, en pareil cas, viendroit plustôt d'une ridicule vanité, que d'une sage & loüable modestie.

Pour moi, persuadé qu'un Auteur ne doit que médiocrement consulter ses propres intérêts, lors qu'il a lieu de se flater que le fonds de son ouvrage, indépendamment de la forme, peut tourner à la gloire de sa nation, & au profit des Lettres; je me suis volontiers porté à recueillir ce qui regarde une Compagnie, à laquelle on doit presque toute la perfection, où la Poësie & l'Eloquence sont arrivées sous le règne de Loüis le Grand.

Que savons-nous, après tout, quelle sera en France la fortune des Lettres? On ne sauroit prévoir tous les accidens qui peuvent un jour la menacer. Au moins est-il certain que l'un des plus dangereux seroit le manque de protection. Or, si jamais telle étoit la destinée de nos neveux, par où la com-

battroient-ils plus avantageuſement que par l'exemple du plus grand de nos Rois ? On verra bien par ſes Médailles, qu'à tous ſes autres titres il ajoûta celui de PROTECTEUR DE L'ACADE'MIE FRANÇOISE : mais ſes Hiſtoriens, entraînez ſans ceſſe par une foule d'événemens plus éclatans, négligeront vrai-ſemblablement d'écrire tout ce qu'il crut devoir faire en cette qualité. Attachons-nous donc à en donner ici un détail, qui ne ſe trouvera point ailleurs, qui fera honneur à ſa mémoire, & qui ſervira peut-être à exciter, juſque dans ſes derniers ſucceſſeurs, le même zéle pour l'avancement des Lettres.

Voilà le but de mon ouvrage, & par quels motifs je l'ai tenté.

Je m'y renferme entre 1652, qui eſt l'année où M. Pelliſſon finit, & 1700.

Je n'y chercherai point d'autre méthode que celle qui ſe préſente naturellement, de commencer par l'Hiſtoire générale de l'Académie, & de paſſer enſuite à l'Hiſtoire particuliére des Académiciens.

PREMIERE PARTIE.

TOuchant l'Académie en corps, on ne peut avoir que deux questions à proposer.

I. *Que lui est-il arrivé de mémorable, & qui ait contribué à maintenir, ou à illustrer cet établissement ?*

II. *Quelles ont été ses entreprises, ses occupations ?*

Pour ne rien confondre, je ferai mieux de traiter séparément ces deux articles, que de suivre toûjours l'ordre des temps, qui eût souvent troublé l'ordre des matiéres.

I.

Quand on écrit l'origine d'une nation, ou d'une monarchie, on fait valoir jusqu'aux moindres événemens, qui paroissent des pronostics de sa grandeur future. Tel a été l'usage des anciens Historiens; & c'est, sans doute, pour s'y conformer, que M. Pellisson

rapporte, comme une chose très-glorieuse pour l'Académie, la visite qu'en 1652 elle reçut du Baron Spar, grand Seigneur de Suéde. Mais l'estime qu'elle s'étoit acquise dès-lors dans les pays étrangers, ne rarda pas à lui attirer une autre visite infiniment plus honorable. Je parle de celle que lui rendit la Reine de Suéde elle-même, cette fameuse Christine, qui se plaisoit si fort au commerce des Savans, & qui, presque à la fleur de l'âge, préféra un loisir philosophique aux embarras de la Royauté.

Avant que de quitter la Couronne, elle avoit envoyé son Portrait à l'Académie. On eut l'honneur de l'en remercier ; & voici sa réponse, dont l'original est heureusement venu jusqu'à nous.

MESSIEURS, Comme j'ay sçeu que vous desiriez mon Portrait, j'ay commandé qu'on vous le donnast ; & ce présent est doublement reconnu, & par la maniére dont vous l'avez receu dans vostre célébre Académie, & par les éloquentes paroles que vous avez employées

à m'en rendre grace. J'ay toujours eu pour vous une estime particuliére, parce que j'en ay toujours eu pour la vertu; & je ne doute point que vous ne m'aimiez dans la solitude, comme vous m'avez aimée sur le thrône. Les belles lettres que je prétends y cultiver en repos, & avec le loisir que je me réserve, m'obligent mesme de croire que vous m'y ferez part quelquefois de vos ouvrages, puisqu'ils sont dignes de la réputation où vous estes, & qu'ils sont presque tous écrits dans vostre langue, qui sera la principale de mon dezert. Je ne manqueray pas de vous en tesmoigner ma reconnoissance, & de vous faire voir quand je pourray vous estre utile, que je seray toujours,

MESSIEURS,

Très-affectionnée à vous servir,

CHRISTINE.

A Upsal, le $\frac{20}{10}$ Juin 1654.

Traversant donc la France en 1658, elle voulut honorer l'Académie de sa présence, mais sans pompe, & sans avoir donné le temps de se préparer à la recevoir d'une maniére plus digne,

& d'elle, & de l'Académie. Elle choisit un jour ordinaire d'assemblée, & ne déclara son dessein que le matin même. Ce qui fut cause que plusieurs Académiciens ne purent être avertis à temps, & que ceux qui s'y trouvérent, n'eurent rien à lire où la Princesse fût intéressée.

Alors l'Académie s'assembloit chez M. le Chancelier Seguier, son Protecteur. La Princesse, en arrivant dans la salle où l'on devoit la recevoir, lui demanda tout bas de quelle sorte les Académiciens seroient devant elle, ou assis, ou debout? Un d'eux, consulté par M. le Chancelier, dit que du temps de Ronsard il se tenoit une assemblée de gens de Lettres à Saint-Victor, où Charles IX alla plusieurs fois, & que tout le monde étoit assis devant lui. On se régla là-dessus; de maniére que la Reine s'étant assise dans son fauteuil, tous les Académiciens, sans en attendre l'ordre, s'assirent sur leurs chaises autour d'une longue table: M. le Chancelier à la gauche de la Reine, mais du côté du feu: à la droite de la Reine, mais du côté de la porte, le Directeur

de l'Académie, suivi de tout ce qu'il y avoit d'Académiciens, selon que le hazard les rangea : & au bas bout de la table, vis-à-vis de la Reine, le Sécrétaire de la Compagnie.

Quand on fut placé, le Directeur (c'étoit M. de la Chambre) se leva pour faire son compliment. Tous les autres se levérent aussi, & l'écoutérent debout, excepté M. Seguier. Pendant le reste de la séance, qui fut d'environ une heure, ils demeurérent assis, mais découverts ; & le temps se passa à lire diverses piéces de leur composition, vers & prose.

Une chose assez plaisante, & dont la Reine se mit à rire toute la premiére, ce fut que le Sécrétaire voulant lui montrer un essai du Dictionnaire, qui occupoit dès-lors la Compagnie, il ouvrit par hazard son porte-feuille au mot *Jeu*, où se trouva cette phrase, *Jeux de Prince, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, pour signifier des jeux qui vont à fâcher ou à blesser quelqu'un.

Je passe d'autres particularitez, que l'éloignement des temps rendroit aujourd'hui moins intéressantes, & qu'on

peut voir dans une (1) lettre de M. Patru à M. d'Ablancourt.

Quatre ou cinq ans après, le Roi choisit parmi ceux qui composoient l'Académie Françoise, *un petit nombre de Savans* (2) *les plus versez dans la connoissance de l'Histoire & de l'Antiquité, pour travailler aux Inscriptions, aux Devises, aux Médailles.* Et de-là sortit en 1663 une espèce de colonie, qui, sous le titre d'Académie des *Inscriptions & Belles-Lettres*, s'est accruë de nos jours avec tant d'éclat.

Une autre Académie, dont les découvertes ont porté la gloire du nom François bien au delà des mers, l'Académie *des Sciences*, commença en 1666. Jus-

(1) C'est la sixiéme des lettres de Patru à d'Ablancourt : elle n'est point datée, mais on y supplée par une lettre de Guy Patin à Charles Spon, du 22 Mars 1658. Deux ans auparavant, la Reine de Suéde étoit déjà venuë en France, & avoit été haranguée par M. Patru, au nom de l'Académie. Les Regîtres de ce temps-là sont perdus : ceux qui restent, ne commencent qu'en 1673.

(2) Voyez les Lettres Patentes qui confirment l'établissement de l'Académie des Inscriptions, & de celle des Sciences, en 1713.

Jusqu'alors l'Académie Françoise n'avoit pas encore approché du Thrône; mais cette distinction lui fut enfin accordée comme par hazard, sur les remontrances de M. Rose, Sécrétaire du Cabinet. Le Roi, au retour de la Campagne 1667, ayant été harangué selon l'usage par les Compagnies supérieures, alla ensuite à la chasse; & comme il permettoit qu'on l'entretînt librement au débotté, les harangues du matin y furent toutes ressassées l'une après l'autre. Sur quoi M. Rose dit agréablement, que dans des occasions où il s'agit d'éloquence, c'étoit un abus de ne pas y appeler une Compagnie, la seule qui soit instituée pour cultiver l'éloquence; & que sa Majesté, après avoir réformé tant d'antres abus dans son Royaume, ne devoit pas souffrir celui-là. Il n'en fallut pas davantage: le Roi ordonna, *Que dans toutes les occasions qu'il y auroit de le haranguer, l'Académie Françoise y seroit reçuë avec les mêmes honneurs que les Cours supérieures*: & l'Académie joüit pour la premiére fois de cette prérogative, après la conquête de la Franche-Comté, en 1668.

Pour ne pas interrompre sans raison l'ordre chronologique, marquons en cet endroit l'établissement des deux Prix qu'elle distribuë tous les deux ans, l'un d'Eloquence, l'autre de Poësie.

Quant au Prix d'Eloquence, il a été fondé par M. de Balzac, mort en 1654. Divers obstacles empêchérent que sa volonté ne pût être mise à exécution jusqu'en 1671. Et comme son fonds avoit (3) profité jusqu'alors, ce Prix qu'il avoit fixé à deux cens livres, fut porté à trois cens. C'est une Médaille d'or, qui d'un côté représente Saint Loüis; & de l'autre une couronne de laurier avec ce mot, A L'IMMORTALITE', qui est la devise de l'Académie.

Pareille somme est destinée au Prix de Poësie. Trois Académiciens, du nombre desquels étoit (4) M. Pellisson, en

(3) On sait cela par l'Affiche des Prix de l'année 1671.

(4) On m'a dit que les deux Ajoints de M. Pellisson étoient M. Conrart, & M. de Bezons. Après la mort de M. Conrart, les deux survivans partagérent les frais; & quand M. Pellisson se trouva seul, il les fit seul. On sait cela sûrement à l'égard de M. Pellisson; mais

en partagérent d'abord les frais : la Compagnie les fit trois fois de ſuite en corps, après la mort de M. Pelliſſon : enfin M. de Clermont-Tonnerre, Evêque de Noyon, & membre de l'Académie, fonda ce Prix (5) à perpétuité. C'eſt auſſi une Médaille d'or, qui a d'un côté la figure du Roi, & ſur le revers la deviſe de l'Académie.

Plus de ſix mois avant la Fête de ſaint Louis, jour que l'Académie diſtribuë ſes Prix en pleine aſſemblée, elle répand par toute la France un Imprimé, où elle marque ſur quels ſujets on doit compoſer pour l'année courante, & où elle avertit :

I. Que les Piéces qui ſeront préſentées pour le Prix d'Eloquence, doivent avoir une Approbation ſignée de deux Docteurs de

pour les deux autres, on ne le ſait que par conjecture ; car leur argent étoit porté au Libraire de l'Académie, ſans que perſonne ſût d'où il venoit.

(5) Il donna trois mille francs, qui furent conſtituez ſur l'Hôtel de Ville de Paris en 1699. On trouve dans le Mercure Galant (Juin de la même année) le Diſcours qu'il fit à ce ſujet dans l'Académie.

de la Faculté de Paris, & y résidant actuellement.

II. *Qu'elles ne doivent être tout au plus que d'une demi-heure de lecture, & qu'il faut les finir par une courte Priére à Jésus-Christ.*

III. *Que les Piéces qui seront présentées pour le Prix de Poësie, ne doivent pas excéder cent vers; & qu'il faut y ajoûter une courte Priére à Dieu pour le Roi, séparée du corps de l'Ouvrage, & de telle mesure de vers qu'on voudra.*

IV. *Que toute sorte de personnes seront reçuës à composer pour les deux Prix, hors les quarante de l'Académie, qui en doivent être les juges.*

V. *Que les Auteurs ne mettront point leur nom à leur Ouvrage, mais une marque ou un paraphe, avec un passage de l'Ecriture sainte pour les Discours de Prose, & telle autre Sentence qu'il leur plaira pour les Piéces de Poësie.*

VI. *Que les Piéces des Auteurs qui se seront fait connoître, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis, seront rejettées, & ne concourront point; & que tous Messieurs les Académiciens ont promis de se récuser eux-mêmes, & de ne pas donner*

leurs ſuffrages pour les Piéces dont les Auteurs leur ſeront connus.

VII. *Que les Auteurs feront remettre leurs Piéces au Libraire de l'Académie, port franc, & avant le premier du mois de Juillet, ſans quoi elles ne ſeront pas reçuës.*

Il eſt certain que ces deux Prix mettent parmi nos jeunes écrivains une noble jalouſie, qui ſert infiniment à perfectionner leurs talens : & c'eſt à quoi peut-être nous devons une partie des Orateurs & des Poëtes, que nous avons eus depuis 1671.

Au commencement de l'année ſuivante, la perte que l'Académie (6) fit de M. le Chancelier Seguier, la mit dans la néceſſité de ſonger à un nouveau Protecteur. Elle avoit eu déjà pluſieurs occaſions de paroître devant le Roi, & d'éprouver ſes bontez. Ainſi, ſans avoir égard à la timidité de quelques Académiciens, qui doutoient que le Roi voulût agréer le titre de Protecteur, après que deux de ſes ſujets l'avoient porté ſi long-temps ; il fut arrêté que

(6) Il mourut le 28 Janvier 1672.

que la propoſition lui en ſeroit faite par M. de Harlay, Archevêque de Paris, Académicien lui-même, & l'homme de France né avec le plus de talent pour la parole.

On perſuada ſans peine à un Prince qui aimoit paſſionnément la gloire, & qui faiſoit tous les jours de ſi grandes choſes pour la mériter, qu'il avoit un intérêt perſonnel à protéger l'Académie.

J'ai appris de M. Huet, qui étoit alors Sous-précepteur de M. le Dauphin, que la Compagnie étant allée remercier le Roi, de ce qu'il daignoit s'en déclarer le Protecteur, ſa Majeſté voulut que M. le Dauphin fût témoin de ce qui ſe paſſeroit dans une occaſion ſi honorable aux Lettres. Que M. de Harlay, chargé de parler au nom de tous, mit dans un grand jour l'utilité de cet établiſſement, qui avoit produit, en moins de quarante ans, plus d'écrivains célébres en tous genres, que la France juſqu'alors n'en avoit eus depuis le commencement de la Monarchie. Qu'enſuite, par divers traits de notre Hiſtoire, il avoit repréſenté quels

quels honneurs les gens de Lettres avoient toujours reçus des plus grands Princes, d'un Charlemagne, d'un Saint Loüis, qui ne les croyoient pas d'un moindre ornement dans un état, que ceux qui le défendent ou l'agrandissent par les armes. Qu'après ce discours, le Roi paroissant en quelque façon ému, donna de très-grandes marques d'estime à la Compagnie; se fit nommer l'un après l'autre tous ceux des Académiciens, dont le visage ne lui étoit pas connu; & dit en particulier à M. Colbert, qui étoit là dans son rang de simple Académicien : *Vous me ferez savoir ce qu'il faudra que je fasse pour ces Messieurs.* Peut-être M. Colbert, ce Ministre si zélé pour les beaux arts, n'a-t-il jamais reçu d'ordre plus conforme à sa propre inclination.

Au reste, cette occasion n'est pas l'unique où M. de Harlay prit vivement les intérêts de l'Académie. Car, pour dire ceci en passant, la Compagnie, lorsqu'elle alla complimenter le Roi sur la mort (7) de Madame la Dauphine,

(7) Reg. de l'Acad. 12 Mai 1690.

ne, n'ayant pas été reçuë, selon l'usage, avec tous les honneurs rendus aux Cours supérieures, il s'en plaignit directement au Roi; & afin de rendre plus sensible la faute de l'Officier, il dit à sa Majesté, *Que François I, lorsqu'on lui présentoit pour la premiére fois un homme de Lettres, faisoit trois pas au devant de lui.*

Mais voyons par quelles faveurs le Roi signala d'abord sa protection. Ce qui pressoit le plus, c'étoit d'assigner un lieu, où l'Académie pût réguliérement s'assembler. Elle fut placée au Louvre même, dans l'appartement qu'on lui a toûjours conservé depuis. Et comme ceux qui dans ce temps-là travailloient à l'Histoire Métallique du Roi, étoient tous de l'Académie Françoise, ils n'oubliérent pas de faire entrer (8) cet événement dans leur Histoire,

(8) Voici l'explication que l'on trouve de cette Médaille, dans l'Histoire du Roi.

» Apollon tient sa Lyre appuyée sur le Tré-
» pié, d'où sortoient ses oracles. Dans le fond
» paroît la principale face du Louvre. La Lé-
» gende, APOLLO PALATINUS, signifie,

Histoire, autant pour la gloire du Roi, que pour celle de leur Compagnie.



Peu de temps après, le Roi chargea M. Colbert de faire un fonds pour les besoins que l'Académie peut avoir, comme bois, bougies, journées de Copistes; & sa Majesté voulut que dans la suite il y eût pour chaque séance quarante jettons à partager entre les Académiciens

» *Apollon dans le Palais d'Auguste*, & fait
» allusion au Temple d'Apollon bâti dans l'en-
» ceinte du Palais de cet Empereur. L'Exergue,
» ACADEMIA GALLICA INTRA REGIAM
» EXCEPTA. M. DC. LXXII. *L'Académie*
» *Françoise dans le Louvre*. 1672.

Académiciens présens, quoique l'assiduité, purement gratuite jusqu'alors, ne se fût jamais ralentie.

Apparemment ce fut aussi par les soins de M. Colbert, qu'ils eurent, pour commencer leur bibliothéque, six cens soixante volumes, tirez de celle du Roi. Il y en a un catalogue imprimé, où se trouvent l'ordre donné (9) par le Roi au Garde de sa bibliothéque, de les envoyer à l'Académie ; & le Certificat de M. Perrault, qui reconnoît, *comme Bibliothécaire de l'Académie*, qu'ils ont été portez dans le lieu où elle s'assemble, *& mis en sa garde.* Mais à la mort de M. Perrault, elle n'a point fait revivre cet emploi de Bibliothécaire, qui faisoit comme un quatriéme Officier, dont effectivement elle n'a pas grand besoin, si le nombre de ses livres ne s'augmente pas.

Tandis que le Roi la combloit de nouvelles graces, on peut bien croire qu'il ne refusa pas de lui confirmer ses anciens priviléges. Elle fut pleinement

(9) A Nancy, le 21 Août 1673.

ment (1) rétablie dans son droit de *Committimus*, qui avoit été restreint (2) aux quatre plus anciens de la Compagnie ; & qui est presque le seul droit utile, dont elle joüisse. A la vérité, dans le temps dont je parle, plus du tiers des Académiciens (3) recevoit des gratifications annuelles de la Cour : mais qui n'ont pas été converties en pensions, ni attachées au corps de l'Académie.

En 1676, le Roi ordonna qu'aux piéces de Théatre qui se joüeroient à la Cour, il y auroit six places marquées pour des Académiciens : & lorsque Messieurs Charpentier, de Benserade, Rose, Furetiére, Quinault, & Racine, allérent se mettre en possession de ces places, non-seulement ils y furent

(1) Par une Déclaration du 5 Décembre 1673, confirmée plusieurs fois depuis, & tout de nouveau enregîtrée au Parlement le 5 Février 1721.

(2) Par l'Ordonnance du mois d'Août 1669.

(3) Voyez ci-dessous l'Article de CHAPELAIN, où sont citez les noms des Académiciens gratifiez en 1662.

rent (4) inſtallez avec honneur, mais les Officiers du Gobelet eurent ordre de leur préſenter des rafraîchiſſemens entre les Actes, de même qu'aux perſonnes les plus qualifiées de la Cour.

Juſqu'aux moindres difficultez, qui pouvoient naître dans l'Académie, le Roi vouloit qu'on lui en rendît compte. Telle fut celle-ci. Le Directeur ſeul avoit un fauteüil, les autres n'étoient aſſis que ſur des chaiſes : enſorte que les Académiciens, ou Cardinaux, ou Ducs, ou en un mot d'un rang extrémement diſtingué, étoient d'une maniére peu convenable à leur rang ; ſur-tout dans les ſéances publiques. Pour y rémédier, le Roi ordonna que deſormais chaque Académicien auroit ſon fauteüil : ce qui ſauvoit en même temps, & les égards dûs aux grands noms, & cette égalité flatteuſe, dont l'Académie ſe fit dès ſa naiſſance une loi inviolable.

Elle s'eſt vû diſputer le plus beau de ſes droits honorifiques, je ne ſais à quelle

(4) Regîtres, 27 Janvier 1676.

quelle occaſion, ni par quel motif. Quoiqu'il en ſoit, rapportons ici ſon Placet au Roi, non-ſeulement parce qu'il contient le fait, mais encore parce qu'il eſt écrit avec une ſageſſe, & avec une politeſſe, qui peuvent ſervir de modelle.

AU ROI.

SIRE,

L'Académie Françoiſe tient de vous tout ce qu'elle eſt; c'eſt de vous qu'elle a reçu toutes les graces, & tous les honneurs dont elle joüit: & quand il vous plaira de l'en priver, elle n'ouvrira la bouche, que pour vous marquer ſa profonde ſoumiſſion à vos ordres. Mais elle eſtime trop auſſi ces mêmes honneurs & ces mêmes graces, pour ſouffrir, ſans rien dire, qu'un particulier y donne atteinte: & c'eſt ce qui l'oblige à vous porter aujourd'hui ſes plaintes reſpectueuſes de l'innovation que le Sieur des Granges, Maître des Cérémonies, apporte au traitement qu'elle avoit accoutumé de recevoir toutes les fois qu'elle étoit admiſe à l'au-

diance de V. M. En ces ſortes d'occaſions, SIRE, le Sieur de Saintot qui l'a précédé dans la même charge, eſt toûjours venu prendre & reconduire la Compagnie au lieu de ſon aſſemblée; les grands Maîtres des Cérémonies en ont auſſi uſé pluſieurs fois de même: & c'eſt un honneur dont elle eſt en poſſeſſion dès l'année 1668, que vous l'admîtes pour la premiére fois à vous rendre publiquement ſes reſpects. Depuis cela, vous avez bien voulu faire encore plus pour elle; vous avez été juſqu'à ne dédaigner pas de joindre à tous vos titres celui de Protecteur de l'Académie Françoiſe : *& cependant un honneur qu'elle avoit eu, même avant une ſi grande grace, & auquel la gloire d'une protection ſi marquée ſembloit ne devoir pas permettre de toucher, le Sieur des Granges a entrepris depuis quelque temps de le lui retrancher de ſon chef, ſur ce qu'il prétend qu'elle ne fait pas corps. Ce n'eſt pas ſeulement à l'Académie que cette prétention eſt injurieuſe; elle l'eſt même au pouvoir de V. M. puiſque c'eſt ſuppoſer que ſes Lettres Patentes données à une Compagnie pour la former, ne ſuffiſent pas pour en faire un Corps. L'Académie*

ſe

ſe contente, SIRE, de vous expoſer ſimplement la choſe. Du reſte elle recevra avec une égale ſoumiſſion tout ce qu'il vous plaira d'ordonner; trop heureuſe, de quelque manière qu'elle ſoit admiſe à vos pieds, pourvû que vous receviez toûjours avec une égale bonté les aſſurances reſpectueuſes de ſon dévoüement & de ſon zéle.

On devine bien quel fut le ſuccès d'un Placet ſi raiſonnable. Mais des graces de cette nature ne prouvent point encore aſſez. Rien de ſi beau dans un Roi, & dans un Roi ſi occupé d'ailleurs, que de lui voir donner une partie de ſon attention & de ſes ſoins à la diſcipline intérieure de l'Académie. Sur-tout, lorſqu'il y avoit des élections à faire, ſa qualité de Protecteur ſe faiſoit ſentir. Témoin ce qu'on va lire touchant l'élection de M. de la Fontaine, exemple que je choiſis entre pluſieurs.

Pour ſe mettre au fait, il faut ſavoir que l'Académie eſt obligée par un ancien Statut, dont elle ne s'écarta jamais, à ne recevoir perſonne qui ne ſoit agréable au Protecteur. Ainſi,

toutes les fois qu'il y a une place à remplir, l'ordre eſt qu'il y ait deux ſcrutins, l'un pour déterminer à la pluralité des ſuffrages, quel ſujet elle propoſera au Protecteur : l'autre, pour conſommer l'élection, après que le Protecteur a répondu en faveur du ſujet propoſé.

Or il arriva que M. de la Fontaine ayant été choiſi au premier ſcrutin ; & le Directeur, qui étoit M. Doujat, étant allé le lendemain ſavoir de ſa Majeſté ſi elle agréeroit que l'on procédât au ſecond ; le Roi, déjà inſtruit par d'autres perſonnes, ſuſpendit cette élection près de ſix mois. *Je ſais*, dit-il en propres (5) termes à M. Doujat, *qu'il y a eu du bruit & de la cabale dans l'Académie* ; & M. Doujat, pour lui faire entendre que tout s'étoit paſſé dans les formes ordinaires, voulant lui expliquer quelles étoient ces formes : *Je les ſais très-bien*, reprit le Roi en l'interrompant, *mais je ne ſuis pas encore déterminé ; je ferai ſavoir mes intentions à l'Académie.*

Voici

(5) Reg. de l'Acad. 20 Nov. 1683.

Voici la vérité : car pourquoi la ſupprimer aujourd'hui que la mémoire de M. de la Fontaine eſt, s'il faut ainſi dire, conſacrée ſur le Parnaſſe ? D'un côté, la pluſpart des Académiciens le ſouhaitoient, à cauſe de ſon rare génie, & de ſa grande réputation : mais d'un autre côté auſſi, quelques-uns jugeoient qu'ayant fait & publié des Poëſies, où il avoit franchi les bornes de la pudeur, il ne devoit pas être admis dans une Compagnie, qui met la vertu bien au-deſſus des talens, & qui compte parmi ſes membres beaucoup des Prélats. Enfin, comme il ne laiſſa pas d'avoir ſeize voix contre ſept, le parti contraire ſe hâta de prévenir le Roi, & d'intéreſſer ſa religion.

Pendant que les ordres du Roi ſe faiſoient attendre, M. de la Fontaine qui avoit le ſuccès de cette affaire infiniment à cœur, lui préſenta une Balade, dont le refrein étoit,

L'événement n'en peut être qu'heureux.

Et dans l'Envoi, dont il pria Madame de Thiange de faire la lecture & le

commentaire au Roi, il dit à ſa Majeſté :

Ce doux penſer, depuis un mois ou
deux,
Conſole un peu mes Muſes inquiétes.
Quelques eſprits ont blâmé certains
jeux,
Certains récits qui ne ſont que ſornettes.
Si je défére aux leçons qu'ils m'ont
faites,
Que veut-on plus? Soyez moins rigoureux,
Plus indulgent, plus favorable qu'eux,
Prince, en un mot ſoyez ce que vous
ètes.
L'événement ne peut m'être qu'heureux.

Mais ce ne fut pas encore là ce qui détermina le Roi; ou du moins il ne s'expliqua, que lorſqu'on eut nommé M. Deſpreaux à une autre place qui vint à vaquer. Alors, un Député de l'Académie lui en ayant rendu compte, il répondit que le choix qu'on avoit fait de M. Deſpreaux, lui étoit

(6) *très-agréable, & seroit généralement approuvé. Vous pouvez*, ajouta-t-il, *recevoir inceſſamment la Fontaine, il a promis d'être ſage.*

Au fond, le Roi n'avoit pas été content de la préférence qu'on avoit donnée à la Fontaine ſur Deſpreaux. Ces deux grands Poëtes avoient été mis en concurrence pour la même place; & les ſept voix que la Fontaine eut contre lui, avoient été pour Deſpreaux, qui étoit bien plus connu à la Cour. Mais, pendant les ſix mois qui s'écoulérent d'une élection à l'autre, le Roi ne laiſſa qu'à peine entrevoir ſon inclination, parce qu'il s'étoit fait une loi de ne prévenir jamais les ſuffrages de l'Académie.

Paſſons à un autre exemple, qui fera voir que la vigilance du Roi ne ſe bornoit pas à l'examen du ſujet propoſé: mais qu'elle alloit même juſqu'à exiger que toutes les formes, qui doivent être obſervées dans les élections, le fuſſent à la rigueur.

Quoique

(6) Reg. de l'Acad. 20 Avril 1684.

Quoique l'Académie Françoise eût choisi pour un de ses membres, un Savant que l'Académie d'Athénes eût volontiers choisi pour son Chef après la mort de Platon; cependant, parce que l'assemblée n'étoit ce jour-là composée que de dix-sept Académiciens, le Roi fit savoir à ces Messieurs : *Qu'il regardoit* (7) *comme nul tout ce qui s'étoit fait dans leur assemblée; la Compagnie n'ayant pû rien faire de contraire au Réglement, qui demande la présence de vingt Académiciens, pour admettre, comme pour exclure quelqu'un du Corps. Que son intention étoit que tous les Réglemens & Statuts ordonnez pour l'Académie, fussent exécutez à la lettre, sans qu'il fût jamais permis d'y apporter aucune restriction, ni interprétation. Que dans les cas qui pourroient souffrir difficulté, il laissoit seulement la voie des remontrances.*

Après

(7) Lettre de M. le Comte de Pontchartrain, Sécrétaire d'Etat, écrite de Versailles le 12 Décembre 1707, & insérée dans les Regîtres de l'Académie.

Quoique ceci ne soit arrivé qu'après 1700, l'enchaînement des matiéres m'obligeoit de le rapporter en cet endroit.

Après quoi, la lettre du Sécrétaire d'Etat portoit que l'on eût à procéder tout de nouveau à cette élection, suivant les formes ordinaires, & avec une entiére liberté de suffrages. Mais, de peur qu'on ne soupçonnât que ce qui avoit déplu au Roi, fût autre chose qu'un manque de formalité, il ajoutoit : *Et sa Majesté m'a commandé de déclarer en même temps, que ce seroit mal expliquer cet ordre, que de croire que le Roi donne aucune exclusion à M. l'Abbé Fraguier, dont le mérite est connu : rien n'étant plus contraire à l'intention de sa Majesté, qui ne souhaite en ceci, comme en toute autre occasion, que de renouveller le zéle de l'Académie sur tout ce qui peut y conserver la discipline & le travail.*

Quand M. Dacier fut nommé à la charge de Sécrétaire perpétuel après la mort de M. l'Abbé Regnier, M. le Cardinal de Polignac lui écrivit de Marly, où étoit la Cour : *Le Roi a fait* (8) *votre éloge, Monsieur, lorsque j'ai en*

(8) Cette Lettre, en date du 13 Novembre 1713, est insérée dans les Regîtres de l'Académie.

eu l'honneur de l'informer que l'Académie vous avoit choisi pour son Sécrétaire perpétuel. Il étoit très-nécessaire de lui en rendre compte, car sa Majesté avoit une attention particulière au choix qui seroit fait. La charge de Sécrétaire perpétuel n'avoit encore vaqué depuis l'établissement de l'Académie, que trois fois. A M. Conrart avoit succédé M. de Mézeray; & à celui-ci, M. l'Abbé Regnier. Comment cette charge n'eût-elle pas attiré l'attention du Roi, puisqu'il regardoit de si près à l'élection d'un simple Académicien? Il n'entendoit pas que des places qui doivent être la récompense du mérite, pûssent être données à la faveur; & souvent ce sage Prince a recommandé, que toutes les fois qu'il y auroit une élection à faire, on eût uniquement (9) égard au plus digne.

Avoüons cependant, puisqu'aussi-bien je serai obligé de le dire ailleurs, qu'il y a eu des cas où la Compagnie s'est vûë dans la nécessité de céder à des recommandations

(9) Regîtres de l'Académie, en dix ou douze endroits, & sur-tout au 24 Nov. 1691.

recommandations puissantes. Mais en même temps, ne laissons pas périr la mémoire d'une action courageuse, qui lui fit grand honneur dans le monde, & dans l'esprit du Roi. Un domestique d'un grand Seigneur employa l'intercession de M. le Dauphin, j'entens de celui qui mourut en 1711, pour se faire nommer à une place vacante; & ce Prince eut la bonté d'ordonner au Marquis de Dangeau, qu'il fît pour cela toutes les démarches les plus vives. Il les fit avec l'empressement d'un Courtisan : jusque-là qu'il se fit apporter de Versailles à l'Académie, ayant une violente attaque de goûte, le jour de l'élection. Il eut beau parler au nom d'un Prince adoré des François, & pour qui tous les Académiciens eussent volontiers donné leur sang; il ne put obtenir leurs suffrages pour un sujet, qui ne leur sembloit pas avoir les qualitez requises; & bien loin que M. le Dauphin s'en fâchât, il applaudit publiquement à leur fermeté.

Autant qu'ils seront rigides & inexorables en cas pareils, autant l'Académie sera-t-elle florissante. Par les

ſujets qu'elle choiſira, elle ſera elle-même ſa deſtinée. Peut-être n'aura-t-elle pas toûjours des Corneilles & des Racines, parce que la France peut-être n'en aura pas toûjours. Mais le diſcernement & l'honneur de l'Académie ſeront à couvert, pourvû que dans tous les temps elle poſſéde ce que le Royaume produit de meilleur. Et il n'y a pas à craindre qu'en ſe rendant difficile, elle rebute les prétendans. Au contraire, l'ambition des bons ſujets n'en ſera que plus excitée, lorſqu'ils verront que l'Académie rejette conſtamment les médiocres, au hazard de ſe rendre, comme il lui arrive, l'objet de leurs inſipides ſatires.

Je ne ſache que M. le Préſident (1) de Lamoignon, qui ait paru aux yeux du Public dédaigner le titre d'Académicien, puiſqu'ayant été nommé, il refuſa. Mais quoique ceci ne ſoit arrivé qu'après 1700, qui eſt l'époque où je finis mon Hiſtoire, j'ai crû qu'il étoit

(1) Chrétien François de Lamoignon, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, mort le 7 Août 1709.

étoit à propos d'en parler ; & j'en parlerai d'autant plus savamment, que j'en ai été instruit par M. le Cardinal de Rohan lui-même.

Tout Paris a connu l'Abbé (2) de Chaulieu, homme d'un commerce aimable, & dont les Poësies sont ingénieuses, faciles, originales, à la Morale près, qui est celle d'Epicure. Il se mit en tête d'être de l'Académie, & il engagea feu M. le Duc à solliciter en sa faveur. Par où il avoit déplu à M. de Tourreil, c'est ce que je ne sais point : mais le fait est que M. de Tourreil, alors Directeur de l'Académie, voulant anéantir la brigue de l'Abbé de Chaulieu, le propre jour de l'élection, déclara que M. le Président de Lamoignon se mettoit sur les rangs.

Au seul nom de ce Magistrat, qui étoit d'un mérite supérieur, à le prendre même dans la sphére d'un homme de Lettres, toute la Compagnie se tourna de son côté. Mais le soir même qu'il

(2) Guillaume Ansfric de Chaulieu, Intendant de Messieurs de Vendôme, mort à Paris le 27 Juin 1720.

qu'il fut élu, feu M. le Duc lui envoya demander secrettement, & avec instance, de remercier : comptant que l'Académie seroit par-là obligée d'en revenir à l'Abbé de Chaulieu.

On sut dans le monde le refus de M. de Lamoignon, sans que la cause en fût connuë de personne. Le Roi, pour empêcher qu'il n'en rejaillît contre l'Académie un peu de honte, jetta les yeux sur un sujet illustre par la naissance, par les dignitez, par les qualitez naturelles & acquises : sur un sujet qui, en occupant cette même place, fît oublier qu'elle pût avoir été dédaignée par quelqu'un. Tout cela se trouvoit, & au plus haut point, dans M. le Cardinal de Rohan, alors Coadjuteur de Strasbourg. Il partoit pour l'Alsace, il avoit pris congé du Roi : la veille même de son départ, à dix heures du soir, sa Majesté lui envoya dire par un Sécrétaire d'Etat, qu'elle souhaitoit qu'il différât de quelques jours, & qu'il demandât la place vacante, qui étoit celle de M. Perrault.

Après de si grandes attentions, & qui viennent de la part d'un si grand

Roi, il eſt aſſez inutile que j'entre dans mille autres détails. J'aurois pû, à l'exemple de M. Pelliſſon, parler des auteurs qui ont dédié, ou préſenté quelques-uns de leurs ouvrages à l'Académie. J'aurois pû marquer les occaſions les plus brillantes où elle a eu l'honneur de porter la parole au Roi, aux Princes & Princeſſes du Sang, aux Cardinaux, & aux Miniſtres d'Etat. Mais tous ces détails, encore une fois, qu'ajouteroient-ils à l'idée que nous donnent de cette Compagnie, les bontez dont Louis XIV l'a honorée?

Pour achever donc ſon Hiſtoire générale, ſelon le plan que je m'en ſuis fait, j'ai maintenant à rendre compte de ſes travaux.

II.

Porter notre langue à sa perfection, & nous épurer le goût, soit pour l'Eloquence, soit pour la Poësie, c'est ce que l'Académie se proposa d'abord, selon les vûës du Cardinal de Richelieu : & pour y parvenir, elle résolut de travailler successivement à un Dictionnaire, à une Grammaire, à une Rhétorique, & à une Poëtique.

Mais peu de gens ont, ce me semble, une idée juste des travaux qu'il est raisonnable d'attendre d'une Compagnie telle que celle-ci. Peu de gens, dis-je, considérent qu'elle ne forme pas un Corps, dont les membres tirent de leur qualité d'Académiciens leur principal établissement dans le monde : que l'Eglise, la Cour, l'Epée, ou la Robe, attachent indispensablement à d'autres devoirs la pluspart des Académiciens : & que ceux qui paroissent n'avoir point d'emplois capables de les détourner, sont presque

toûjours appliquez en leur particulier à des ouvrages, dont il eſt naturel qu'ils s'occupent encore plus que de l'ouvrage commun.

Qu'eſt-ce, d'ailleurs, que le travail ordinaire des Compagnies, où il faut que tout ſe décide à la pluralité des voix; où par conſéquent la différence des ſentimens donne lieu à des doutes, à des recherches, à des conteſtations? Ne ſait-on pas que les Compagnies les plus graves, & où l'ambition eſt nourrie par de grandes récompenſes, ne ſont pas exemptes de ces inconvéniens? A plus forte raiſon ſe trouveront-ils dans une Compagnie, où la qualité des matiéres ne peut faire naître de ſcrupule ſur les diſtractions, & où les particuliers ne ſauroient enviſager leur travail comme un moyen de s'avancer.

Joignons à cela que ſouvent & néceſſairement il s'y forme des queſtions de litérature, qui, pour n'être pas tout-à-fait étrangéres à la queſtion du jour, ne laiſſent pas d'en reculer la déciſion, & de conſumer du temps. On vouloit examiner un mot, & de ce mot on paſſe à la choſe dont il pré-

ſente l'idée. Une queſtion de Grammaire devient inſenſiblement une queſtion de Critique, ou d'Hiſtoire, ou de Phyſique. Deux heures alors ſont bien courtes dans une aſſemblée de gens, qui tous ont l'eſprit fécond & orné.

On doit conſidérer auſſi, que les temps n'ont pas toûjours été les mêmes pour l'Académie. Ses projets étoient à peine dreſſez, lorſqu'elle perdit le Cardinal de Richelieu. Les temps qui ſuivirent, furent orageux pour le Royaume, & par conſéquent fâcheux pour elle; car les Muſes veulent, ou joüir de la paix, ou avoir des victoires à chanter. En un mot, quoiqu'elle ait eu quelques belles années ſous la protection de M. le Chancelier Seguier, il eſt cependant vrai que ſes jours de gloire & de travail ne doivent proprement être comptez que du jour qu'il plut au Roi de s'en déclarer le Protecteur. Juſque-là, encore incertaine de ſa fortune, & n'ayant point d'aſſez puiſſant motif pour s'opiniâtrer à une entrepriſe auſſi triſte que l'eſt celle d'un Dictionnaire, elle n'avoit qu'imparfaitement

parfaitement ébauché le sien. Ainsi la révision de ce grand ouvrage, mais révision bien plus longue & bien plus pénible qu'une premiére façon, ne commença qu'en 1672, & il fut achevé d'imprimer en 1694.

Que l'on entre donc un peu dans les raisons de l'Académie, & l'on jugera, du moins il me le paroît, que les reproches qu'elle a eu si souvent à essuyer sur sa lenteur, sont assez mal fondez. Car enfin, l'illustre Académie de la Crusca n'a-t-elle pas mis à préparer la premiére édition de son Vocabulaire, près de quarante ans; & à la retoucher, plus de trente? Florence est cependant (3) *une ville où les affaires ne sont pas à beaucoup près si vives, ni en si grand nombre que dans Paris; où les occasions des devoirs & du commerce de la vie civile sont bien moins fréquentes; où les particuliers n'ont presque d'occupation que celle qu'ils se font d'eux-mêmes, pour ne pas tomber dans l'oisiveté; & où par conséquent l'assiduité à ce qu'ils peuvent avoir*

(3) Préface de l'Abbé Regnier, à la tête du Dictionnaire de l'Académie Françoise.

avoir entrepris, est beaucoup moins détournée. Mais le François demande l'impossible, une extrême diligence, & une extrême perfection.

Je commencerois ici à expliquer sur quel plan a été fait le Dictionnaire de l'Académie, & dans quelle vûë: si je n'avois pas à parler auparavant de son démêlé avec le fameux Antoine Furetiére, Abbé de Chalivoy. J'en puis rendre un compte exact, parce que les Regîtres (4) m'en apprennent tout le détail.

Mais d'abord, pour se mettre à portée d'en bien juger, il y a deux choses à savoir. La première, Que l'Académie, craignant l'infidélité des Copistes employez à transcrire ses cahiers, obtint, le 28 Juin 1674, un Privilége signé en commandement; par lequel défenses étoient faites de publier aucun Dictionnaire François, avant que le sien fût au jour. La seconde, Que le 24 Août 1684, Furetiére qui étoit lui-même de l'Académie, surprit un Privilége

(4) Janvier, Février, & Mars 1685.

Privilége du grand Sceau pour l'impression d'un *Dictionnaire Universel*, où, suivant le titre qu'il en avoit montré à l'Approbateur, il ne faisoit entrer que les termes *d'arts & de sciences* : mais où, suivant le titre inséré dans le Privilége, il faisoit entrer *tous les mots François, tant vieux que modernes*, & par conséquent tout ce qui devoit composer l'ouvrage de l'Académie, qu'on le soupçonnoit d'avoir pillé.

Tel étoit le fonds du procès, & voici de quelle maniére l'Académie se conduisit. Elle dissimula ses soupçons le reste de l'année 1684. Ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante, qu'étant avertie qu'on imprimoit actuellement le Dictionnaire de Furetiére, elle indiqua, lui présent, une assemblée extraordinaire, où il seroit interrogé là-dessus. Il ne s'y rendit point.

Cependant, pour donner à l'accusé tout le temps de se reconnoître, la Compagnie ne voulut rien statuer, qu'auparavant il n'eût été ou entendu, ou du moins averti une seconde fois,

Elle chargea ſeulement le Sécrétaire, qui étoit M. l'Abbé Regnier, d'aller en perſonne chez lui, pour lui intimer l'ordre de paroître à l'aſſemblée ſuivante. Il y manqua encore.

On délibéroit ſi on le feroit avertir tout de nouveau, lorſque M. de Novion, premier Préſident du Parlement, & alors Directeur de l'Académie, fit ſavoir que c'étoit lui-même qui l'avoit empêché d'y aſſiſter, parce qu'il ſe flattoit de pouvoir accommoder l'affaire, en le portant à lui remettre de bonne grace, & ſon Privilége, & ſon Manuſcrit.

Furetiére, quelques jours après, donna effectivement ſon Privilége & la premiére lettre de ſon Dictionnaire à M. le premier Préſident, qui, pour terminer les choſes à l'amiable, propoſa que l'on tînt chez lui une conférence, où il prioit la Compagnie d'envoyer des Commiſſaires. Elle lui en remit le choix. Il nomma Meſſieurs de Chaumont, Perrault, Charpentier, & T. Corneille, à qui la Compagnie ajouta M. l'Abbé Regnier, chargé, en qualité de Sécrétaire, de garder les titres & les papiers de l'Académie.

Avant le jour arrêté pour cette premiére conférence, on apprit que déjà Furetiére avoit fait imprimer des essais de son Dictionnaire, accompagnez d'une Epître au Roi, & d'un Avertissement, où il attaquoit le Privilége, & même l'honneur de la Compagnie.

D'abord les Commissaires, lorsqu'ils furent chez M. le premier Président, produisirent le Privilége de l'Académie, & firent observer les clauses qui portoient défenses expresses d'imprimer aucun Dictionnaire François, avant que celui de l'Académie fût imprimé : clauses qui n'avoient été demandées, comme je l'ai déjà dit, que pour prévenir l'infidélité des Copistes ; mais dont l'événement présent faisoit assez voir la nécessité, puisque l'infidélité se trouvoit même dans un membre de l'Académie.

Ils obligérent ensuite Furetiére à faire lecture de son Privilége, où M. Charpentier, sur l'Approbation duquel ce Privilége avoit été accordé, fit voir qu'on avoit glissé un titre tout différent de celui qui étoit énoncé dans son Approbation ; puisque dans *l'Ap-*

probation il ne s'agiſſoit que d'un Dictionnaire contenant les *termes d'arts & de ſciences*; au lieu que dans le *Privilége* il s'agiſſoit d'un Dictionnaire contenant *tous les mots François, tant vieux que modernes.*

De-là ils en vinrent à l'examen des cahiers, que Furetiére avoit confiez à M. le premier Préſident : & par la confrontation de pluſieurs endroits, mais endroits déciſifs, il fut convaincu d'avoir employé la méthode, les définitions, les phraſes de l'Académie : ou ſans aucun changement, ou avec des changemens ſi légers, & ſi viſiblement affectez, qu'ils le démaſquoient encore mieux.

Il parut ſi déconcerté, que les Commiſſaires dans l'état où ils le voyoient, crurent ne pouvoir ſans inhumanité, le preſſer de s'expliquer actuellement ; & ſuppliérent M. le premier Préſident de trouver bon qu'à trois jours de-là ils retournâſſent tous enſemble chez lui.

Entre ces deux conférences, la Compagnie permit à Meſſieurs Racine, la Fontaine, & Deſpreaux, amis de Furetié-

re dès l'enfance, d'aller le voir au nom de tous, pour le disposer à donner des marques de sa soumission, & pour tâcher d'adoucir le plus qu'ils pourroient, la peine que cette humiliation devoit lui faire. Ils trouvérent un esprit inaccessible à la raison ; ce n'étoit plus le même homme ; la honte qu'il avoit essuyée chez M. le premier Président, s'étoit tournée en fureur.

Ainsi la négociation de ces trois illustres amis fut inutile ; la seconde conférence n'opéra rien de plus ; & Furetiére ne fut touché, ni des priéres vives & pressantes de ses confréres, ni des remontrances de M. le premier Président, qui finit par lui dire qu'il ne pouvoit, *ni comme Juge, ni comme Académicien, ni comme son ami*, se dispenser de le condamner.

Il n'y eut donc plus d'autre parti à prendre, que de procéder contre lui dans les formes. C'étoit à l'Académie à s'en faire justice elle-même, puisque ses Statuts l'autorisent, & même l'obligent à destituer un Académicien, qui aura fait *quelque action indigne d'un homme d'honneur*. Et quelle action plus

indigne d'un homme d'honneur, que d'avoir ufurpé le travail de fa Compagnie, & cherché à la flêtrir par des libelles répandus dans le Public ? Auffi ne balança-t-on pas. Furetiére, après avoir été de l'Académie pendant vingt-trois ans, en fut exclus (5) le 22 Janvier 1685.

Mais le premier fcrutin, ou pour la deftitution, ou pour l'élection d'un Académicien, n'étant, comme je l'ai dit ailleurs, qu'un moyen établi pour faire que la Compagnie déclare ce qu'elle penfe; après quoi fa penfée doit être notifiée au Protecteur, fans l'agrément duquel on ne va jamais au dernier fcrutin: le Roi, qui, depuis qu'il étoit Protecteur de l'Académie, n'avoit entendu

(5) La féance étoit ce jour-là compofée de Meffieurs de Chaumont Evêque d'Acqs, Chancelier. Regnier, Sécrétaire. Charpentier. L'Abbé Tallemant l'aîné. Le Clerc. L'Abbé Teftu. L'Abbé Tallemant le jeune. Boyer. Quinault. Perrault. Racine. L'Abbé Gallois. De Benferade. L'Abbé Huet. Le Préfident Rofe. L'Abbé de Lavau. L'Abbé de Dangeau. D'Aucour. De la Fontaine. Corneille.

du parler d'aucune destitution, apprit celle-ci avec quelque sorte d'étonnement. Il voulut (6) savoir premiérement de quoi Furetiére étoit coupable : en second lieu, si l'on avoit essayé d'autres maniéres pour le ramener : & enfin si toutes les formes nécessaires pour destituer quelqu'un du Corps, avoient été gardées. On dressa sur ces trois chefs un assez long mémoire ; & comme on y faisoit entrer la suppression du Privilége, le Roi s'attachant à cet article particulier, se contenta de répondre que l'affaire devoit suivre le cours ordinaire de la justice. Personne n'osa faire observer à sa Majesté, que la suppression du Privilége, & l'expulsion de Furetiére, étoient deux faits tout différens. Il n'y eut donc point de nouveau scrutin : & pour la révocation du Privilége, on se pourvut au Conseil, où il fut supprimé par Arrêt contradictoire du 9 Mars 1685.

Furetiére, non content d'avoir oublié

(6) Regît. de l'Acad. 27 Janvier 1685.

blié ce qu'il devoit à ſa Compagnie, oublia dès-lors ce qu'un homme d'honneur ſe doit toûjours à lui-même. Sa colére lui dicta des volumes de médiſances & de railleries contre ſes anciens confréres : mais railleries groſſiéres, médiſances brutales, qui ne donnent pas une trop bonne idée de ſon eſprit, & qui en donnent une bien plus mauvaiſe de ſon cœur. C'eſt ainſi qu'il paſſa miſérablement les trois derniéres (7) années de ſa vie à écrire des libelles diffamatoires. Le torrent de ſes invectives ne put être arrêté, ni par la cenſure (8) publique des Magiſtrats, ni par la modération de ſes confréres, qui ne lui oppoſérent qu'un (9) généreux

(7) Il mourut à Paris le 14 Mai 1688, âgé de 68 ans. Il avoit été reçu à l'Académie le 15 du même mois 1662.

(8) Ordonnance du Lieutenant de Police, du 24 Décembre 1686, contre ſes Factums & autres libelles.

(9) Il ne parut contre Furetiére, qu'une petite Epigramme de la Fontaine, & deux lettres, l'une de M. Doujat, l'autre de l'Abbé Tallemant l'ancien. Encore ces lettres ne furent-elles imprimées qu'après la mort de Furetiére, & ſans l'aveu des auteurs.

reux ſilence, dont l'Académie leur donna l'exemple. Car une choſe remarquable, & qui ne peut que faire beaucoup d'honneur à cette Compagnie, c'eſt qu'il ne parut rien d'elle contre lui. Elle n'avoit cependant, pour le confondre, qu'à expoſer naïvement ce qui s'étoit paſſé de part & d'autre. Elle n'avoit, dis-je, qu'à faire alors en qualité de partie offenſée, ce que je viens de faire ici en qualité d'Hiſtorien.

Revenons, il eſt temps, au Dictionnaire de l'Académie ; & ſi nous voulons juger ſainement de cet ouvrage, commençons par bien examiner dans quelle vuë il a été, & a dû être compoſé.

Quelle étoit donc la fin, & la fin unique de l'Académie ? *De porter* (1) *la langue que nous parlons, à ſa dernière perfection, & de nous tracer un chemin pour parvenir à la plus haute éloquence.* C'eſt donc ſous cette idée particulière, qu'il faut enviſager ſon travail ; & non pas, comme les autres Dictionnaires, ſous une idée vague & indéterminée, qui

(1) Pelliſſon, Hiſtoire de l'Académie.

qui ne présente à l'esprit qu'un recueil alphabétique de mots, avec leur explication.

Ainsi, pour aller droit à son but, & pour se renfermer dans son objet, elle a dû faire un choix exact des mots & des phrases, que le bel usage emploie dans la conversation, dans les discours publics, dans la Poësie, dans l'Histoire, & généralement dans tous les écrits, qui doivent être à la portée de tout le monde.

Par la même raison, elle n'a dû faire entrer dans son ouvrage, ni les termes (2) d'arts & de sciences, à moins que ce ne soient des mots extrémement connus, & qui aient passé dans le discours ordinaire : ni les vieux mots, à moins que ce ne soient les primitifs de quelques autres conservez par l'usage : ni certaines façons de parler nouvelles & affectées, que la mode & le caprice voudroient introduire, mais qui n'ont pas encore le sceau de l'autorité publique : ni les termes d'emportement &

(2) Il y en a un Dictionnaire à part, dont T. Corneille est le principal auteur.

& de débauche, qui peuvent blesser la religion & la pudeur : ni enfin ceux qui n'ont cours que parmi le peuple, ou qui ne sont que dans la bouche des provinciaux.

On ne met pas les proverbes, ni les phrases qui en viennent, au rang de celles qui ne sont absolument que pour le peuple. Outre qu'en toutes les langues les proverbes contiennent la morale vulgaire du pays, & que pour cela seul ils mériteroient d'être conservez, ils peuvent d'ailleurs être placez quelquefois de maniére qu'ils aient du sel & de la grace, soit dans le discours familier, soit dans les ouvrages qui en aprochent.

Rien n'étoit plus difficile, que de faire bien connoître la valeur & la propriété de chaque mot, ou en le définissant, ou en l'expliquant par des synonymes. Qui croiroit, par exemple, que le mot *Bon*, un mot si commun & si court, pût avoir jusqu'à soixante & quatorze significations (3) toutes différentes

(3) Préface du nouveau Dictionnaire de l'Académie.

rentes ? On les voit dans le Dictionnaire de l'Académie, qui cite elle-même cet exemple pour montrer de quelle difficulté, mais en même temps de quelle nécessité il est de saisir la notion précise de chaque terme ; sans quoi l'on ne peut se flatter, ni de savoir une langue, ni d'écrire avec justesse.

Toutes les langues ont deux sortes de mots : les uns primitifs, & simples ; les autres dérivez, ou composez. Il y a donc deux maniéres de ranger les mots dans un Dictionnaire : l'une, de les mettre tous, de quelque nature qu'ils soient, dans leur ordre alphabétique : l'autre, de les disposer par racines, c'est-à-dire, de n'observer l'ordre de l'alphabet que pour les mots primitifs, & de placer sous chaque primitif tous les mots qui en dérivent.

Or, de ces deux méthodes, la derniére est véritablement la plus savante, la plus propre à instruire un lecteur studieux ; parce qu'elle lui fait voir d'un coup-d'œil, à la suite d'un mot simple, tous ceux qui en ont été formez : de même qu'on voit dans les arbres généalogiques, sous chaque chef de

famille, tous ses descendans, & toutes les branches qui en sortent. Mais cette méthode n'accommodoit pas l'impatience du François; ainsi l'Académie, après l'avoir employée dans la premiére édition de son Dictionnaire, a cru devoir l'abandonner dans la seconde.

Quand je dis la seconde édition, je dis mal: c'est plustôt un Dictionnaire nouveau, puisqu'il y a un ordre tout différent, & une infinité de changemens essentiels, soit additions, soit corrections.

Ni dans l'un ni dans l'autre de ces Dictionnaires, l'Académie ne cite d'auteurs. On le trouve mauvais. Hé qui voudroit-on qu'elle citât? Depuis quatre-vingts ans, nos écrivains les meilleurs ont été de son corps: lui conviendroit-il de les citer?

Il est vrai que l'Académie de la Crusca cite toujours. Mais avant qu'elle commençât son Vocabulaire, l'Italie avoit des auteurs reconnus pour classiques, & nous n'en avons point encore de tels.

S'il nous restoit aujourd'hui un Dic-

tionnaire Latin, commencé par Scipion, Térence, Lélius; continué par Lucréce, Catulle, Cicéron, César; achevé par Virgile, Horace, Mécénas; leur ferions-nous un crime de n'avoir pas joint à leur autorité, celle d'un Lucile, d'un Pacuve, ou peut-être d'un Mévius, & d'un Bavius? Comme sont citez dans les nouveaux Furetiéres, & dans les nouveaux Richelets, quantité de petits écrivains, dont les ouvrages *parent, demi-rongez, les rebords du Pont-neuf.*

Il y a cependant quelques Académiciens, qui souhaiteroient que l'on citât: & même ils l'ont proposé depuis peu encore dans une assemblée générale, où ils ont principalement insisté sur les raisons suivantes.

I. *Que des exemples font ce qu'une définition ne sauroit faire; qu'une définition est souvent plus capable d'embrouiller les idées, que de les démêler: mais que plusieurs exemples bien choisis nous mettent devant les yeux, & le véritable sens d'un mot, & toutes ses diverses acceptions, & avec quels autres mots l'usage permet de le construire.*

A cela on répond, qu'en banniſſant les citations d'auteurs, jamais l'Académie n'a prétendu bannir les exemples. Au contraire, il n'y a pas de mots qu'elle n'accompagne d'exemples. Mais ces exemples, importe-t-il qu'on les tire de quelque auteur, ou que la Compagnie les faſſe exprès pour les alléguer ? Eſt-ce qu'on attribuera plus d'autorité à un particulier, qu'à toute une Compagnie ? Eſt-ce que Racine, par exemple, lorſqu'il écrit une phraſe dans la chaleur de la compoſition, ſera plus infaillible la plume à la main, qu'il ne l'eſt dans une aſſemblée, où de ſang froid, & avec réflexion, il approuve cette même phraſe, après que d'habiles Grammairiens, lui préſent, l'ont examinée à la rigueur ?

II. *Que le Dictionnaire de l'Académie, tel qu'il eſt, rebute par trop de ſéchereſſe ; au lieu que la lecture en deviendroit agréable, ſi chaque mot étoit ſuivi de citations, qui fuſſent par elles-mêmes, ou ingénieuſes, ou inſtructives.*

A cela on répond, que plus elles seront agréables, plus elles amuſeront le lecteur, dans un temps où il n'a pas

besoin d'être amusé. Car un écrivain, quand ouvre-t-il son Dictionnaire ? Quand tout à coup sa plume est arrêtée par un doute sur la langue. Dans ce temps-là, plus on se hâte de l'instruire, plus on le sert utilement. Les momens alors lui sont précieux. Des exemples clairs & courts lui suffisent. Mais que par hazard il trouve des pensées brillantes, sententieuses, elles ne seront bonnes qu'à le dérouter, en lui donnant l'occasion de se distraire, & le loisir de se réfroidir. Je m'en rapporte à ceux qui sont dans l'habitude d'écrire.

III. *Que les exemples alléguez par l'Académie, ne sont que phrases communes, qui ont été faites sur le champ dans ses assemblées, & qui se renferment presque toutes dans les bornes de la conversation ; qu'on ne trouve que dans des ouvrages faits à loisir, les expressions hardies, figurées ; & que par conséquent, renoncer à citer des phrases d'auteurs, c'est renoncer aux expressions non communes, & bannir d'un Dictionnaire le plus beau de notre langue.*

A cela on répond, que les phrases figurées sont l'ouvrage, non pas d'un

Dictionnaire, mais du génie. C'eſt au génie ſeul à enfanter toutes ces hardieſſes, qui contribuent ſi fort au merveilleux de la Poëſie, & au ſublime de l'Eloquence. Comment les mettre dans un Dictionnaire, puiſque le nombre n'en ſauroit être limité, & qu'elles naiſſent perpétuellement ſous la plume d'un écrivain, dont l'imagination eſt montée à un certain degré de chaleur? Il y auroit même du danger pour un écrivain novice, à trouver ces ſortes d'expreſſions hors du lieu où elles ont été miſes originairement. Ce ſeroit l'expoſer à s'en ſervir mal à propos; & peut-être qu'une imitation vicieuſe le conduiroit à ne faire qu'un tiſſu de phraſes étudiées, qui de tous les ſtyles eſt le plus mauvais.

Enfin, pour ne pas m'étendre davantage ſur ce ſujet, toutes les fois que le pour & le contre des citations a été mûrement examiné, la Compagnie s'eſt toujours déterminée à les exclure de ſon Dictionnaire.

J'allois oublier un autre reproche qu'on lui fait encore: c'eſt d'avoir juſqu'à préſent retenu l'ancienne maniére

d'écrire, qui marque l'analogie & l'étymologie des mots ; au lieu de se conformer à la nouvelle, qui supprime, ou remplace par des accens, la plûspart des lettres inutiles pour la prononciation. Ce que j'ai donc à dire là-dessus, c'est qu'à l'égard de l'orthographe, comme en tout ce qui concerne la langue, jamais l'Académie ne prétendit rien innover, rien affecter. Sa loi, dès son établissement, fut de s'en tenir (4) *à l'orthographe reçuë, pour ne pas troubler la lecture commune, & n'empêcher pas que les livres déjà imprimez ne fussent lus avec facilité.* Dès-lors il fut résolu, *qu'on travailleroit pourtant à ôter toutes les superfluitez, qui pourroient être retranchées sans conséquence.* Et c'est aussi ce qu'elle a voulu faire insensiblement: mais le Public est allé plus vîte, & plus loin qu'elle. Peut-être est-il allé trop loin, & trop vîte. Quoiqu'il en soit, elle dit très-bien, que *comme il ne faut point* (5) *se presser de rejetter l'ancienne orthographe ;*

(4) Projet du Dictionn. rapporté dans l'Hist. de M. Pellisson.

(5) Préface du nouveau Dictionnaire.

orthographe, on ne doit pas non plus faire de trop grands efforts pour la retenir. Ce qui ſignifie que, toujours aſſervie à l'uſage, elle a reſpecté l'ancien, tant que ç'a été celui de nos écrivains les plus célébres: mais qu'elle eſt diſpoſée néanmoins à ſubir la loi du nouveau, lorſqu'il aura entiérement pris le deſſus.

J'ai déja dit que ſon Dictionnaire parut pour la premiére fois en 1694. Elle n'en commença la réviſion qu'en 1700. Il y eut donc ſix années d'intervalle, qui furent employées à recueillir, & à réſoudre des doutes ſur la langue, dans la vuë que cela ſerviroit de matériaux à une Grammaire, ouvrage qui devoit immédiatement ſuivre le Dictionnaire, ſelon le plan du Cardinal de Richelieu.

On arrêta que pour ce travail, qui n'étoit regardé que comme un préliminaire, la Compagnie ſe partageroit; & qu'à l'un des bureaux M. l'Abbé de Choiſy tiendroit la plume, à l'autre M. l'Abbé Tallemant. D'abord ces deux bureaux travaillérent avec l'ardeur qu'inſpirent les nouvelles entrepriſes. On y raſſembla les trois premiers mois de quoi faire deux petits Recueils, l'un

desquels fut imprimé en 1698, sous le titre de *Remarques & décisions de l'Académie Françoise, recueillies par M. L. T.* Ces trois lettres initiales veulent dire *Monsieur l'Abbé Tallemant.* Il eut ordre (6) de se désigner à la tête du volume, soit parce que le style étoit purement de lui, soit parce que la Compagnie ne vouloit pas, à ce que je soupçonne, prendre sur elle toutes ces décisions, qui ne venoient que d'un bureau particulier, composé seulement de cinq ou six Académiciens. Quant au Recueil de M. l'Abbé de Choisy, elle ne jugea pas à propos d'en permettre l'impression, parce qu'il l'avoit écrit de ce style gai, libre, dont il a écrit son *Voyage de Siam.* Mais bien loin qu'en cela il fût à blâmer, la plus-part des lecteurs lui auroient sû gré, si je ne me trompe, d'avoir corrigé par un peu de badinage la sécheresse des questions grammaticales.

Au bout de trois mois, les deux bureaux se réunirent pour travailler conjointement à des *Observations sur les Remarques*

(6) Reg. de l'Acad. 16 Janvier 1698.

Remarques de Vaugelas. Elles furent achevées en 1700, & mises au net par T. Corneille : l'Abbé Regnier, Sécrétaire perpétuel, ayant prié que l'on tînt de-temps en temps la plume à sa place, pour n'avoir qu'à s'occuper de sa Grammaire. Car la Compagnie n'alla pas loin dans l'examen des doutes sur la langue, sans juger qu'un ouvrage de systéme & de méthode ne pouvoit être conduit que par une personne seule. Qu'au lieu de travailler en corps à une Grammaire, il falloit en donner le soin à quelque Académicien, qui, communiquant ensuite son travail à la Compagnie, profitât si bien des avis qu'il en recevroit, que par ce moyen son ouvrage, quoique d'un particulier, pût avoir dans le Public l'autorité de tout le Corps.

On en chargea donc l'Abbé Regnier, qui, comme il le dit lui-même dans la Préface de sa Grammaire, y employa tout ce qu'il avoit pu acquerir de lumiéres *par cinquante ans de réfléxions sur notre langue, par quelque* (7) *connoissance*

(7) Modestie à part, il pouvoit dire par

sance des langues voisines, & par trente-quatre ans d'assiduité dans les assemblées de l'Académie, où il avoit presque toujours tenu la plume.

Qu'un jour l'Académie fasse pour lui ce qu'elle a fait pour Vaugelas ; qu'elle donne de courtes observations sur le petit nombre d'endroits, où il pourroit avoir trop déféré à ses préjugez ; & non-seulement ces deux habiles Grammairiens, Vaugelas & Regnier, suffiront à quiconque voudra savoir notre langue; mais peut-être conviendra-t-on qu'il n'y a point de langue vivante où l'on ait de si grands secours que dans la nôtre, & dont les principes aient été recherchez avec tant de pénétration, éclaircis avec tant d'exactitude.

Ainsi, des quatre anciens projets, Dictionnaire, Grammaire, Rhétorique, Poëtique, en voilà deux d'exécutez avant la fin du dernier siécle : & les deux, qui seuls appartenoient proprement à notre langue. Car la Rhétorique & la Poëtique sont essentielle-

ment

une parfaite connoissance de l'Italien & de l'Espagnol.

ment les mêmes pour toutes les nations, & dans tous les temps. Ou s'il y a quelque chose de particulier pour nous dans la Rhétorique, c'est seulement ce qui regarde les figures de l'élocution ; & dans la Poëtique, c'est seulement ce qui regarde nos rimes, la construction du vers, & certaines piéces dont la forme n'est connuë que parmi nous, comme le Virelai, la Ballade, le Rondeau. A cela près, je le répéte, tous les préceptes qui renferment l'essence de ces deux arts, sont invariables, & il y auroit de la présomption à croire qu'on puisse enchérir sur ce que les Anciens nous en ont transmis.

Pour se rendre donc utile à notre nation, ce n'est pas de nouveaux préceptes en ce genre, c'est des exemples que l'Académie devoit au Public. En a-t-elle donnez ? Il ne faut que parcourir la liste des ouvrages qu'elle a produits, & qui sont au nombre de six ou sept cens, à n'y comprendre que ceux des Académiciens, dont nous parlons M. Pellisson & moi. Or nous ne parlons que de quatre-vingt-cinq Académiciens, qui est tout ce qu'il y en a

eu de morts jusqu'en l'année 1700.

Quand l'ignorance ou l'envie se plaisent à dire que l'Académie Françoise ne fait rien, par-là qu'entendent-elles? Que cette Académie en corps ne travaille pas? En ce sens, non-seulement il n'est pas vrai qu'elle ne travaille point; mais il est vrai que c'est la seule des Académies, qui ait travaillé, & qui travaille, parce qu'en effet le travail des autres n'est pas (8) de nature à pouvoir se faire en commun. Ces riches Mémoires, qui leur font tant d'honneur, & dont les volumes se multiplient si promptement, contiennent-ils quelque production d'une Académie en corps? Ils contiennent des dissertations fournies par divers particuliers: & une dissertation de M. de Mairan, par exemple, n'est pas plus l'ouvrage de l'Académie des Sciences, qu'une Tragédie de Racine est l'ouvrage de l'Académie Françoise. Si cela est, on

(8) J'en excepte *l'Histoire Métallique de Louis XIV*, ouvrage commencé & fini par divers particuliers, la plufpart de l'Académie Françoise, avant que l'Académie des Inscriptions eût des Lettres patentes du Roi.

on m'avoüera que six ou septs cent volumes, dont la liste, pour venir jusqu'au temps présent, seroit augmentée de plus d'un tiers, font assez voir que cette Académie n'est pas une Compagnie de gens oisifs.

En un mot, le véritable fruit de ses assemblées ne consiste point dans les travaux qui s'y font en commun. Il consiste bien plustôt dans les lumiéres, que les écrivains qui sont du corps, se trouvent à portée d'y puiser mutuellement, pour se rendre plus capables de servir le Public. Ce n'est pas une loi pour eux de consulter la Compagnie sur leurs ouvrages : ils sont aussi maîtres de leur plume, que s'ils n'étoient pas Académiciens : & comme la Compagnie ne répond, ni de leur doctrine, ni même de leur style, aussi ne la consultent-ils qu'autant qu'ils le jugent à propos pour leur propre satisfaction. Mais plus la liberté est grande à cet égard, plus elle les invite à ne point se refuser le secours d'une Critique faite par leurs confréres. Critique toujours rigoureuse, parce qu'elle vient de gens éclairez ; toujours utile, parce

qu'elle tombe ſur des gens dociles; toujours agréable, parce qu'elle n'éclatte qu'entre amis.

Voilà, à peu près, ce que je m'étois propoſé de dire ſur l'Académie Françoiſe, conſidérée en général : il me reſte à parler des Académiciens en particulier.

SECONDE PARTIE.

JE n'ai deſſein de faire, ni des éloges, ni des ſatires. Il y a un milieu. Je m'attache à des récits, vrais dans le fonds, ſimples dans la forme.

Pour loüer, quelquefois il me ſuffira d'avoir conſulté mon propre goût; mais pour cenſurer, il faudra que j'y ſois autoriſé par le jugement du Public.

Je ne conſidére dans les perſonnes dont j'ai à parler, que la qualité ſeule d'Académicien : leurs autres qualitez ſont étrangéres à mon ſujet : ou ſi de temps en temps il m'arrive d'y toucher, ce ſera par occaſion, & autant que je le croirai néceſſaire pour donner une juſte idée de leur mérite.

Tel à qui je conſacrerois un éloge dans toutes les formes, ſi j'écrivois l'Hiſtoire de nos grands Prélats, ou de nos grands Magiſtrats, n'aura donc ici de moi qu'un article très-court; & peut-être ſerai-je plus long ſur l'Abbé Co-

tin, par exemple, que ſur M. de Harlay, Archevêque de Paris : quoiqu'il n'y ait d'ailleurs nulle proportion entre un Poëte médiocre, & un Prélat qui, durant plus de trente ans, conduiſit avec tant d'habileté les plus importantes affaires de l'Egliſe.

Il eſt vrai qu'en me bornant preſque au litéraire, je me prive de tout ce qui pourvoit le plus orner mon ouvrage. Mais j'ai devant moi l'exemple d'un grand maître, Cicéron. Dans un livre où ſon deſſein eſt de faire connoître les Orateurs illuſtres qui l'ont précédé, il ne s'arrête qu'à leur qualité d'Orateur. Pluſieurs avoient commandé des armées, avoient été Conſuls. De petites digreſſions ſur leurs exploits militaires, & ſur leurs vertus civiles, devoient bien tenter un homme qui ne haïſſoit pas les occaſions de paroître éloquent. Il a pourtant le courage de ſe captiver ; & d'une matiére ſi abondante, ſi variée, il n'en prend que ce qui va directement à ſon but.

Je remonte à quelques-uns des Académiciens, dont a parlé M. Pelliſſon, mais ſeulement à ceux ſur qui j'ai

pu recouvrer des mémoires exacts. Quant aux autres, comme actuellement il se fait une nouvelle édition de son Histoire, j'y ai mis en forme de notes le peu que j'avois à dire sur leur sujet.

Un point essentiel, c'est de rapporter jusqu'aux moindres ouvrages d'un Académicien, & d'en citer toujours la premiére édition, parce que sur cette date les Critiques voient si c'est un fruit, ou de la jeunesse, ou de l'âge mûr. Ils voient si c'est un ouvrage posthume, & qui dès-lors mérite plus d'indulgence, car l'Auteur peut n'y avoir pas mis la derniére main. Et quand il y a plusieurs ouvrages d'un même Auteur, on peut quelquefois, en observant le temps où ils ont été faits, parvenir à connoître les changemens arrivez dans ses études, dans son goût, dans ses opinions, & même dans sa fortune.

I.

JEAN-LOUIS GUEZ DE BALZAC,

Conseiller (1) du Roi en ses Conseils, l'un des premiers Académiciens, mort le 18 Février 1654.

Il naquit (2) en 1594 à Angoulême, où son pére, Gentilhomme de Languedoc, avoit épousé une Demoiselle,

(1) Pour éviter tout anachronisme, il est à observer que les titres dont le nom d'un Académicien est suivi, répondent la pluspart, non pas au temps de sa réception, mais aux derniers temps de sa vie.

(2) Bayle, dans son Diction. art. BALZAC, rem. A, prétend que Balzac étoit né en 1595, ou même plus tard. Mais j'ai trouvé 1594 dans un Mémoire de la propre main de Chapelain. Et Balzac lui-même, dans une de ses lettres non imprimées à Chapelain, du 12 Juin 1645, autorise cette date.

» Je suis très-content, dit-il, de l'Epître » à M. de Coligny. Mais au lieu d'amasser des

selle, qui lui apporta en mariage la terre de Balzac, située dans le voisinage de cette ville, sur les bords de la Charente.

A l'âge de dix-sept ans il alla en Hollande, je ne sais à quelle occasion. Mais il nous apprend lui-même, que peu de temps après il accompagna dans plusieurs voyages le Duc d'Espernon, à qui son pére étoit attaché; & qu'ensuite s'étant donné au Cardinal de la Valette, il alla, en qualité de son Agent, passer dix-huit mois à Rome, pendant les années 1621, & 1622.

A son

» rimes en *luë*, il seroit temps pour M. de Voi-
» ture, aussi-bien que pour moi, de songer à
» nous convertir sérieusement.

Jam subrepet iners ætas, nec amare decebit,
Dicere nec cano blanditias capite.

» Le feu Cardinal de la Valette lui a dit mille
» fois ces deux vers du Poëte, qui est son favo-
» ri. Ce Poëte (*Tibulle*) mourut à l'âge de
» vingt-cinq ans; & M. de Voiture & moi en
» avons plus de cinquante, dont peut-être nous
» n'avons pas vêcu un quart d'heure selon les
» régles de M. de S. Cyran.

Puis donc que Balzac passoit cinquante ans en 1645, il étoit né tout au moins en 1594.

A ſon retour d'Italie, n'étant encore âgé que de vingt-huit ans, il ſe confina dans ſa terre de Balzac, d'où il ne ſortit preſque plus le reſte de ſes jours, que pour ſe montrer cinq ou ſix fois à Paris. Il s'y laiſſoit attirer par quelques lueurs de fortune ſous le Miniſtére du Cardinal de Richelieu, qui, avant que d'être Miniſtre & Cardinal, avoit recherché (3) ſon amitié. Mais enfin l'ame fiére de Balzac (4) ne put ſe réſoudre à cette patience & à ces baſſeſſes, que l'ambition exige de ceux qui n'ont que du mérite. Il ne voulut pas obtenir à force de perſévérance & d'importunité, les graces qu'il croyoit duës à l'éclat de ſa réputation; & il préféra

(3) Voyez les Oeuvres de Balzac, édition *in-folio*, Tome II, page 402.

(4) Aujourd'hui l'uſage eſt de dire *Balzac* tout court. Mais dans un article qui lui eſt conſacré à lui en particulier, la bienſéance veut que je lui donne encore du *Monſieur*, au moins pour l'ordinaire; car je ne répons pas que l'uſage ne m'entraîne quelquefois, ſans que j'y penſe. J'obſerverai la même règle à l'égard des autres Académiciens, qui ſont déjà éloignez du temps où j'écris.

préféra au superflu que la Cour (5) lui eût vendu trop cher à son gré, le nécessaire & l'honnête que sa campagne lui fournissoit.

Peut-être aussi qu'à cet égard sa mauvaise santé faisoit partie de sa philosophie. A quoi bon courir après les richesses, si l'on ne se sent pas en état d'en pouvoir joüir ? Il n'avoit pas trente ans, que déjà il se plaignoit d'être (6) *plus vieux que son pére, & aussi usé qu'un vaisseau qui auroit fait trois fois le voyage des Indes.* A ces hyperboles on reconnoît M. de Balzac. Il dit ailleurs, & remarquons que c'est dans un ouvrage composé peu de temps avant sa mort, *Que si on pouvoit* (7) *séparer de sa vie, les jours que la douleur*

(5) Il n'eut jamais de la Cour que deux mille francs de pension à prendre sur l'Epargne, mais dont il fut rarement payé. On y ajouta les titres de *Conseiller d'Etat*, & d'*Historiographe de France*, qu'il appelle de *magnifiques bagatelles*, Tom. I, pag. 870. Il ne prenoit que le titre de *Conseiller du Roi en ses Conseils*.

(6) Voyez Tom. I, pag. 12, une de ses lettres du 4 Juillet 1622.

(7) Voyez Tom. II, pag. 658.

leur & la triſteſſe en ont retranchez, il ſe trouveroit que depuis qu'il eſt au monde, il n'a pas vêcu un an tout entier.

Il fut d'abord connu par ſes *Lettres*, dont le premier volume parut en 1624. Elles cauſérent, ſi j'oſe ainſi parler, une révolution générale parmi les beaux-eſprits. Juſqu'alors ils avoient formé une République, où les dignitez ſe partageoient entre pluſieurs : mais cette République tout à coup devint une Monarchie, où M. de Balzac fut élevé à la Royauté par tous les ſouffrages. *On ne parloit* (8) *pas de lui ſimplement, comme du plus éloquent homme de ſon ſiécle, mais comme du ſeul éloquent.*

Placé ainſi ſur le thrône de l'Eloquence, il vit ce qui peut-être ne s'étoit jamais vû entre auteurs, la jalouſie de tous ſes contemporains ſe taire devant lui. Mais ce que la jalouſie n'oſa tenter, fut entrepris par le zéle d'un jeune Feüillant, nommé Dom André de Saint Denys, qui prit feu ſur quelques paroles (9) indiſcrétes de M. de Balzac,

(8) Deſpreaux, Réflex. VII ſur Longin.

(9) *Qu'il y a quelques petits Moines qui*

Balzac, & lâcha contre lui un petit écrit (10) assez piquant. Les amis (11) de M. de Balzac répliquérent pour lui. Et alors, la guerre s'allumant de plus en plus, le Général même des Feüillans, caché sous le nom (12) de *Phyllarque*, publia deux volumes, où il traite le pauvre Balzac, non-seulement de plagiaire & d'ignorant, mais de

sont dans l'Eglise, comme les rats & les autres animaux imparfaits étoient dans l'Arche. Balzac, Tom. I, pag. 141.

(10) Il a pour titre : *Conformité de l'Eloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé & du présent.*

(11) Entre autres le Prieur Ogier, qui publia *l'Apologie pour M. de Balzac* en 1627.

Quant à M. de Balzac, il ne fit rien paroître là-dessus que dix-sept ans après ; car son Apologie faite par lui-même, sous le titre de *Rélation à Ménandre*, ne parut que dans ses *Oeuvres diverses*, imprimées pour la premiére fois en 1645.

(12) *Phyllarque*, comme qui diroit *Prince des feüilles*, par allusion à sa qualité de Général des Feüillans. Il se nommoit en son véritable nom, *Jean Goulu*. Ses deux volumes contre Balzac, intitulez *Lettres de Phyllarque à Ariste*, parurent, le premier en 1627, & le second en 1628.

de voluptueux, de libertin, & d'athée.

Pas la moindre apparence de tout cela dans les écrits de M. de Balzac, qui étoit réellement un homme de bonnes mœurs, & plein de religion. Mais que ne voit-on pas dans un Auteur, quand on le lit avec les yeux de la colére, de la vengeance, ou d'un zéle faux & amer, passion la plus aveugle de toutes ?

Je ne dis rien (13) de quelques petits écrivains, qui se déclarérent pour l'un ou pour l'autre parti. Car du moment qu'un Auteur célébre a une guerre sur les bras, aussi-tôt il s'élève une nuée de combattans, qui veulent à quelque prix que ce soit paroître dans la mêlée. Mais après la bataille, leur nom retombe dans l'oubli, & l'on ne se souvient que des Chefs.

Au

(13) Je ne m'engagerai pas non plus à raconter la querelle de Girac & de Costar, survenuë long-temps après : elle ne regarde qu'indirectement M. de Balzac : d'ailleurs l'affaire seroit d'une discussion, qui me conduiroit trop loin.

Au reste, les vains efforts d'une Critique outrée, bien loin de ternir la gloire de M. de Balzac, ne servirent qu'à en augmenter l'éclat. Il fit dans la suite beaucoup de petits ouvrages, tous marquez au même coin. Il en fit de Critiques, de Moraux, de Politiques, de Théologiques. Il s'y montra toujours le créateur de son élocution. Il eut quantité d'imitateurs, mais dont aucun ne l'égala : & s'il eut un concurrent dans l'art de bien écrire une lettre, c'est que pour aller au même but, Voiture prit un chemin tout différent.

Voiture & lui étoient à peu près de même âge. Ils avoient l'un & l'autre beaucoup d'esprit. Ils cultivoient l'un & l'autre la prose & la poësie. Ils apportoient l'un & l'autre (14) un soin extrême à la composition de leurs ouvrages.

(14) Pour Balzac, il avouë qu'*une petite lettre lui coûtoit plus qu'un gros livre à ce dévoreur de livres*, en parlant de Saumaise, Tom. I, pag. 878. Et dans une autre de ses lettres, pag. 910, il s'écrie : *O bien-heureux écrivains, M. de Saumaise en Latin, & M. de Scudéry en*

ouvrages. Ils possédoient l'un & l'autre tout ce qu'il y avoit de beau en François, en Italien, en Espagnol, en Latin. Balzac fit divers ouvrages en Latin; & Voiture montra par quelques essais, que pour se distinguer aussi en cette langue, il n'avoit qu'à vouloir s'en donner la peine. Voilà en quoi ces deux illustres écrivains se ressembloient.

A cela près, rien de plus opposé que leurs caractéres. L'un se portoit toujours au sublime : l'autre, toujours au délicat. L'un avoit une imagination élevée, qui jettoit de la noblesse dans les moindres choses : l'autre une imagination enjouée, qui faisoit prendre à toutes ses pensées un air de galanterie. L'un, même lorsqu'il vouloit plaisanter, étoit toujours grave : l'autre, dans les occasions même sérieuses,

François ! J'admire votre facilité, & j'admire votre abondance ! Vous pouvez écrire plus de Calépins, que moi d'Almanachs.

A l'égard de Voiture, il n'y a qu'à voir la *Défense* de ses ouvrages par Costar, pag. 16 & 17.

ses, trouvoit à rire. L'un vouloit être admiré : l'autre, se rendre aimable.

On fut long-temps partagé sur leur mérite, comme il arrive nécessairement, lorsqu'il s'agit de comparer deux auteurs, qui n'ont pas écrit dans le même goût. Enfin la Postérité, qui seule peut (15) *établir le vrai mérite des ouvrages*, s'est accordée en ce point, que ni Balzac, ni Voiture, ne lui paroissent être sans défauts. Et pour me borner ici à ce qui regarde le premier, on est revenu, il y a long-temps, de ses hyperboles : on lui reproche l'affectation & l'enflure : on ne lui trouve pas toujours ce vrai, que la nature veut par-tout, & qui n'est autre chose que la nature elle-même.

Par où donc M. de Balzac, malgré ses défauts, se fit-il regarder de toute la France, comme le *plus éloquent* homme de son siécle ? Par le secret qu'il trouva, de donner *à notre langue* (16) *un tour & un nombre qu'elle n'avoit point auparavant.*

(15) Despreaux, Réflex. VII sur Longin.
(16) *Entretiens d'Ariste & d'Eugéne.* Quatriéme édition de Cramoisy, pag. 150.

auparavant. Mais ceci demande un éclairciſſement, qu'il faut prendre de plus loin.

Juſques à François I, notre langue fut aſſez négligée. Elle ſortit du cahos, pour ainſi dire, avec les ſciences & les arts, dont ce Prince fut pluſtôt le pére que le reſtaurateur. En peu de temps, à la vérité, elle fit d'étonnans progrès, ainſi que nous le voyons par les écrits d'Amyot pour la proſe, & de Marot pour les vers. Mais attentifs à leurs plus preſſans beſoins, les écrivains de ce temps-là n'alloient pas tant à polir notre langue, qu'à l'enrichir. Il ne s'agiſſoit pas encore de chercher l'agréable, qui conſiſte dans l'élégance & dans l'harmonie. Il falloit pourvoir d'abord au néceſſaire, qui conſiſte dans l'abondance des mots, & dans la clarté de la conſtruction.

Enfin Malherbe vint, & le premier en France
Fit ſentir dans les vers une juſte cadence,

dit M. Deſpreaux. Mais cette cadence, Malherbe ne la vouloit que pour les

vers. Car nous lisons dans sa vie, *qu'il se moquoit* (17) *de ceux qui disoient que la prose avoit ses nombres ; & qu'il s'étoit mis dans l'esprit que de faire des périodes nombreuses, c'étoit faire des vers en prose.* Apparemment l'oreille de Malherbe n'étoit faite que pour la poësie. Quoiqu'il en soit, Cicéron, le meilleur juge qu'il y eut jamais en matiére de style, pensoit bien différemment ; & peu s'en faut qu'il ne décerne (18) les honneurs divins à un Orateur, qui connoît les graces de l'harmonie.

Il étoit réservé à M. de Balzac d'introduire ces graces dans notre prose. La gloire qui lui appartient en propre, dont il est en possession depuis plus d'un siécle, & qui vrai-semblablement ne mourra jamais, consiste en ce qu'il nous a fait sentir que notre langue, sans

(17) Vie de Malherbe par Racan, pag. 47. de l'édition de Paris 1723.

(18) *Quem Deum, ut ita dicam, inter homines putant ? Qui.. in ipsa oratione quasi quemdam numerum, versumque conficiunt.* Cicero, de Orat. III. 19.

ſans le ſecours du vers, étoit ſuſceptible d'un tour nombreux. A moins pourtant qu'on ne veuille lui faire un crime d'avoir ſouvent employé dans le ſtyle épiſtolaire, le tour & la cadence du ſtyle oratoire. Mais c'eſt une faute qui ne fait tort qu'à lui, & dont l'effet ne laiſſe pas d'être heureux pour nous, puiſqu'elle nous a découvert le mérite de l'harmonie. Il a mal appliqué ſon art, mais il l'a trouvé, & nous en profitons.

J'ai parlé ailleurs du Prix qu'il a fondé, & que l'Académie donne tous les deux ans, pour contribuer à former ceux qui ſe deſtinent à la chaire. En le fondant, il a immortaliſé tout enſemble, & ſa paſſion pour l'Eloquence, & ſon zéle pour la Religion. Car, je le dis encore, non-ſeulement ſa foi, mais ſes mœurs étoient véritablement chrétiennes, & ſa mort fut des plus édifiantes. Peut-on lire, ſans en être vivement ému, la rélation que nous (19) en avons ? Quels ſentimens d'humilité,

(19) Parmi les Oeuvres de Balzac, tout à la fin du Tome II.

été, de résignation, de confiance en Dieu! Sa foible santé l'avoit depuis long-temps averti de se préparer à sa derniére heure. Dans cette vûë il s'étoit bâti deux chambres aux Capucins d'Angoulême, où plusieurs fois l'année il alloit se recueillir. Il voulut être inhumé parmi les pauvres de l'Hôpital.

Mais de toutes les preuves qu'un Auteur donne de sa religion, je ne sais si l'une des moins suspectes n'est pas de se réconcilier avec des gens, qui mal à propos, & de gaieté de cœur, ont travaillé à le flêtrir. Rien donc de plus glorieux pour M. de Balzac, rien de plus exemplaire que sa réconciliation avec les Feüillans. Tout se passa de part & d'autre dans les règles de la charité. Dom André de S. Denys, qui avoit été l'agresseur, alla exprès à Balzac pour le voir; & M. de Balzac non-seulement le reçut à bras ouverts, mais lui jura une tendre amitié, dont en effet ses derniers ouvrages sont tout pleins. Il voulut même laisser à l'Eglise de ce Religieux un monument de sa piété: & comme ses idées ne se bor-

dictoit un théme en prose françoise, & sur le champ, à mesure qu'on le dictoit, il le tournoit en vers latins. Aussi fut-il dès-lors appelé *Boissat l'esprit*, nom qui lui resta toujours dans sa province, & qui, sans doute, étoit fondé sur ce que l'inclination à la Poësie fut de tout temps un des signes les plus certains, par où se manifeste l'esprit d'un enfant.

Au sortir du Collége, il s'appliquoit à l'étude du Droit, lorsqu'en 1622 le Connétable de Lesdiguiéres fit marcher des troupes contre les Huguenots du Vivarez. Il y alla en qualité de volontaire; & les éloges qu'y mérita sa bravoure, lui firent oublier que sa famille l'eût destiné à la Robe.

Peu de temps après il fit le voyage de Malthe, où il fut comblé de politesses, non-seulement à cause de son mérite personnel, mais parce que son pére (2) avoit écrit l'Histoire de cet Ordre si célébre.

A

(2) Pierre de Boissat, pére de l'Académicien, outre son *Histoire de Malthe*, a publié divers autres ouvrages, sur lesquels on peut voir Gui Allard, dans sa Bibliothéque du Dauphiné.

A son retour, une tempête le jetta sur les côtes de Languedoc. Henri de Montmorency, alors Gouverneur de cette province, lui fit un bon accueil, & n'oublia rien pour le retenir. Mais le Connétable de Lesdiguiéres ayant invité la Noblesse de Dauphiné à secourir le Duc de Savoye contre les Génois en 1625, aussi-tôt M. de Boissat prit congé du Duc de Montmorency, pour voler où la gloire l'appeloit. Il s'y distingua, & par l'épée, & par la plume : car les Génois décriant fort la conduite du soldat François, il arrêta le cours de leurs libelles par une Apologie qu'il fit en latin, & qu'il adressa (3) au Pape Urbain VIII.

Il se trouva en 1627 à la défense de l'Ile de Rhée : l'année suivante, au siége de la Rochelle. Il en revint à la suite de Gaston Duc d'Orléans, Prince qui aimoit les esprits cultivez, & qui, dans les temps où la guerre lui donnoit du relâche, faisoit tenir chez lui de savantes conférences, où l'on arrivoit pré-

paré

(3) Chorier, de qui j'apprens ceci, ne dit point si cette Apologie est imprimée.

paré ſur les matiéres qu'il avoit indiquées lui-même. Ce fut par-là que M. de Boiſſat eut occaſion de ſe lier avec ceux de nos écrivains qui primoient alors, & nommément avec Baudoin, Faret, Théophile, Bourbon, Balzac. Il s'étoit fait une habitude, même à l'armée, d'apprendre par cœur quelque choſe tous les jours, & de le réciter à haute voix. De là une grande facilité à parler d'un ton ſoutenu, & une mémoire enrichie de mille traits remarquables, qui le faiſoient infiniment briller dans ces aſſemblées.

Quelques duels où il fut heureux, achevant de le mettre bien dans l'eſprit de Gaſton, ce Prince le fit Gentilhomme de ſa chambre; & dans tout ce qu'il entreprit contre le Roi ſon frére, en Lorraine, en Flandres, en Allemagne, il n'eut point de confident plus chéri que M. de Boiſſat, dont la bouche étoit propre à perſuader, & le bras prompt à exécuter.

Après la bataille de Nortlingue, Gaſton reconcilié avec le Roi, & de retour à Paris, garda toujours auprès de lui M. de Boiſſat, à qui l'une des qua-

tante places de l'Académie naissante fut alors donnée par le Cardinal de Richelieu.

Pendant que ces premiers Académiciens s'exerçoient à faire entre eux des discours d'Eloquence, il en fit (4) un *de l'amour des corps*, pour l'opposer à celui qu'un de ses confréres avoit fait quinze jours auparavant, *de l'amour des esprits*.

Aimé de son maître, estimé du premier Ministre, honoré des Savans, il voyoit sa fortune plus riante que jamais, lorsqu'en 1636 il résolut d'aller se montrer dans sa patrie. Ce fut pour lui une source intarissable de chagrins. Etant à Grenoble il se trouva, masqué en femme, à un bal que donnoit le Comte de Sault, Lieutenant de Roi en Dauphiné. Il s'y servit du privilége des masques pour tenir des propos (5) libres à Madame la Comtesse de Sault. Elle s'en offensa, mais si fort, qu'elle se

(4) Pellisson, Hist. de l'Acad.

(5) Ceci est différemment rapporté dans le *Ségrésiana* : mais je suis pas à pas mon guide Nicolas Chorier, qui en savoit bien autant là-dessus, que ceux qui ont fait parler M. de Segrais.

se porta dès le lendeman à une cruelle vengeance, qui seize mois après fut suivie d'un accommodement, dont l'acte solennel est inséré dans l'Histoire de M. Pellisson.

Après un si triste accident, il perdit toute idée de reparoître à la Cour, & il se confina pour toujours à Vienne. Heureusement il avoit une ressource, avec laquelle point de séjour qui ne plaise; point de disgrace qu'on ne dévoie. Je veux dire l'amour de l'étude. Il crut qu'une femme pourroit lui être aussi de quelque consolation, & il épousa Clémence (6) de Gessans, niéce d'un grand Maître de Malthe. Un autre secours encore, mais le plus efficace qu'il pût opposer à ses adversitez, ce fut la dévotion solide, qu'il embrassa pour le reste de ses jours, & même, si cela se peut, avec quelque sorte d'excès.

Il poussa effectivement l'esprit de pénitence jusqu'à des signes extérieurs, que

(6) Il eut de ce mariage deux enfans: un fils, qui fut tué à sa premiére campagne; & une fille, mariée en Savoye au Comte de Saint Maurice.

que les bienſéances du monde ont peine à ſouffrir. Il négligeoit ſes cheveux, ſe laiſſoit croître la barbe, affectoit de porter des habits groſſiers, attroupoit & catéchiſoit les pauvres dans les carrefours, faiſoit de fréquens pélerinages à pied. En un mot, il ne vouloit nulle différence entre les vertus d'un Cavalier, & celles d'un Moine.

On raconte que la Reine de Suéde paſſant par Vienne en 1656, les principaux de la Ville priérent M. de Boiſſat, qui lui étoit connu par ſes Poëſies, de marcher à leur tête pour lui faire compliment ; & que s'étant préſenté devant elle avec un air de mal-propreté, il lui fit un ſermon pathétique ſur les jugemens de Dieu & ſur le mépris du monde. Chriſtine, rentrée depuis peu dans le ſein de l'Egliſe, mais toujours femme & Princeſſe, ſouffrit impatiemment qu'au lieu de lui donner des louanges, l'Orateur ſe jettât ſur une matiére ſi lugubre. Quand il ſe fut retiré, *Ce n'eſt point là*, dit-elle, *ce Boiſſat que je connois : c'eſt un Prêcheur, qui emprunte ſon nom.* Après quoi, de tout le temps qu'elle fut à Vienne,

elle ne voulut pas le revoir.

Outre les deux ouvrages françois, qu'il a publiez sous son nom, & qui sont des monumens de sa piété ; l'auteur de sa Vie nous apprend que deux autres ouvrages, l'*Histoire Négrepontique*, & les *Fables d'Esope* avec des notes, imprimez sous le nom de Jean Baudoin, sont certainement de M. de Boissat, qui ne les trouvant pas assez graves pour lui, les fit adopter par Baudoin son ami, & son compatriote.

A l'égard de ses compositions latines, tant prose que vers ; ne croiroit-on pas sur la (7) foi de Chorier, qu'elles n'ont pas été imprimées ? Et cependant elles l'ont été. J'en ai tenu depuis peu l'exemplaire qui appartenoit à Chorier lui-même, & qui se garde dans la bibliothéque du grand Collége de Lyon, d'où l'on m'a fait la grace de me l'envoyer. C'est un assez gros *in-folio*, sans frontispice, sans préface, &

(7) Non-seulement Chorier, dans la Vie de Boissat, ne dit nulle part que ces ouvrages soient imprimez, mais il dit formellement le contraire, dans son *Etat politique de la Province de Dauphiné*, Tom. I, pag. 126.

& où il manque par-ci par-là quelques feuillets, à la place desquels on a mis du papier blanc. Je soupçonne que c'étoit originairement le propre exemplaire de l'Auteur, & que n'ayant pas voulu s'en priver tout-à-fait, du moins il prit le parti de le mutiler, afin que ses ouvrages ne lui survêcussent pas en leur entier. Car on m'a dit que peu de temps avant sa mort, l'édition prête à paroître, il la supprima par délicatesse de conscience, de peur qu'elle ne lui attirât des louanges. Puis donc que cet exemplaire pourroit bien être l'unique reste du sacrifice, j'en vais détailler exactement le contenu.

On y trouve d'abord sept Rélations en prose, qui sont autant d'ouvrages séparez, & dont voici les titres.

I. *Pusinensis obsidio.* II. *Navigatio Melitensis.* III. *Ligustica expeditio.* IV. *Anglorum ad Rheam exscensio*, *&* *Rupella obsessa.* V. *Rupella capta.* VI. *Silva-Ducensis expugnatio.* VII. *Lotharingia capta.* Ce sont les Rélations des guerres où M. de Boissat s'étoit trouvé en personne. La derniére est divisée en six livres.

Voilà pour la proſe. On trouve enſuite ſes Poëſies, qui toutes enſemble montent bien, je crois, à quinze ou ſeize mille vers.

I. *Martellus.* Poëme Epique ſur la défaite des Sarazins par Charles Martel, en ſix livres, dont le plan & les argumens ſe voient dans les Poëſies latines de N. Chorier.

II. *Hermonomi, ſive Inſtitutionum Imperialium libri IV.* C'eſt une paraphraſe en vers latins, des Inſtitutes de Juſtinien.

III. *Sylvarum liber primus, heroïca poëmatia continens : ſecundus, elogia quibuſdam imaginibus ad vivum expreſſis apponenda.*

IV. *Elegiarum libri tres : primus ſacras continens : ſecundus, funereas : tertius, communes.*

V. *Hebræarum Heroïdum Epiſtolæ.*

VI. *Sacræ Metamorphoſes.*

VII. *Nobilium plantarum Metamorphoſes.*

VIII. *Epigrammatum liber ſingularis.*

IX. *Tumulorum liber ſingularis.*

X. *Sacri argumenti Diſticha, quibus veteris Teſtamenti figuræ ad novi myſteria reducuntur.*

Un

Un excellent Juge à qui j'ai montré divers morceaux de ces Poësies, y a trouvé plus de facilité que d'élégance, plus de fécondité que de choix.

Au reste, ce fut Gaspar Lascaris, Vice-Légat d'Avignon, qui fit M. de Boissat Comte Palatin. Il descendoit de ces fameux Lascaris, qui dans le quinziéme siécle, après la prise de Constantinople, se réfugiérent en Italie, où ils contribuérent infiniment à la renaissance des Lettres. Il avoit hérité de leur inclination pour les Savans. Chapelain, sans l'avoir sollicité, reçut pareillement de lui un Brevet de *Comte Palatin*, mais dont il eut la modestie de ne jamais faire usage.

OUVRAGES DE M. DE BOISSAT.

I. *Histoire Négrepontique, contenant la vie & les amours d'Alexandre Castriot.* Paris, 8. 1631.

II. *Les Fables d'Esope, illustrées de Discours moraux, philosophiques, & politiques.* Paris, 8. 1633.

III. *Rélation des Miracles de Notre-Dame de l'Ozier : avec des vers à la*

louange de la Sainte Vierge en cinq (8) *langues*. Lyon, 8. 1659.

IV. *Morale* (9) *Chrétienne*.

V. Ouvrages latins, dont la liste est ci-dessus, dans le corps de cet article.

(8) Grec, Latin, Espagnol, Italien, & François.

(9) M. Pellisson parle de cette Morale, comme d'un ouvrage prêt à imprimer : & Gui Allard, dans sa Bibliothéque du Dauphiné, en parle comme d'un livre imprimé.

III.

FRANÇOIS LE METEL DE BOISROBERT,

Abbé de Châtillon sur Seine, Conseiller d'Etat, l'un des premiers Académiciens, mort en 1662.

Tout ce qui peut se dire aujourd'hui d'un homme mort depuis plus de soixante ans, jamais ne vaudra le témoignage d'un de ses contemporains. Puis-je donc mieux faire que de transcrire

ici ce qui se trouve dans les *Origines de Caen*, dont l'illustre auteur avoit fort connu l'Abbé de Boisrobert ? J'y ajouterai seulement quelques notes, à la maniére des Commentateurs.

» François le Métel de Boisrobert
» naquit à Caen dans la paroisse de
» Notre-Dame de Froiderue, fils d'un
» Procureur de la Cour des Aydes de
» Roüen. Il y a eu à Caen d'anciennes
» familles de son nom, qui pourroient
» faire croire qu'il en étoit sorti. L'a-
» grément (1) de son esprit, & de son
» humeur, lui méritérent la faveur (2)
du

(1) Il avoit souverainement le don de cette *niaiserie affectée, qui est familiére à Caen*, & que Patris se vantoit d'avoir enseignée à Voiture, comme nous l'apprenons de M. Huet, dans l'endroit de ses Origines de Caen, où il parle de Patris. Un conte charmoit dans la bouche de Boisrobert. Il étoit *grand dupeur d'oreilles*. C'est lui-même qui le dit, en représentant à Conrart, qui l'invitoit à publier ses Poësies, qu'elles pourroient bien n'avoir pas sur le papier, tout l'agrément qu'il avoit l'art de leur donner, quand il les récitoit.

> *En récitant, de vrai je fais merveilles.*
> *Je suis, Conrart, un grand dupeur d'oreilles.*

(2) Il y eut un intervalle de disgrace, & voici

» du Cardinal de Richelieu, & ensuite
» l'Abbaye de Châtillon sur Seine, le
» Prieuré de la Ferté-sur-Aube, avec
» d'autres bénéfices. Il prenoit la qua-
» lité d'Aumônier du Roi, & de Con-
» seiller d'Etat. Et par dessus tout cela,
» il obtint des lettres d'anoblissement
» pour lui & ses fréres, l'un desquels
» étoit le Sieur d'Ouville, auteur de
» ce Recueil de Contes qui est entre
» les

à quel sujet. Quand la Tragédie de *Mirame* fut joüée pour la premiére fois, le Cardinal fit défense d'y laisser entrer qui que ce fût, hors les personnes qu'il auroit nommées lui-même. Boisrobert cependant ne laissa pas d'y faire entrer secrettement deux femmes d'une réputation équivoque. La Duchesse d'Aiguillon, qui ne l'aimoit point, comme ordinairement les parens des Grands n'aiment point leurs Favoris, profita de cette occasion pour le perdre, en remontrant au Cardinal que Boisrobert étoit le seul qui eût osé mépriser ses ordres, & qu'à la vûë de la Reine, & de toute la Cour, il avoit été le *profanateur de son palais*. C'est ce que portent les lettres manuscrites de Chapelain. Je n'en ai point voulu adoucir les termes, exprès pour mettre dans son jour l'action que fit l'Académie en corps, action qui mérite d'être immortalisée. La Compagnie n'ignoroit pas que la niéce du Cardinal étoit irritée, elle savoit que dans le fonds Boisrobert avoit tort, & cependant elle

» les mains de tout le monde, & de la
» Comédie intitulée : *Aimer sans savoir*
» *qui*. Il eut bonne part à l'établisse-
» ment (3) de l'Académie Françoise.
» Jamais homme n'a employé sa fa-
» veur plus volontiers pour les gens de
» mérite. Il mourut en l'année 1662,
» dans de grands sentimens de repen-
» tir de n'avoir pas réglé assez exacte-
» ment sa vie, suivant les devoirs de
» sa profession.

eut le courage de députer au Cardinal, pour lui redemander Boisrobert après quelques mois d'exil. Qu'il est beau de voir entre les premiers Académiciens, non seulement une société de litérature, mais encore une société d'intérêts ! Ils suivoient cette admirable maxime de Quintilien : *Non est sanctius sacris iisdem, quàm studiis initiari.* Le Cardinal reçut parfaitement bien les députez, & après leur avoir dit qu'ils méritoient d'avoir un confrére moins étourdi que Boisrobert ; il ajouta que l'heure du pardon n'étoit pas encore venuë, mais qu'elle pourroit venir. En effet, à quelque temps de là, Boisrobert rentra dans ses bonnes graces ; mais pour en joüir bien peu, car le Cardinal mourut la même année.

(3) On peut voir là-dessus l'Histoire de M. Pellisson, & une Epître de Boisrobert à Balzac, où racontant les occupations de l'Académie, qui s'assembloit alors chés lui ; il dit plaisamment ;

Pour dire tout enfin dans cette épître,
L'Académie est comme un vrai Chapitre,
Chacun à part promet d'y faire bien,
Mais tous ensemble ils ne tiennent plus rien.

A la vérité, si le travail commun n'y alloit pas fort vîte, du moins les Académiciens s'y occupoient utilement pour eux; car ils y portoient leurs propres ouvrages, dont la lecture donnoit lieu à une Critique instructive & amusante.

Voilà comment nous nous divertissons
En beaux discours, en sonnets, en chansons,
Et la nuit vient, qu'à peine on a sû faire
Le tiers d'un mot pour le Vocabulaire.
J'en ai vû tel aux Avents commencé,
Qui vers les Rois n'étoit guére avancé.

OUVRAGES DE M. DE BOISROBERT.

I. *Paraphrase* (en vers) *sur les sept Pseaumes de la Pénitence de David.* Paris, 12. 1627.

II. *Lettres diverses*, dans le Recueil de Faret, 1627.

III. *Histoire Indienne d'Anaxandre & d'Orasie.* Paris, 8. 1629.

IV. *Les Epîtres* (en vers: premiére partie) *de Boisrobert.* Paris, 4. 1647.

V. *Les Nouvelles héroïques & amoureuses.* Paris, 8. 1657.

VI. *Les Epîtres en vers* (seconde partie) *&* *autres Oeuvres poëtiques.* Paris, 8. 1659.

VII. *Poësies diverses* dans le *Sacrifice des Muses*, dont il est l'éditeur, & dans d'autres Recueils de son temps.

Piéces de Théatre.

I. *La Lisiméne, ou l'heureuse Tromperie, Tragi-comédie.* 1633.

II. *Les Rivaux amis, Tragi-comédie.* 1639.

III. *Les deux Semblables, Comédie.* 1642.

IV. *Le Couronnement de Darie, Tragi-comédie.* 1642.

V. *La belle Paléne, Tragi-comédie.* 1642.

VI. *La vraye Didon, ou la Didon chaste, Tragédie.* 1643.

VII. *La Jalouse d'elle-même, Comédie.* 1650.

VIII. *Les trois Orontes, Comédie.* 1653.

IX. *La folle Gageure, ou les Divertissemens de la Comtesse de Pembroc, Comédie.* 1653.

X. *Cassandre, Comtesse de Barcelone, Tragi-comédie.* 1654.

XI. *L'Inconnuë, Comédie.* 1655.

XII. *L'Amant ridicule, Comédie.* 1655.

XIII. *Les généreux Ennemis*, *Comédie*. 1655.

XIV. *La belle Plaideuse*, *Comédie*. 1655.

XV. *Les Apparences trompeuses*, *Comédie*. 1656.

XVI. *La belle Invisible*, *ou la Constance éprouvée*, *Comédie*. 1656.

XVII. *Les Coups d'Amour & de Fortune*, *ou l'heureuse Infortunée*, *Tragi-comédie*. 1656.

XVIII. *Théodore*, *Reine d'Hongrie*, *Tragi-comédie*. 1658.

IV.

HIPPOLYTE-JULES PILET DE LA MESNARDIERE,

Lecteur ordinaire de la Chambre du Roi, reçû à l'Académie en 1655, mort le 4 Juin 1663.

Il étoit de Loudun, & sa patrie même lui fournit une belle occasion de se faire auteur. Ce fut quand les Religieuses de cette ville se crurent possé-

dées. Un docte Médecin (1) publia une dissertation, où son dessein étoit de prouver qu'il ne leur arrivoit rien d'étonnant, qui ne pût être l'effet d'une imagination dérangée par un excès de mélancolie. La thése contraire fut défenduë par M. de la Mesnardiére, qui ne faisoit que de sortir alors des écoles de Nantes, où il avoit été reçu Docteur en Médecine.

Quelquefois la destinée d'un ouvrage dépend moins de son mérite réel, que des conjonctures où il voit le jour. Celui-ci plut infiniment au Cardinal de Richelieu : & aussi-tôt l'Auteur flatté de se voir dans l'estime du premier Ministre, vint à Paris, où il fut d'abord Médecin ordinaire de Gaston Duc d'Orléans. C'est le titre qu'il prenoit (2) en 1638. Mais ce qui me feroit soupçonner qu'il ne tarda pas à se dégoûter de sa

(1) Marc Duncan, Ecossois, dont il est parlé dans le Dictionnaire de Bayle, article CERISANTES.

(2) Dans le Privilége du *Panégyrique de Trajan*, & au devant de ses *Raisonnemens sur la nature des esprits*.

ſa profeſſion, c'eſt que les charges de *Maître d'Hôtel* & de *Lecteur*, qu'il a ſucceſſivement exercées chez le Roi, ne ſemblent pas faites pour un Médecin, qui ſe plairoit à être couru du Public. Quoiqu'il en ſoit, au moins voyons-nous que M. de la Meſnardiére, dès qu'il ſe fut fixé à Paris, ne fit plus d'ouvrages de Médecine, & ne parut occupé que de Belles-lettres.

Il ouvrit ſa carriére par le Panégyrique de Pline, dont il publia une paraphraſe des plus libres, ſans reſpect pour le tour concis de l'original. Tombant enſuite dans une autre extrémité, il traduiſit ſervilement les Lettres du même auteur; & par la torture où il ſe mit pour les rendre mot à mot, il n'y laiſſa preſque rien de cette facilité, qui fait le mérite du ſtyle épiſtolaire. Il ne conſidéroit pas qu'entre la paraphraſe, & la verſion litérale, il y a un milieu; que celle-ci dérobe toujours des graces néceſſaires, & que celle-là en prête rarement d'utiles.

Il a donné un aſſez gros volume ſur la *Poëtique*, & ce n'eſt pourtant que l'ébauche d'un plus vaſte deſſein. La

mort du Cardinal de Richelieu, qui l'avoit engagé à ce travail, fut apparemment cause qu'il ne l'acheva pas. Il s'étoit proposé d'abord d'embrasser toutes les parties de l'art; mais il n'a exécuté que ce qui regarde la Tragédie, & l'Elégie. Il donne là-dessus, & des préceptes, & des exemples. Les préceptes, il les emprunte des Anciens, & il les expose, non pas toujours avec une briéveté didactique, mais souvent avec un faste oratoire. Les exemples, il les tire quelquefois de son propre fonds. Car il avoit fait quantité de vers, & une Tragédie, entre autres, intitulée *Alinde*, qui n'eut point de succès.

Un auteur si bien instruit des règles, faire une mauvaise Tragédie! Seroit-ce donc la faute des règles? Non, puisqu'elles ne sont autre chose qu'un amas (3) d'observations prises dans la raison même, & fondées sur l'expérience de ceux qui ont le mieux réussi. Mais, pour

(3) Ce que Cicéron dit de l'Eloquence, il faut le dire des autres arts: *esse non eloquentiam ex artificio, sed artificium ex eloquentia natum.* De Orat. I, 32.

pour entendre les règles d'un art, il ne faut que de la lecture, & du sens commun : au lieu que pour être artisan habile, il faut du génie, & un génie propre à ce qu'on veut faire.

On a regardé autrefois cet auteur comme *un Virtuose, qui avoit fort bien écrit de toutes maniéres, & qui avoit laissé des ouvrages de lui, sérieux & galans, dignes de beaucoup* (4) *d'estime.* Physicien, Traducteur, Critique, Poëte, Historien, dans quel genre ne s'étoit-il pas exercé ? Aujourd'hui, & tous ces ouvrages, & l'Auteur lui-même, sont presque tombez dans l'oubli.

Gardons-nous cependant de croire que la Postérité lui ait fait tort ; elle rend toujours justice ; c'est même le seul juge non suspect. Pour moi, prévenu peut-être par l'opinion que deux (5) de ses contemporains avoient de lui, j'avouë qu'en parcourant ses ouvrages,

(4) Mémoires de Bussy, année 1661.

(5) Chapelain, *Mémoire sur quelques gens de Lettres vivans en 1662* ; & Chevreau, *Lettre à Tanegui le Febvre.*

vrages ; j'y ai cru voir moins de jugement, que d'imagination ; une attention bien plus grande à étaler de belles paroles, qu'à employer des penſées ſolides ; une continuelle envie de ſe faire admirer, pluſtôt que d'inſtruire. Tout écrivain qui ne fait pas ſon capital du bon ſens, renonce à l'immortalité.

OUVRAGES DE M. de la Meſnardiére.

I. *Traité de la Mélancholie : ſavoir ſi elle eſt la cauſe des effets que l'on remarque dans les Poſſédées de Loudun.* La Fléche, 8. 1635.

II. *Raiſonnemens de Meſnardiére, Conſeiller & Médecin de S. A. R. ſur la nature des eſprits qui ſervent aux ſentimens.* Paris, 12. 1638.

III. Traduction du *Panégyrique de Trajan.* Paris, 4. 1638.

IV. *La Poëtique.* Paris, 4. 1640.

V. *Le Caractére Elégiaque.* Paris, 4. 1640.

VI. *La Pucelle* (6) *d'Orléans, Tragédie.* Paris, 4. 1642.

VII.

(6) L'auteur de cette Tragédie n'y eſt point

VII. *Alinde, Tragédie.* Paris, 4. 1643.

VIII. Traduction des *Lettres* (des trois premiers livres seulement) *de Pline le Consul.* Paris, 12. 1643.

IX. *Les Poësies* (7) *de Jules de la Mesnardiére, Maître d'Hôtel ordinaire de sa Majesté.* Paris, fol. 1656.

X. *Lettre* (pp. 65) *du Sieur du Rivage, contenant quelques observations sur le Poëme Epique, & sur le Poëme de la Pucelle.* Paris, 4. 1656.

XI. *Chant Nuptial* (d'environ 700 vers) *pour le Mariage du Roy.* Paris, fol. 1660.

XII. *Rélations de Guerre, contenant le Secours d'Arras en 1654, le Siége de Valence en 1656, & le Siége de Dunkerque en 1658.* Paris, 8. 1662.

V.

nommé : mais Samuel Chapuzeau, dans son *Théatre François*, pag. 116, la donne à la Mesnardiére ; & Paul Boyer, dans sa *Bibliothéque universelle*, pag. 167, la donne à Benserade.

(7) Ses Imitations de l'*Anthologie* font partie de ce volume. Dans l'exposé de son Privilége, il dit que ses *compositions latines, tant Prose que Vers, ayant été bien reçuës du Public*, il desiroit en donner une nouvelle édition. Je n'ai rien vû de cela, si ce n'est quelques vers latins dans des Recueils de son temps.

V.

JEAN OGIER DE GOMBAULD,

l'un des premiers Académiciens, mort en 1666.

Où trouver aujourd'hui des mémoires ſur M. de Gombauld, ſi perſonne de ſon temps n'avoit pris ſoin de nous en laiſſer ? Heureuſement M. Conrart y a pourvû : & comme l'éloge qu'il en a fait n'a été imprimé qu'au devant (1) d'un livre peu commun, j'ai jugé qu'on ſeroit très-aiſe de le trouver ici, non-ſeulement pour connoître la perſonne de M. de Gombauld, mais pour connoître en même temps le ſtyle & la politeſſe de M. Conrart. Il nous dit, & voici ſes propres termes :

» Que Jean-Ogier de Gombauld
» étoit

(1) des Traitez & Lettres de M. de Gombauld ſur la Religion.

» étoit Gentilhomme (2) de Xainton-
» ge, & cadet d'un quatriéme mariage,
» comme il avoit accoutumé de le dire
» lui-même, par raillerie, pour s'ex-
» cuſer de ce qu'il n'étoit pas riche.
» Qu'il étoit grand, bien fait, de bon-
» ne mine, & ſentant ſon homme de
» qualité. Que ſa piété (3) étoit ſin-
» cére, ſa probité à toute épreuve, ſes
» mœurs ſages & bien réglées. Qu'il
» avoit le cœur auſſi noble que le
» corps; l'ame droite & naturellement
» vertueuſe; l'eſprit élevé, moins fé-
» cond que judicieux; l'humeur arden-
» te & prompte; fort portée à la colé-
» re, quoiqu'il eût l'air grave & con-
» certé. Qu'après avoir achevé à Bor-
» deaux toutes ſes études, en la pluſ-
» part des ſciences, ſous les plus ex-
» cellens maîtres de ſon temps, il vint
» à Paris, ſur la fin du régne du Roi
» Henri le Grand, où il ne tarda gué-
» re à être connu & eſtimé. Ce grand
» Monarque

(2) Né à Saint-Juſt de Luſſac, près de Broſiage.

(3) M. de Gombauld étoit Proteſtant, auſſi-bien que M. Conrart.

» Monarque ayant été malheureuse-
» ment assassiné, tous les François le
» pleurérent comme le pére de la pa-
» trie ; & tous les Poëtes semérent son
» tombeau de fleurs funébres, qu'ils
» avoient cueillies sur le Parnasse. M.
» de Gombauld, quoique jeune, ne
» fut ni des derniers, ni des moindres.
» Sous la Minorité de Louis le Juste ;
» & sous la Régence de la Reine Marie
» de Médicis sa mére, il fut des plus
» considérez de cette grande & magni-
» fique Princesse, & il n'y avoit point
» d'homme de sa condition, qui eût
» l'entrée plus libre chez elle, ni qui
» en fût vû de meilleur œil. Comme
» elle étoit d'humeur libérale, & qu'el-
» le aimoit à l'exercer envers ceux
» qu'elle en jugeoit dignes ; elle don-
» noit des pensions considérables à
» beaucoup d'hommes de savoir & d'es-
» prit. Celle de M. de Gombauld étoit
» de douze cents écus : ce qui lui don-
» noit moyen de paroître en fort bon
» équipage à la Cour, soit à Paris, ou
» dans les voyages ; qui étoient fré-
» quens en ce temps-là. Et comme il
» étoit autant ennemi des dépenses su-

» perfluës, qu'exact à faire honnête-
» ment les nécessaires, il fit un fonds
» assez considérable, de l'épargne de
» ces années d'abondance : ce qui lui
» vint bien à propos pour passer cel-
» les de stérilité qui y succédérent,
» quand les guerres civiles & étrangé-
» res eurent diminué, & enfin tari les
» sources d'où les premiéres avoient
» coulé. On le réduisit d'abord de dou-
» ze cents écus à huit cents, où il est
» demeuré jusqu'à sa mort, sans être
» payé, néanmoins, depuis la guerre
» de Paris; que par les offices de quel-
» ques personnes puissantes & géné-
» reuses, dont il avoit l'honneur d'ê-
» tre connu & protégé; entre lesquel-
» les M. le Duc & Madame la Duches-
» se de Montausier doivent tenir le pre-
» mier rang. Durant quelques années
» il fut aussi gratifié d'une pension sur
» le Sceau, par M. Seguier Chance-
» lier de France. Il avoit toujours vê-
» cu fort sain, à quoi sa frugalité &
» son économie avoient extrêmement
» contribué. Mais un jour qu'il se pro-
» menoit dans sa chambre, ce qui lui
» étoit fort ordinaire, le pié lui ayant

» tourné, il tomba, & se blessa de tel-
» le sorte à une hanche, qu'il fut obli-
» gé de garder presque toujours le lit,
» depuis cet accident jusqu'à la fin de
» sa vie, qui a duré près d'un siécle ; si
» une date écrite de sa main dans un
» des livres de son cabinet, étoit le
» temps véritable de sa naissance, com-
» me il l'avoit dit en confidence à quel-
» qu'un qui n'en a parlé qu'après sa
» mort. Il avoit été honoré de la bien-
» veillance de tous les Grands & de
» toutes les Dames des trois Cours qu'il
» avoit vûës, c'est-à-dire, celles de
» Henri IV, de Louis XIII, & de
» Louis XIV glorieusement règnant en
» nos jours : & pendant les Régences
» de deux grandes Reines, Marie de Mé-
» dicis & Anne d'Autriche, il étoit
» des plus assidus à se trouver à leurs
» cercles, principalement à celui de la
» premiére de ces Princesses. Mais il se
» rendoit avec encore plus de soin &
» de plaisir au délicieux réduit de tou-
» tes les personnes de qualité, & de
» mérite, qui fussent alors : je veux
» dire, à l'Hôtel de Rambouillet, qui
» étoit comme une Cour abrégée &

» choïsie, moins nombreuse, mais, si
» je l'ose dire, plus exquise que celle
» du Louvre, parce que rien n'appro-
» choit de ce Temple de l'Honneur,
» où la Vertu étoit révérée sous le
» nom de l'incomparable Arténice, qui
» ne fût digne de son approbation &
» de son estime. Enfin M. de Gombauld
» fut aimé & admiré de tous ceux qui,
» comme lui, avoient sacrifié aux Mu-
» ses & aux Graces, & je ne doute
» point que la Postérité ne lui soit en-
» core plus équitable que le siécle où il
» a vêcu; & que le mérite de ses ouvra-
» ges ne fasse obtenir à son nom l'im-
» mortalité, qui est la récompense de
» tous les hommes de Lettres, quand
» ils ont pu parvenir au rang où celui-
» ci s'étoit élevé.

OUVRAGES DE M. DE GOMBAULD.

I. *Endymion*, Roman. Paris, 8. 1624.
II. *Amaranthe*, *Pastorale*. Paris, 8. 1631.
III. *Les Poësies de Gombauld*. Paris, 4. 1646.
IV. *Lettres*. Paris, 8. 1647.

V. *Epigrammes, divisées en trois livres.* Paris, 12. 1657.

VI. *Les Danaïdes, Tragédie.* Paris, 12. 1658.

VII. *Traitez & Lettres de feu M. de Gombauld touchant la Religion.* Amsterdam, 12. 1669.

VI.

GILLES BOILEAU,

Contrôleur (1) de l'Argenterie du Roi, reçu à l'Académie en 1659, mort en 1669.

Il naquit (2) à Paris en 1631, & son illustre frére M. Despreaux en 1636. Les essais du cadet annoncérent ce qu'on a vû de lui dans la suite, des chef-d'œuvres de versification & de bon

(1) Il avoit été auparavant Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville.

(2) De Gilles Boileau, Greffier de la Grand'Chambre du Parlement; & d'Anne de Nielle.

bon ſens. Il n'y eut point en lui, ſi j'oſe ainſi dire, d'enfance poëtique. L'aîné, au contraire, né avec beaucoup d'eſprit, mais avec un jugement moins ſain, ne ſe forma jamais l'idée du parfait. Il ne ſe défioit pas de ſa trop grande facilité à écrire : facilité que M. Deſpreaux n'avoit point, & qui doit être toujours ſuſpecte, quand ce n'eſt point le fruit d'un long exercice.

A cela près, les écrits des deux fréres nous montrent que le même ſang couloit dans leurs veines. Tout ce que l'aîné a fait de ſon chef, eſt ſatirique. Il affectoit même de ſe donner (3) pour un homme redoutable, la plume à la main. Il attaqua, & Scarron, & Coſtar, & Ménage. Ce dernier, qui étoit ce qu'on appelle auteur, & par conſéquent vindicatif, lorſqu'il apprit que Gilles Boileau venoit d'être nommé à une place de l'Académie, engagea Mademoiſelle de Scudéry à le traverſer par le moyen de M. Pelliſſon : & les mouvemens que M. Pelliſſon ſe donna

(3) Voyez une de ſes Lettres en vers, dans le Recueil de Sercy, Tom. III, pag. 157.

donna dans l'intervalle des deux ſcrutins, qui fut de ſix ſemaines, cauſérent une eſpèce (4) de ſchiſme Académique, dont l'hiſtoire ſeroit longue à raconter. Il ſuffit d'en avoir fait mention, pour faire obſerver à ceux qui écrivent des ſatires perſonnelles, que c'eſt un mêtier où l'on gagne peu d'amis.

Quant aux Traductions de Gilles Boileau, nous en avons deux conſidérables : celle d'Epictéte, qui a été (5) fort approuvée ; & celle de Diogéne Laërce, qui eſt demeurée preſque inconnë.

(4) On peut voir là-deſſus une lettre de M. Chapelain à M Huygens, du 9 Avril 1659, dans les *Mélanges de Litérature tirez des Lettres manuſcrites de M. Chapelain*, pag. 157.

Voyez auſſi dans le *Recueil des lettres de M. de la Chambre* la lettre XL, adreſſée à M. Pelliſſon : elle eſt datée de l'année 1658, mais c'eſt une faute bien viſible, puiſque Colletet, à qui G. Boileau ſuccéda, ne mourut qu'en 1659.

(5) Cette Traduction *eſt bonne, & précédée d'une Vie d'Epictéte la plus ample & la plus exacte que j'aie vuë juſqu'ici. L'érudition & la critique y ont été répanduës habilement.* Bayle, Réponſe aux Queſtions d'un Provincial, Tom. I, ch. 18.

connuë. Devoit-il se flatter qu'une compilation informe & obscure, car Diogéne Laërce n'est pas autre chose, pût réussir en François, à moins que d'être éclaircie & redressée par de savantes notes, qui embrasseroient toute la Philosophie des Anciens, & vaudroient mieux que l'original ?

Il a traduit en vers le quatriéme livre (6) de l'Enéïde. Quantité d'endroits qu'on y admire, font regretter qu'il n'y ait pas mis la derniére main : ou plustôt, qu'il ne fût pas capable de limer assez ce qu'il faisoit, pour en venir à une certaine précision, qui contribuë infiniment à la vigueur du style. Car, si je ne me trompe, les écrits de son frére doivent en partie leur force à cette précision mâle & rigide, qui n'ôte rien de nécessaire à la pensée, mais ne laisse rien de superflu dans les mots.

Il travailloit sur la Poëtique d'Aristote, lorsqu'une mort prématurée l'enleva. Il en avoit déja fait plus des deux tiers :

(6) Cette Traduction du IV livre de l'Enéïde fait partie de ses *Oeuvres posthumes*.

tiers : & M. Deſpreaux, en 1709, donna ſon manuſcrit en ma préſence à M. de Tourreil, qui témoignoit avoir envie d'achever l'ouvrage.

Je me ſouviens qu'à cette occaſion M. Deſpreaux fit l'éloge de ſon frére. Ils ne s'aimoient (7) pas dans leur jeuneſſe ; ils avoient à démêler entre eux des intérêts d'auteurs, & qui plus eſt, de poëtes ; doit-on s'étonner que la tendreſſe fraternelle en ſouffrît ? Mais enfin, dans le temps dont je parle, les ſentimens de M. Deſpreaux étoient ſi changez à ſon égard, qu'il ſe propoſoit de mettre au devant de cet ouvrage, ſi M. de Tourreil l'achevoit, une Préface où il exalteroit le mérite de ſon aîné : & comme peu à peu le diſcours tomba ſur les Traductions en général, Quoi, dit-il, l'Aca-
» démie ne voudra-t-elle jamais con-
» noître ſes forces ? Toujours bornée
» à ſon Dictionnaire, quand donc
» prendra-t-elle l'eſſor ? Je voudrois
» que la France pût avoir ſes auteurs claſſiques,

(7) Voyez les Remarques de M. Broſſette ſur le vers 94 de la Sat. I de Deſpreaux

» classiques, aussi-bien que l'Italie.
» Pour cela il nous faudroit un certain
» nombre de livres, qui fussent décla-
» rez exempts de fautes, quant au
» style. Quel est le Tribunal qui aura
» droit de prononçer là-dessus, si ce
» n'est l'Académie ? Je voudrois qu'el-
» le prît d'abord le peu que nous
» avons de bonnes Traductions ; qu'el-
» le invitât ceux qui ont ce talent, à
» en faire de nouvelles ; & que si elle
» ne jugeoit pas à propos de corriger
» tout ce qu'elle y trouveroit d'équi-
» voque, de hazardé, de négligé, elle
» fût au moins exacte à le marquer au
» bas des pages, dans une espèce de
» commentaire, qui ne fût que gram-
» matical. Mais pourquoi veux-je que
» cela se fasse sur des Traductions ? Par-
» ce que des Traductions avoüées par
» l'Académie, en même temps qu'elles
» seroient lues comme des modelles
» pour bien écrire, serviroient aussi de
» modelles pour bien penser, & ren-
» droient le goût de la bonne Antiqui-
» té familier à ceux qui ne sont pas en
» état de lire les originaux. Ce n'est
» pas l'esprit qui manque aux François,

» ni même le travail ; c'eſt le goût ; &
» il n'y a que le goût ancien, qui puiſſe
» former parmi nous, & des auteurs,
» & des connoiſſeurs.

Ainſi parla ce ſage Critique, avec un feu qu'il n'avoit guére dans la converſation, à moins qu'elle ne roulât ſur des matiéres de ſon reſſort. Et revenant encore au même ſujet, après que M. de Tourreil ſe fut retiré : Sa-
» vez-vous, me demanda-t-il, pour-
» quoi les Anciens ont ſi peu d'admi-
» rateurs ? C'eſt parce que les trois
» quarts tout au moins de ceux qui les
» ont traduits, étoient des ignorans ou
» des ſots. Madame de la Fayette, la
» femme de France qui avoit le plus
» d'eſprit, & qui écrivoit le mieux,
» comparoit un ſot Traducteur à un
» laquais que ſa maîtreſſe envoie faire
» un compliment à quelqu'un. Ce que
» ſa maîtreſſe lui aura dit en termes po-
» lis, il va le rendre groſſiérement, il
» l'eſtropie : plus il y avoit de délica-
» teſſe dans le compliment, moins ce
» laquais s'en tire bien : & voilà en un
» mot la plus parfaite image d'un mau-
» vais Traducteur.

„Mais, ajouta M. Deſpreaux, ce
„ n'eſt pas même aſſez qu'un Tradu-
„ ċteur ait de l'eſprit, s'il n'a la ſor-
„ te d'eſprit de ſon original. Car
„ l'homme qui ſort d'ici, n'eſt pas
„ un ſot, à beaucoup près. Et cepen-
„ dant, quel monſtre que ſon Démoſ-
„ théne ? Je dis monſtre, parce qu'en
„ effet c'eſt un monſtre qu'un homme
„ démeſurément grand, & bouffi. Un
„ jour que Racine étoit à Auteuil chez
„ moi, Tourreil y vint, & nous con-
„ ſulta ſur un endroit qu'il avoit tra-
„ duit de cinq ou ſix façons, toutes
„ moins naturelles, & plus guindées les
„ unes que les autres. *Ah le bourreau !*
„ *il fera tant qu'il donnera de l'eſprit à*
„ *Démoſthéne*, me dit Racine tout bas. Ce
„ qu'on appelle eſprit dans ce ſens-là,
„ c'eſt préciſément l'or du bon ſens
„ converti en clinquant.

J'écoutois M. Deſpreaux avec une ardeur de jeune homme, & j'ai ſi ſouvent pris plaiſir à me rappeler ſes paroles, que je ſuis preſque certain de les avoir ici rapportées ſans altération. Mais inſenſiblement j'oublie que dans un article qui n'eſt fait que pour l'aîné, je parle un peu trop du cadet.

OUVRAGES DE M. BOILEAU.

I. *Le Tableau de Cébès*, avec une petite piéce en proſe, intitulée : *La belle Mélancholie*. Paris, 8. 1653.

II. *La Vie d'Epictéte, & l'Enchiridion, ou l'Abrégé de ſa Philoſophie.* Paris, 8. 1655.

III. *Avis* (pp. 50) *à M. Ménage, ſur ſon Eglogue intitulée* Chriſtine, *avec un Remerciment à M. Coſtar.* Paris, 4. 1656.

IV. *Réponſe* (pp. 54) *à M. Coſtar.* Paris, 4. 1659.

V. *Traduction de Diogéne Laërce de la Vie des Philoſophes.* Deux volumes. Paris, 12. 1668.

VI. *Oeuvres poſtumes.* Paris, 12. 1670.

VII. Poëſies diverſes, dans les Recueils de ſon temps.

VII.

HONORAT DE BUEIL, MARQUIS DE RACAN,

l'un des premiers Académiciens, mort en Février 1670.

Il naquit en 1589 à la Roche-Racan, château situé à l'extrémité de la Touraine, sur les confins du Mayne & de l'Anjou. En 1605 il étoit *Page* (1) *de la Chambre sous M. de Bellegarde*, qui, par l'ordre exprès d'Henri IV., avoit pris Malherbe dans sa maison, & lui avoit donné *sa table, un cheval, & mille livres d'appointemens. Racan*, cousin germain de Madame de Bellegarde, & *qui* déjà *commençoit à faire des vers, eut par cette rencontre la connoissance de Malherbe, dont il apprit ce qu'il a jamais su de la poësie Françoise.* Ainsi parle M. de

(1) Vie de Malherbe, pag. 15. Je cite la nouvelle édition, qui est au devant des Oeuvres de Malherbe, *Paris*, 1723.

M. de Racan lui-même; mais sa modestie le trompe; car il avoit un plus grand maître que Malherbe, je veux dire la nature. C'est la nature qui le fit poëte; & tout autre maître n'auroit pu que contribuer à le rendre bon versificateur.

A son retour (2) *de Calais, où il fut porter les armes en sortant de Page*, il consulta Malherbe sur le genre de vie qu'il devoit choisir. Malherbe, au lieu de répondre directement là-dessus, lui récita cet ingénieux conte du Poge, dont la Fontaine a fait une de ses plus jolies Fables, intitulée, *le Meûnier, son fils, & leur âne.* Enfin, à l'âge de trente-neuf ans, le Marquis de Racan se maria: & sa postérité est aujourd'hui tout ce qui reste de la maison de *Bueil*, maison des meilleures qu'il y ait en France.

Pour bien juger de son mérite poëtique, sachons d'abord ce qu'en pensoit Malherbe. Il disoit que Maynard étoit de tous ses disciples *celui qui faisoit*

(2) Vie de Malherbe, pages 37, & 38.

soit (3) *les meilleurs vers, mais qu'il n'avoit point de force; que Racan avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers; que le plus souvent pour s'aider d'une bonne pensée, il prenoit de grandes licences; & que de Maynard & de Racan on feroit un grand Poëte.*

Joignons à cela le sentiment d'un (4) Critique, qui ne se trompa jamais. *La vérité est*, dit-il en parlant de Malherbe, *que la nature ne l'avoit pas fait grand Poëte. Mais il corrige ce défaut par son esprit, & par son travail; car personne n'a plus travaillé ses ouvrages que lui, comme il paroît assez par le petit nombre de piéces qu'il a faites. Notre langue veut être extrémement travaillée. Racan*, ajoûte M. Despreaux, *avoit plus de génie que Malherbe, mais il est plus négligé, & songe trop à le copier. Il excelle sur-tout, à mon avis, à dire les petites choses; & c'est en quoi il ressemble mieux aux Anciens, que j'admire sur-tout par cet endroit. Plus les choses sont séches & mal-aisées à dire en vers,*

(3) Vie de Malherbe, pages 36, & 37.
(4) Despreaux, Lettre à M. de Maucroix.

vers, plus elles frappent quand elles sont dites noblement, & avec cette élégance qui fait proprement la Poësie.

Voilà deux témoignages, qui, rendus à près de cent ans l'un de l'autre, nous donnent exactement la même idée de M. de Racan : qu'il avoit beaucoup de génie, qu'il étoit né Poëte, mais qu'à la facilité, & à la supériorité du talent, il n'ajoutoit pas toujours l'opiniâtreté du travail.

On trouvera dans la *Vie de Malherbe*, écrite par M. de Racan, diverses particularitez, qui concernent M. de Racan lui-même, & qu'il raconte d'une maniére si franche, si desintéressée, qu'on douteroit presque s'il est l'auteur de l'ouvrage. Mais une personne de sa condition étoit au dessus de cet amour propre, dont un auteur, qui n'est qu'auteur, ne se défend jamais bien.

Je suis, au reste, trop sérieux dans tout ce volume, pour que je me permette ici de l'égayer par l'avanture des trois Racans, & par quelques autres contes semblables, dont le *Ménagiana* est la source.

OUVRAGES DE M. DE RACAN.

I. *Les Bergeries.* Paris, 8. 1625.

II. *Lettres diverses*, dans le Recueil de Faret, 1627.

III. *Les sept Pseaumes*, &c. Paris, 8. 1631.

IV. *Poësies diverses*, dans les Recueils de 1621, 1627, 1633.

V. *Odes sacrées, dont le sujet est pris des Pseaumes de David, & qui sont accommodées au temps présent.* Paris, 8. 1651.

VI. *Discours contre les Sciences :* à la fin du volume précédent.

VII. *Mémoires sur la Vie de Malherbe.* Paris, 12. 1651.

VIII. *Derniéres Oeuvres, & Poësies* (5) *Chrétiennes, tirées des Pseaumes, & de quelques Cantiques du vieux & nouveau Testament.* Paris, 8. 1660.

(5) Cette derniére édition contient tous les Pseaumes : il n'y en avoit qu'une partie dans les éditions de 1631, & 1651.

Un Libraire de Paris a depuis peu donné en deux volumes in-douze, le Recueil des Oeuvres de M. de Racan, mais avec des fautes & des omissions, sur lesquelles on peut voir le Mercure, Septembre 1724.

VIII.

HARDOUIN DE PÉRÉFIXE,

Archevêque de Paris, Chancelier des Ordres du Roi, reçu à l'Académie en 1654, *mort le* 31 *Décembre* 1670.

Il étoit d'une famille originaire de Naples, établie depuis un ſiécle dans le Mirebalais.

Après avoir pris le bonnet en Sorbonne, il prêcha dans Paris ; & ſa réputation commencée par l'éclat de ſes talens, ſoutenuë par la ſageſſe de ſa conduite, l'ayant fait connoître à la Cour, il fut nommé Précepteur de Louis XIV.

Jamais la France ne rappellera l'idée de ce grand Roi, qu'elle ne béniſſe la mémoire de ceux qui l'élevérent dans la vertu. C'eſt à quoi tendent les deux ouvrages que M. de Péréfixe a publiez. L'un en latin, & c'eſt proprement un recueil de Maximes, qui renferment les devoirs d'un Roi enfant. L'autre en

françois, où il instruit un Roi majeur, non plus par de simples maximes, mais par des exemples, d'autant plus propres à faire impression sur le feu Roi, que c'étoient ceux d'Henri IV.

Vouloir, comme d'audacieux Critiques l'ont avancé, qu'à l'égard de ce dernier livre, il n'ait fait qu'emprunter la plume de Mézeray, ce n'est pas faire attention à la différence des styles. Mézeray, dans tout ce qui est certainement de lui, retombe à tout moment dans un style dur & peu châtié. Donnera-t-on à la même plume une Histoire écrite purement, avec élégance, avec dignité ? Outre que dans cette Histoire d'Henri IV, nous y retrouvons d'un bout à l'autre un goût pour la vertu, & un certain air de sagesse, que M. de Péréfixe avoit pareillement répandu dans son premier ouvrage.

Pendant qu'il étoit Précepteur du Roi, il fut fait Evêque de Rhodez, & depuis il eut l'Archevêché de Paris, où il se gouverna en grand homme, recouvra la jurisdiction spirituelle du Faubourg Saint Germain, acquit celle

de Verſailles, & fit pour ſon égliſe beaucoup d'autres choſes importantes, mais qui appartiennent moins aux Mémoires de l'Académie, qu'à ceux du Clergé.

OUVRAGES DE M. DE PE'RE'FIXE.

I. Inſtitutio Principis. *Paris*, 16. 1647.
II. *Hiſtoire d'Henri IV.* Paris, 4. 1661.

IX.

JEAN DE MONTIGNY,

Evêque de Léon, reçu à l'Académie en Janvier 1670, *mort le* 26 *Septembre* 1671.

Tout ce que j'ai pu ſavoir de ſa perſonne, c'eſt qu'il étoit fils & frére d'Avocats Généraux au Parlement de Bretagne; qu'il fut pluſieurs années Aumônier de la Reine Marie Théréſe; nommé enſuite à l'Evêché de Léon; & que l'année même qu'il en prit poſſeſ-

ſion, étant allé aux Etats de ſa province, qui ſe tenoient à Vitré, il y mourut. Les circonſtances de ſa mort ſe trouvent dans les lettres de Madame de Sévigné. Du 20 Septembre 1671 : *L'Evêque de Léon a été à la derniére extrémité à Vitré, avec un tranſport au cerveau; il eſt hors d'affaire.* Du 23 : *Enfin, après avoir été balotté cinq ou ſix fois de la mort à la vie, les redoublemens opiniâtres de la fiévre ont décidé en faveur de la mort; il ne s'en ſoucie guére, car ſon cerveau eſt embarraſſé.* Du 27 : *Le pauvre Léon* (1) *a toujours été à l'agonie, depuis que je vous ai mandé qu'il ſe mouroit; il y eſt plus que jamais, & il ſaura bien-tôt mieux que vous, ſi la matiére raiſonne. C'eſt un dommage extrême que la perte de ce petit Evêque : c'étoit, comme diſent nos amis, un eſprit* (2) *lumineux ſur la Philoſophie.* Du 1 Octob.

(1) Il étoit mort de la veille : mais Madame de Sévigné écrivoit de ſa campagne, qui étoit à quelques lieuës de Vitré.

(2) Dans une autre de ſes Lettres, qui eſt du premier Septembre, elle dit qu'il étoit *Carteſien à brûler.* Mais, ajoute-t-elle, dans le mê-

Octob. *Il mourut lundi. Ce pauvre petit Evêque avoit trente-cinq ans, il étoit établi, il avoit un des plus beaux esprits du monde pour les sciences, c'est ce qui l'a tué, il s'est épuisé.*

Par le peu qui nous reste de M. de Montigny, on voit que la Philosophie ne lui avoit pas ôté le goût de la Poësie & de l'Eloquence. Sa prose est correcte, élégante, nombreuse; sa versification coulante, noble, pleine d'images. Quelques années de plus, où n'alloit-il pas? Mais mourir à trente-cinq ans; c'est pour un homme de lettres, mourir au berceau.

» me feu il soutient aussi que les bêtes pensent.
» Voilà mon homme. Il est très-savant là-des-
» sus; il a été aussi loin qu'on peut aller dans
» cette Philosophie; & M. le Prince en est de-
» meuré à son avis.

OUVRAGES DE M. DE MONTIGNY.

I. *Lettre* (pp. 31) *à Eraste, pour réponse à son libelle contre la Pucelle* de Chapelain. *Paris*, 4. 1656.

II. *Lettre contenant le voyage de la Cour vers la frontière d'Espagne, en l'année*

1660, imprimée dans le *Recueil de quelques Piéces nouvelles & Galantes*, Tom. I.

III. *Oraison funébre d'Anne d'Autriche, Reine de France.* Rennes, 4. 1666.

IV. *Le Palais des Plaisirs*, Piéce d'environ 200 vers, imprimée dans le *Recueil de Poësies Chrétiennes & diverses*, Tom. II.

X.

FRANÇOIS DE LA MOTHE LE VAYER,

Conseiller d'Etat ordinaire, reçu à l'Académie le 14 Février 1639, mort en 1672.

Il naquit à Paris en 1588. Sa famille, qui est originaire du Mans, a donné & donne encore aujourd'hui d'excellens sujets à la Robe. Il prit dans sa jeunesse le même parti, & fut longtemps Substitut de M. le Procureur Général du Parlement, charge qu'il avoit

avoit héritée de ſon (1) pére. Il s'en défit enfin pour n'avoir plus à s'occuper que de ſes ouvrages. Et certainement, ſi l'on examine la quantité, & la qualité de ceux qu'il a mis au jour, on ne croira pas qu'il ait pu avoir quelque autre occupation dans tout le cours de ſa vie. Il a tout embraſſé dans ſes écrits, l'ancien, le moderne, le ſacré, le profane, mais ſans confuſion. Il avoit tout lu, tout retenu, & fait uſage de tout. Si quelquefois il ne tire point aſſez de lui-même, pour ſe faire regarder comme auteur original; du moins il en tire toujours aſſez, pour ne pouvoir être traité de copiſte, ou de compilateur; & ſa mémoire, quoiqu'elle brille par-tout, n'efface jamais ſon eſprit.

Quand il fut queſtion de donner un Précepteur au Roi (c'eſt du ſavant Naudé que nous apprenons ceci, & je me ſers de ſes propres termes) *on jetta premiérement les yeux ſur M. de la Mothe-le-Vayer, comme ſur celui que le Cardinal de*

(1) Félix de la Mothe-le-Vayer, dont l'éloge ſe voit dans la Croix du Maine, pag. 84.

de Richelieu avoit destiné à cette charge, tant à cause du beau livre qu'il avoit fait sur l'éducation de M. le Dauphin, qu'eu égard à la réputation qu'il s'étoit acquise par beaucoup d'autres compositions françoises, d'être le Plutarque de la France; mais la Reine ayant pris résolution de ne donner cet emploi à aucun homme qui fût marié, il fallut par nécessité (2) *songer à un autre.*

Un obstacle innocent lui ayant donc fait manquer la premiére place, qui puisse être confiée à un homme de lettres, il eut la seconde, celle de Précepteur de Philippe, alors Duc d'Anjou, & depuis Duc d'Orléans, frére unique de Louis XIV.

Je ne puis dissimuler que la doctrine répanduë dans les écrits de ce savant homme, paroît tendre au Pyrrhonisme : mais aussi rendons lui cette justice, qu'il prend toute sorte de précautions, & dans une infinité d'endroits, pour faire bien sentir qu'il ne confond nullement, & qu'on ne doit nullement confondre la nature des connoissances humaines,

(2) Dialogue de Mascurat, pag. 375.

humaines, dont il nie l'évidence avec la nature des véritez révélées, dont il reconnoit la certitude.

Peut-on, comme il le prétend, tenir en même temps pour douteux les objets de la raiſon, ou des ſens ; & pour certains, les objets de la foi ? Si ce n'eſt là une contradiction formelle, c'eſt du moins un étrange paradoxe. Mais je ne laiſſe pourtant pas de dire, qu'en parlant d'un Pyrrhonien de ce caractère, il eſt juſte d'obſerver, & pour ſon honneur, & pour l'édification publique, qu'il n'a donné, ou cru donner nulle atteinte à ſa religion. Juſtice duë ſurtout à M. de la Mothe-le-Vayer, dont les glorieux emplois nous parlent en ſa faveur, & qui, comme Bayle (3) lui-même l'a dit, *étoit un homme d'une conduite réglée, & ſemblable à celle des anciens Sages : un vrai Philoſophe dans ſes mœurs.*

Au milieu de ſa nombreuſe bibliothéque, où il pouvoit bien dire avec le bon Chriſale de Moliére,

Raiſonner

(3) Bayle, Dict. art. VAYER.

Raiſonner eſt l'emploi de toute ma maiſon ,
Et le raiſonnement en bannit la raiſon ,

il ſe voyoit entouré de livres écrits en divers ſiécles, en diverſes langues,dont l'un lui diſoit blanc, l'autre noir. Frappé d'y trouver cette multiplicité, cette contrariété d'opinions ſur tous les points que Dieu a livrez à la diſpute des hommes, il en vint à conclure que la Sceptique étoit de toutes les Philoſophies la plus ſenſée. Heureux ceux qui, comme lui, ne chancellent que dans les routes de l'Hiſtoire & de la Phyſique ! Un doute éclairé peut quelquefois ſervir de flambeau pour s'y conduire. Mais ſi le Pyrrhoniſme étend ſes droits juſque ſur la Morale, il ne ſauroit qu'être l'auteur de tous maux, & le deſtructeur de toute ſociété.

Un événement à remarquer dans la vie d'un Philoſophe tel que M. de la Mothe-le-Vayer, c'eſt qu'à l'âge de ſoixante & ſeize ans, étant veuf depuis un temps infini, il ſe remaria.

Cependant, lorſqu'on lit ce qu'il a écrit pour & contre le mariage, on jureroit qu'un homme qui penſe ainſi, regrette peu ſa premiére femme; & que ſi quelqu'un eſt sûr d'aimer le célibat toute ſa vie, c'eſt lui. Mais combien de choſes imprévûës, contre leſquelles nos plus ſages réſolutions ne tiennent pas? Il avoit de ſon premier mariage un fils unique, né avec de l'eſprit, avec d'heureuſes inclinations, élevé avec ſoin, & qui tenoit déja (4) un rang diſtingué parmi les gens de lettres. Ce fils unique, âgé ſeulement de trente-cinq ans, meurt entre les bras de ſon pére. Qu'on ne s'étonne donc pas que dans un ſi juſte deſeſpoir, la foibleſſe du vieillard l'emporte ſur la

(4) C'eſt à lui que Deſpreaux adreſſe ſa quatriéme Satire: *D'où vient, cher le Vayer*, &c. Nous avons de lui d'excellentes notes ſur une Traduction de Florus, qu'il publia en 1656 ſous le nom de Monſieur Frére du Roi, mais dont vrai-ſemblablement il eſt l'auteur. Il mourut en Septembre 1664.

Le Roman de *Tarſis & Zélie* n'eſt point de lui: il eſt d'un de ſes couſins, nommé François le Vayer de Boutigny, Maître des Requêtes, mort en 1688.

la fermeté du Philoſophe D'autant plus que la femme dont il fit choix, étoit d'un âge qui le mettoit (5) à couvert des mauvaiſes plaiſanteries.

Il mourut dans ſa quatre-vingt-cinquiéme année, & juſque-là il fut en état de ſatisfaire pleinement ſa plus forte paſſion, je veux dire, de compoſer des ouvrages : & il faut convenir que la pluſpart de ceux même qu'il fit dans un âge décrépite, devoient le faire trouver jeune dans ſa façon de penſer.

Mais cet auteur ſi fécond avoit près de cinquante ans, lorſqu'il publia le premier de ſes écrits. C'eſt une obſervation qui me fait ſouvenir d'une choſe que j'ai entendu conter à M. Huet. La premiére fois qu'il vit le P. Sirmond, qui étoit alors plus que nonagénaire : *Ne vous preſſez pas*, lui dit ce ſage & docte vieillard, *de rien donner*

» (5) M. de la Mothe-le-Vayer, pour ſe » conſoler de la mort de ſon fils unique, s'eſt au- » jourd'hui remarié à 78 ans ; & a épouſé la fil- » le de M. de la Haie, jadis Ambaſſadeur à Con- » ſtantinople, laquelle a bien 40 ans. Elle étoit » demeurée pour être Sibylle. *Gui Patin, Let-* » *tre du* 30 *Décembre* 1664.

donner au Public ; il n'y a rien dans les sciences, que n'ait ses coins & se recoins, où la vuë d'un jeune homme ne perce pas : attendez que vous ayez cinquante ans sur la tête, pour vous faire auteur. Il ne s'agit pas ici des Orateurs ; encore moins des Poëtes : leur objet demande qu'ils profitent du temps où l'imagination a toute sa force.

OUVRAGES DE M. de la Mothe-le-Vayer.

I. *Discours de la contrarieté d'humeurs, qui se trouve entre certaines nations, & singuliérement entre la Françoise & l'Espagnole : avec deux Discours politiques, l'un sur la Bataille de Lutzen, & l'autre sur la proposition de tréve aux Pays-bas en* 1633. Paris, 8. 1636.

II. *Petit Discours Chrétien de l'immortalité de l'ame, avec le Corollaire, & un Discours sceptique sur la Musique.* Paris, 8. 1637.

III. *Considérations sur l'Eloquence Françoise de ce temps.* Paris, 8. 1638.

IV. *Discours de l'Histoire.* Paris, 8. 1638.

V. *De l'instruction de M. le Dauphin.* Paris, 4. 1640.
VI. *De la vertu des Payens.* Paris, 4. 1642.
VII. *De la Liberté, & de la Servitude.* Paris, 12. 1643.
VIII. *Opuscules, ou petits Traitez,* en quatre parties, dont chacune contient sept Traitez. *Paris*, 8. Tom. I, 1643. II, & III, 1644. IV. 1647.
IX. *Opuscule, ou petit Traité sceptique sur cette commune façon de parler:* N'avoir pas le sens commun. *Paris*, 12. 1646.
X. *Jugement sur les anciens & principaux Historiens Grecs & Latins.* Paris, 4. 1646.
XI. *Lettres touchant les nouvelles Remarques* (de Vaugelas) *sur la langue Françoise.* Paris, 8. 1647.
XII. *Petits Traitez en forme de Lettres écrites à diverses personnes studieuses.* Paris, 4. 1647.
XIII. *La Géographie du Prince.* Paris, 8. 1651.
XIV. *La Rhétorique du Prince.* Paris, 8. 1651.
XV. *La Morale du Prince.* Paris, 8. 1651.
XVI.

XVI. *L'Oeconomique du Prince.* Paris, 8. 1653.

XVII. *La Politique du Prince.* Paris, 8. 1654.

XVIII. *La Logique du Prince.* Paris, 8. 1655.

XIX. *En quoi la piété des François diffère de celle des Espagnols dans une profession de même Religion.* Paris, 12. 1657.

XX. *La Physique du Prince.* Paris, 8. 1658.

XXI. *Nouveaux Traitez en forme de Lettres.* Paris, 8. 1659.

XXII. *Derniers petits Traitez en forme de Lettres.* Paris, 8. 1660.

XXIII. *Prose chagrine.* Trois volumes. *Paris*, 12. 1661.

XXIV. *La Promenade : Dialogue entre Tubertus Ocella, & Marcus Bibulus.* Quatre volumes. *Paris*, 12. Tom. I, 1662. II, III, & IV, 1663.

XXV. *Homélies Académiques.* Trois volumes, *Paris*, 12. Tom. I, 1664. II, 1665. III, 1666.

XXVI. *Problémes sceptiques.* Paris, 12. 1666.

XXVII. *Doubte sceptique : Si l'étude*

des belles lettres est préférable à toute autre occupation ? Paris, 12. 1667.

XXVIII. *Observations diverses sur la composition & sur la lecture des livres.* Paris, 12. 1668.

XXIX. *Deux Discours : le premier, du peu de certitude qu'il y a dans l'Histoire : le second, De la connoissance de soi-même.* Paris, 12. 1668.

XXX. *Discours pour montrer que les doutes de la Philosophie sceptique sont de grand usage dans les sciences.* Paris, 12. 1669.

XXXI. *Mémorial de quelques conférences avec des personnes studieuses.* Paris, 12. 1669.

XXXII. *Introduction chronologique à l'Histoire de France.* Paris, 12. 1670.

XXXIII. *Soliloques sceptiques.* Paris, 12. 1670.

XXXIV. *Hexaméron rustique.* Paris, 12. 1670.

XXXV. *Quatre Dialogues* (6) *faits à l'imitation des Anciens, par Orasius Tubero.* Francfort, 4. 1606.

(6) La date de ces Dialogues, & des suivans, est supposée, tant pour le lieu de l'impression, que pour l'année. Ils n'ont point été mis, non

XXXVI. *Cinq autres Dialogues du même Auteur, &c.* Francfort, 4. 1606.

plus que les trois volumes cottez ici numero 32, 33, & 34, dans le Recueil des Ouvrages de l'Auteur, dont l'édition en quinze tomes *in-douze* est, à cela près, complette : au lieu que l'édition *in-folio* ne contient que les Ouvrages publiez jusqu'en 1667.

XI.

JEAN CHAPELAIN,

Conseiller du Roi en ses Conseils, l'un des premiers Académiciens, mort le 22 Février 1674.

Il naquit (1) à Paris en 1595, le 4 Décembre. Sa mére qui avoit fort connu Ronsard, & dont l'idée étoit frappée des honneurs que ce Poëte avoit reçus de son siécle, souhaitoit passionnément qu'un de ses fils pût entrer

(1) De Sébastien Chapelain, Notaire au Châtelet ; & de Jeanne Corbiére, fille d'un Michel Corbiére, ami particulier de Ronsard.

trer dans la même lice. Du moment donc qu'elle vit en celui-ci d'heureuses dispositions pour l'étude, elle le voüa, si j'ose ainsi dire, à la Poësie. Dans cette vuë, elle le mit en pension dès l'âge de neuf ans chez le célébre Fédéric Morel, Doyen des Lecteurs du Roi, d'où il alloit au collége de Calvi prendre les leçons de Nicolás Bourbon, excellent Poëte latin, & qui fut un des Académiciens nommez par le Cardinal de Richelieu. Il fit d'étonnans progrès sous de si grands maîtres : & non-seulement il se rendit habile dans les Humanitez, mais à ses heures perduës il apprit de lui-même l'Italien & l'Espagnol.

Au sortir des classes, il entra chez le Marquis de la Trousse, grand Prévôt de France, qui lui confia d'abord l'éducation de ses enfans, & ensuite l'administration de ses affaires. Il y demeura (2) dix-sept ans entiers, pendant

(2) Supposé qu'il ait traduit *Guzman d'Alfarache*, comme on le croit, ce fut pendant ce temps-là. Mais il n'en convenoit point ; & M. Pellisson, lorsqu'il donna la liste des ouvra-

dant lesquels, vivant presque toujours à la Cour, il résista par prudence à la tentation de rimer. Il craignoit que s'il s'étoit une fois donné pour Poëte, la calomnie ne vînt à lui attribuer tôt ou tard quelqu'une de ces impudentes satires, qui sont dans les Cours la ressource ordinaire dès mécontens & des fous. Mais il ne laissoit pas de s'appliquer sourdement à la Poëtique, & il est le premier de nos François, qui ait songé à en faire une étude sérieuse. Car jusque-là nos Poëtes, contens de savoir les règles de la versification, se figuroient qu'à cela près tout étoit arbitraire dans leur art.

Quoique dès-lors l'Italie n'eût point mal débroüillé la Poëtique d'Aristote, cependant le Cavalier Marin n'avoit suivi que son caprice dans son *Adone*. Il vint à la Cour de France, où étoient Malherbe & Vaugelas, qu'il pria d'entendre

ges publiez jusqu'en 1652 par Chapelain, ne fait point mention de celui-ci, quoiqu'imprimé longtemps auparavant. Il faut cependant avoüer que l'Abbé de Marolles, dans son *Dénombrement d'Auteurs*, ne permet pas d'en douter.

tendre la lecture de ce Poëme, avant que d'en risquer l'impression. Ils lui proposérent d'y appeler un jeune homme de leur connoissance, qui savoit aussi-bien qu'eux l'Italien, & mieux qu'eux la Poëtique. C'étoit M. Chapelain. Il trouva dans ce Poëme d'excellentes parties, mais qui n'alloient pas à faire un tout. Que le sujet étoit mal pris, mal conduit. Que néanmoins on pouvoit, à l'aide d'une préface raisonnée, jetter de la poussiére aux yeux, & prévenir les critiques. Il parla en homme si éclairé, que ses trois auditeurs le jugérent seul capable d'exécuter ce qu'il proposoit. Et cette préface, qu'enfin ils arrachérent de lui, fut le premier ouvrage par où il se laissa connoître. Ouvrage qui ne suffiroit pas aujourd'hui pour établir la réputation d'un auteur : mais qui, dans un temps où personne n'étoit au fait de la Poëtique, fut regardé, même parmi les gens de lettres, comme une nouveauté d'un grand prix.

Un rien détermine souvent la vocation d'un écrivain. Quand M. Chapelain vit le succès de sa Dissertation,

il se crut appelé à faire un Poëme épique. D'ailleurs, les discours que sa mére lui avoit tenus sur la gloire des grands Poëtes, ne s'étoient pas effacez de son esprit. Il arrêta donc son sujet : mais naturellement moins vif que judicieux, il employa d'abord cinq années de suite à le méditer, & ne fit son premier vers qu'après avoir ébauché le tout en prose. Tant de flegme, peut-être, n'annonce point cet enthousiasme, qui fait qu'un Poëte ne sauroit attendre pour rimer, que sa raison ait si long-temps délibéré sur ce que son imagination entreprend. Peut-être même que la sécheresse & la dureté qu'on reproche au Poëme de *la Pucelle*, viennent de ce que l'auteur commença si tard à versifier. Car la méchanique du vers demande une habitude prise de jeunesse. *Les faveurs dont Parnasse m'honore*, disoit Malherbe, *non loin de mon berceau commencérent leur cours*. Au lieu que M. Chapelain, lorsqu'il mit la main à l'œuvre, passoit trente-quatre ans.

Tant que son plan ne fut vû qu'en prose, les connoisseurs en furent char-

mez. Jusque-là que Messieurs d'Andilly & le Maistre en parlérent au Duc de Longueville, comme d'un projet où la gloire de sa maison étoit intéressée ; & ils en parlérent si efficacement que, pour engager M. Chapelain à ne point perdre de vuë son travail, ce généreux Prince lui assura mille écus de pension.

Quelque temps auparavant, il avoit eu du Cardinal de Richelieu une pension de pareille somme : & cela, au sortir d'une conférence sur les piéces de Théatre, où il montra en présence du Cardinal, qu'on devoit indispensablement observer les trois fameuses unitez, de temps, de lieu, & d'action. Rien ne surprit tant que cette doctrine ; elle n'étoit pas seulement nouvelle pour le Cardinal ; elle l'étoit pour tous les Poëtes qu'il avoit à ses gages. Il donna dès-lors une pleine autorité sur eux à M. Chapelain. Et quand il voulut que le Cid fût critiqué par l'Académie, il s'en reposa principalement sur lui, comme on le voit dans l'Histoire de M. Pellisson.

Peu des Savans eurent part aux libé-

ralitez du Cardinal Mazarin : il étoit trop distrait par le bruit des armes : cependant la réputation de M. Chapelain frappa ses oreilles, & il lui assigna une pension de quinze cents francs sur l'Abbaye de Corbie.

Toute la Cour, toute la France fut entraînée par de tels suffrages en faveur de M. Chapelain. Tous les beaux-esprits, Balzac à leur tête, le reconnurent pour leur juge. Lui, au milieu des biens & des honneurs, qui sembloient l'accueillir de toutes parts, étoit toujours modeste, *doux, complaisant, officieux, sincére.* Il soutenoit, il rehaussoit par la sagesse de sa conduite l'opinion que l'on avoit de son esprit.

Il avoit partagé (3) son Poëme en vingt-quatre Chants. Les douze premiers

(3) Il n'y en a jamais eu d'imprimé que les douze premiers Chants. C'est ce qui fait dire à M. Huet, que le Public n'ayant vû qu'une partie de ce Poëme, des gens raisonnables ne doivent pas sur une partie juger du tout. Il prétend même, & son jugement est bien digne d'attention, que pour la constitution de la Fable, & pour les vertus essentielles de l'Epopée, ce Poëme vaut infiniment. Voyez de quelle ma-

miers parurent en 1656. Jusqu'alors on n'avoit vû de lui que des Odes, des Sonnets, d'autres petits ouvrages de Poësie, tous assez bons pour ne pas nuire à la haute idée que l'on se faisoit d'un Poëme, le fruit de tant de veilles. On s'attendoit à un chef-d'œuvre, & il faut convenir que la prévention fut d'abord victorieuse, puisqu'il se fit jusqu'à six éditions de la Pucelle en dix-huit mois. Deux hardis Critiques (4) cherchérent-ils à chagriner M. Chapelain ? Son illustre Mécéne le Duc de Longueville prit soin lui-même de son apologie. Comment ? En doublant dès-lors, & pour le reste de ses jours, la pension qu'il lui faisoit depuis près de trente ans.

Ajoutons (& ceci prouve incontestablement

niére il s'en explique, & dans ses Mémoires latins, liv. III, & dans *Huetiana*, art. XIX.

Au reste, j'ai entre les mains une copie des douze derniers Chants, copie très-correcte, & revuë par l'Auteur lui-même. Je me ferai toujours un plaisir de la communiquer à ceux qui en auront envie.

(4) *La Mesnardière*, sous le nom du Sieur *du Rivage*; & *Liniére*, sous le nom *d'Eraste*.

blement que l'impression de ce Poëme ne fit point de brèche d'abord à la réputation de son auteur) ajoutons qu'en 1662, le Roi voulant faire des gratifications à tout ce qu'il y avoit de Savans célébres, tant en France que dans toutes les autres parties de l'Europe, ce fut sur-tout à M. Chapelain que s'adressa M. Colbert, pour avoir la liste de ces Savans, & pour connoître le plus ou le moins qu'ils avoient de mérite, afin que les bienfaits du Roi fussent, non-seulement placez, mais mesurez. Il y eut soixante *Gratifiez*; ainsi les appeloit-on; & de ces soixante, il y en avoit (5) quinze étrangers,

(5) Pour l'Italie : *Leo Allatius*, Bibliothécaire du Vatican; le Comte *Graziani*, Sécrétaire d'Etat du Duc de Modéne; *Ottavio Ferrari*, Professeur en Eloquence à Padouë; *Carlo Dati*, Professeur en Humanitez à Florence : *Vicenzo Viviani*, premier Mathématicien du Grand Duc.

Pour la Hollande & la Flandre : *Isaac Vossius*, Historiographe des Provinces-Unies; *Nicolas Heinsius*, Résident de L. H. P. en Suéde; *Jean-Frédéric Gronovius*, Professeur en Histoire à Leyde; *Christien Huygens de Zuy-*

gers, & quarante-cinq François, dont plus de vingt étoient (6) alors de l'Académie, ou en ont été depuis.

Un homme donc, à qui le Cardinal de Richelieu, le Cardinal Mazarin, & M. Colbert n'ont pu refuser leur confiance; un homme qui eut relation avec tous les Savans de son temps, & qui ne fut le rival d'aucun, mais l'ami & le confident de tous, le directeur de leurs études, le dépositaire de leurs intérêts; un homme que l'ambition n'a point tenté, que les faveurs des Grands n'ont

lichem, célébre Mathématicien; *Gaspar Gevartius*, Historiographe de l'Empereur, & du Roi d'Espagne.

Pour l'Allemagne, &c: *Jean-Henri Boëclerus*, Professeur en Histoire à Strasbourg; *Thomas Reinésius*, Conseiller de l'Electeur de Saxe; *Jean Christophe Wagenseilius*, Professeur dans l'Académie d'Altorf; *Jean Hévélius*, fameux Astronome de Dantzic; *Hermannus Conringius*, Professeur en Politique à Helmstad.

(6) Messieurs Chapelain, d'Ablancourt, Conrart, Gomberville, Cotin, Bourzeys, Charpentier, Perrault, Fléchier, Cassagnes, des Marests, Corneille, Segrais, Racine, Huet, Mézeray, le Clerc, Gombauld, la Chambre, Silhon, Boyer, Quinault.

n'ont point ébloui, que les richesses n'ont point tiré de son premier état, que la Satire même n'a point aigri ; un tel homme, dis-je, ne méritoit-il pas d'être chéri & loüé, comme en effet il l'a été par Balzac, par Sarasin, par Ménage, par Vaugelas, par Messieurs (7) de Port-Royal, & par un si grand nombre d'écrivains illustres, que si je les nommois tous ici, on croiroit que je fais un catalogue de tout ce qu'il y en a eu, & dedans & dehors (8) le Royaume, durant près de quarante ans ?

Quand

(7) Ils parlent de lui, sans le nommer, dans la Préface de leur Grammaire Espagnole.

(8) Le savant Nicolas Heinsius ayant appris la mort de M. Chapelain, la mande en ces termes à Grævius, du 8 Mars 1674. *Me interim mirificè adfligit excessus è vivis Johannis Capellani, cujus memoria semper in hoc pectore erit sanctissima. Amisi sanè amicum incomparabilem. Sed tantum virum exornare laudibus meritissimis non est hujus loci.* Et Grævius lui répond : *Incredibile est quanto me dolore mors Capellani affecerit : quam ex te primùm intelligo. Amisit Gallia insigne gentis suæ decus. Magnam jacturam in eo fecit res literaria, cujus commodis ille perpetuo in-*

Quand on aura dit qu'il versifioit durement, tout sera dit. Mais ne connoît-on rien d'excellent, rien d'admirable, que l'art de faire des vers coulans & harmonieux? Pour bien juger de son mérite, ne confondons point sa personne avec ses ouvrages. Autrefois on jugeoit de ses ouvrages sur l'idée qu'on avoit de sa personne; & de-là vient que la plusspart de ses amis, gens d'ailleurs sensez, & de bon goût, estimoient de bonne foi sa Pucelle, quoique peu estimable. Aujourd'hui, si l'on vouloit au contraire, sur l'idée qu'on a de ses ouvrages, juger de sa personne, ce seroit une autre injustice, & d'autant

vigilabat, unus omnium candidissimus ingeniorum æstimator, qua ad optimarum artium dignitatem augendam ubique gentium & plausu & præmiis incitabat, ipse ingenio, doctrina, gravitate, vitaque sanctitate in primis conspicuus, ut illius memoriæ & meritis erga doctrinæ politioris cultores omnis ætas perpetuo sit debitura. Ego vero privatus sum amico summo, cujus memoriam & desiderium nulla temporis longinquitas apud me obliterabit. Vides in hoc quoque tristissimo casu societatem ægritudinis mihi tecum esse. ....

d'autant plus criante, qu'elle tomberoit ſur un homme d'un ſavoir peu commun, & d'une vertu encore plus rare.

Je parle d'une vertu rare : en voici un trait, dont je fournirai la preuve à qui voudra. Dès que M. le Duc de Montauzier fut nommé Gouverneur de M. le Dauphin, il jetta les yeux ſur M. Chapelain pour la place de Précepteur ; & même obtint l'agrément du Roi, avant que d'en avoir parlé à M. Chapelain. Qu'arrive-t-il ? Que M. Chapelain réſiſte à M. de Montauzier, & refuſe obſtinément ce glorieux emploi, alléguant que ſon grand âge le rendoit trop ſérieux, trop infirme, pour qu'il pût ſe flatter d'être agréable à un Prince encore ſi jeune. Faut-il d'autres marques d'un parfait deſintéreſſement ? Et de quel poids après cela peuvent être les invectives de ces écrivains mal intentionnez, & mal inſtruits, qui l'accuſent d'une ſordide avarice ?

On s'étonnera peut-être de me voir tant de zéle pour la mémoire de M. Chapelain. J'en dirai naïvement le

motif ; c'est qu'ayant lû plusieurs volumes de ses lettres manuscrites, où son ame se découvre à fond, je lui paye, sans avoir égard aux préjugez, le tribut d'estime que je crois lui devoir.

Il fut enterré à Saint Méry, où se lit une inscription latine en son honneur, un peu trop longue pour la rapporter ici, & qu'on peut voir dans le Tome quatriéme *Sylloges epistolarum à viris illustribus scriptarum*, pag. 328.

OUVRAGES DE M. CHAPELAIN.

I. *Lettre, ou Discours de M. Chapelain, portant son opinion sur le Poëme d'Adonis du Chevalier Marino*, à la tête de ce Poëme. Paris, fol. 1623.

II. *Paraphrase* (en vers) *sur le Miserere.* Paris, 4. 1636.

III. *Ode* (de 300 vers) *à M. le Cardinal Duc de Richelieu.* Paris, 4. 1637.

IV. *Ode* (de 380 vers) *pour la naissance de M. le Comte de Dunois.* Paris, 4. 1646.

V. *Ode* (de 360 vers) *pour M. le Duc d'Anguien,* Paris, 4. 1646.

VI.

VI. *Ode* (de 460 vers) *pour M. le Cardinal Mazarin.* Paris, 4. 1647.

VII. *La Pucelle, ou la France délivrée. Poëme Héroïque.* Paris, fol. 1656.

VIII. *La Couronne Impériale*, pour la Guirlande de Julie, dans Huétiana, art. XLIV.

IX. *Mélanges de Litérature, tirez des lettres manuscrites de M. Chapelain.* Paris, 12. 1726.

X. *De la lecture des vieux Romans, Dialogue*, imprimé dans les *Mémoires de Litérature & d'Histoire*, Tom. VI.

XII.

VALENTIN CONRART,

Conseiller & Sécrétaire du Roi, l'un des premiers Académiciens, mort le 23 Septembre 1675.

On a honoré du titre de *Héros* cet Athénien, qui donna son parc aux disciples de Socrate, & dont le nom a formé celui d'*Académie*. Que ne devons-nous donc pas, nous François, à la

mémoire de M. Conrart ? Il a été, pour ainsi dire, le pére de l'Académie Françoise ; c'est dans sa maison qu'elle est née ; elle ne fut d'abord composée que de ses plus chers amis ; sa probité, la douceur de ses mœurs, l'agrément de son esprit les avoit rassemblez ; & quoiqu'il ne sût ni Grec ni Latin, tous ces hommes célébres l'avoient choisi pour le confident de leurs études, pour le centre de leur commerce, pour l'arbitre de leur goût.

Ils lui confiérent même la charge de Sécrétaire, la seule qui soit perpétuelle dans l'Académie : ensorte qu'il étoit proprement l'ame de cette Compagnie naissante : mais une ame qui en gouvernoit les mouvemens avec tant de dignité, qu'en peu de temps elle l'eut mis au rang des Compagnies les plus augustes de l'Etat.

A la vérité, il possédoit l'Italien & l'Espagnol ; mais enfin, puisqu'il n'avoit pas la moindre teinture de ce qu'on appelle langues savantes, avoüons pour encourager les honnêtes-gens qui lui ressemblent, que sans ce secours un esprit naturellement déli-

cat & juste peut aller loin. Je ne sais même si M. Conrart, ne voulant être ni Théologien, ni Jurisconsulte, n'eût pas eu assez de sa langue toute seule, pour arriver au double but que nous nous proposons dans nos travaux litéraires, éclairer notre raison, orner notre esprit. Rarement la multiplicité des langues nous dédommage de ce qu'elle nous coûte. Homére, Démosthéne, Socrate lui-même, ne savoient que la langue de leur nourrice. Un jeune Grec (1) employoit à l'étude des choses, ces précieuses années qu'un jeune François consacre à l'étude des mots.

On

» (1) Nemini dubium esse potest, quin » Græcæ nationi multò facilior ad scientias via » fuerit, quàm ceteris, quippe in solo judicio, » non in memoria excolenda, aut peregrino » ullo sermone laborabat. Romanis callere alie» nam linguam necesse fuit. Et tamen cum iis » multò meliùs quàm cum posteris actum est, » quòd hanc solam ediscebant, nos & latinam » eorum ediscendam habemus : illi peregrina» tione, usu, & commercio cum Græcis, nos » improbo labore. *Nic. Borbon. præfat. in Thu-* » *cyd. pag. 197.*

On a écrit (2) de M. Conrart, qu'entendant lire des Traductions, il devinoit où le Traducteur avoit bronché. D'accord : il ne lui falloit pour cela que du ſentiment, guide auſſi sûr, diſons incomparablement plus sûr, qu'un ſavoir mal digéré. Mais de quoi je doute, c'eſt que ſon oreille pût *faire* (3) *la différence d'un vers de Virgile d'avec un vers de tout autre Poëte latin.* Comment le comprendre ? Un Allemand qui entendra chanter divers endroits de nos Opéra, dira bien, ſans ſavoir le François, ce qui ſera de Lulli, & ce qui n'en ſera point. Mais pour l'harmonie poëtique, n'eſt-elle pas d'un tout autre genre ? Et cet Allemand, qui n'a point l'oreille faite au ſon de nos mots, mettra-t-il quelque différence entre la dureté de Chapelain, & la douceur de Racine ?

Qu'on ne s'étonne pas, au reſte, ſi M. Conrart, avec tant d'eſprit, & avec tant de goût, n'a fait que ſi peu d'ouvrages.

(2) Voyez Balzac, Tom. II, pag. 654.

(3) Voyez les *Oeuvres poſtumes de Maucroix*, premiére Lettre à un P. de la C. de J.

vrages. Trop de modestie, trop de peine à se contenter soi-même, l'envie immodérée de donner à la lecture un temps que la composition nous dérobe, les emplois publics, les soins domestiques, les maladies habituelles, mille raisons peuvent mettre obstacle à la fécondité des meilleures plumes : & une partie tout au moins de ces raisons avoit lieu à l'égard de M. Conrart, qui fut horriblement gouteux les trente derniéres années de sa vie.

Mais au défaut de ses propres ouvrages, ceux d'autrui nous parlent en sa faveur. Car les premiers (4) écrivains de son temps se firent tous un mérite, & comme à l'envi, de lui dédier quelques-uns de leurs livres. Assurément cette foule d'épîtres dédicatoires à un simple particulier, qui n'étoit pas un *Montoron*,

(4) D'*Ablancourt* lui dédia son Minucius Félix, & son Lucien. *Costar*, ses Entretiens. *Ménage*, ses Origines de la langue Françoise. *Giry*, sa Traduction du Dialogue des causes de la corruption de l'Eloquence. *Cassagnes*, sa Rhétorique de Cicéron. *Borel*, son Trésor des recherches, &c.

Montoron, prouve bien l'eſtime qu'on avoit pour lui.

Auſſi nous en parle-t-on (5) comme d'un homme qui avoit ſouverainement les vertus de la ſociété. Il gouvernoit ſon bien, ſans être ni avare ni prodigue ; & il ſavoit tirer d'une médiocre fortune plus d'agrément pour lui & pour ſes amis, que la fortune la plus opulente n'en fournit à d'autres. Il étoit touché des malheurs d'autrui, & trouvoit les moyens d'y ſubvenir par des voies qu'on n'apercevoit point. Il avoit le cœur très-ſenſible à l'amitié, & lorſqu'une fois on avoir la ſienne, c'étoit pour toujours. S'il y avoit du défaut dans ſa conduite à cet égard, c'étoit de trop excuſer. Peu de perſonnes ont eu comme lui l'amitié, la confiance, & le ſecret de ce qu'il y avoit de plus grand dans tous les états du Royaume, en hommes & en femmes. On le conſultoit ſur les plus grandes affaires ; & comme il connoiſſoit

(5) Je peins ici M. Conrart d'après ce qui m'en a été dit par feu M. l'Abbé de Dangeau, qui, ſans y penſer, ſe peignoit lui-même.

connoiſſoit le monde parfaitement, on avoit dans ſes lumiéres une reſſource aſſurée. Il gardoit inviolablement le ſecret des autres, & le ſien. On ne pouvoit pourtant pas dire qu'il fût caché; & ſa prudence n'avoit rien qui tînt de la fineſſe. Au reſte, s'il diſputoit quelquefois, c'étoit pour la vérité qu'il diſputoit: & comme il la préféroit à tout, ſon amour pour la vérité avoit aux yeux des perſonnes indifférentes un air d'opiniatreté.

Il étoit Pariſien, mais d'une famille ſortie du Hainault, & noble depuis (6) long-temps. Né dans le ſein du Calviniſme, il eut toujours l'eſprit préoccupé de ſes erreurs: ſans que ſon cœur en fût moins tendre pour tout ce qu'il connut d'honnêtes gens, qui penſoient autrement que lui. Il ſe maria en 1634, n'eut point d'enfans, & mourut à Paris dans ſa ſoixante & douziéme année.

Après

(6) Dans le Tréſor de Borel, pag. 178, il eſt dit que Jean Conrart, de qui deſcend l'Académicien, étoit l'un des Ecuyers du Duc de Bourgogne, l'an 1340.

Après sa mort, comme c'étoit un temps où les bontez du Roi pour l'Académie réveilloient l'attention de la Cour, un des plus grands Seigneurs, mais qui ne s'étoit que médiocrement cultivé l'esprit, se proposa pour la place vacante. De le refuser, ou de le recevoir, l'embarras paroissoit égal. Ce fut dans cette occasion que M. Patru, avec cette autorité que donne l'âge joint au vrai mérite, ouvrit l'assemblée par un apologue. *Messieurs*, dit-il, *un ancien Grec avoit une lyre admirable; il s'y rompit une corde; au lieu d'en remettre une de boyau, il en voulut une d'argent; & la lyre, avec sa corde d'argent, perdit son harmonie.*

Je m'imagine voir le peuple Romain, qui écoute la fable de Ménénius Agrippa. Celle-ci n'eut pas un effet moins prompt. Elle tomboit, on le voit assez, non sur la condition seule, mais sur l'incapacité du prétendant. Car qui doute que la Cour, bien loin de nuire à un bon esprit, ne soit au contraire l'école la plus propre à le former? Et une Compagnie, dont l'unique but est d'affermir le bel usage de la Langue, & de

& de travailler sans cesse à la perfection du goût, n'a-t-elle pas de grands secours à espérer d'un Seigneur, qui vit dans le centre du goût & de la délicatesse ? Le mélange des Seigneurs avec des gens qui ne connoissent que leurs livres, est comme un sel qui préserve ceux-ci d'un je ne sais quel pédantisme, aussi ennemi de la politesse, que l'ignorance même. Il faut du sel pour assaisonner, pour conserver les meilleures viandes, mais il en faut avec modération.

OUVRAGES DE M. CONRART.

I. *Epître* dédicatoire, au devant de la *Vie de Philippe de Mornay*. Leyde, 4. 1647.

II. *Epître* en vers, imprimée dans la I partie des Epîtres de Boisrobert.

III. *Balade*, en réponse à celle du *Gouteux sans pareil*, imprimée parmi les Oeuvres de Sarasin.

IV. Préface des Traitez postumes de Gombauld.

V. *Imitation du Pseaume XCII*, dans le Tom. I. des Poësies Chrétiennes & diverses.

VI. *Les Pseaumes* (il n'y en a que 51) *retouchez sur l'ancienne version de Clément Marot*, &c. Charenton, 12. 1677.

VII. *Lettres familiéres à M. Félibien.* Paris, 12. 1681.

XIII.

JACQUES CASSAGNES,

Docteur en Théologie, Garde de la Bibliothéque du Roi, reçu à l'Académie en 1661, mort le 19 Mai 1679.

Né, & élevé à Nîmes, dans le sein d'une (1) famille opulente, il vint jeune à Paris, où il prit d'abord les deux routes qui peuvent le plus promptement mener à se faire un nom. Je veux dire la Prédication, & la Poësie. Car un Savant n'est connu qu'à la longue; il

(1) Son pére Michel Cassagnes fut Maître des Requêtes du Duc d'Orléans, puis Trésorier du Domaine de la Sénéchaussée de Nîmes.

il ne l'eſt même que de ſes pareils ; & ſouvent il travaille moins pour lui, que pour la poſtérité. Mais le nom d'un Poëte, d'un Prédicateur vole bientôt de bouche en bouche ; & quand ſa réputation ne devroit être que paſſagére, du moins elle n'eſt pas tardive, il en joüit.

Une Ode que M. l'Abbé Caſſagnes fit à la loüange de l'Académie Françoiſe, lui en ouvrit les portes à l'âge de vingt-ſept ans.

Un de ſes Poëmes, où il introduit Henri IV donnant des inſtructions à Louis XIV, plut infiniment à M. Colbert ; & ce grand Miniſtre, qui ne ſavoit point eſtimer ſans récompenſer, lui procura une penſion de la Cour, le fit Garde de la Bibliothéque du Roi, & le nomma enſuite un des quatre premiers Académiciens, dont l'Académie des Inſcriptions fut d'abord compoſée.

Quant à ſon talent pour la Chaire, je n'en ſais rien de particulier, ſi ce n'eſt qu'après avoir été applaudi dans Paris, il fut nommé pour prêcher à la Cour, mais n'y prêcha point : & cela,

parce qu'un peu avant qu'il dût y paroître, la Satire où son nom est lié avec (2) celui de l'Abbé Cotin, étant devenuë publique, il craignit avec raison de trouver les Courtisans disposez à le condamner sans l'entendre. Cependant, à juger de lui par son Oraison funébre de M. de Péréfixe, il n'étoit pas sans mérite pour le temps où il prêchoit. Et après tout, si nous voulons dire vrai, qu'étoit-ce parmi nous que l'éloquence de la Chaire, avant que les Fléchiers nous eussent appris les graces de la diction; que les Bossuets nous eussent donné une idée du pathétique & du sublime; que les Bourdalouës nous eussent fait préférer à tout le reste, la raison mise dans son jour? Jusqu'alors, ce qu'on appeloit prêcher, c'étoit mettre ensemble beaucoup de pensées mal assorties, souvent frivoles, & les énoncer avec de grands mots.

Quoiqu'il en soit, le trait satirique dont le cœur de M. l'Abbé Cassagnes fut blessé, eut des suites déplorables. Pour

(2) Despreaux, Sat. III, vers 60.

Pour un homme ardent, ambitieux, & dans l'âge où l'amour de la gloire a le plus d'empire, quelle douleur de se voir comme arrêté au milieu de sa course, par une raillerie devenuë *Proverbe en naissant* ! Il fit les derniers efforts pour regagner l'estime du Public ; il produisit coup sur coup divers ouvrages, qui certainement devoient lui faire honneur ; il en méditoit encore un (3) autre de plus longue haleine, lorsqu'enfin il succomba sous le poids, & de l'étude, & du chagrin. Ses parens, avertis que sa tête se dérangeoit, accoururent du fond de leur province, & l'ayant trouvé hors d'état de pouvoir être transporté en Languedoc, furent contraints de le mettre à Saint Lazare, où il mourut âgé seulement de quarante-six ans. Triste effet de la Satire, & qui devoit bien rendre amer pour l'auteur lui-même, le plaisir qu'elle pouvoit d'ailleurs lui donner !

OUVRAGES

(3) Des Homélies propres à être récitées au Prône dans les églises où il n'y auroit point de Prédicateur. Voyez les Parallèles des Anciens & des Modernes, tom. III.

OUVRAGES DE M. CASSAGNES.

I. *Ode* (de 400 vers) *pour l'Académie Françoise*. Paris, 4. 1660.

II. *Henri le Grand au Roi*. Poëme (d'environ 600 vers) Paris, fol. 1661.

III. *Ode* (de 200 vers) *sur la naissance de M. le Dauphin*. Paris, 4. 1662.

IV. *Préface sur les Oeuvres de M. de Balzac*, édition de Paris, fol. 1665.

V. *Ode* (de 260 vers) *sur les Conquêtes du Roi en Flandres*. Paris, 4. 1667.

VI. *Poëme* (d'environ 500 vers) *sur la Conquête de la Franche-Comté*. Paris, fol. 1668.

VII. *Oraison funébre de M. de Péréfixe, Archevêque de Paris*, 1671.

VIII. *Poëme* (d'environ mille vers) *sur la Guerre de Hollande*. Paris, fol. 1672.

IX. *Traité de Morale sur la Valeur*. Paris, 12. 1674.

X. Traduction des trois livres *de Oratore*, sous ce titre : *la Rhétorique de Cicéron*, &c. Paris, 12. 1674.

XI. Traduction de Salluste, intitulée: *l'Histoire de la Guerre des Romains*, &c. Paris, 12, 1675.

XII. *Poësies diverses*, dans des Recueils de son temps.

XIV.

OLIVIER PATRU,

Avocat au Parlement, reçu à l'Académie en 1640, mort le 16 Janvier 1681.

Il naquit à Paris en 1604. Il fut élevé comme la plusspart des Parisiens, avec trop de mollesse. C'étoit le plus bel enfant qu'on pût voir. De l'esprit, des maniéres, du penchant à l'étude, pourvû néanmoins qu'on lui choisît une étude agréable. Il fit excellement ses Humanitez : en Philosophie, au contraire, la barbarie des termes le révolta. Sa mére, qui étoit une riche Procureuse, lui voyant de l'aversion pour ses cahiers, les jettoit elle-même au feu, & lui donnoit des Romans à lire. Ensuite, un jour par semaine, elle invitoit quelques-unes de ses voi-

ſines, & devant elles lui faiſoit rendre compte de ſes lectures. Il narroit avec une grace infinie; toutes ces femmes ſortoient charmées; & l'auditoire groſſit enfin à un tel point, que n'y ayant plus de quoi recevoir tout ce qui ſe préſentoit, les aſſemblées furent rompuës.

Dans un (1) voyage qu'il fit à Ro-» me en 1623, il rencontra à Turin M. » d'Urfé, qui venoit de donner l'*Aſtrée* » au Public, & il lui parla des beau-» tez de ſon ouvrage d'une maniére « ſi intelligente, que ce Seigneur, qui » paſſoit alors pour l'auteur François le » plus ſpirituel & le plus poli, l'enga-» gea à paſſer au retour par ſa maiſon » de Forêt, pour l'entretenir à fond de » ſon *Aſtrée*, & lui en expliquer le » myſtére : mais le jeune voyageur ap-» prit la mort de M. d'Urfé en repaſ-» ſant par Lyon.

Pour

(1) Voyez l'Eloge de M. Patru, au devant de ſes Plaidoyez, édition de Paris 1681. Ceci en eſt tiré mot à mot. Le P. Bouhours, ami particulier de M. Patru, & qui lui a dédié le premier volume de ſes Remarques ſur la Langue, eſt l'auteur de cet Eloge.

Pour peu qu'il eût naturellement aimé le faux & le frivole en matiére d'Eloquence, les Romans eussent sans doute achevé de le gâter : sur-tout dans un temps où le Barreau avoit un goût encore plus mauvais, s'il se peut, que les Romans même. En ce temps-là, pour être souverainement éloquent, il falloit qu'un Avocat ne dît presque rien de sa cause ; mais qu'il fît des allusions continuelles aux traits de l'antiquité les moins connus ; & qu'il eût l'art d'y répandre une nouvelle obscurité, en ne faisant de tout son discours qu'un tissu de métaphores. Cicéron, que M. Patru se rendit de bonne heure familier, & dont il traduisit une des plus belles Oraisons, lui fit comprendre qu'il faut toujours avoir un but, & ne jamais le perdre de vûë : qu'il faut y aller par le droit chemin, ou si l'on fait quelque détour, que ce soit pour y arriver plus sûrement : & qu'enfin si les pensées ne sont vraies, les raisonnemens solides, l'élocution pure, les parties du discours bien disposées, on n'est pas Orateur. Il se forma donc sur Cicéron, & le suivit d'as-

ſez près en tout, hors en ce qui regarde la force & la véhémence. Mais outre qu'elle pouvoit ne pas convenir à la douceur de ſon caractére, ſi d'ailleurs nous conſidérons de combien de vices il eut à purger l'éloquence de ſon ſiécle, nous lui pardonnerons aiſément de n'avoir pas eu toutes les vertus.

Il fut connu du Cardinal de Richelieu par la belle épître qui eſt au devant du *Nouveau Monde de Laet*. Quand les Elzeviers préſentérent ce livre au Cardinal, il lut & relut l'épître dédicatoire, il la trouva d'un ſtyle merveilleux, & ſachant que c'étoit M. Patru qui l'avoit faite, il lui deſtina une (2) place d'Académicien.

A

(2) Apparemment les intentions du Cardinal demeurérent ſecrettes juſqu'aux approches de l'élection : car Patru eut un concurrent : & voici ce qu'en dit Chapelain dans une de ſes lettres à Balzac, du 8 Juillet 1640.

» L'Abbé d'Aubignac penſant avoir un pied » dans l'Académie, *repulſam paſſus eſt*, à cau» ſe d'un libelle qu'il avoit fait contre la Roxa» ne de M. des Mareſts. On lui a préféré M. » Patru, cet excellent Avocat notre ami.

A sa réception, M. Patru prononça
» un fort beau (3) Remerciment, dont
» on demeura si satisfait, qu'on a obli-
» gé tous ceux qui ont été reçus de-
» puis, d'en faire autant. D'abord ces
Discours ne furent que des complimens peu étendus : ils se prononçoient à huis clos, & devant les Académiciens seuls, tant que la Compagnie s'assembla chez M. le Chancelier Seguier : mais depuis qu'elle s'assemble au Louvre, & qu'elle ouvre ses portes les jours de réception, ce ne sont plus de simples remercimens, ce sont des Discours d'apparat. Et quoique la matiére de ces discours soit toujours la même, l'art oratoire est tellement un Protée, que par leurs formes différentes ils paroissent toujours nouveaux.

Personne, depuis 1640, n'a été dispensé de cet usage, que M. Colbert, & M. d'Argenson, lesquels ont été reçus l'un & l'autre en des circonstances où l'extrême vivacité des affaires publiques, dont le fardeau tomboit sur eux, les mettoit hors d'état de se prêter

(3) Pellisson, Histoire de l'Académie.

prêter pour quelques instans à leur propre gloire. Les motifs particuliers, & passagers, qui leur ont fait obtenir cette dispense, sont la confirmation de la règle générale. Mais il est triste pour l'honneur des Lettres, qu'on n'ait pas usé de la même indulgence envers le feu Duc de la Rochefoucauld, auteur de ces *Maximes* si connuës. Car l'obligation de haranguer publiquement le jour qu'il auroit été reçu, fut le seul obstacle qui l'éloigna de l'Académie: & cela, parce qu'avec tout le courage qu'il avoit montré dans plusieurs occasions des plus vives, & avec toute la supériorité que sa naissance & son esprit lui donnoient sur des hommes ordinaires, il ne se croyoit pas (4) capable de soutenir la vuë d'un auditoire, & de prononcer seulement quatre lignes en public sans tomber en pâmoison.

Pour revenir à M. Patru, c'étoit, selon le P. Bouhours, *l'homme du Royaume qui savoit le mieux notre langue.* Ajoutons qu'il la savoit, non pas en Grammairien

(4) *Huet. Comment. lib. V. pag. 317.*

Grammairien seulement, mais en Orateur. Car le Gammairien écrit purement, correctement; l'Orateur l'imite en ces deux points: mais de plus il veut de la noblesse, de l'élégance, de l'harmonie. Vaugelas n'a prétendu toucher qu'au grammatical. Quant aux beautez de l'élocution, la gloire d'en » traiter, dit-il, est réservée tout en» tiére à une personne qui médite de» puis quelque temps notre Rhétori» que, & à qui rien ne manque pour » exécuter un si grand dessein; car on » peut dire qu'il a été nourri & élévé » dans Athénes & dans Rome, comme » dans Paris, & que tout ce qu'il y a » d'excellens hommes dans ces trois » fameuses villes, a formé son élo» quence. Une si rare loüange s'adresse à M. Patru; & c'est lui qui devoit être ce *Quintilien François*, que Vaugelas souhaite à la fin de ses Remarques.

On le regardoit effectivement comme un autre Quintilien, comme un Oracle infaillible en matiére de goût & de critique. Tous ceux qui sont aujourd'hui nos maîtres par leurs écrits, se firent honneur d'être ses disciples,

Et nous n'aurions besoin d'Apollon ni de Muses,
Si l'on avoit toujours des hommes comme lui,

dit-on dans son épitaphe. Cependant, par deux grands exemples que je vais citer, nous verrons que si d'un côté il nous est important de nous faire *des amis prompts à nous censurer*; d'un autre côté aussi nous pouvons quelquefois, nous devons même résister à leur censure.

Premier exemple, celui de M. de la Fontaine. Jamais il n'eût fait ses Fables, s'il en eût cru M. Patru. *Ce n'est pas*, dit-il dans sa Préface, *qu'un des maîtres de notre éloquence n'ait desapprouvé le dessein de les mettre en vers.*

Autre exemple, celui de M. Despreaux, à qui M. Patru soutenoit que l'Art poëtique, dans le détail où il se proposoit d'entrer, n'étoit pas une matiére susceptible d'ornement.

Ainsi ces deux ouvrages, les Fables de la Fontaine, & l'Art poëtique de Despreaux, ouvrages admirables, & des plus parfaits, sans doute, que nous

ayons en notre langue, nous ne les aurions pas, si l'autorité d'un habile Critique avoit prévalu.

Il faut, ce me semble, qu'un sage écrivain distingue l'entreprise d'avec l'exécution. Pour l'exécution, qu'il s'en rapporte à des amis sincéres ; c'est à eux à juger ce qu'elle vaut. Mais pour l'entreprise, qu'il consulte ses forces, & qu'il se livre à son génie ; c'est à lui à se sentir.

J'ai dit que M. Patru avoit traduit une Oraison de Cicéron : je me serois mieux exprimé, si j'avois dit qu'il en a fait deux Traductions fort différentes l'une de l'autte. Car qu'on lise celle qu'il publia (5) en 1638, & qu'on la compare avec celle qui est dans le Recueil de ses Plaidoyez, on n'y trouvera presque point de tours qui se ressemblent, presque point de phrases qui soient entiérement les mêmes dans les deux éditions. Rien ne fait mieux voir jusqu'où il poussoit sa délicatesse. Un jeune

(5) Dans le Recueil des *Huit Oraisons de Cicéron*, dont quatre sont traduites par d'Ablancourt.

jeune homme qui veut se former à écrire, fera plus de profit dans cet examen, que dans un amas de préceptes sur le style. La seconde façon d'un auteur est la critique de la premiére; cherchons donc en nous-mêmes la raison des changemens qu'il a faits: & quand nous la trouvons, comme il n'est pas bien difficile pour l'ordinaire d'y réussir, figurons nous que c'est l'Auteur qui nous parle, qui nous montre que cette expression est foible, que ce tour est lâche, que pour bien faire il falloit s'y prendre de telle autre maniére. Par ce moyen, nous nous donnons en quelque sorte pour précepteur un Corneille, un Racine, un Despreaux; car leurs ouvrages sont pleins de changemens. Mais quelquefois leurs corrections tombent sur la pensée: ainsi l'examen que je propose, peut se faire encore plus utilement sur la Traduction de M. Patru, où les changemens ne regardent, & ne sauroient regarder que l'expression.

Il promettoit une Rhétorique, mais on n'en trouva qu'un projet informe parmi ses papiers. Il n'étoit pas homme

me d'un grand travail. D'ailleurs, le soin excessif qu'il apportoit à la correction de ses ouvrages, lui donnoit le temps de vieillir sur une période. Le mal est que ses affaires domestiques en souffrirent, & qu'à la fin il fut durement vexé par ses créanciers. Mais fermons les yeux sur les accidens de la fortune; & dans un Académicien si célébre, après avoir parlé de son esprit, aimons plustôt à voir quelles furent les qualitez de l'ame.

» Il avoit (6) dans le cœur une droi-
» ture qui se sentoit de l'innocence des
» premiers siécles, & qui étoit à l'é-
» preuve de la corruption du monde.
» Il n'y eut jamais un homme de meil-
» leur commerce, ni un ami plus ten-
» dre, plus fidelle, plus officieux, plus
» commode, & plus agréable. La mau-
» vaise fortune qu'il a éprouvée, selon
» la destinée de la plupart des hom-
» mes de lettres qui ont un mérite ex-
» traordinaire, ne put altérer la gaie-
» té de son humeur, ni troubler la sé-
» rénité de son visage. Les malheurs
» d'autrui

(6) Eloge de M. Patru, déjà cité.

» d'autrui le touchoient plus que les
» siens propres ; & sa charité envers
» les pauvres, qu'il ne pouvoit voir
» sans les soulager, lors même qu'il
» n'étoit pas trop en état de le faire, lui
» a peut-être obtenu du Ciel la grace
» d'une longue maladie, pendant la-
» quelle il s'est tourné tout-à-fait vers
» Dieu. Car après avoir vêcu en hon-
» nête homme, & un peu en Philoso-
» phe, il est mort en bon Chrétien,
» dans la participation des Sacremens
» de l'Eglise, & avec les sentimens
» d'une sincére pénitence.

OUVRAGES DE M. PATRU.

I. *Plaidoyers & autres Oeuvres.* Paris, 4. 1670. La seconde édition (*Paris*, 8. 1681) est plus ample d'un tiers. Celle de Hollande 1692, & de Paris 1714, sont augmentées de ses *Observations sur les Remarques de Vaugelas.*

II. *Réponse du Curé à la lettre du Marguillier sur la conduite de M. le Coadjuteur*, citée par le P. le Long, Bibl. Hist. num. 9432.

III. *Traité* manuſcrit *des libertez de l'Egliſe Gallicane*, cité là-même, num. 2362.

XV.

CHARLES COTIN,

Conſeiller & Aumônier (1) *du Roi, reçû à l'Académie le 3 Mai* 1655, *mort en Janvier* 1682.

Si je m'étois propoſé de faire l'éloge des Académiciens, dont j'ai à parler dans ce volume, j'avouë que je me ſentirois arrêté tout court au nom de Cotin. Hé comment réhabiliter ſa mémoire? Plaignons-le ſeulement d'avoir déplu à deux hommes, dont un trait de plume donnoit à qui bon leur ſembloit,

(1) On lui donne dans quelques liſtes deux autres qualitez; celle d'*Abbé de Montfronchel*, & celle de *Chanoine de Bayeux*. Pour l'Abbaye, je ne ſais ce que c'eſt. Pour le Canonicat, il eſt vrai que M. Cotin en prit poſſeſſion en 1650: mais ne voulant pas réſider à Bayeux, il le réſigna dès l'année ſuivante.

bloit, une immortalité de gloire, ou d'ignominie; & voyons d'abord par où il se les étoit attirez.

Pour Despreaux, le fait est que ses premiers ouvrages commençant à faire bruit sur le Parnasse, il souhaita d'en montrer quelques essais à l'Hôtel de Ramboüillet, alors souverain Tribunal des beaux esprits. Chapelain, Ménage, & Cotin y étoient le jour qu'il y parut. Arténice & Julie louérent le jeune Poëte, mais en même temps lui conseillérent par bonté, & avec cette politesse dont les personnes de leur rang savent toujours assaisonner un avis, de consacrer ses talens à une espèce de poësie moins odieuse, & plus généralement approuvée, que ne l'est la Satire. Chapelain, Ménage, & Cotin appuyérent la même thése: mais durement, & avec l'aigreur de gens que l'intérêt personnel anime. Despreaux en fut piqué, & jura dès-lors *in petto* de se vanger en temps & lieu.

Une autre source de sa haine pour l'Abbé Cotin, c'est que celui-ci étoit intime ami de Gilles Boileau; & que dans les brouilleries qui survenoient

entre les deux fréres, il prenoit toujours le parti de l'aîné, & n'oublioit rien pour susciter des chagrins domestiques au cadet.

Venons à Moliére. Quand il donna son *Misantrope*, l'Abbé Cotin & Ménage se trouvérent à la premiére représentation, & tous deux au sortir de là ils allérent sonner le tocsin à l'Hôtel de Ramboüillet, disant que Moliére joüoit ouvertement M. le Duc de Montauzier, dont en effet la vertu austére & inflexible passoit mal à propos dans l'esprit de quelques Courtisans pour tomber un peu dans la misanthropie. Plus l'accusation étoit délicate, plus Moliére sentit le coup. Mais il l'avoit prévenu, en communiquant sa piéce avant qu'elle fût joüée, à M. de Montauzier lui-même, qui, loin de s'en offenser, l'avoit vantée, & avec raison, comme le chef-d'œuvre de l'auteur.

Au reste, la charmante Scéne (x) de Trissotin & de Vadius est d'aprés nature. Car l'Abbé Cotin étoit véritablement

(x) *Femmes savantes*, Acte III, Scéne 3.

ment (3) l'auteur du Sonnet à la Princesse Uranie. Il l'avoit fait pour Madame de Nemours, & il étoit allé le montrer à Mademoiselle, Princesse qui se plaisoit à ces sortes de petits ouvrages, & qui d'ailleurs considéroit fort M. l'Abbé Cotin, jusque-là même qu'elle *l'honoroit* (4) *du nom de son ami.* Comme il achevoit de lire ses vers, Ménage entra. Mademoiselle les fit voir à Ménage, sans lui en nommer l'auteur : Ménage les trouva ce qu'effectivement ils étoient, détestables : là-dessus nos deux Poëtes se dirent à peu près l'un à l'autre les douceurs que Moliére a si agréablement rimées.

Un libelle, intitulé *la Ménagerie*, où l'Abbé Cotin entasse injures sur injures contre Ménage, fut la suite de ce qui s'étoit passé chez Mademoiselle. Que ne fit-il pas aussi contre Despreaux, & en vers, & en prose ? Jusque-là nous voyons

(3) On voit ce Sonnet dans la seconde partie de ses *Oeuvres Galantes*, pag. 512.

Quant au Madrigal *sur un carosse de couleur amarante*, il y est aussi : mais comme un badinage donné pour tel.

(4) Tome I du Mercure Galant, 1672.

voyons qu'il ne manqua point de courage, & qu'on lui faisoit mettre l'épée à la main tant qu'on vouloit. Au lieu qu'il se tint dans l'inaction, dès que Moliére l'eut frappé : soit qu'il se crût assommé de ce dernier coup, qui véritablement est des plus rudes : soit qu'en 1672, qui est l'année qu'on joüa pour la premiére fois les *Femmes savantes*, l'âge l'eût déjà mis hors de combat. Car il baissa extrêmement sur la fin de ses jours ; & même ses parens, à ce que dit M. Perrault, agirent pour obtenir qu'il fût (5) mis en curatelle.

Mais au fond, & tout préjugé à part, étoit-il homme si méprisable, qu'il méritât d'être immolé à la risée publique? Encore une fois, mon dessein n'est nullement de le loüer. Si pourtant j'étois chargé de faire son apologie, il me semble que j'en viendrois à bout, sans recourir à l'art imposteur de ceux qui ont fait l'éloge de la Folie, ou de la Fiévre ; de Busiris, ou de Néron. Je chercherois M. l'Abbé Cotin dans ses ouvrages sérieux : dans ce qu'il a écrit sur

(5) Perrault, *Paralléles*, Tom. III.

ſur les principes du monde, ſur l'immortalité de l'ame, ſur le Cantique des Cantiques. Je montrerois par ces mêmes ouvrages, qu'il étoit verſé dans la Philoſophie & dans la Théologie; qu'il ſavoit du Grec, de l'Hébreu, du Syriaque. Je m'appuierois ſur l'autorité de ceux qui aſſurent qu'*il auroit* (6) *pu dire par cœur Homére & Platon.* Je dirois que dans ſes Poëſies même, qui ſont le plus foible de ſes ouvrages, il y a des choſes très-ſpirituelles, & bien tournées. Je trouverois dans les endroits qu'il a traduits de Lucréce, des vers aſſez beaux pour faire honneur à un Poëte, qui n'auroit été que Poëte. Je ferois avoüer que ſa proſe a ce je ne ſais quoi d'aiſé, de naïf, & de noble, qui ſent ſon Pariſien élevé avec ſoin. Enfin je dirois que M. l'Abbé Cotin avoit l'honneur d'être reçu & chéri dans les plus illuſtres compagnies, où l'on ne faiſoit accueil qu'au mérite, chez Madame de Guiſe, chez Madame de Nemours, à l'Hôtel de Ramboüillet, chez Mademoiſelle de Montpenſier.

(6) Perrault, *Parallèles*, Tom. III.

ſiet. A l'égard de ſes Sermons, comme il n'en reſte aucune trace, je me contenterois de faire obſerver qu'il a prêché ſeize Carêmes dans les meilleures Chaires de Paris, & que vraiſemblablement, s'il avoit toujours été auſſi grêlé que la Satire le dit, il n'auroit pas eu la conſtance de pouſſer ſi loin une carriére ſi pénible. Convenons donc de bonne foi qu'il eſt à plaindre de n'avoir pas eu le tranquille ſort de tant d'autres écrivains, qui dans le fond ne valent pas mieux que lui, ou peut-être valent moins. Pendant leur vie, on les laiſſe joüir de la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes; & après la mort, leur mémoire eſt comme enſévelie avec leurs cendres dans un même tombeau.

OUVRAGES DE M. COTIN.

I. *Théoclée, ou la vraie Philoſophie des principes du monde.* Paris, 4. 1646.

II. *Recueil de Rondeaux.* Paris, 12. 1650.

III. *Traité de l'ame immortelle.* Paris, 4. 1655.

IV. *Poëſies Chrétiennes.* Paris, 8. 1657.

V. *Oraiſon funébre pour Meſſire Abel Servien*, &c. Paris, 4. 1659.

VI. *Oeuvres meſlées, contenant Enigmes, Odes*, &c. Paris, 12. 1659.

VII. *La Paſtorale ſacrée, ou Paraphraſe du Cantique des Cantiques*, &c. Paris, 12. 1662.

VIII. *Réflexions* (de 33 pages) *ſur la conduite du Roi, quand il prit le ſoin des affaires par lui-même.* Paris, 4. 1663.

IX. *Oeuvres Galantes en proſe & en vers*, Paris, 12. Tom. I, 1663. II, 1665.

X. *Odes Royales ſur les mariages des Princeſſes de Nemours.* Paris, 8. 1665.

XI. *La Ménagerie.* 12. 1666.

XII. *La Critique deſintéreſſée ſur les Satires du temps.* 8. 1666.

XIII. *Salomon, ou la Politique Royale.* Ce ſont trois Diſcours en proſe, d'environ 66 pages chacun, imprimez ſéparément, & ſans date.

XIV. *Poëſies diverſes*, dans les Recueils de ſon temps, & qui ne ſont compriſes ni dans ſes *Poëſies Chrétiennes*, ni dans ſes *Oeuvres Galantes.*

XVI.

FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY,

Historiographe de France, reçu à l'Académie en 1648, mort le 10 Juillet 1683.

Il naquit (1) en 1610 à Ry, village de basse Normandie, entre Argentan & Falaise. On l'envoya pour ses études à l'Université de Caen, où il fit de grands progrès, sur-tout dans la Poësie. Il conçut même une telle opinion de sa facilité à faire des vers, qu'à l'âge de vingt ans il la regardoit comme un talent capable d'assûrer, & sa gloire, & sa fortune.

Plein de cette idée, il vint chercher à Paris son illustre (2) compatriote M. des Yveteaux, qui avoit toute sa vie cultivé

(1) d'Isaac Eudes, Chirurgien établi à Ry, & de Marthe Corbin. Le P. Jean Eudes, Instituteur d'une Congrégation de Prêtres nommez *Eudistes*, étoit l'aîné de Mézeray.

(2) Nicolas Vauquelin des Yveteaux, mort le 9 Mars 1649, à l'âge de 90 ans.

cultivé les Muſes, & qui, juſque dans une extrême vieilleſſe, ne fut pas moins aimable par le goût qu'il conſervoit pour les amuſemens du bel âge, que conſidérable par l'honneur qu'il avoit eu d'être Précepteur de Louis XIII. La premiére fois que M. de Mézeray parut chez lui, il entendit conter une avanture galante, dont auſſi-tôt il réſolut de faire une Comédie. Toute la nuit il rima; & dès le lendemain ſon premier Acte fut achevé. Il avoit cru par une ſi grande diligence ſurprendre agréablement M. des Yveteaux, & mériter ſes bonnes graces. Mais le ſage vieillard lui fit honte de cette facilité: lui repréſenta que c'étoit un défaut preſque incorrigible, avec lequel on étoit sûr de ne faire jamais un bon vers: & prenant enfin un ton d'autorité, lui conſeilla ſérieuſement de s'appliquer à la Politique & à l'Hiſtoire, deux connoiſſances qui pourroient ſervir à le pouſſer dans le monde.

Tout jeune qu'étoit M. de Mézeray, il ſe rendit à la ſolidité de ce diſcours; & avec d'autant plus de ſoumiſſion, que ſa reſſource la moins douteuſe con-

ſiſtoit dans le crédit de M. des Yveteaux, qui en effet lui procura peu de temps aprés, dans nôtre armée de Flandres, l'emploi d'Officier Pointeur. Il n'y fut que pendant deux campagnes : aſſez pour voir des armées de prés, & pour ſe familiariſer avec les termes de la milice : en ſorte qu'un jour, s'il vouloit écrire, il pût éviter les fautes où tombent ces auteurs, qui s'expoſent à parler guerre ſans en ſavoir la langue. Il revint à Paris, il s'enferma dans le collége de Sainte Barbe ; & là, enſéveli durant ſix ou ſept années de ſuite dans un tas d'imprimez & de manuſcrits, il prépara, il arrangea les matériaux de notre Hiſtoire.

Avant que de ſe mettre à la compoſition d'un ouvrage, il faut avoir travaillé à ſe faire un ſtyle. Rien de plus utile pour cela que de traduire ; car la néceſſité où l'on ſe trouve d'eſſayer vingt phraſes, avant que de tomber ſur une qui réponde exactement à la penſée de l'original, nous fait mieux ſentir la proprieté des mots, & nous donne une plus grande abondance de tours. Auſſi fut-ce par des Traductions

que M. de Mézeray commença : & ce travail, joint à ses principales études, l'épuisa de telle sorte, qu'une fiévre lente étant survenuë, on desespéra de sa vie. Le Cardinal de Richelieu, appliqué à découvrir tout ce qu'il y avoit de mérites cachez dans les galetas de Paris, apprit en même temps le nom, les projets, la maladie du jeune Historiographe, & sur le champ lui envoya cinq cens écus d'or, dans une bourse ornée de ses armes.

Rassembler des matériaux, & les mettre en ordre, ce fut ce qui occupa davantage M. de Mézeray. Du moment qu'il fut en train d'écrire, sa plume courut avec cette prodigieuse vîtesse, dont je parlois tout à l'heure, mais qui est bien plus supportable en prose qu'en vers. Il publia son premier *in-folio*, qu'il n'avoit que trente-deux ans. Les deux autres, qui suivirent de fort près, n'emportérent pas même tout son loisir. Car, dans l'intervalle du second au dernier de ces trois immenses volumes, il continua l'Histoire des Turcs depuis 1612 jusqu'à 1649.

Après avoir surpassé dans sa grande

Hiſtoire de France tous ceux qui avoient fourni avant lui cette carriére, il ſe ſurpaſſa lui-même dans ſon *Abrégé*. Deux des plus ſavans hommes de ſon temps, le fameux Docteur Jean de Launoy pour l'Eccléſiaſtique, & M. du Puy pour le Civil, lui ſervirent à perfectionner cet ouvrage. Heureux ſi la joie qu'il eut de le voir généralement applaudi, n'avoit été troublée par M. Colbert.

Un certain eſprit républicain, dont il ſe faiſoit honneur, l'avoit porté à mettre dans cet Abrégé l'origine de toutes nos eſpèces d'impôts, avec des réflexions peu néceſſaires, & qui n'étant bonnes qu'à nourrir le chagrin du peuple, ne convenoient pas dans la bouche d'un Hiſtoriographe, que la Cour gratifioit annuellement de quatre mille francs. Sur les plaintes de M. Colbert, il promit de ſe corriger dans une ſeconde (3) édition. Il ſe corrigea en

(3) Cette ſeconde édition parut en 1673.
Pour ſavoir plus particuliérement en quoi différent les diverſes éditions de Mézeray, tant de ſa grande Hiſtoire, que de ſon Abrégé, voyez la Bibliothéque Hiſtorique du P. le Long.

en effet, mais d'une maniére qui choqua, & le Public, & le Ministre : le Public, parce que la vérité y étoit altérée : le Ministre, parce qu'au fond ces adoucissemens n'étoient que des palliatifs. Enfin, pour ne pas laisser cette hardiesse impunie dans un auteur de nom, d'abord on supprima une moitié de sa pension ; & comme il en murmura, peu de temps après on supprima l'autre.

Il fit mine après cet accident, de ne vouloir plus écrire : mais l'habitude étoit prise, il ne put la rompre. Seulement il choisit une matiére, qui par l'éloignement des temps ne donnât d'ombrage à personne. Il écrivit sur l'*Origine des François* ; & cette derniére production, estimée de tous les connoisseurs, mit le sceau à la gloire qu'il s'étoit acquise.

Après la mort de M. Conrart, l'Académie lui conféra l'emploi de Sécrétaire perpétuel : non qu'elle l'ait jamais regardé comme un écrivain correct : mais en ce temps-là sur-tout, cette place ne pouvoit être donnée qu'à un homme laborieux, & de bonne volon-

té, parce qu'il falloit que le Sécrétaire fît en ſon particulier le canevas du Dictionnaire, pour préparer d'une aſſemblée à l'autre le travail de la Compagnie.

Voilà ce que j'avois recueilli ſur M. de Mézeray, avant que d'avoir vû ſa Vie imprimée depuis peu en Hollande ſans nom d'auteur. Je viens de la lire: avec quelle ſurpriſe! Etoit-ce donc la peine de faire un livre pour nous apprendre qu'un Hiſtorien, dont la mémoire doit être chére aux François, étoit un homme bizarre juſqu'à l'ex-
» travagance la plus outrée; ami de la
» débauche, même ſur ſes vieux jours;
» ſans religion, ſi ce n'eſt la veille de
» ſa mort?

Tous les témoins citez par l'auteur de cette Vie, ſont morts, excepté un ſeul. Qu'ai-je donc fait? J'ai écrit à ce ſeul (4) témoin vivant, pour ſavoir ſi les

(4) M. du Châtel, Avocat au Parlement de Normandie, homme d'un rare mérite, & d'un ſavoir très-étendu.

Ou l'auteur de la Vie de Mézeray me demandera mes preuves: & alors je n'aurai qu'à lui produire la lettre de M. du Châtel.

les deux contes que l'on dit tenir de lui, sont bien vrais. Par la réponse que j'en ai reçuë, & qui est fort détaillée, j'ai vû jusqu'à quel point l'Auteur s'est joüé de la vérité. Jamais faiseur de Romans ou de Panégyriques n'entendit si bien que lui, l'art d'altérer le fonds, & de feindre les circonstances.

Qu'il me pardonne, je l'en supplie, la vivacité qui m'emporte malgré moi en cette occasion. Si c'est l'auteur que l'on m'a nommé, je déclare qu'il m'est connu pour un homme plein d'honneur. Aussi voit-on aisément que dans sa Vie de Mézeray, il n'a voulu que rire, & faire rire. Mais ce qui me fâche, c'est qu'un écrivain vertueux ait en quelque sorte autorisé par son éxemple, ceux qui font par étourderie, ou par noirceur, ce qu'il a fait dans un esprit de plaisanterie. Car enfin, à parcourir ces satires anonymes, ces *Ana*, ces gazettes litéraires, dont le nombre

Ou il souscrira par son silence à ce que je dis ici : & alors la réputation de Mézeray sera censée duëment réparée, quant aux deux extravagances qu'il lui impute, pag. 65, &c.

nombre se multiplie impunément tous les jours à la honte de notre siécle, ne diroit-on pas qu'il s'est formé une conspiration, qui en veut à l'honneur des gens de lettres ?

Pour moi, engagé par la nature de l'Histoire que j'écris, à jetter les yeux sur ces misérables livres, dans l'espérance d'y apprendre quelques faits remarquables ; je ne saurois dire combien j'y ai trouvé de choses inventées à plaisir, & de la fausseté desquelles j'ai preuve en main.

On me dira que j'aurois dû réfuter ces mensonges. Point du tout : ce seroit faire trop d'honneur à de vils écrivains sans nom, sans autorité, dans qui l'on ne voit aucune droiture, aucun principe, ni d'humanité, ni d'éducation. Je dis plus : ce seroit immortaliser leurs médisances, pluftôt que de les anéantir. Et quelle pitié de voir que M. Bayle, un si beau génie, se plaise à déterrer les plus méprisables brochures, pour en tirer des anecdotes scandaleuses, qui reçoivent dans ses *in-folio* une seconde vie, plus durable que la prémiére ! Il connoissoit

la malignité du cœur humain, il a voulu (5) la chatoüiller ; mais soyons très-contens de n'avoir point de lecteurs à ce prix.

Quand même ces anecdotes seroient certaines, de quelle utilité peut-il être d'en faire mention ? Vous me parlez d'un homme de lettres, parlez-moi donc de ses talens, parlez-moi de ses ouvrages ; mais laissez-moi ignorer ses foiblesses, & à plus forte raison, ses vices. Il n'y en a que trop d'autres exemples, sans les placer dans des hommes pour qui d'ailleurs vous me demandez mon estime.

Je conviens que dans une Histoire générale on doit suivre la maxime de Cicéron, *Ne rien oser dire qui soit faux, & oser dire tout ce qui est vrai.* Il est à propos d'y peindre les vices des Princes, & de leurs Ministres, parce qu'ordinairement ce sont choses de notoriété

(5) Ne craignoit-il point la malédiction lancée dans ces deux vers du bon Amyot ?

Maudit sois-tu, qui vas faisant recueil
Des maux de ceux qui gisent au cercueil.

Opuscules de Plutarque, De la Curiosité.

riété publique, & qu'il eſt important d'être informé de ce qui a nui, ou ſervi au gouvernement. Mais dans l'Hiſtoire, dans la Vie d'un ſimple particulier, je ſoutiens que cette maxime doit être bien reſtreinte par celle-ci: *Cui bono*? Tout ce qui ne peut tourner, ni à la louange du mort, ni à l'inſtruction des vivans, à quoi eſt-il bon?

OUVRAGES DE M. DE ME'ZERAY.

I. *Les vanitez de la Cour*: traduit du latin de Jean de Sarisbéry. *Paris*, 4. 1640.

II. *La vérité de la Religion Chrétienne*; traduit du latin de Grotius. *Paris*, 8. 1644.

III. *Hiſtoire de France*. Paris, fol. Tom. I, 1643. II, 1646. III, 1651.

IV. *Hiſtoire des Turcs*, &c. Paris, fol. 1650.

V. *Abrégé chronologique, ou Extrait de l'Hiſtoire de France*, Trois volumes. Paris, 4. 1668.

VI. *L'Origine des François*. Amſterdam, 8. 1682.

XVII.

JEAN-BAPTISTE COLBERT,

Ministre & Sécrétaire d'Etat, reçu à l'Académie en Mars 1667, *mort le* 6 *Septembre* 1683.

Pour ébaucher l'éloge de M. Colbert, il faudroit un juste volume, où l'on décriroit ce qu'étoit la France avant lui, & ce qu'elle a été depuis : les Finances mises dans un ordre, dont l'idée même n'étoit jusqu'alors venuë à personne : la Marine rétablie, disons mieux, tirée en quelque sorte du néant ; le Commerce, non seulement animé dans l'intérieur du Royaume, mais poussé jusqu'aux extrémitez de la terre.

Occupé de ces trois importans objets, d'où résultent la tranquillité, la richesse, & la force d'un Etat, il n'en travailloit pas moins au progrès de la Peinture, de la Sculpture, de l'Architecture ; & pour entrer là-dessus

dans quelque détail, combien auroit-on à nommer d'ouvriers célébres, que son goût & ses récompenses ont créez ?

Mais n'auroit-on pas à lui donner encore de plus grandes loüanges sur ce qu'il a fait pour l'avancement des Lettres ? C'est lui qui forma le dessein d'établir l'Académie des Inscriptions, & celle des Sciences. La Bibliothéque du Roi lui doit la plus considérable partie des richesses, qui l'ont renduë la premiére du monde. Il fut le canal par où passérent les immenses gratifications, que le Roi fit dans toutes les parties de l'Europe, à tout ce qu'il y avoit de Savans illustres. Et sans exagérer, on peut bien dire que le nom de Mécéne cessera d'être quelque chose, lorsqu'on le mettra en paralléle avec le nom de Colbert.

Un Ministre si sage étoit au dessus de cette foiblesse, qui fait que l'on n'a pas pour d'anciens établissemens le même zéle, que pour ceux dont on se croit l'auteur. Quoique l'Académie Françoise fût l'ouvrage d'autrui, quelle tendresse & quels égards n'eut-il

pas pour elle ? Il contribua plus que perſonne à la faire connoître, à la faire aimer du Roi. Il lui attira la pluſpart des graces, dont elle fut comblée ſous ſon miniſtére ; & non content des graces qui tomboient ſur la Compagnie en corps, il en procura de particuliéres à tous ceux des Académiciens, dont la fortune ne répondoit pas au mérite. Il étoit attentif & ingénieux à mettre leurs talens en œuvre. Plus ſa place l'élevoit au deſſus d'eux, plus il s'étudioit à leur témoigner qu'avec eux il n'étoit que leur confrére. Il leur donnoit (1) des fêtes dans ſa belle maiſon de Seaux. Enfin, avec le titre d'Académicien on pouvoit compter ſur ſes bienfaits ; & pour dire quelque choſe de plus, ſur ſon amitié.

» Il trouvoit que le travail (2) du
» Dictionnaire n'avançoit pas aſſez à
» ſon gré : & ce qu'on lui alléguoit là-
» deſſus en faveur de la Compagnie,
» lui ſembloit ſuſpect d'éxagération.
» Il voulut en juger par ſes propres
» yeux,

(1) Mercure Galant, Octob. 1677.
(2) Mémoire de M. l'Abbé Regnier.

» yeux, & indépendamment du témoi-
» gnage d'autrui. Il vint pour cet effet
» à une des assemblées ordinaires de
» l'Académie, lorsqu'on ne l'y atten-
» doit pas. Il assista deux heures du-
» rant à l'examen du mot, dont on fai-
» soit (3) alors la révision. Il vit pro-
» poser, agiter, & résoudre les diffé-
» rentes questions, qui se présentérent
» là-dessus : & enfin le Ministre le plus
» laborieux qui eût jamais été, & le
» meilleur ménager du temps, sortit
» pleinement convaincu que la lenteur
» qu'il avoit reprochée lui-même à
» l'Académie, ne venoit point de sa
» faute ; & qu'il étoit impossible qu'u-
» ne Compagnie allât plus vîte dans
» un travail de cette nature.

A sa mort l'Académie voulant faire pour lui (4) au de-là de ce qu'elle fait pour tout Académicien, eût souhaité que son Oraison funébre fût prononcée dans l'Eglise des Billettes, le jour du Service, par quelqu'un de la Compagnie.

(3) On en étoit sur le mot *Ami*. Voyez la Préface de l'ancien Dictionnaire.

(6) Regît. de l'Acad. 6 Septembre 1683.

pagnie. Mais ceux des Académiciens qui étoient dans les Ordres, avoient été retenus pour l'Oraiſon funébre de la Reine. Ainſi ne pouvant rendre à M. Colbert ce dernier devoir dans un lieu ſacré, on tint au Louvre une ſéance extraordinaire, où ſes louanges furent célébrées en vers par M. Quinault, & en proſe par M. l'Abbé Tallemant.

XVIII.

PIERRE CORNEILLE,

Avocat Général à la Table de Marbre de Normandie, reçu à l'Académie le 22 *Janv.* 1647, *mort le* 1 *Octob.* 1684.

On me ſaura gré, j'en ſuis certain, de rapporter ici la Vie du grand Corneille, écrite par M. de Fontenelle ſon neveu. Elle fait partie de l'*Hiſtoire du Théatre François*, ouvrage que M. de Fontenelle ébaucha dans ſa jeuneſſe, mais auquel des études plus ſérieuſes

l'ont depuis empêché de mettre la derniére main.

Vie de M. CORNEILLE l'aîné.

Pierre Corneille naquit à Rouën en 1606, de Pierre Corneille, Maître des Eaux & Forêts en la Vicomté de Rouën; & de Marthe le Pesant. Il fit ses études aux Jésuites de Rouën, & il en a toujours conservé une extrême reconnoissance pour toute la Société. Il se mit d'abord au Barreau, sans goût, & sans succès. Mais une petite occasion fit éclatter en lui un génie tout différent ; & ce fut l'amour qui la fit naître. Un jeune homme de ses amis, amoureux d'une Demoiselle de la même ville, le mena chez elle. Le nouveau-venu se rendit plus agréable que l'introducteur. Le plaisir de cette avanture excita dans M. Corneille un talent qu'il ne connoissoit pas ; & sur ce léger sujet il fit la Comédie de *Mélite*, qui parut en 1625. On y découvrit un caractére original, on conçut que la Comédie alloit se perfectionner, & sur la confiance qu'on eut au nouvel Au-

teur qui paroiſſoit, il ſe forma une nouvelle Troupe de Comédiens.

Je ne doute pas que ceci ne ſurprenne la pluſpart des gens qui trouvent les ſix ou ſept premiéres piéces de M. Corneille ſi indignes de lui, qu'ils les voudroient retrancher de ſon recueil, & les faire oublier à jamais. Il eſt certain que ces piéces ne font pas belles; mais outre qu'elles ſervent à l'Hiſtoire du Théatre, elles ſervent beaucoup auſſi à la gloire de M. Corneille.

Il y a une grande différence entre la beauté de l'ouvrage & le mérite de l'auteur. Tel ouvrage qui eſt fort médiocre, n'a pu partir que d'un génie ſublime; & tel autre ouvrage qui eſt aſſez beau, a pu partir d'un génie aſſez médiocre. Chaque ſiécle a un certain degré de lumiére qui lui eſt propre. Les eſprits médiocres demeurent au deſſus de ce degré: les bons eſprits y atteignent: les excellens le paſſent, ſi on le peut paſſer. Un homme né avec des talens eſt naturellement porté par ſon ſiécle au point de perfection où ce ſiécle eſt arrivé; l'éducation qu'il a

reçuë, les exemples qu'il a devant les yeux, tout le conduit jusque-là. Mais s'il va plus loin, il n'a plus rien d'étranger qui le soutienne, il ne s'appuie que sur ses propres forces, il devient supérieur aux secours dont il s'est servi. Ainsi deux auteurs, dont l'un surpasse extrémement l'autre par la beauté de ses ouvrages, sont néanmoins égaux en mérite, s'ils se sont également élevez chacun au dessus de son siécle. Il est vrai que l'un a été bien plus haut que l'autre, mais ce n'est pas qu'il ait eu plus de force, c'est seulement qu'il a pris son vol d'un lieu plus élevé. Par la même raison, de deux auteurs dont les ouvrages sont d'une égale beauté, l'un peut être un homme fort médiocre, & l'autre un génie sublime.

Pour juger de la beauté d'un ouvrage, il suffit donc de le considérer en lui-même. Mais pour juger du mérite de l'auteur, il faut le comparer à son siécle. Les premiéres piéces de M. Corneille, comme nous avons déjà dit, ne sont pas belles : mais tout autre qu'un génie extraordinaire ne les eût

pas faites. Mélite est divine, si vous la lisez après les piéces de Hardy, qui l'ont immédiatement précédée. Le Théatre y est sans comparaison mieux entendu, le dialogue mieux tourné, les mouvemens mieux conduits, les scénes plus agréables; sur-tout, & c'est ce que Hardy n'avoit jamais attrapé, il y régne un air assez noble, & la conversation des honnêtes-gens n'y est pas mal représentée. Jusque-là on n'avoit guére connu que le Comique le plus bas, ou un Tragique assez plat; on fut étonné d'entendre une nouvelle langue.

Le jugement que l'on porta de *Mélite* fut que cette piéce étoit trop simple, & avoit trop peu d'événemens. M. Corneille piqué de cette critique, fit *Clitandre*, & y sema les incidens & & les avantures avec une très-vicieuse profusion, plus pour censurer le goût du Public, que pour s'y accommoder. Il paroît qu'après cela il lui fut permis de revenir à son naturel. La *Galerie du Palais*, la *Veuve*, la *Suivante*, la *Place Royale*, sont plus raisonnables.

Nous voici dans le temps où le Théa-

tre devint floriſſant par la faveur du Cardinal de Richelieu. Les Princes & les Miniſtres n'ont qu'à commander qu'il ſe forme des Poëtes, des Peintres, tout ce qu'ils voudront, & il s'en forme. Il y a une infinité de génies de différentes eſpèces, qui n'attendent pour ſe déclarer, que leurs ordres, ou pluſtôt leurs graces. La nature eſt toujours prête à ſervir leurs goûts.

On recommença alors à étudier le Théatre des Anciens, & à ſoupçonner qu'il pouvoit y avoir des règles. Celle des vingt-quatre heures fut une des premiéres dont on s'aviſa, mais on n'en faiſoit pas encore trop grand cas. Témoin la maniére dont M. Corneille lui-même en parle dans la Préface de Clitandre, imprimée en 1632. *Que ſi j'ai renfermé cette piéce*, dit-il, *dans la règle d'un jour, ce n'eſt pas que je me repente de n'y avoir point mis Mélite, ou que je me ſois réſolu à m'y attacher dorènavant. Aujourd'hui quelques-uns adorent cette règle, beaucoup la mépriſent, pour moi j'ai voulu ſeulement montrer que ſi je m'en éloigne, ce n'eſt pas faute de la connoître.*

Ne nous imaginons pas que le vrai soit victorieux dès qu'il se montre ; il l'est à la fin, mais il lui faut du temps pour soumettre les esprits. Les règles du Poëme Dramatique inconnuës d'abord, ou méprisées, quelque temps après combattuës, ensuite reçuës à demi, & sous des conditions, demeurent enfin maîtresses du Théatre. Mais l'époque de l'établissement de leur empire n'est proprement qu'au temps de *Cinna*.

Une des plus grandes obligations que l'on ait à M. Corneille, est d'avoir purifié le Théatre. Il fut d'abord entraîné par l'usage établi, mais il y résista aussi-tôt après ; & depuis Clitandre, sa seconde piéce, on ne trouve plus rien de licentieux dans ses ouvrages.

M. Corneille après avoir fait un essai de ses forces dans ses six premiéres piéces, où il s'éleva déjà au dessus de son siécle, prit tout à coup l'essor dans *Médée*, & monta jusqu'au Tragique le plus sublime. A la vérité il fut secouru par Sénéque, mais il ne laissa pas de faire voir ce qu'il pouvoit par lui-même.

Ensuite

Enſuite il retomba dans la Comédie, & ſi j'oſe dire ce que j'en penſe, la chute fut grande. L'*Illuſion Comique*, dont je parle ici, eſt une piéce irréguliére & bizarre, & qui n'excuſe point par ſes agrémens ſa bizarrerie & ſon irrégularité. Il y domine un perſonnage de Capitan, qui abat d'un ſouffle le grand Sophi de Perſe & le grand Mogol, & qui une fois en ſa vie avoit empêché le Soleil de ſe lever à ſon heure preſcrite, parce qu'on ne trouvoit point l'Aurore, qui étoit couchée avec ce merveilleux Brave. Ces caractéres ont été autrefois fort à la mode : mais qui repréſentoient-ils ? A qui en vouloit-on ? Eſt-ce qu'il faut outrer nos folies juſqu'à ce point-là pour les rendre plaiſantes ? En vérité ce ſeroit nous faire trop d'honneur.

Après l'Illuſion Comique, M. Corneille ſe releva, plus grand & plus fort que jamais, & fit le Cid. Jamais piéce de Théatre n'eut un ſi grand ſuccès. Je me ſouviens d'avoir vû en ma vie un homme de guerre, & un Mathématicien, qui de toutes les Comédies du monde, ne connoiſſoient que le Cid.

L'horrible barbarie où ils vivoient, n'avoit pu empêcher le nom du Cid d'aller jusqu'à eux. M. Corneille avoit dans son cabinet cette piéce traduite en toutes les langues de l'Europe, hors l'Esclavonne & la Turque. Elle étoit en Allemand, en Anglois, en Flamand, & par une exactitude Flamande on l'avoit renduë vers pour vers. Elle étoit en Italien, &, ce qui est plus étonnant, en Espagnol. Les Espagnols avoient bien voulu copier eux-mêmes une piéce, dont l'original leur appartenoit. M. Pellisson, dans son Histoire de l'Académie, dit qu'en plusieurs provinces de France il étoit passé en proverbe de dire, *Cela est beau comme le Cid.* Si ce proverbe a péri, il faut s'en prendre aux auteurs qui ne le goûtoient pas, & à la Cour, où ç'eût été très-mal parler que de s'en servir sous le Ministére du Cardinal de Richelieu.

Ce grand homme avoit la plus vaste ambition qui ait jamais été. La gloire de gouverner la France presque absolument, d'abaisser la redoutable maison d'Autriche, de remüer toute l'Europe à son gré, ne lui suffisoit point : il y vouloit

joindre encore celle de faire des Comédies. Quand le Cid parut, il en fut aussi alarmé que s'il avoit vû les Espagnols devant Paris. Il souleva les auteurs contre cet ouvrage, ce qui ne dut pas être fort difficile, & il se mit à leur tête. M. de Scudéry publia ses observations sur le Cid, adressées à l'Académie Françoise, qu'il en faisoit juge, & que le Cardinal son fondateur sollicitoit puissamment contre la piéce accusée. Mais afin que l'Académie pût juger, ses Statuts vouloient que l'autre partie, c'est à dire M. Corneille, y consentît. On tira donc de lui une espèce de consentement, qu'il ne donna qu'à la crainte de déplaire au Cardinal, & qu'il donna pourtant avec assez de fierté. Le moyen de ne pas ménager un pareil Ministre, & qui étoit son bienfaicteur? Car il récompensoit comme Ministre, ce même mérite dont il étoit jaloux comme Poëte; & il semble que cette grande ame ne pouvoit pas avoir des foiblesses, qu'elle ne réparât en même temps par quelque chose de noble.

L'Académie Françoise donna ses Sentimens sur le Cid, & cet ouvrage fut

digne de la grande réputation de cette Compagnie naiſſante. Elle ſut conſerver tous les égards qu'elle devoit, & à la paſſion du Cardinal, & à l'eſtime prodigieuſe que le Public avoit conçuë du Cid. Elle ſatisfit le Cardinal, en reprenant exactement tous les défauts de cette piéce ; & le Public, en les reprenant avec modération, & même ſouvent avec des loüanges.

Quand M. Corneille eut une fois, pour ainſi dire, atteint juſqu'au Cid, il s'éleva encore dans les *Horaces* ; enfin il alla juſqu'à *Cinna*, & à *Polieucte*, au deſſus deſquels il n'y a rien.

Ces piéces-là étoient d'une eſpèce inconnuë, & l'on vit un nouveau Théatre. Alors M. Corneille par l'étude d'Ariſtote & d'Horace, par ſon expérience, par ſes réflexions, & plus encore par ſon génie, trouva les véritables règles du Poëme Dramatique, & découvrit les ſources du Beau, qu'il a depuis ouvertes à tout le monde dans les Diſcours qui ſont à la tête de ſes Comédies. De-là vient qu'il eſt regardé comme le pére du Théatre François. Il lui a donné le premier une forme raiſon-

nable, il l'a porté à ſon plus haut point de perfection, & a laiſſé ſon ſecret à qui s'en pourra ſervir.

Avant que l'on jouât *Polieucte*, M. Corneille le lut à l'Hôtel de Ramboüillet, ſouverain tribunal des affaires d'eſprit en ce temps-là. La piéce y fut applaudie, autant que le demandoient la bienſéance, & la grande réputation que l'Auteur avoit déjà. Mais quelques jours après M. Voiture vint trouver M. Corneille, & prit des tours fort délicats pour lui dire que Polieucte n'avoit pas réuſſi comme il penſoit; que ſur-tout le Chriſtianiſme avoit extrémement déplu. M. Corneille alarmé voulut retirer la piéce d'entre les mains des Comédiens qui l'apprenoient: mais enfin il la leur laiſſa ſur la paróle d'un d'entre eux qui n'y joüoit point, parce qu'il étoit trop mauvais acteur. Etoit-ce donc à ce Comédien à juger mieux que tout l'Hôtel de Ramboüillet?

Pompée ſuivit Polieucte. Enſuite vint le *Menteur*, piéce Comique, & preſqu'entiérement priſe de l'Eſpagnol, ſelon la coutume de ce temps-là.

Quoique le Menteur ſoit très-agréable, & qu'on l'aplaudiſſe encore aujourd'hui ſur le Théatre, j'avouë que la Comédie n'étoit point encore arrivée à ſa perfection. Ce qui dominoit dans les piéces, c'étoit l'intrigue & les incidens, erreurs de nom, déguiſemens, lettres interceptées, avantures nocturnes; & c'eſt pourquoi on prenoit preſque tous les ſujets chez les Eſpagnols, qui triomphent ſur ces matiéres. Ces piéces ne laiſſoient pas d'être fort plaiſantes, & pleines d'eſprit. Témoin le Menteur dont nous parlons, *Dom Bertrand de Cigaral*, *le Géolier de ſoi-même*. Mais enfin la plus grande beauté de la Comédie étoit inconnuë, on ne ſongeoit point aux mœurs & aux caractéres, on alloit chercher bien loin le ridicule dans des événemens imaginez avec beaucoup de peine, & on ne s'aviſoit point de l'aller prendre dans le cœur humain, où eſt ſa principale habitation. Moliére eſt le premier, qui l'ait été chercher là, & celui qui l'a le mieux mis en œuvre. Homme inimitable, & à qui la Comédie doit autant que la Tragédie à M. Corneille.

Comme le Menteur eut beaucoup de ſuccès, M. Corneille lui donna une ſuite, mais qui ne réuſſit guére. Il en découvre lui-même la raiſon dans les examens qu'il a faits de ſes piéces. Là il s'établit juge de ſes propres ouvrages, & en parle avec un noble deſintéreſſement, dont il tire en même temps le double fruit, & de prévenir l'envie ſur le mal qu'elle en pourroit dire, & de ſe rendre lui-même croyable ſur le bien qu'il en dit.

A la *Suite du Menteur* ſuccéda *Rodogune*. Il a écrit quelque part que pour trouver la plus belle de ſes piéces, il falloit choiſir entre Rodogune & Cinna; & ceux à qui il en a parlé, ont démêlé ſans beaucoup de peine qu'il étoit pour Rodogune. Il ne m'appartient nullement de prononcer ſur cela: mais peut-être préféroit-il Rodogune, parce qu'elle lui avoit extrémement coûté. Il fut plus d'un an à diſpoſer le ſujet. Peut-être vouloit-il, en mettant ſon affection de ce coté-là, balancer celle du Public, qui paroît être de l'autre. Pour moi, ſi j'oſe le dire, je ne mettrois point le différent entre Rodogu-

ne & Cinna, il me paroit aiſé de choiſir entre elles ; & je connois quelque piéce * de M. Corneille, que je ferois paſſer encore avant la plus belle des deux.

On apprendra dans les examens de M. Corneille, mieux que l'on ne feroit ici, l'Hiſtoire de *Théodore*, d'*Héraclius*, de *Dom Sanche d'Arragon*, d'*Andromède*, de *Nicomède*, & de *Pertharite.* On y verra pourquoi Théodore & Dom Sanche d'Arragon réuſſirent fort peu, & pourquoi Pertharite tomba abſolument. On ne put ſouffrir dans Théodore la ſeule idée du péril de la proſtitution ; & ſi le Public étoit devenu ſi délicat, à qui M. Corneille devoit-il s'en prendre qu'à lui-même ? Avant lui le viol réuſſiſſoit dans les piéces de Hardy. Il manqua à D. Sanche *un ſuffrage illuſtre*, qui lui fit manquer tous ceux de la Cour. Exemple aſſez commun de la ſoumiſſion des François à de certaines autoritez. Enfin, un mari qui veut racheter ſa femme en cédant un Royaume, fut encore ſans comparaiſon

* Polieucte.

comparaiſon plus inſuportable dans Pertharite, que la proſtitution ne l'avoit été dans Théodore. Le bon mari n'oſa ſe montrer au Public que deux fois. Cette chute du grand Corneille peut être miſe parmi les exemples les plus remarquables des viciſſitudes du monde, & Béliſaire demandant l'aumône n'eſt pas plus étonnant.

Il ſe dégouta du Théatre, & déclara qu'il y renonçoit, dans une petite Préface aſſez chagrine qu'il mit au devant de Pertharite. Il dit pour raiſon qu'il commence à vieillir; & cette raiſon n'eſt que trop bonne, ſur-tout quand il s'agit de Poëſie, & des autres talens de l'imagination. L'eſpèce d'eſprit qui dépend de l'imagination, & c'eſt ce qu'on appelle communément *eſprit* dans le monde, reſſemble à la beauté, & ne ſubſiſte qu'avec la jeuneſſe. Il eſt vrai que la vieilleſſe vient plus tard pour l'eſprit, mais elle vient. Les plus dangereuſes qualitez qu'elle lui apporte, ſont la ſéchereſſe & la dureté; & il y a des eſprits qui en ſont naturellement plus ſuſceptibles que d'autres, & qui donnent plus de priſe

aux ravages du temps : ce ſont ceux qui avoient de la nobleſſe, de la grandeur, quelque choſe de fier & d'auſtére. Cette ſorte de caractére contracte aiſément par les années je ne ſais quoi de ſec & de dur. C'eſt à peu près ce qui arriva à M. Corneille. Il ne perdit pas en vieilliſſant l'inimitable nobleſſe de ſon génie, mais il s'y mêla quelquefois un peu de dureté. Il avoit pouſſé les grands ſentimens auſſi loin que la nature pouvoit ſouffrir qu'ils allaſſent, il commença de temps en temps à les pouſſer un peu plus loin. Ainſi dans Pertharite une Reine conſent à épouſer un tyran qu'elle déteſte, pourvû qu'il égorge un fils unique qu'elle a, & que par cette action il ſe rende auſſi odieux qu'elle ſouhaite qu'il le ſoit. Il eſt aiſé de voir que ce ſentiment, au lieu d'être noble, n'eſt que dur, & il ne faut pas trouver mauvais que le Public ne l'ait pas gouté.

Après Pertharite, M. Corneille rebuté du Théatre, entreprit la Traduction en vers de *l'Imitation de Jéſus-Chriſt*. Il y fut porté par des Péres Jéſuites de ſes amis, par des ſentimens

de piété qu'il eut toute sa vie, & peut-être aussi par l'activité de son génie, qui ne pouvoit demeurer oisif. Cet ouvrage eut un succès prodigieux, & le dédommagea en toutes maniéres d'avoir quitté le Théatre. Cependant, si j'ose en parler avec une liberté que je ne devrois peut-être pas me permettre, je ne trouve point dans la Traduction de M. Corneille le plus grand charme de l'Imitation de Jesus-Christ, je veux dire sa simplicité & sa naïveté. Elle se perd dans la pompe des vers, qui étoit naturelle à M. Corneille, & je crois même qu'absolument la forme de vers lui est contraire. Ce livre, le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Evangile n'en vient pas, n'iroit pas droit au cœur comme il fait, & ne s'en saisiroit pas avec tant de force, s'il n'avoit un air naturel & tendre, à quoi la négligence même du style aide beaucoup.

Il se passa douze ans pendant lesquels il ne parut de M. Corneille que l'Imitation en vers. Mais enfin sollicité par M. Fouquet, qui négocia en Sur-intendant des Finances, & peut-

être encore plus poussé par son penchant naturel, il se rengagea au Théatre. M. le Sur-intendant, pour lui faciliter ce retour, & lui ôter toutes les excuses que lui auroit pu fournir la difficulté de trouver des sujets, lui en proposa trois. Celui qu'il prit, fut *Oedipe.* M. Corneille son frére prit *Camma*, qui étoit le second. Je ne sais quel fut le troisiéme.

La réconciliation de M. Corneille & du Théatre fut heureuse : *Oedipe* réussit fort bien.

La *Toison d'or* fut faite ensuite à l'occasion du mariage du Roi, & c'est la plus belle piéce à machines que nous ayons. Les machines qui sont ordinairement étrangéres à la piéce, deviennent par l'art du Poëte nécessaires à celle-là : & sur-tout le Prologue doit servir de modelle aux Prologues à la moderne, qui sont faits pour exposer, non pas le sujet de la piéce, mais l'occasion pour laquelle elle a été faite.

Ensuite parurent *Sertorius* & *Sophonisbe.* Dans la premiére de ces deux piéces la grandeur Romaine éclate avec toute sa pompe ; & l'idée qu'on pour-

roit ſe former de la converſation de deux grands hommes qui ont de grands intérêts à démêler, eſt encore ſurpaſſée par la ſcéne de Pompée & de Sertorius. Il ſemble que M. Corneille ait eu des mémoires particuliers ſur les Romains. *Sophoniſbe* avoit déjà été traitée par Mayret avec beaucoup de ſuccès, & M. Corneille avouë qu'il ſe trouvoit bien hardi d'oſer la traiter de nouveau. Si Mayret avoit joüi de cet aveu, il en auroit été fort glorieux, même étant vaincu.

Il faut croire qu'*Agéſilas* eſt de M. Corneille, puiſque ſon nom y eſt, & qu'il y a une ſcéne d'Agéſilas & de Lyſander, qui ne pourroit pas facilement être d'un autre.

Après Agéſilas vint *Othon*, ouvrage où Tacite eſt mis en œuvre par le grand Corneille, & où ſe ſont unis deux génies ſi ſublimes. M. Corneille y a peint la corruption de la Cour des Empereurs, du même pinceau dont il avoit peint les vertus de la République.

En ce temps-là des piéces d'un caractére fort different des ſiennes, parurent avec éclat ſur le Théatre. Elles

étoient pleines de tendresse & de sentimens aimables. Si elles n'alloient pas jusqu'aux beautez sublimes , elles étoient bien éloignées de tomber dans des défauts choquants. Une élévation qui n'étoit pas du premier degré, beaucoup d'amour , un style très-agréable, & d'une élégance qui ne se démentoit point , une infinité de traits vifs & naturels , un jeune Auteur : voilà ce qu'il falloit aux femmes , dont le jugement a tant d'autorité au Théatre françois. Aussi furent-elles charmées , & Corneille ne fut plus chez elles que le vieux Corneille. J'en excepte quelques femmes qui valoient des hommes.

Le goût du siécle se trouva donc entiérement du côté d'un genre de tendresse moins noble , & dont le modelle se retrouvoit plus aisément dans la plusspart des cœurs. Mais M. Corneille dédaigna fierément d'avoir de la complaisance pour ce nouveau goût. Peut-être croira-t-on que son âge ne lui permettoit pas d'en avoir. Ce soupçon seroit très-légitime , si l'on ne voyoit ce qu'il a fait dans la *Psiché* de Moliére , où étant à l'ombre du nom d'au-

trui, il s'est abandonné à un excès de tendresse, dont il n'auroit pas voulu deshonorer son nom.

Il ne pouvoit mieux braver son siécle, qu'en lui donnant *Attila*, digne Roi des Huns. Il régne dans cette piéce une férocité noble, que lui seul pouvoit attraper. La scéne où Attila délibére s'il se doit allier à l'Empire qui tombe, ou à la France qui s'éléve, est une des belles choses qu'il ait faites.

Bérénice fut un duel, dont tout le monde sait l'Histoire. Une Princesse * fort touchée des choses d'esprit, & qui eût pu les mettre à la mode dans un pays barbare, eut besoin de beaucoup d'adresse pour faire trouver les deux combattans sur le champ de bataille, sans qu'ils sûssent où on les menoit. Mais à qui demeura la victoire? Au plus jeune.

Il ne reste plus que *Pulchérie* & *Suréna*, tous deux sans comparaison meilleurs que Bérénice, tous deux dignes de la vieillesse d'un grand homme. Le caractére de Pulchérie est de ceux que lui

* Henriette Anne d'Angleterre.

lui ſeul ſavoit faire, & il s'eſt dépeint lui-même avec bien de la force dans Martian, qui eſt un vieillard amoureux. Le cinquiéme acte de cette piéce eſt tout-à-fait beau. On voit dans Suréna une belle peinture d'un homme que ſon trop de mérite, & de trop grands ſervices rendent criminel auprès de ſon maître ; & ce fut par ce dernier effort que M. Corneille termina ſa carriére.

La ſuite de ſes piéces repréſente ce qui doit naturellement arriver à un grand homme, qui pouſſe le travail juſqu'à la fin de ſa vie. Ses commencemens ſont foibles & imparfaits, mais déjà dignes d'admiration par rapport à ſon ſiécle. Enſuite il va auſſi haut que ſon art peut atteindre. A la fin il s'affoiblit, s'éteint peu à peu, & n'eſt plus ſemblable à lui-même que par intervalles.

Après Suréna qui fut joüé en 1675, M. Corneille renonça tout de bon au Théatre, & ne penſa plus qu'à mourir chrétiennement. Il ne fut pas même en état d'y penſer beaucoup la derniére année de ſa vie.

Je n'ai pas cru devoir interrompre la suite de ses grands ouvrages, pour parler de quelques autres beaucoup moins considérables, qu'il a donnez de temps en temps. Il a fait, étant jeune, quelques petites piéces de galanterie, qui sont répanduës dans des Recueils. On a encore de lui quelques petites piéces de cent ou de deux cents vers au Roi, soit pour le féliciter de ses victoires, soit pour lui demander des graces, soit pour le remercier de celles qu'il en avoit reçuës. Il a traduit deux ouvrages latins du P. de la Ruë, tous deux d'assez longue haleine, & plusieurs petites piéces de M. de Santeuil. Il estimoit extrémement ces deux Poëtes. Lui-même faisoit fort bien des vers latins, & il en fit sur la Campagne de Flandre en 67, qui parurent si beaux, que non-seulement plusieurs personnes les mirent en François, mais que les meilleurs Poëtes Latins en prirent l'idée, & les mirent encore en Latin. Il avoit traduit sa premiére scéne de Pompée en vers du style de Sénéque le Tragique, pour lequel il n'avoit pas d'aversion, non-plus que pour Lucain.

Il falloit aussi qu'il n'en eût pas pour Stace, fort inférieur à Lucain, puisqu'il en a traduit en vers, & publié les deux premiers livres de la Thébaïde. Ils ont échapé à toutes les recherches qu'on a faites depuis un temps, pour en retrouver quelque exemplaire.

Mr. Corneille étoit assez grand, & assez plein, l'air fort simple & fort commun, toujours négligé, & peu curieux de son extérieur. Il avoit le visage assez agréable, un grand nez, la bouche belle, les yeux pleins de feu, la physionomie vive, des traits fort marquez, & propres à être transmis à la postérité dans une médaille ou dans un buste. Sa prononciation n'étoit pas tout-à-fait nette, il lisoit ses vers avec force, mais sans grace.

Il savoit les belles Lettres, l'Histoire, la Politique, mais il les prenoit principalement du côté qu'elles ont rapport au Théatre. Il n'avoit pour toutes les autres connoissances, ni loisir, ni curiosité, ni beaucoup d'estime. Il parloit peu, même sur la matiére qu'il entendoit si parfaitement. Il n'ornoit pas ce qu'il disoit, & pour

trouver le grand Corneille, il le falloit lire.

Il étoit mélancolique. Il lui falloit des ſujets plus ſolides pour eſpérer & pour ſe réjoüir, que pour ſe chagriner ou pour craindre. Il avoit l'humeur bruſque, & quelquefois rude en apparence; au fond il étoit très-aiſé à vivre, bon pére, bon mari, bon parent, tendre & plein d'amitié. Son tempérament le portoit aſſez à l'amour, mais jamais au libertinage, & rarement aux grands attachemens. Il avoit l'ame fiére & indépendante, nulle ſoupleſſe, nul manége: ce qui l'a rendu très-propre à peindre la vertu Romaine, & très-peu propre à faire ſa fortune. Il n'aimoit point la Cour, il y apportoit un viſage preſque inconnu, un grand nom qui ne s'attiroit que des loüanges, & un mérite qui n'étoit point le mérite de ce pays-là. Rien n'étoit égal à ſon incapacité pour les affaires, que ſon averſion. Les plus légéres lui cauſoient de l'effroi & de la terreur. Quoique ſon talent lui eût beaucoup rapporté, il n'en étoit guére plus riche. Ce n'eſt pas qu'il eût été fâché de l'être, mais il

eût fallu le devenir par une habileté qu'il n'avoit pas, & par des ſoins qu'il ne pouvoit prendre. Il ne s'étoit point trop endurci aux louanges, à force d'en recevoir : mais s'il étoit ſenſible à la gloire, il étoit fort éloigné de la vanité. Quelquefois il ſe confioit trop peu à ſon rare mérite, & croyoit trop facilement qu'il pût avoir des rivaux.

A beaucoup de probité naturelle, il a joint dans tous les temps de ſa vie beaucoup de religion, & plus de piété que le commerce du monde n'en permet ordinairement. Il a eu ſouvent beſoin d'être raſſuré par des Caſuiſtes ſur ſes piéces de Théatre, & ils lui ont toujours fait grace en faveur de la pureté qu'il avoit établie ſur la Scéne, des nobles ſentimens qui régnent dans ſes ouvrages, & de la vertu qu'il a miſe juſque dans l'amour.

OUVRAGES DE P. CORNEILLE.

Piéces de Théatre.

I. *Mélite, Comédie.* 1630.
II. *Clitandre, Tragi-comédie.* 1632.

III. *La Veuve*, Comédie. 1634.
IV. *La Galerie du Palais*, Comédie. 1635.
V. *La Suivante*, Comédie. 1635.
VI. *La Place Royale*, Comédie. 1635.
VII. *Médée*, Tragédie. 1636.
VIII. *L'Illusion Comique*, Comédie. 1636.
IX. *Le Cid*, Tragi-comédie. 1637.
X. *Horace*, Tragédie. 1641.
XI. *Cinna*, Tragédie. 1643.
XII. *Polieucte*, Tragédie. 1643.
XIII. *Le Menteur*, Comédie. 1644.
XIV. *Pompée*, Tragédie, 1644.
XV. *La suite du Menteur*, Com. 1645.
XVI. *Théodore*, Tragédie. 1946.
XVII. *Rodogune*, Tragédie. 1646.
XVIII. *Héraclius*, Tragédie. 1647.
XIX. *Andromède*, Tragédie. 1649.
XX. *D. Sanche d'Arragon*, Comédie Héroïque. 1650.
XXI. *Nicomède*, Tragédie. 1651.
XXII. *Pertharite*, Tragédie. 1659.
XXIII. *Oedipe*, Tragédie. 1659.
XXIV. *La Toison d'or*, Tragédie. 1661.
XXV. *Sertorius*, Tragédie. 1662.
XXVI. *Sophonisbe*, Tragédie. 1663.
XXVII. *Othon*, Tragédie. 1665,
XXVIII. *Agésilas*, Tragédie. 1666.
XXIX. *Attila*, Tragédie. 1667.

XXX. *Tite & Bérénice, Tragédie.* 1671.

XXXI. Une bonne partie de *Psyché, Tragédie-Ballet*, imprimée dans Moliére, 1671.

XXXII. *Pulchérie, Comédie Héroïque.* 1673.

XXXIII. *Suréna, Tragédie.* 1675.

Ouvrages divers.

I. *Mélanges Poëtiques.* Paris, 8. 1632.

II. *Lettre apologétique du sieur Corneille, contenant sa réponse aux observations faites par le Sieur de Scudéry sur le Cid.* Rouen, 8. 1637.

III. *L'Imitation de Jésus-Christ, traduite & paraphrasée en vers françois.* Rouen, 4. 1656. Les deux premiers livres avoient paru dès 1651.

IV. *Louanges de la Sainte Vierge, composées en rimes Latines par Saint Bonaventure, & mises en vers François.* Rouen, 12. 1665.

V. *L'Office de la Sainte Vierge, traduit en François, tant en vers qu'en prose: avec les sept Pseaumes pénitentiaux, les Vespres & Complies du Dimanche, & tous les Hymnes du Bréviaire Romain.* Paris, 12. 1670.

VI. Trois Discours en prose, imprimez au devant de son Théatre : I. *de l'utilité & des parties du Poëme dramatique.* II. *de la Tragédie.* III. *des trois unitez.*

VII. Poësies diverses, & Latines, & Françoises, en feüilles volantes ; dans les *Triomphes de Louis le Juste* ; dans les *Epinicia Musarum* à la louange du Cardinal de Richelieu ; dans les Recueils de Sercy ; dans les Poësies du P. de la Ruë ; dans celles de Santeüil, &c.

XIX.

GERAUD DE CORDEMOY,

Lecteur de M. le Dauphin, reçu à l'Académie le 12 Décembre 1675, mort le 8 Octobre 1684.

Il étoit Parisien, mais d'une famille sortie d'Auvergne, & dont la noblesse est ancienne. D'abord il s'attacha au Barreau, & avec succès, quoique sans goût. Un penchant marqué pour la

Philoſophie, l'entraîna malgré lui. Celle de Deſcartes lui plut ; & par-là il plut lui-même à M. Boſſuet, Evêque de Meaux, qui avoit pour Deſcartes (1) la même paſſion.

Il fut mis par cet illuſtre Prélat auprès de M. le Dauphin, en qualité de Lecteur : & M. l'Abbé Fléchier, depuis Evêque de Nîmes, eut auſſi en même temps une même place, dont il fut redevable à M. le Duc de Montauzier. Ces deux écrivains déjà connus l'un & l'autre par d'excellens ouvrages, ſe piquérent également de faire honneur à leurs patrons, en travaillant de concert à l'inſtruction du jeune Prince. L'un, par l'ordre du Gouverneur, entreprit d'écrire la vie de Théodoſe ; & l'autre, par l'ordre du Précepteur, celle de Charlemagne. A l'égard de M. Fléchier, plus Orateur que Critique, il eut bien-tôt achevé ſa tâche. Quant à M. de Cordemoy, comme il apportoit un eſprit de Cartéſien à ſes lectures, & qu'il ne vouloit rien dire

(1) *Huet. Comment.* lib. V, p. 296.

dire que sur de bonnes preuves, il n'alla pas loin dans ses recherches historiques, sans être frappé des contradictions, des bévûës, des fables, dont les auteurs sont pleins. Il comprit que comme en Philosophie, si l'on veut approfondir une question, souvent on est obligé d'embrasser toutes les autres : de même, pour bien écrire l'histoire d'un régne, c'est une nécessité de connoître les régnes précédens. Insensiblement, sa curiosité ne faisant que s'irriter, & ne voulant rien laisser en arriére, il remonta jusqu'à l'origine de la Monarchie. Ceux qui sont capables d'en juger, lui rendent cette justice, que son Histoire de (2) France est tout ce que nous avons de plus savant & de plus débroüillé, sur ces temps obscurs. Il est vrai que l'érudition s'y montre trop à nu, & sans être revêtuë de certaines graces, dont apparemment M. de Cordemoy, accoûtumé à écrire sur une

(2) Elle ne contient que les deux premiéres races de nos Rois, & même, suivant le P. le Long; *num.* 1879, la fin de la seconde race est de l'Abbé de Cordemoy, fils de l'Académicien.

une Physique abstraite, n'eût pas daigné se parer.

Avocat par état, mais Philosophe par goût, & Historien par occasion : n'étoit-ce point aussi se partager un peu trop ? Du moins nous voyons que ces grands écrivains, dont le mérite est attesté par la constante admiration de tant de siécles, faisoient choix d'un genre qui leur fût propre, & s'y bornoient. Les uns étoient Poëtes ; les autres, Orateurs. Ceux-ci embrassoient la Philosophie ; ceux-là, l'Histoire. Il n'y a guére que Cicéron & Plutarque, qui aient heureusement fourni deux carriéres tout à la fois. Ils ont joint la Philosophie au genre d'étude, dont ils faisoient leur capital. Encore faut-il convenir que Plutarque n'avoit embrassé la Philosophie qu'en Historien, & que Cicéron ne l'a proprement traitée qu'en Orateur.

Ainsi les beaux arts, loin de servir à nous enorgueillir, doivent au contraire nous donner une sorte de mépris pour nous-mêmes, en nous faisant sentir combien nous sommes limitez. De tant d'hommes qui s'y appliquent,

la plufpart n'excelleront jamais en rien, quoiqu'ils faffent. Et ceux qui peuvent exceller, ne le peuvent qu'en un genre feul. Heureux, s'ils favent le connoître ! Mais il eft peut-être auffi rare de connoître fon talent, que d'en avoir un bien décidé.

OUVRAGES DE M. CORDEMOY.

I. *Le Difcernement du Corps & de l'Ame en fix Difcours.* Paris, 12. 1666.

II. *Difcours phyfique de la Parole.* Paris, 12. 1668.

III. *Lettre à un favant Religieux* (le P. Coffart) *de la Compagnie de Jefus, pour montrer* 1°. *Que le fyftéme de M. Defcartes, & fon opinion touchant les bêtes, n'ont rien de dangereux.* 2°. *Que tout ce qu'il en a écrit, femble être tiré de la Genéfe.* Paris, 4. 1668.

IV. *Hiftoire de France.* Paris, fol. Tom. I, 1685. II, 1689.

V. *Divers Traitez de Métaphyfique, d'Hiftoire, & de Politique.* Paris, 12. 1691.

XX.

FRANÇOIS DE BEAUVILLIERS, Duc de Saint-Aignan,

Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, reçu à l'Académie le 8 Juillet 1663, *mort le* 16 *Juin* 1687.

Peu de gens, même dans le grand loisir d'une vie privée, ont plus marqué de goût que M. le Duc de Saint-Aignan, pour les arts qui vont à orner l'esprit. Il ne croyoit pas qu'une haute naissance, pur don de la fortune, lui fût une raison de négliger, ou plustôt d'anéantir des talens, qui sont les plus précieux dons de la nature. Son exemple seul eût détruit le préjugé des siécles grossiers, qui se figuroient que ces mêmes talens, par où s'élève l'homme né dans l'obscurité, ravalent l'homme né dans la splendeur.

Mais en s'attachant à ce que les Mu-

ſes ont de fleuri, il eut grand ſoin auſſi de ne pas toucher à ce qu'elles peuvent avoir d'épineux. Il ne remporta de leur commerce que ce qui pouvoit contribuer à répandre dans ſa maniére de penſer, d'agir, & d'écrire, cette galanterie fine & ingénieuſe, qui eſt comme la fleur de la politeſſe.

On voit aſſez que dans un homme ſi diſtingué par tant d'autres endroits, je ne cherche ici que l'homme de lettres. Car, ſi je m'engageois à parler des occaſions brillantes, où ſa valeur s'eſt ſignalée, combien de ſiéges, combien de batailles s'offriroient à mon eſprit? Mais ici encore une fois, je n'ai, & ne dois avoir devant les yeux que le titre d'Académicien.

Jaloux de ce titre, non-ſeulement M. le Duc de Saint-Aignan le ſouhaita dans l'Académie Françoiſe, mais il l'accepta dans celle des *Ricovrati* de Padoüe, & dans une Académie (1) de Phyſique, qui ſe forma en 1662 à Caen, ſous les auſpices de M. Huet, depuis Evêque d'Avranches.

Il

(1) *Huet. Comment.* lib. IV, pag. 229.

Il fit plus. Car ſachant que dans cette même ville de Caen, la patrie du grand Malherbe, tous les ans on couronne une piéce de Poëſie à l'honneur de la Sainte Vierge, il concourut pour le prix, dans la vuë de ranimer ces ſortes d'exercices, & de leur attirer un nouvel éclat, en faiſant voir qu'un Seigneur de ſon rang étoit frappé de la gloire qu'on y acquiert. Il fut victorieux, & certainement la faveur y eut d'autant moins de part, que les Juges le ſoupçonnoient moins d'être au nombre des concurrens. Tous les Poëtes de Normandie applaudirent à ſon triomphe, ceux mêmes qui avoient été ſes rivaux ſans le ſavoir : au nom du vainqueur, la jalouſie ne trouva point à entrer dans l'ame des vaincus : & il y eut un volume (2) de piéces publiées à ſa loüange, tant en latin qu'en françois.

Il eût prétendu avec un égal ſuccès à

(2) Voyez le *Recueil des Poëſies qui ont été couronnées ſur le Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge, tenu à Caen dans les grandes écoles de l'Univerſité. 1667.*

à une autre ſorte de couronne, s'il eût vêcu du temps que la Gréce attachoit tant d'honneur à ces Jeux célébres, où des Rois même alloient faire preuve d'adreſſe & de force. Ces deux qualitez, dont les Anciens croyoient l'uſage ſi utile à leurs héros, le faiſoient infiniment paroître dans les Ballets de la Cour. Premier Gentilhomme de la Chambre, à peine avoit-il reçu les ordres immédiats du Roi, que dans un moment il concevoit l'idée (3) d'un ſpectacle magnifique, il en traçoit le plan, il compoſoit une partie des récits; & quand ſa Majeſté diſtribuoit les perſonnages, elle lui permettoit de choiſir toujours le plus difficile.

Pour l'ordinaire, le ſujet de ces fêtes galantes étoit tiré de nos vieux Romans, dont il ſavoit imiter juſqu'au ſtyle: comme nous le voyons par quelques-unes de ſes lettres imprimées avec celles de Voiture, & qui feroient grand honneur à Voiture lui-même.

Quant

(3) Voyez les *Plaiſirs de l'Iſle enchantée* dans Moliére, les Ballets, les Carrouſels, &c.

Quant à ses (4) Poëſies, le peu qu'il en a laiſſé ſortir de ſon cabinet, montre qu'il poſſédoit les regles de l'art, comme ceux qui en font leur principal objet; mais que par une fineſſe de l'art même, il y répandoit de ces négligences méditées, qui donnent lieu de croire qu'on n'en a fait que ſon amuſement.

Il procura en 1669 l'établiſſement de l'Académie d'Arles, qui a cela de ſingulier, qu'elle ne doit être compoſée que de Gentilshommes. La France joüiſſoit alors d'une paix profonde, & le deſſein de M. le Duc de Saint-Aignan étoit d'inſpirer le goût des lettres à une Nobleſſe oiſive, deſſein véritablement digne d'un bon Citoyen. Car enfin, quand le goût des lettres ne ſeroit de nulle autre utilité pour un royaume

(4) Il y en a dans les Mercures Galans, & dans quelques autres Recueils de ſon temps.

L'Abbé de Marolles, dans ſon *Dénombrement d'Auteurs*, fait mention de *Bradamante*, piéce de Théatre, qu'il attribuë à M. le Duc de Saint-Aignan. Il y a en effet une Tragi-comédie ſous ce titre, imprimée ſans nom d'Auteur en 1637.

royaume, du moins il eſt certain que c'eſt une paſſion douce, qui écarte, ou qui modére les paſſions turbulentes, & qui ſert de préſervatif contre les ſuites de l'oiſiveté, & de la barbarie.

Mais la protection que M. le Duc de Saint-Aignan accordoit aux gens de lettres, ne ſe bornoit pas à ſon Académie d'Arles. Quels ſont les Poëtes de ſon temps, qui n'ont pas laiſſé des témoignages publics de ce qu'ils croyoient devoir, ou à ſes lumiéres, ou à ſes bienfaits? Jamais le mérite ne manqua de le toucher: ſur-tout, le mérite peu aidé de la fortune. Au lieu de ces dépenſes folles, qui ne peuvent cauſer que du regret, il aimoit celles dont un cœur généreux ſe dédommage par le plaiſir de les avoir faites.

Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans. Ce fut un deuil univerſel ſur le Parnaſſe. Telle eſt l'heureuſe deſtinée de l'Académie, qu'après l'avoir perdu depuis tant d'années, elle vient tout récemment de le voir renaître pour elle dans un de ſes fils, qui, avec un nom qu'elle honore, lui apporte les talens qu'elle eſtime.

XXI.

JEAN-JACQUES DE MESMES, Comte d'Avaux,

Président à Mortier au Parlement de Paris, Prévôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roi, reçu à l'Académie le 23 Décembre 1676, mort le 9 Janvier 1688.

Héritier d'un nom qui n'a été porté que par des hommes illustres dans l'Epée, dans la Robe, dans les Ambassades; d'un nom que les Passerats, les Balzacs, les Voitures, ont rendu si célébre sur le Parnasse; il soutint le poids de ce grand nom avec dignité. Ajoûterois-je rien à cet éloge, quand j'aurois à y faire entrer de ces faits éclatans, sans quoi le vulgaire ne s'imagine point qu'on lui parle d'un grand homme? Un Magistrat est souverainement grand, lorsqu'il remplit par de grands principes, & avec une fidélité

non commune, les devoirs communs de ſon état.

Il n'y a d'imprimé de M. le Préſident de Meſmes, que le Diſcours qu'il fit à l'Académie le jour de ſa réception. Mais tous les Diſcours faits en pareil cas, & les Harangues des Académiciens prononcées devant le Roi, ou en d'autres occaſions, ſe trouvent dans un Recueil qui eſt connu de tout le monde. Ainſi d'en allonger à chaque article la liſte de leurs ouvrages, il y auroit eu à cela plus d'oſtentation que d'utilité.

XXII.

PHILIPPE QUINAULT,

Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, reçu à l'Académie en 1670, *mort le* 26 *Novembre* 1688.

Il étoit Pariſien, & de bonne famille. C'eſt ainſi qu'en parlent (1) ſes contemporains;

(1) Voyez le *Ménagiana*, & les *Hommes illuſtres* de Perrault.

temporains ; ils en devoient être inſtruits ; & leur autorité prévaut à celle d'un impoſteur, qui, dans un ouvrage (2) dicté par la médiſance & par la colére, inſinuë que M. Quinault étoit fils d'un boulanger. Quand cela ſeroit, il n'en mériteroit que plus d'eſtime, pour avoir ſi bien réparé le tort de ſa naiſſance ; & bien loin de m'en taire, je me ferois un devoir de le dire en faveur de ceux qui viennent au monde avec des talens pour tout héritage. On les anime par ces ſortes d'exemples : la diſtance qu'ils croyoient voir entre eux, & la gloire, diſparoit à leurs yeux : ils aſpirent à ſe donner un mérite, qui les vange de la fortune.

Triſtan l'Hermite, qui avoit vieilli dans la carriére du Théatre, jugea que M. Quinault pourroit un jour s'y diſtinguer ; & par un zéle aſſez rare dans les vieux Auteurs, il entreprit de le former dès l'enfance, au hazard de ſe voir ſurpaſſer par ſon diſciple. Celui-ci, avant l'âge de vingt ans, ſe fit connoître. Mais quelque ſuccès qu'il dût

(2) Factum de Furetiére contre l'Académie.

dût espérer dans le genre dramatique, il fut trop sage pour vouloir se borner à la profession de Poëte ; & il étudia pour embrasser celle d'Avocat. On assure (3) même qu'il s'y rendit habile. J'en douterois volontiers ; car un rimeur qui tous les ans donne une piéce, & quelquefois deux, ne sauroit guére pâlir sur le Code. Pour ne rien outrer, bornons-nous à dire que la science qu'il acquit chez un Procureur, si elle ne fut pas des plus profondes, du moins fut heureuse pour lui, puisqu'elle amena son établissement. Un riche Marchand de Paris, homme de bonne foi, mais que ses associez commençoient à inquiéter, parce que ses comptes n'étoient pas clairs, eut recours à M. Quinault, comme à son ami, pour le tirer de leurs chicanes. Peu de temps après que ses affaires furent terminées, il mourut ; & M. Quinault épousa sa veuve, assez jeune encore

(3) Perrault, *Hommes illustres*, dans l'éloge de Quinault. On peut voir aussi la Vie de Quinault à la tête de ses ouvrages, édition de Paris 1715. Mais cette Vie a été faite sur des mémoires peu exacts.

encore pour lui donner une poſtérité nombreuſe.

A l'occaſion de ce mariage, il prit une charge d'Auditeur des Comptes, & ceſſa de travailler pour le Théatre de la Comédie.

Alors l'Opéra ne faiſoit que de naître en France : mais l'art incomparable de Lulli eut bien-tôt porté ce ſpectacle à une perfection, où les Italiens eux-mêmes qui en ſont les inventeurs, ne l'ont jamais vû chez eux.

Parmi tout ce qu'il y avoit de Poëtes en ce temps-là (& jamais la France n'en a eu, ni de meilleurs, ni en plus grand nombre) Lulli préféra M. Quinault, dans qui ſe trouvoient réünies diverſes qualitez, dont chacune en particulier avoit ſon prix, & dont l'aſſemblage faiſoit un homme unique en ſon genre : une oreille délicate, pour ne choiſir que des paroles harmonieuſes : un goût tourné à la tendreſſe, pour varier en cent & cent maniéres les ſentimens conſacrez à cette eſpèce de Tragédie ; une grande facilité à rimer, pour être toujours prêt à ſervir le Roi au beſoin ; une docilité en-

core plus rare, pour se conformer toujours aux idées, ou même au caprice du Musicien.

Pendant qu'il travailloit à un Opéra, dont le Roi lui avoit prescrit le sujet, il fit ces jolis vers, où il dit que l'Opéra difficile à son gré, ce n'est pas celui que le Roi lui demande, mais c'est d'avoir à marier ses cinq filles.

C'est avec peu de bien un terrible devoir
De se sentir pressé d'être cinq fois beau-père.
Quoi! cinq Actes devant Notaire.
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir!
O Ciel! peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire?

Plaisanterie toute pure; car M. Quinault étoit opulent. Sa femme lui avoit apporté plus de cent mille écus. D'ailleurs le Roi lui donnoit deux mille livres de pension: & Lulli, pour chaque Opéra, quatre mille livres. Ainsi, n'ayant point de fils, il n'étoit pas embarrassé de se voir cinq filles. Trois ont été Religieuses, & deux avantageusement mariées.

Au reste, il a eu ses partisans, & ses ennemis. D'un côté, si nous écoutons M. Perrault, c'est *le plus* (4) *grand Poëte que la France ait jamais eu pour le Lyrique & pour le Dramatique.* D'un autre côté M. Despreaux, en plusieurs endroits de ses ouvrages, & sur-tout dans la troisiéme de ses Réflexions sur Longin, réduit presque à rien le mérite poëtique de M. Quinault. Il met au rebut toutes ses Comédies, toutes ses Tragédies. Il reconnoît seulement en lui *un talent tout particulier pour faire des vers bons à mettre en chant. Mais*, ajoûte-t-il, *ces vers n'étoient pas d'une grande force, ni d'une grande élévation ; & c'étoit leur foiblesse même qui les rendoit d'autant plus propres pour le Musicien, auquel ils doivent leur principale gloire ; puisqu'il n'y a en effet de tous ses ouvrages que les Opéra qui soient recherchez. Encore est-il bon que les notes de Musique les accompagnent.*

Mais, pourroit-on dire à M. Despreaux, s'il est nécessaire que nos vers aient une certaine foiblesse, *qui les rende propres*

(4) Paralléles des Anciens & des Modernes.

propres pour le Musicien; ne blâmez donc pas M. Quinault, puisqu'en ne leur donnant, ni une grande élévation, ni une grande force, il a fait, de votre aveu, ce qu'il devoit.

Quoiqu'il en soit, une chose bien à remarquer dans M. Quinault, car elle tient de l'héroïque dans un Poëte, c'est qu'il étoit sans fiel. Jamais les traits satiriques, dont il fut cruellement percé, ne le portérent à écrire contre M. Despreaux, qui étoit l'agresseur. Il rechercha même son amitié. Homme de mœurs très-simples, n'ayant que des passions douces, régulier dans toute sa conduite, bon mari, bon pére de famille.

A peine commençoit-il sa cinquante-quatriéme année, qu'il sentit les approches de la mort, insomnies, dégoût, langueur, à quoi les Médecins ne connoissoient rien. Pendant deux ou trois mois il se vit, pour ainsi dire, mourir plusieurs fois par jour : c'étoient de continuelles défaillances : d'ailleurs l'idée de Lulli, mort l'année précédente sans beaucoup de préparation, l'avoit frappé ; il en profita

chrétiennement, & marqua bien du regret d'avoir empoisonné l'Opéra d'une Morale efféminée, dont les Payens même n'eussent pas souffert chez eux une école publique.

Outre les piéces de Théatre, dont je vais donner les titres & les dates, nous avons de lui quelques vers imprimez dans les Recueils de son temps, & les paroles qui se chantent dans la *Psyché de Moliére.*

OUVRAGES DE M. QUINAULT.

I. *Les Rivales*, *Comédie*, 1653.
II. *L'Amant indiscret*, *ou le Maître étourdi*, *Comédie*, 1654.
III. *La Comédie sans Comédie*, 1654.
IV. *La généreuse Ingratitude*, *Tragi-comédie*, 1654.
V. *La mort de Cyrus*, *Tragédie*, 1656.
VI. *Le Mariage de Cambyse*, *Tragi-comédie*, 1656.
VII. *Stratonice*, *Tragi-comédie*, 1657.
VIII *Les Coups de l'Amour & de la Fortune*, *Tragi-comédie*, 1657.
IX. *Amalasonte*, *Tragédie*, 1658.

X. *Le feint Alcibiade*, *Tragi-comédie*, 1658.

XI. *Le Fantôme amoureux*, *Tragi-comédie*, 1659.

XII. *Agrippa*, *ou le faux Tibérinus*, *Tragi-comédie*, 1660.

XIII. *Astrate*, *Roi de Tyr*, *Tragédie*, 1663.

XIV. *La Mére coquette*, *ou les Amans brouillez*, *Comédie*, 1664.

XV. *Bellérophon*, *Tragédie*, 1665.

XVI. *Pausanias*, *Tragédie*, 1666.

OPE'RA.

I. *Les Fêtes de l'Amour & de Bacchus*, 1672. II, *Cadmus*, 1674. III, *Alceste*, 1674. IV, *Thésée*, 1675. V, *Atys*, 1676. VI, *Isis*, 1677. VII, *Proserpine*, 1680. VIII, *le Triomphe de l'Amour*, 1681. IX, *Persée*, 1682. X, *Phaëton*, 1683. XI, *Amadis*, 1684. XII, *Roland*, 1685. XIII, *Le Temple de la Paix*, 1685. XIV, *Armide*, 1686.

XXIII.

JEAN-JACQUES RENOUARD DE VILLAYER,

Doyen des Conseillers d'Etat, reçu à l'Académie en 1659, mort le 5 Mars 1691.

Je vois par les Regîtres de l'Académie, qu'il lui marqua beaucoup de zéle dans la triste affaire de Furetiére. C'est le seul endroit par où il me soit connu. Mais si le mérite des enfans fait la gloire des péres, il ne faut point d'autre éloge à M. de Villayer, que son petit-fils, aujourd'hui Maître des Requêtes, qui sait, à la fleur de l'âge, respecter ses devoirs ; & au milieu de l'opulence, aimer le travail.

XXIV.

ISAAC DE BENSERADE,

Conseiller d'Etat, reçu à l'Académie le 17 Mai 1674, mort le 19 Octobre 1691.

Il naquit en 1612 à Lyons, petite ville de la haute Normandie. Il sortoit d'une famille Huguenote, mais il ne fut pas long-temps nourri dans l'erreur; car il reçut le Sacrement de Confirmation à l'âge de sept ou huit ans. On nous a même conservé (1) la réponse qu'il

(1) Voyez le *Discours sommaire* de M. l'Abbé Tallemant le jeune, *touchant la Vie de M. de Benserade*, à la tête des Oeuvres de Benserade, édition de Paris, 1697.

Benserade, dans ses premiers ouvrages imprimez, écrivoit son nom ainsi, *Bensseradde*; ensuite il l'écrivit *Bensserade*, qui est l'orthographe que M. l'Abbé Tallemant conserve: mais enfin il ne l'écrivit plus lui-même que *Benserade*, & on ne le trouve point autrement écrit dans les Regîtres de l'Académie.

qu'il fit à l'Evêque, qui, en le confirmant, lui proposa de changer son nom d'*Isaac*, parce que les Calvinistes affectoient de porter des noms de l'ancien Testament. *Volontiers*, dit-il, *pourvû qu'on me donne du retour.* Cette repartie promettoit, ce semble, qu'il sauroit un jour défendre son bien: & cependant on dit que son pére lui ayant laissé une succession fort embroüillée, il aima mieux, quoique Normand, abandonner tout, que de plaider.

Je ne m'arrête point ici à discuter ce qui est (1) de sa noblesse. S'il avoit laissé des enfans, ce seroit leur affaire. Mais il n'a laissé que des Poësies; & à cet égard peu importe qu'il descendît, ou non, des anciens Seigneurs de Malines, & que du côté maternel il tînt à la Maison de la Porte, & à celle de Vignancourt.

Quoiqu'il en soit, toujours est-il certain que le Cardinal de Richelieu, & le Duc de Brézé, deux excellens protecteurs, dont M. de Benserade ne profita

(1) Voyez le Dictionnaire de Bayle, à l'article BENSERADE, remarque B.

ta guére, le regardoient comme leur parent.

Un peu plus de conduite eût poussé loin sa fortune sous le Cardinal, dont le dessein étoit qu'il fit des études sérieuses, & que par-là il méritât d'être avancé dans l'Eglise. Mais le Théatre eut pour lui plus d'attraits que la Sorbonne. Une actrice lui tourna la tête; il s'amusa dès-lors à faire des vers galans, & même des Comédies.

Aprés la mort du Cardinal, il s'attacha au Duc de Brézé, qui commandoit une armée navale. Mais à la seconde campagne qu'il fit sous lui, il le vit tuer (3) d'un coup de canon. Et comme il n'avoit point encore de grade dans la Marine, il prit le parti de se réfugier à la Cour, où il étoit déjà très-connu en qualité de bel-esprit.

Pour apprendre qu'*un Poëte à la Cour fut jadis à la mode*, ne remontons pas jusqu'aux temps de François I, ou de Charles IX, qui, non contens de protéger les Poëtes, se divertissoient eux-mêmes à faire des vers. La fortune de M.

(3) Au Siége d'Orbitelle, Juin 1646.

M. de Benserade nous fait voir que ce goût-là n'étoit pas encore tout-à-fait perdu dans ce qu'on appelle la vieille Cour de Louis XIV. D'abord la Reine-mére lui assura une pension de mille écus. Il étoit d'ailleurs secouru par *quelques* (4) *Dames riches & libérales.* Dans la suite il obtint jusqu'à sept mille livres de pension sur des bénéfices. Enfin, avec diverses gratifications du Roi, accumulées, & placées sur l'Hôtel-de-ville de Lyon, il se fit une rente viagére de cinq cents écus. Voilà donc un Poëte, qui n'avoit hérité de ses péres que des procès, & qui se voit environ douze mille livres d'un revenu le plus clair du monde.

Joignons aux récompenses pécuniaires, tous les agrémens que peut désirer un bel-esprit, dans une Cour magnifique & galante, uniquement occupée d'un jeune Roi. Les Ballets en faisoient alors un des principaux divertissemens; & M. de Benserade fut, durant plus de vingt ans, presque seul chargé de composer les vers qui s'y récitoient.

(4) Tallemant, Discours cité plus haut.

citoient. Il prit un tour nouveau, & hardi. Ce fut de confondre, mais finement, le caractére des personnes qui dansoient, avec le caractére des personnages qu'ils représentoient. Je m'explique. Si le Roi, par exemple, représentoit Neptune, les vers convenoient également à Neptune & au Roi. Si quelque Dame joüoit le rôle d'une Déesse, elle se trouvoit peinte & caractérisée elle-même dans ce qu'on disoit de la Déesse. Autant de récits, autant d'allégories; la pluspart obligeantes, mais sans fadeur; quelques-unes satiriques, mais sans fiel; toutes justes, variées, intéressantes. Pour y réussir, il falloit autre chose que la science de rimer: il falloit, non seulement un grand usage de la Cour, mais une liberté bien circonspecte, une hardiesse bien mesurée, de peur qu'un degré de moins ne gâtât l'ouvrage, & qu'un degré de plus ne perdît l'auteur.

Il fit à peu près dans le même goût les *Portraits* (5) *des quarante Académiciens*

(5) Voyez le P. le Long, Bibl. Hist. num.

ciens vivans en 1684. J'ai entendu dire que c'étoit une piéce très-plaisante. Mais la lecture qu'il en fit dans une assemblée publique, mortifia plusieurs de ses confréres, & lui apprit que la délicatesse des gens de lettres pouvoit l'emporter même sur celle des Courtisans.

Un autre genre où il excelloit, & dont l'Antiquité n'a point (6) fourni de vrais modelles aux François, seuls en possession d'y réussir, ce sont les chansons. Elles tiennent de l'Ode & de l'Epigramme, sans être précisément ni l'un ni l'autre, puisqu'elles ont un tour qui leur est propre, & qui peut cependant être varié à l'infini. Pour la matiére, elles n'en ont point d'affectée. La tendresse de l'Elégie, les graces naïves de l'Eglogue, le badinage de la Comédie, le fiel de la Satire, & presque tout ce qui constituë quelque

1698. Il se trompe non-seulement en ce qu'il dit que cette piéce est imprimée, mais de plus en ce qu'il croit que c'étoit un discours en prose.

(6) Si ce n'est, peut-être, Anacréon & Horace dans quelques-unes de leurs Odes.

quelque espèce particuliére de Poësie, appartient de plein droit aux chansons.

Quand M. de Benserade sortoit de ces ingénieuses bagatelles, il sortoit de son caractére. Les grands sujets lui convenoient peu ; encore moins les sujets de piété. Saurions-nous qu'il eût paraphrasé en vers quelques chapitres de Job, sans un Sonnet dont il accompagna cette Paraphrase en l'envoyant à une Dame ? Je parle du fameux Sonnet, qui fut mis en paralléle avec celui de Voiture à Uranie. Tout le monde sait que la Cour fut partagée sur ces deux piéces ; qu'il se forma deux factions, qui disputérent beaucoup, & ne décidérent rien ; que les uns, sous le nom de *Jobelins*, suivoient l'étendart du Prince de Conty ; & que les autres, sous le nom d'*Uranins*, avoient à leur tête Madame de Longueville. Heureuses les Cours, où il n'y aura que de semblables divisions, propres à orner les esprirs, sans pouvoir aigrir les cœurs !

Il y avoit plus de quarante ans, que M. de Benserade joüissoit de toute sa

gloire, lorſqu'il s'aviſa de publier ſes *Métamorphoſes en Rondeaux.* Comme il défendoit, à ce qu'on dit, ſes ouvrages, *avec un tel* (7) *entêtement, que ceux même qu'il conſultoit, ne pouvoient lui dire leurs penſées, ſans s'expoſer de ſa part à d'étranges emportemens*; ce fut en vain que ſes amis lui témoignérent n'approuver de tout ſon livre, que l'*Errata*, qui compoſé auſſi un Rondeau, dont voici la fin.

Pour moi, parmi des fautes innombrables,
Je n'en connois que deux conſidérables,
Et dont je fais ma déclaration,
C'eſt l'entrepriſe & l'exécution,
A mon avis fautes irréparables
Dans ce volume.

Toute la France en jugea de même. Il y avoit pourtant, ſi je ne me trompe, une grande différence à mettre ici entre *l'entrepriſe* & *l'exécution.* Pour *l'entrepriſe*, elle eſt folle; il n'y aura pas deux

(7) Tallemant, Diſcours cité plus haut.

deux voix là-dessus. Quand même les Métamorphoses auroient été toutes également propres à mettre en Rondeaux, ce qui n'est pas : encore falloit-il considérer qu'un livre entier de Rondeaux endormiroit, ou plustôt assommeroit par trop d'uniformité. Mais pour *l'exécution*, elle est tout aussi bonne dans cet ouvrage, qu'elle l'avoit été dans les ouvrages précédens du même auteur.

Pourquoi donc les uns ont-ils plu, au lieu que l'autre a été sifflé? Distinguons les temps. Quand M. de Benserade commença, tout étoit bon : pourvû que des vers fussent pleins de pensées galantes, on ne s'avisoit guére d'y chercher de la raison, de l'élévation, de l'harmonie : il y eut même un intervalle de mauvais goût, pendant lequel on ne haïssoit pas le burlesque, les équivoques, les pointes ; & ce fut proprement le règne de M. de Benserade. Mais quand ses Rondeaux parurent, le goût avoit bien changé. Corneille, Moliére, Racine, & Despreaux, par leurs ouvrages excellens, avoient fait détester le mauvais, & mépriser

le médiocre. Si bien que les Rondeaux de M. de Benſerade, qui trente ou quarante ans pluſtôt euſſent trouvé des admirateurs, ne trouvérent pas même des lecteurs.

Il fit imprimer, en même temps que ſes Rondeaux, un Recueil d'environ deux cents Fables, réduites en autant de Quatrains: comme ſi deux cents ſujets, les uns courts, les autres longs, avoient demandé préciſément le même nombre de vers.

Après ces Quatrains, dont trente-neuf ont été gravez au labyrinthe de Verſailles, non-ſeulement il ne donna plus rien au Public, mais il fit divorce avec le grand monde. Juſqu'alors eſclave de la Cour, il voulut enfin ſe voir libre, & à la campagne. Gentilly fut le ſéjour qu'il choiſit. On alloit encore dans ma jeuneſſe viſiter les reſtes des ornemens, dont il avoit embelli ſa maiſon & ſes jardins. Tout y reſpiroit ſon eſprit poëtique. On n'y voyoit qu'inſcriptions gravées ſur l'écorce des arbres, & je me ſouviens entre autres de celle-ci, qui ſe préſentoit la premiére.

Adieu Fortune, Honneurs, adieu vous
& les vôtres;
Je viens ici vous oublier.
Adieu toi-même Amour, bien plus que
les autres
Difficile à congédier.

Quoi ! difficile pour un ſeptuagénaire, à qui la gravelle annonçoit la mort d'un moment à l'autre ? Mais les Poëtes diſent tout ce qu'ils veulent. Heureuſement la ſolitude lui inſpira des ſentimens plus ſalutaires, & il en vint à ne trouver plus de conſolation que dans les Pſeaumes, occupé uniquement, ou à les réciter, ou à les traduire (8) en vers françois. Sa religion ſur-tout éclattoit dans ſes douleurs, qui ſe portérent enfin à une telle violence, que malgré ſon grand âge il réſolut de ſe faire tailler. Mais ſa conſtance ne fut pas miſe à cette derniére épreuve, parce qu'un Chirurgien, en

(8) Il avoit traduit ou paraphraſé ceux qui entrent dans les Heures de l'Egliſe. Voyez là-deſſus une de ſes lettres du 3 Novembre 1690, imprimée parmi celles du Comte de Buſſy.

en lui voulant faire une ſaignée de pré-caution, lui piqua l'artére ; & au lieu de travailler à étancher le ſang, prit la fuite. On n'eut que le temps d'appeler le P. Commire, ſon confeſſeur & ſon ami, lequel arriva pour le voir mourir avec une fermeté, dont la Trappe ſe feroit honneur.

OUVRAGES DE M. DE BENSERADE.

I. *Cléopatre, Tragédie.* Paris, 4. 1636.
II. *La mort d'Achille, & la Diſpute de ſes armes ; Tragédie.* Paris, 4. 1637.
III. *Iphis & Iante, Comédie.* Paris, 4. 1637.
IV. *Guſtaphe, ou l'heureuſe Ambition ; Tragi-comédie.* Paris, 4. 1637.
V. *Paraphraſe* (en vers) *ſur les neuf leçons de Job.* Paris, 12. 1638.
VI. *Méléagre, Tragédie.* Paris, 4. 1641.
VII. *La Pucelle* (9) *d'Orléans, Tragédie.* Paris, 4. 1642.
VIII. *Les Métamorphoſes en Rondeaux.* Paris, 4. 1678.

IX.

(9) Voyez ci-deſſus la liſte des Ouvrages de M. de la Meſnardiére, num. VI.

IX. *Fables d'Esope en Quatrains, dont il y en a une partie au Labyrinthe de Versailles.* Paris, 8. 1678.

X. *Oeuvres diverses*, en deux Tomes; dans le dernier desquels sont les vers des Ballets du Roi, qui avoient été imprimez chacun séparément en leur temps. *Paris*, 12. 1697.

XI. *Poësies diverses*, dans les Recueils de son temps, & qui sont omises dans le Recueil précédent.

XXV.

MICHEL LE CLERC,

Avocat au Parlement, reçu à l'Académie le 26 Juin 1662, mort le 8 Décembre 1691.

A l'âge de vingt-trois ans il vint d'Alby sa patrie à Paris, pour y faire joüer une Tragédie de sa façon, *la Virginie Romaine.* Quoiqu'elle fût peu réguliére, cependant, grace à la jeunesse de l'Auteur, elle ne laissa pas

d'être applaudie, & de faire augurer que s'il vouloit continuer dans ce genre d'écrire, il mériteroit une place honorable dans le second rang des Poëtes, qui travailloient en ce temps-là pour le Théatre. Je dis, dans le second rang : car le premier étoit occupé par le seul Corneille, qui ne voyoit qu'à une prodigieuse distance, ceux qui le suivoient alors de plus près.

Trente ans s'écoulérent depuis la représentation *de Virginie* jusqu'à celle d'*Iphigénie*, derniére Tragédie de M. le Clerc. Par malheur pour lui, l'Iphigénie de Racine fut joüée, cinq ou six mois avant la sienne. Mais, malgré la supériorité de son rival, il fut encore assez heureux, dit-il, *pour trouver des partisans*. Puisqu'il se rend lui-même ce témoignage dans la Préface de son Iphigénie, nous devons l'en croire ; car il poussoit la modestie jusqu'à l'humilité : & la preuve de son humilité, c'est que dans la même Préface il avouë que Coras, misérable Poëte, dont le nom n'est connu que par la Satire, lui avoit fourni environ une centaine de

vers, qui ſont épars çà & là dans le corps de ſa piéce.

Mais ſans entrer ici dans le détail de ſes (1) autres ouvrages; il ſuffira de ſavoir que la Traduction du Taſſe (2) en vers françois eſt celui qui l'a le plus occupé, & qui a le moins réuſſi.

Que nous traduiſions un Homére, un Démoſthéne, nous ne pouvons nous en prendre, ſi nous échoüons, qu'à notre peu d'eſprit, qui ne nous aura pas permis d'exprimer, ni peut-être de bien ſentir les beautez de nos originaux. Au lieu que ſi nous travaillons d'après quelque auteur moins parfait, l'amour propre eſt ingénieux à nous conſoler; il aſſocie l'auteur lui-même à notre diſgrace; il nous perſuade que ſi

(1) Colletet, Diſcours du Sonnet, pag. 104, parle de quelques Traductions en vers latins, faites par M. le Clerc: mais comme il ne dit point ſi elles ſont imprimées, je n'en fais pas mention parmi les ouvrages de M. le Clerc.

(2) Il n'y en a que les cinq premiers Chants d'imprimez: mais il en avoit fait la ſuite; car on trouve dans le Mercure Galant, Septembre 1691, qu'il en lut vingt ſtrophes à une aſſemblée publique de l'Académie.

ſi notre Traduction n'eſt pas goûtée ; c'eſt que nous avons eu tort de choiſir un original, dont le caractére ne convient, ni au pays, ni au ſiécle où nous vivons.

Or c'eſt là précisément le cas où ſe croyoit M. le Clerc. Il ne ſe reprochoit pas d'avoir mal traduit le Taſſe, mais il ſe reprochoit de l'avoir traduit. Et comme la neuviéme Satire de M. Deſpreaux parut dans le même temps que cette Traduction, il ſe figura qu'en cenſurant l'Auteur, elle avoit plus contribué que toute autre choſe, à la chute du Traducteur.

Je n'examinerai pas s'il eſt bien vrai, comme s'en flatoit M. le Clerc, qu'il eût rempli tous les devoirs d'un Traducteur fidelle. Mais puiſque l'occaſion m'y invite, & que d'ailleurs c'eſt un point de critique aſſez curieux, je vais rapporter ce que M. Deſpreaux dit peu de temps avant ſa mort à une perſonne, qui lui demandoit s'il n'avoit point changé d'avis ſur le Taſſe.

» J'en ai ſi peu changé, dit-il, que » reliſant derniérement le Taſſe, je fus » très-fâché de ne m'être pas expliqué

» un peu au long ſur ce ſujet, dans
» quelqu'une de mes Réflexions ſur
» Longin. J'aurois commencé par a-
» voüer que le Taſſe a été un génie ſu-
» blime, étendu, heureuſement né à
» la Poëſie, & à la grande Poëſie. Mais
» enſuite, venant à l'uſage qu'il a fait
» de ſes talens, j'aurois montré que le
» bons ſens n'eſt pas toujours ce qui do-
» mine chez lui. Que dans la pluſpart
» de ſes narrations il s'attache bien
» moins au néceſſaire qu'à l'agréable.
» Que ſes deſcriptions ſont preſque
» toujours chargées d'ornemens ſuper-
» flus. Que dans la peinture des plus
» fortes paſſions, & au milieu du trou-
» ble qu'elles venoient d'exciter, ſou-
» vent il dégénére en traits d'eſprit, qui
» font tout à coup ceſſer le pathétique.
» Qu'il eſt plein d'images trop fleuries,
» de tours affectez, de pointes, & de
» penſées frivoles, qui, loin de pouvoir
» convenir à ſa *Jéruſalem*, pouvoient à
» peine trouver place dans ſon *Aminte*.
» Or, conclut M. Deſpreaux, tout cela
» oppoſé à la ſageſſe, à la gravité, à la
» majeſté de Virgile, qu'eſt-ce autre cho-
» ſe que du *clinquant* oppoſé à de l'or?

J'étois préſent à ce diſcours, & je m'apperçois que l'envie de recueillir juſqu'aux moindres leçons d'un ſi grand maître, m'a preſque fait perdre de vuë M. le Clerc, qui étoit ici mon principal objet. Je reviens à lui ſeulement pour dire qu'il avoit entrepris un ouvrage aſſez ſingulier, ſous le titre de *Conformité des Poëtes Grecs, Latins, Italiens, & François.* Son deſſein étoit de montrer que la pluſpart des Poëtes ne ſont que des Traducteurs les uns des autres ; & que tel qui croit produire de ſon chef, ne fait proprement que ſe reſſouvenir de ce qu'il a lû. Il en vouloit ſur-tout à Santeüil, qui dans la converſation l'avoit traité de *Traducteur*, avec un air de mépris. Feu M. Huet, de qui je tiens ce projet de M. le Clerc, avoit là-deſſus une idée qui mériteroit d'être approfondie. Il prétendoit que tout ce qui fut jamais écrit depuis que le monde eſt monde, pourroit tenir dans neuf ou dix *in-folïo*, ſi chaque choſe n'avoit été dite qu'une ſeule fois. Il en exceptoit les détails de l'Hiſtoire ; c'eſt une matiére ſans bornes : mais à cela près il y mettoit abſo-

lument toutes les ſciences, tous les beaux arts. Un homme donc à l'âge de trente ans, diſoit-il, pourroit, ſi cela étoit, ſavoir tout ce que les autres hommes ont jamais penſé. Au lieu que le nombre des livres s'étant multiplié à l'infini, car il y a plus de trois cents mille volumes connus en Europe, l'homme qui juſqu'à l'âge de cent ans n'aura fait que lire, peut à peine ſe flatter d'avoir lû.

OUVRAGES DE M. LE CLERC.

I. *La Virginie Romaine, Tragédie.* Paris, 12. 1649.

II. *Ode* (de 280 vers) *pour le Roi.* Paris, 4. 1663.

III. *La Jéruſalem délivrée, Poëme héroïque de T. Taſſo, &c.* Paris, 4. 1667.

IV. *Ode* (de 240 vers) *pour le Roi.* Paris, 4. 1668.

V. *Le Temple de l'Immortalité, Ode* (de 400 vers) *à M. le Dauphin.* Paris, 4. 1673.

VI. *Iphigénie, Tragédie.* Paris, 12. 1676.

VII. *Poëſies*, en feuilles volantes, & dans les Recueils de ſon temps.

XXVI.

PAUL PELLISSON FONTANIER,

Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, reçu à l'Académie le 30. Décembre 1652, mort le 7. Février 1693.

Je date sa réception à l'Académie, du jour qu'il y entra pour la premiére fois en qualité de surnuméraire. Ce fut le jour qu'il la remercia de ce qu'après avoir entendu lire son *Histoire de l'Académie*; elle lui avoit fait l'honneur de le nommer dès-lors à la premiére place vacante, & d'ordonner qu'en attendant il auroit droit d'assister à ses assemblées : mais avec cette clause bien remarquable, *Que la même grace ne pourroit plus être faite à personne, pour quelque considération que ce fût.*

Vers la fin de l'année suivante, il cessa d'être surnuméraire, & prononçant

çant alors un nouveau Discours, comme pour une seconde réception, il se plaignit *des murmures* (1) *excitez de tous côtez*, dit-il, *contre ce misérable livre, qui, tout innocent qu'il étoit, n'avoit pas eu le bonheur de satisfaire également tout le monde.*

Aurions-nous cru, si ce n'étoit pas un fait attesté par l'Auteur, que son Histoire de l'Académie, un ouvrage regardé aujourd'hui comme un chef-d'œuvre par tout ce qu'il y a de personnes qui ont du goût, ait pu cependant n'être pas bien reçuë à sa naissance ? Pour moi je ne saurois me persuader que les mécontens en aient voulu à la forme de cette Histoire, car que voit-on en ce genre de plus achevé ? Peut-on mieux narrer que M. Pellisson ? Quelle naïveté, jointe à un art infini ! Quels tours ingénieux, sans que la simplicité en souffre ! Mais sur-tout, & c'est par où M. Pellisson se distingue de ces Ecrivains qui ne parlent qu'à l'esprit, & dont l'élégance aride n'a rien qui

(1) Voyez parmi les Harangues de l'Académie, celle de M. Pellisson du 17 Nov. 1653.

qui nourrisse l'imagination du lecteur ; il a le secret *de mettre* (2) *dans les moindres peintures, & de la vie & de la grace.*

Pourquoi donc l'ouvrage dont nous parlons, le plus parfait de ceux que M. Pellisson a mis au jour, n'eut-il pas *le bonheur de satisfaire tout le monde ?* Je crois en deviner la raison. C'est la liberté qu'il prend, & qu'il a dû nécessairement prendre, de caractériser les Académiciens dont il écrit la vie. On ne sauroit presque, ni loüer, ni censurer impunément les gens de lettres, à moins qu'il n'y ait un long intervalle entre leur mort, & le temps où l'on parle d'eux. Les censure-t-on ? C'est offenser ceux de leurs amis, qui leur ont survêcu. Leur donne-t-on des loüanges ? C'est courir encore un danger plus évident, parce que la jalousie des vivans ne peut guére souffrir qu'on détourne, ou du moins qu'on partage l'admiration qu'ils exigent du Public. Ainsi je comprens aisément que

(2) M. de Fénelon, depuis Archevêque de Cambray, dans son Discours à l'Académie.

que M. Pelliſſon eut *des murmures* à eſſuyer *de tous côtez*, quelque tempérament qu'il eût gardé, & dans ſes critiques, & dans ſes éloges : ne diſant ni trop, ni trop peu : donnant finement à pénétrer les talens & la portée de chacun : ne loüant que par des faits, & ne blâmant pour l'ordinaire que par ſon ſilence.

Mais pour parler exactement de M. Pelliſſon, reprenons les choſes de plus haut, & n'oublions rien de ce qui nous peut ſervir à bien connoître un de ces hommes rares, dont la mémoire intéreſſe les honnêtes-gens.

Il étoit né à Beziers en 1624. Au nom de *Pelliſſon*, nom ancien (5) dans la Robe, il ajouta celui de ſa mére, *Fontanier*, pour ſe diſtinguer de ſon aîné. Sa mére, femme de beaucoup d'eſprit, mais fort entêtée du Calviniſme, le nourrit dans l'erreur. Il fit ſes Huma-

(5) Voyez dans les nouveaux Moréris les ancêtres de M. Pelliſſon, à commencer par Raymond, qui fut Ambaſſadeur de France en Portugal, Maître des Requêtes, premier Préſident du Sénat de Chambéry, & Commandant en Savoye pour François I.

Humanitez à Caſtres, ſa Philoſophie à Montauban, & ſon Droit à Toulouſe, où à peine eut-il donné quelques mois à l'étude, qu'il entreprit de paraphraſer les *Inſtitutes* de Juſtinien. A la vérité, il n'en publia que le premier livre : mais ce premier livre ſuffiroit pour nous faire douter que ce pût être l'ouvrage d'un jeune homme, ſi la date de l'impreſſion n'en faiſoit pas foi.

Peu de temps après il vint à Paris, où le célébre Conrart, pour qui les Proteſtans de Caſtres lui avoient donné des lettres de recommandation, ſe fit un honneur de le montrer à ces premiers Académiciens, dont ſa maiſon étoit le rendez-vous. Tout portoit dès-lors M. Pelliſſon à oublier ſa province. Il eut cependant le courage d'y retourner, & de ſuivre le Barreau à Caſtres, pour ſe diſpoſer à remplacer dignement ſes péres. Mais ſa carriére ne faiſoit que de s'ouvrir, lorſqu'il fut tout à coup arrêté par une petite vérole, qui nonſeulement lui déchiqueta les jouës, & lui déplaça preſque les yeux ; mais affoiblit, & ruïna pour toujours ſon tempérament.

Au lieu de chercher de vains secours dans l'art des Médecins, il crut ne pouvoir se consoler qu'avec les Muses; & pour cela il revint à Paris. Ses amis ne le reconnurent plus aux traits du visage. Ils le reconnurent à des traits plus durables; à des maniéres douces & liantes, à un enjouëment délicat, & sur-tout à une certaine éloquence de conversation, qui lui étoit particuliére. *Il abusoit*, disoit-on, *de la permission qu'ont les hommes* (4) *d'être laids*: mais avec toute sa laideur, il n'avoit pour plaire qu'à parler. Son esprit lui servoit, non pas à en montrer, mais à en donner; & l'on sortoit d'avec lui, non pas persuadé qu'il eût plus d'esprit qu'un autre, mais se flattant d'en avoir pour le moins autant que lui: tant il avoit l'art de se proportionner à toute sorte de caractères.

Parmi les personnes qu'il cultiva, & que son mérite lui avoit données pour amies, Mademoiselle (5) de Scudéry tient

(4) Madame de Sévigné, lettre LXXV.

(5) Madeléne de Scudéry, auteur de plu-

tient le premier rang. Une parfaite conformité de génie, de goût, & de sentimens, les avoit faits l'un pour l'autre. Jamais, peut-être, liaison si tendre, ni si constante. Ou ils se virent, ou ils s'écrivirent tous les jours, durant près de cinquante ans, hors une partie du temps que M. Pellisson fut à la Bastille, comme je le dirai tout à l'heure.

Un autre favori des Muses, le célébre Sarasin, étoit de leur société. Après sa mort, qui fut prématurée, & même, à ce qu'on a toujours cru, violente; le recueil de ses ouvrages fut dédié à Mademoiselle de Scudéry, & accompagné d'une Préface où le bon cœur de M. Pellisson ne se fait pas moins sentir que la justesse de son esprit. Mais une chose qui paroîtra singuliére, & que je n'aurois point hazardée sans la savoir d'original, c'est que Sarasin étant mort à Pézenas en 1654, & M. Pellisson passant (6) par cette

sieurs Romans, morte à l'âge de 94 ans, le 2 Juin 1701.

(6) En 1659, lorsqu'il alla prendre possession d'une charge de Maître des Comptes à Montpellier. Il avoit été pourvû de celle de

cette ville quatre ans après, il se transporta sur la tombe de son ami, l'arrosa de ses pleurs, fit célébrer un Service pour lui, & lui fonda un Anniversaire, tout Protestant qu'il étoit alors.

Au reste, il n'avoit pas moins l'esprit des affaires, que celui des lettres; & lors même qu'il avoit paru faire son capital de la Poësie, & d'autres semblables amusemens, il n'avoit pas laissé de travailler en même temps à se faire un fonds de connoissances utiles, qui le rendoient propre à toute sorte d'emplois.

Tant de talens réunis, & dans un si haut degré, lui attirérent l'estime de M. Fouquet, Sur-intendant des Finances, qui le fit en 1657 son premier Commis, & bien-tôt son confident. Quatre années tranquillement passées dans cet emploi, lui firent goûter le plus doux plaisir d'une grande ame, le plaisir de pouvoir faire du bien. Mais en 1661, la disgrace de M.

Sécrétaire du Roi en 1652, & il fut Maître des Requêtes en 1671.

M. Fouquet ayant éclatté, le premier Commis fut mis à la Bastille.

On crut que, pour découvrir d'importans secrets, le vrai moyen c'étoit de faire parler M. Pellisson. Pour cela on aposta un Allemand simple & grossier en apparence, mais fourbe & rusé, qui feignoit d'être prisonnier à la Bastille, & dont la fonction étoit d'y joüer le rôle d'espion. A son jeu & à ses discours M. Pellisson le pénétra : mais ne laissant point voir qu'il connût le piége, & redoublant au contraire ses politesses envers cet Allemand, il enchanta tellement son espion, qu'il en fit son émissaire. Il eut par-là un commerce journalier de lettres avec Mademoiselle de Scudéry, & fit passer jusqu'à elle divers ouvrages qu'il avoit composez dans sa prison en faveur de M. Fouquet. Quand ils parurent, on ne fut pas long-temps à en deviner l'auteur. Pouvoit-on se tromper à son genre d'éloquence ? Aussi-tôt plumes & ancre lui furent ôtées, & l'on s'y prit de maniére à empêcher qu'il n'eût la moindre correspondance au dehors.

Resserré alors dans un lieu isolé, qui ne

ne prenoit jour que par un ſoupirail ; n'ayant pour domeſtique & pour toute compagnie qu'un Baſque ſtupide & morne, qui ne ſavoit que jouer de la muſette ; il crut devoir ſe précautionner contre les attaques d'un ennemi, que la bonne conſcience & le courage ne domptent pas toujours. Je veux dire, contre les attaques d'une imagination oiſive, qui devient le plus cruel ſupplice d'un ſolitaire, lorſqu'une fois elle s'effarouche. Voici donc à quel ſtratagéme il eut recours. Une araignée faiſoit ſa toile à ce ſoupirail dont j'ai parlé : il entreprit de l'aprivoiſer : & pour cela il mettoit des mouches ſur le bord de ce ſoupirail, tandis que ſon Baſque joüoit de la muſette. Peu à peu l'araignée s'accoûtuma à diſtinguer le ſon de cet inſtrument, & à ſortir de ſon trou, pour courir ſur la proie qu'on lui expoſoit. Ainſi l'appelant toujours au même ſon, & mettant toujours ſa proie de proche en proche, il parvint, après un exercice de pluſieurs mois, à diſcipliner ſi bien cette araignée, qu'elle partoit au premier ſignal pour aller prendre une mouche

au fond de la chambre, & jusque sur les genoux du prisonnier.

A l'entrée du troisiéme hyver qu'il passa à la Bastille, Mademoiselle de Scudéry s'étant doutée qu'il pourroit demander un ramoneur, elle tenta cette voie pour lui écrire. Sa lettre, malgré les barriéres & les verroux, lui fut heureusement renduë. Hé de quelle ressource n'est pas une sincére amitié! Elle a toute la vivacité, toute l'industrie de l'amour; elle n'en a pas la folie.

Par les soins de cette amie généreuse, qui fit parler en sa faveur les plus honnêtes gens de la Cour, enfin il obtint un peu plus de liberté. On lui permit d'avoir des livres, il demanda la Bible & les Péres de l'Eglise, il lut particuliérement les Grecs, qui lui parurent si fort opposez au dogme affreux de Calvin sur la prédestination, que l'évidente fausseté de ce dogme capital suffit pour troubler sa conscience, & pour lui rendre suspects les autres points du Calvinisme. Plus il les examina, plus il en reconnut l'erreur.

Après quatre ans & quelques mois de priſon, il fut élargi. Mais, quoique Catholique dans l'ame, il différa encore de quatre autres années ſon abjuration, par des motifs que le monde appelle principes d'honneur, mais que les Caſuiſtes nomment foibleſſe & mauvaiſe honte. Tout ſon bien s'étoit diſſipé pendant ſa priſon, il ne vouloit pas que l'on pût le ſoupçonner de s'être converti par des vuës de politique & d'intérêt. Telle étoit ſon inquiétude, quand le Roi, touché de la fermeté qu'il avoit marquée dans ce qu'il avoit cru ſon devoir, voulut s'attacher un ſi fidelle ſerviteur, lui aſſura deux mille écus de penſion, & lui ordonna de ſe tenir à la Cour. Alors ſa fortune n'étant plus dans ſon idée un obſtacle à ſon changement de religion, il ſe déroba pour en aller faire la cérémonie dans l'Egliſe ſouterraine de Chartres, & il la fit le 8 d'Octobre 1670.

Je ne ſais pas au juſte combien de temps après il prit le Sous-diaconat. Mais il le prit certainement; & les Proteſtans qui lui ont fait un crime d'a-

voir (7) des bénéfices pour vingt mille livres de rente, ont apparemment ignoré qu'il les tenoit en qualité d'Ecclésiastique.

Tout ce qu'il a fait depuis sa conversion, peut se renfermer en deux mots ; car il n'eut dès-lors que ces deux objets devant les yeux, l'avancement de la Religion, & la gloire du Roi.

On n'a rien de ce qu'il écrivit à la gloire du Roi, que des piéces détachées : au nombre desquelles n'oublions pas ce fameux Panégyrique, qu'il prononça dans l'Académie, & qui fut aussi-tôt traduit en Italien, en Espagnol, en Anglois, en Latin, & même en Arabe. Mais un grand ouvrage qu'il avoit presque fini, & dont jusqu'à présent on n'a publié que des fragmens, c'est l'Histoire de Louis XIV, à la prendre depuis la paix des Pyrénées jusqu'à celle de Nimégue. Témoin oculaire de tout ce qui s'étoit passé, & aussi grand maître qu'il l'étoit

(7) Il étoit Abbé de Gimont, & Prieur de Saint Orens d'Auch.

toit dans l'art d'écrire l'Hiſtoire, il pouvoit donner un Tite-Live à la France, comme elle a un Sophocle & un Euripide.

Quant à ſon zéle pour l'avancement de la Religion, les Proteſtans s'en plaignoient ſi hautement dans tous leurs écrits, qu'il ſeroit inutile d'en alléguer d'autres preuves. Mais leurs plaintes, quel éloge pour M. Pelliſſon! jamais ne tombérent que ſur l'activité de ce zéle. Car du reſte ils étoient forcez d'avoüer que ce grand *Convertiſſeur*, ainſi le nommoient-ils, n'uſoit de ſa ſaveur auprès du Roi, que pour ménager les intérêts, tant ſpirituels, que temporels, de ceux qui ſecoüoient le joug de l'erreur; que les revenus des économats confiez à ſa prudence, étoient diſpenſez avec la plus exacte fidélité; & qu'enfin à l'égard de ſes ouvrages polémiques, la Controverſe y étoit ſans amertume, & la Théologie avec des graces.

Il mettoit la derniére main à ſon Traité de l'Euchariſtie, quand la mort le ſurprit à Verſailles, après une foibleſſe de quelques jours. C'étoit un

tempérament usé par de fréquentes maladies, & par un travail opiniâtre, qu'il n'avoit pas interrompu depuis sa tendre jeunesse. D'abord il ne prit la maladie qui l'emporta, que pour un de ces épuisemens passagers, dont il s'étoit déjà tiré cent fois. Il l'écrivit ainsi, de sa propre main, à Mademoiselle de Scudéry, le jour même de sa mort. Il reçut ce jour-là plusieurs visites; sur le soir il se promena un peu dans sa chambre; il se mit ensuite tout habillé sur son lit, où il s'endormit, & fut trouvé mort quelques heures après. Comme il n'avoit pas reçu les derniers Sacremens, ce fut assez pour faire parler l'Impiété & l'Hérésie. Mais le bruit qu'elles firent*, ne trouva d'asyle que dans quelque coin de la Hollande; ou s'il fit impression ailleurs, ce ne fut que sur ceux qui aiment à croire que l'on meurt comme ils vivent.

Personne, que je sache, n'ayant fait l'épitaphe de M. Pellisson, j'en vais rapporter une dont il est auteur, & qui paroit faite pour lui.

Adsta, viator: Saracenus hîc jacet,
Doctus, disertus; eruditus, elegans;
Oratione qui solutâ commodè,
Idemque versâ scriberet feliciter;
Comis, venustus, & facetus, & placens;
Aulæ peritus, & sagax, & callidus;
Domi, forisque, in otio, in negotio,
Pariter jocosis, & vacabat seriis,
In cuncta rerum transiens miracula.
Luge, viator: Saracenus hîc jacet.

Otons *Sarasin*, & mettons *Pellisson*, la mesure du vers en souffrira; mais pour le sens, il n'y aura rien qui ne quadre d'un bout à l'autre.

OUVRAGES DE M. PELLISSON

I. *Paraphrase des Institutions de l'Empereur Justinien*, &c. Paris, 8. 1645.
II. *Rélation contenant l'Histoire de l'Académie Françoise.* Paris, 8. 1653.
III. *Discours sur les Oeuvres de M. Sarasin.* Paris, 4. 1655.
IV. *Discours au Roi par un de ses fidelles sujets, sur le procès de M. Fouquet:* avec divers autres écrits sur le même procès. Paris, 4. 1661.

V. *Panégyrique du Roi Louis XIV.* Paris, 4. 1671.

VI. *Courtes Priéres durant la Messe.* Paris, 12. 1677.

VII. *Productions sur l'affaire du Prieuré de Saint Orens d'Auch.* Trois petits volumes. Paris, 12. 1682.

VIII. *Réflexions sur les différens de la Religion*, &c. Paris, 12. 1686.

IX. Idem. *Seconde partie. Réponse aux Objections d'Angleterre & de Hollande ; ou De l'autorité du grand nombre dans la Religion.* Paris, 12. 1687.

X. Idem. *Troisiéme partie. Les Chiméres de M. Jurieu. Réponse générale à ses Lettres pastorales*, &c. Paris, 12. 1690.

XI. Idem. *De la Tolérance des Religions : Lettres de M. de Leibnitz*, &c. Paris, 12. 1692.

XII. *Traité de l'Eucharistie.* Paris, 12. 1694.

XIII. Poësies diverses, la plufpart imprimées dans *le Recueil de piéces galantes, en prose & en vers, de Madame la Comtesse de la Suze, & de M. Pellisson.*

XIV. *Histoire de la Conquête de la Fran-*

che-Comté en 1668, imprimée dans le Tome VII *des Mémoires de Litérature & d'Histoire*. Paris, 1729.

XV. *Lettres Historiques, & Oeuvres diverses*. Trois volumes. Paris, 12. 1729.

XXVII.

ROGER DE RABUTIN, COMTE DE BUSSY,

Lieutenant général des Armées du Roi, reçu à l'Académie en 1665, *mort le* 9 *Avril* 1693.

Je ne pourrois que donner ici un extrait de ses Mémoires, qui sont & seront lus de toute la France, soit par curiosité pour les faits historiques, soit par goût pour l'élégance de la diction. Au lieu donc de les gâter en les abrégeant, j'aime mieux ne rapporter que son épitaphe, telle qu'on la lit dans Notre-Dame d'Autun, où il est inhumé. Je voudrois seulement que la for-

me de ce volume permît d'espacer les lignes, comme le style lapidaire le demande.

Epitaphe de M. LE COMTE DE BUSSY.

Ici repose haut & puissant Seigneur Messire ROGER DE RABUTIN, *Chevalier, Comte de Bussy; plus considérable par ses rares qualitez, que par sa grande naissance: plus illustre par ses belles actions, qui lui attirérent de grands emplois, que par ces emplois mêmes.*

Il entra aussi-tôt dans le chemin de la gloire, que dans le commerce du monde; & dès sa quinziéme année il préféra l'honneur de servir son Prince, aux plaisirs d'une jeunesse molle & oisive.

Capitaine en même temps que soldat, il fut d'abord à la tête de la premiére Compagnie du Régiment de Léonor de Rabutin Comte de Bussy son pére; & bien-tôt après Colonel du Régiment, qu'il n'acheta que par des périls & par d'heureux succès. Il ne dut aussi qu'à sa conduite & à son courage la Lieutenance de Roi du Nivernois, & la charge de Conseiller d'Etat.

La fortune d'intelligence cette fois avec

le mérite, lui fit avoir la charge de Mestre de Camp de la Cavalerie légére. Le Roi le fit ensuite Lieutenant general de ses Armées à l'âge de trente-cinq ans. Une si prompte élévation fut l'ouvrage de la justice du Souverain, & non de la faveur d'aucun patron.

Il joignit toutes les graces du discours à toutes celles de sa personne, & fut l'auteur d'un genre d'écrire inconnu jusqu'à lui. L'Académie Françoise crut s'honorer en lui offrant une place d'Académicien.

Enfin presque au comble de la gloire, Dieu arrêta ses prospéritez: & par des disgraces éclatantes il le détrompa du monde, dont il avoit été jusque-là trop occupé.

Son courage fut toujours au dessus de ses malheurs. Il les soûtint en sujet soumis, & en chrétien résigné. Il employa le temps de son exil à se bien instruire de sa religion, à former sa famille, & à loüer son Prince.

Après avoir été long-temps éloigné de la Cour, il y fut rappelé avec agrément, & honoré des bienfaits de son Maître.

La mort le trouva dans de saintes dispositions. On le perdit le 9 d'Avril 1693, en la soixante & quinziéme année de son âge.

Qui que vous soyez, priez pour lui.

» LOUISE DE RABUTIN, Comtesse » d'Alets, sa chére fille, & sa fille dé» solée, a voulu par cette épitaphe ins» truire la Postérité, de son respect, » de sa tendresse, & de sa douleur.

OUVRAGES DE M. DE BUSSY.

I. *Histoire amoureuse des Gaules.* 1665.

II. *Discours à ses Enfans sur le bon usage des adversitez, & sur les divers évé-nemens de sa vie.* Paris, 12. 1694.

III. *Mémoires.* Deux volumes. *Paris*, 4. 1694.

IV. *Lettres.* Quatre volumes. *Paris*, 12. 1697.

V. *La Vie en abrégé* (1) *de Madame de Chantal.* Paris, 12. 1697.

VI. *Histoire en abrégé de Louis le Grand.* Paris, 12. 1699.

VII. *Lettres* (2) *nouvelles.* Trois volumes. *Paris*, 12. 1709.

(1) Cette Vie passe pour être de Madame la Comtesse d'Alets.

(2) Dans les derniéres éditions, ces trois volumes ont été incorporez aux quatre précédens, & toutes les lettres mises en leur ordre chronologique.

XXVIII.

PIERRE CUREAU DE LA CHAMBRE,

Curé de Saint Barthélemi, reçu à l'Académie le 24 Mars 1670, mort le 15 Avril 1693.

A la mort de ſon pére l'un des premiers Académiciens, il ſouhaita paſſionnément de lui ſuccéder : mais quelque digne qu'il en fût, on le pria d'attendre une autre place vacante : exprès pour ôter à quiconque viendroit après lui, tout prétexte de compter en quelque façon ſur des droits héréditaires, qui dérogeroient à la liberté des élections.

Il fit dans ſa jeuneſſe le voyage de Rome, où il connut particuliérement le Cavalier Bernin ; & il en rapporta, ne diſons pas ſeulement du goût pour la Peinture & pour la Sculpture, mais

une paſſion ſérieuſe, qui le maîtriſa toute ſa vie.

A l'égard des lettres, quoiqu'il les eût principalement cultivées par rapport à l'éloquence, il manquoit cependant d'une des parties eſſentielles de l'Orateur, qui eſt la mémoire. Il l'avoit prompte à retenir, quand il apprenoit par cœur: mais lente à lui rendre ſes mots, quand il déclamoit. Ainſi ſa pronociation étoit ſans force & ſans grace. Mais ce défaut n'avoit lieu que dans ſes diſcours d'apparat. Hors de-là, & pour les prônes qu'il faiſoit dans ſon égliſe, il ne s'aſſujétiſſoit point à ſa mémoire. Après s'être rempli du ſujet qu'il vouloit traiter, il ſe livroit à ſon talent, qui étoit admirable pour le pathétique. Un cœur (1) facile à s'émouvoir lui fourniſſoit abondamment ces grandes figures, ces tours animez, qui ſont les armes de la perſuaſion. Quand donc il récitoit un diſcours fait à loiſir, on l'admiroit froidement, il n'y étoit que diſert: & quand il faiſoit un prône ſur le champ, on étoit prêt d'en

(1) *Pectus eſt quod diſertos facit.* Quintil.

d'en venir aux larmes, il y étoit Orateur.

Un peu sourd dès son enfance, il trouvoit mieux son compte à parler beaucoup qu'à prêter l'oreille, & il parloit très-bien. Mais sur le recueil qu'on a fait (2) de ses prétendus bons mots, nous ne saurions ne pas plaindre le sort d'un homme d'esprit, qui tombe après sa mort entre les mains des compilateurs.

Paris fut désolé par la famine sur la fin de l'hyver 1693, & la paroisse de Saint Barthélemi, pleine de menu peuple, fut bien-tôt accablée de mourans. Alors M. de la Chambre, non content de procurer les secours de l'ame, vend tout ce qu'il avoit le plus aimé, tableaux & livres, pour secourir la misére publique. Il se réduit au point de n'avoir plus que sa vie à donner pour son troupeau. Enfin la contagion des brebis gagne le pasteur, & il est la victime de son zéle.

Tous ses ouvrages, hors les Harangues

(2) Dans Vigneul-Marville, & dans les nouvelles éditions de Moréri.

gues qu'il a prononcées dans l'Académie, sont imprimez *in-quarto* chez Mabre-Cramoisy, avec des vignettes & des fleurons qui marquent son goût pour le Dessein.

OUVRAGES DE M. DE LA CHAMBRE.

I. *Panégyrique de la B. Rose.* 1669.
II. . . . *de Saint Charles Borromée.* 1670.
III. . . . *de Sainte Thérése.* 1678.
IV. . . . *de Saint Louis.* 1681.
V. *Oraison funébre de M. Seguier.* 1672.
VI. . . . *de la Reine.* 1684.
VII. *Préface pour servir à l'Histoire de la Vie & des ouvrages du Cavalier Bernin, avec son Eloge.* 1684.

XXIX.

NICOLAS POTIER DE NOVION,

Chevalier, premier Président du Parlement de Paris, reçu à l'Académie le 27 Mars 1681, mort le premier Sept. 1693.

J'ai demandé, j'ai long-temps attendu des mémoires sur la vie de cet illustre

illustre Magistrat : & me voilà enfin obligé de publier mon ouvrage, sans avoir pu l'embellir d'un article, qui devoit en faire un des principaux ornemens.

XXX.

LOUIS IRLAND DE LAVAU,

Trésorier de S. Hilaire le Grand de Poitiers, Garde des livres du Cabinet du Roi, reçu à l'Académie le 4 Mai 1679, mort le 4 Février 1694.

Il étoit d'une (1) noblesse des plus anciennes ; & son pére, Contrôleur général de la maison de la Reine Anne d'Autriche, lui avoit laissé suffisamment de bien pour qu'il pût se destiner à quoi il voudroit. D'abord il espéra faire son chemin dans les affaires étrangéres. Il accompagna dans cette vûë les

(1) Voyez les Lettres patentes rapportées dans le Mercure Galant, Février 1694.

les Seigneurs qui allérent de la part du Roi à l'élection de l'Empereur Léopold. Il se tint une ou deux années en Allemagne, & vit la plûspart des Cours du Nord, pour apprendre leurs différens intérêts. De là il passa à Rome, où il eut occasion d'éprouver que les traverses qu'ont à essuyer ceux qui se mêlent des affaires publiques, sont certaines ; & que leurs récompenses ne le sont pas. A son retour en France il quitta l'épée, & se mit dans l'état écclésiastique, non point par ambition, mais par goût, & pour joüir d'une vie paisible & réglée.

Au nombre de ses amis étoit le Maréchal de Vivonne ; & par cette raison M. Colbert l'employa sous main pour faire réussir le mariage qu'il souhaitoit passionnément d'une de ses filles avec le Duc de Mortemart. Ce grand Ministre, estimant, comme il devoit, une telle alliance, voulut en marquer sa reconnoissance à M. l'Abbé de Lavau, qui en fut le seul négociateur. Il lui donna le choix des graces qu'il pouvoit lui procurer, charges, abbayes, pensions. Que lui demanda M. l'Abbé

de Lavau, préférablement à tout ? Une place dans l'Académie. Il choisit de toutes les graces qu'on lui jettoit à la tête, celle qui dépendoit le moins de M. Colbert, & pour laquelle M. Colbert devoit avoir le plus de contradiction à craindre. Car, quoique M. l'Abbé de Lavau fût recommandable par sa naissance, par sa probité, & par sa politesse, on doutoit qu'à toutes ces bonnes qualitez il joignît, du moins jusqu'à un certain degré, les talens d'un Académicien. Mais enfin ses confréres, après l'avoir possédé quelque temps, reconnurent que la supériorité des talens pouvoit être utilement compensée par la douceur des mœurs, & par le secret de se rendre aimable.

Je vois par les Regîtres de l'Académie, qu'il s'y est fait à son occasion deux Réglemens : dont le premier est, *Qu'aux séances publiques on ne lise aucun ouvrage étranger*, c'est-à-dire, dont l'auteur ne soit pas membre de la Compagnie.

Quant à l'autre, il concerne le *Service* qui se doit faire pour un Académicien mort, aux frais de ceux qui

sont actuellement Directeur & Chancelier. Or il arriva que Pierre Corneille étant mort la nuit du dernier de Septembre au premier d'Octobre, l'Abbé de Lavau & M. Racine se disputérent l'honneur de lui rendre les devoirs funébres. J'étois encore Directeur, quand Corneille est mort, disoit l'Abbé de Lavau. Et moi, disoit Racine, j'ai été nommé Directeur le jour même de sa mort, avant que le service pût être fait. On décida en faveur de l'Abbé de Lavau ; & c'est ce qui donna lieu à ce mot de Benserade, où le double sens est assez visible. *Si quelqu'un de nous*, dit-il à Racine, *avoit pû prétendre d'*enterrer *M. Corneille, c'étoit vous, Monsieur : cependant vous ne l'avez pas fait.*

Au reste, nous apprennons par une épigramme (1) de M. Despreaux, que dans la fameuse querelle sur le mérite des Anciens & des Modernes, l'Abbé de Lavau tenoit pour M. Perrault ; & il est juste qu'à ce sujet je dise, non en Critique, mais en pur Historien, pour

(1) La XX, dans les nouvelles éditions.

pour lequel des deux partis l'Académie parut se déclarer. Rien de plus facile. Pour cela il n'y a qu'à voir de qui elle étoit (3) composée en 1687. Alors les principaux Académiciens, ceux qui avoient le plus de réputation dans les lettres, c'étoient bien certainement Messieurs Racine, Huet, la Fontaine, Regnier, & Despreaux. Voyons donc leur opinion.

I. Racine, dans la Préface de son Iphigénie, s'est assez expliqué.

II. Perrault ayant envoyé ses Paralléles à M. Huet, celui-ci entreprit de le tirer d'erreur, par une lettre insérée dans le recueil de ses *Dissertations* : outre qu'il revient encore plus d'une fois à la charge dans *Huetiana*, livre qu'on peut regarder comme son Testament litéraire.

III. A l'égard de la Fontaine, sans toucher ici à ses autres ouvrages, contentons-nous d'une (4) Epître qu'il composa

(3) Le Poëme du *Siécle de Louis le Grand*, origine de la querelle, fut lû dans l'Académie le 27 Janvier 1687.

(4) Epître à M. Huet, en lui donnant un Quintilien traduit par Toscanella.

composa dans le fort de la dispute, & où, après avoir dit nettement,

Que faute d'admirer les Grecs & les Romains,
On s'égare en voulant tenir d'autres chemins,

il ajoûte :

Je vois avec douleur ces routes méprisées.
Arts & guides, tout est dans les champs Elysées.
J'ai beau les évoquer ; j'ai beau vanter leurs traits ;
On me laisse tout seul admirer leurs attraits.
Térence est dans mes mains ; je m'instruis dans Horace ;
Homére & son rival sont mes Dieux du Parnasse.
Je le dis aux rochers : on veut d'autres discours ;
Ne pas loüer son siécle est parler à des sourds.
Je le louë, & je sais qu'il n'est pas sans mérite ;
Mais près de ces grands noms notre gloire est petite.

IV. Homére étant un des Anciens, contre qui Perrault s'est le plus déchaîné, l'Abbé Regnier essaya de le faire connoître par une Traduction en vers François du premier livre de l'Iliade, précédée d'une longue Préface où il montre, non-seulement beaucoup de zéle, mais beaucoup de raison & de goût.

V. Je ne dis rien de M. Despreaux. On ne sait que trop avec quelle vigueur il combattit. Il ne se contenta pas d'aiguiser, il empoisonna ses traits.

Pour anéantir donc Homére, Sophocle, Euripide, Térence, Virgile, Horace : pour opposer à Racine, à Huet, à la Fontaine, à Regnier, à Despreaux : nous avons d'Académiciens jusqu'en 1687 Messieurs de Lavau, & Charpentier, guidez par M. Perrault, qui avoit eu pour précurseur M. des Marests.

XXXI.

PHILIPPE GOIBAUD DU BOIS,

reçu à l'Académie le 12 Novembre 1693, mort le premier Juillet 1694.

Puisqu'il n'a point laissé d'enfans, à qui la connoissance que l'on aura de son origine, puisse nuire, ou déplaire; & que d'ailleurs nous devons, comme je crois l'avoir déjà remarqué, faire sentir à ceux dont la naissance est obscure, qu'il ne tient qu'à eux de s'élever par la voie des Lettres; je ne me ferai pas un scrupule de dire que M. du Bois, cet auteur de tant d'ouvrages si graves, commença par être Maître à danser.

Il fut produit en cette qualité auprès du (1) Duc de Guise, qui, dans sa plus tendre enfance, s'accoutuma si bien

(1) Louis-Joseph de Lorraine, Duc de Guise, né en 1650, mort en 1671.

bien à le voir, & se prit tellement d'amitié pour lui, qu'il ne voulut point d'autre Gouverneur. Ce n'est pas une choserare, qu'il y ait dans les hommes de tout autres talens, & des talens bien plus essentiels, que ceux dont leur profession leur donne lieu de faire usage. On ne fut pas long-temps à l'éprouver dans M. du Bois : & si, par son premier mêtier, il étoit propre à former son disciple aux exercices du corps, la suite fit voir qu'il l'étoit infiniment plus à lui donner des leçons de morale, & à lui inspirer l'amour de la vertu.

Pour se mettre en état de bien faire son emploi, il eut le courage d'apprendre les élémens du Latin à l'âge de trente ans. Il s'y appliqua par le conseil de Messieurs de Port-Royal, qui gouvernoient, non-seulement Mademoiselle de Guise, mais tout ce qui approchoit cette vertueuse Princesse. Il les choisit pour directeurs, & de sa conscience, & de ses études. Il devint sous leur discipline un modelle de régularité. Il prit même assez leur maniére d'écrire : ce style grave, soutenu,

périodique, mais un peu lent, & trop uniforme.

Après qu'il eut ſagement élevé le Duc de Guiſe, il eut la douleur de le voir mourir à la fleur de l'âge. Dès-lors, maître abſolu d'un grand loiſir, il ſe deſtina entiérement à traduire les ouvrages qu'il jugea les plus utiles, ſoit de Saint Auguſtin, ſoit de Cicéron. En même temps, pour avoir avec qui partager l'ennui, ou la douleur de ſa ſolitude, il prit le parti de ſe marier. Il étoit de Poitiers, & le hazard ayant amené à Paris une de ſes anciennes connoiſſances, la veuve d'un de ſes compatriotes, il l'épouſa.

Oſerai-je, pour donner ici une idée de ſon ſtyle, rapporter ce qu'une Dame, qui a du goût, & qui ſe nourrit de bonnes lectures, m'a fait penſer ſur ce ſujet? Elle me demanda comment il ſe pouvoit faire que S. Auguſtin & Cicéron, deux auteurs qui ont écrit ſur des matiéres ſi différentes, & qui ont vêcu en des temps ſi éloignez l'un de l'autre, euſſent un ſtyle tout à fait ſemblable? Je lui demandai à mon tour, où elle avoit donc trouvé cette

prétenduë conformité. Est-ce, ajoutai-je, dans le choix, ou dans l'arrangement des mots ? Est-ce dans le tour des pensées ? C'est, me dit-elle, dans M. du Bois. J'y trouve que Saint Augustin & Cicéron étoient l'un comme l'autre, deux grands faiseurs de phrases, qui disoient tout sur le même ton.

Rien, peut-être, ne fait mieux sentir de quelle importance il est pour bien traduire, d'entrer si fort dans l'esprit de son auteur, qu'on parvienne à ne faire qu'un avec lui. Un habile Traducteur doit être un Protée, qui n'ait point de forme immuable, & qui sache prendre toutes les diverses formes de ses originaux. Mais pour cela, outre la souplesse de génie, il faut de la patience, vertu qui manque plus que le génie aux François, & qui manque sur-tout aux Traducteurs. Car tout écrivain ne fait d'effort, qu'à proportion de la gloire qu'il se promet de son ouvrage ; & comme les Traducteurs savent que le préjugé du Public n'attache qu'une gloire médiocre à leur travail, aussi sont-ils sujets à ne faire que des efforts médiocres pour y réussir.

Je n'accuſe pourtant pas M. du Bois de s'être négligé. Au contraire, l'empreinte d'un grand travail n'eſt que trop viſible dans ſes écrits. Mais ce que je m'imagine, c'eſt que l'élocution de Cicéron l'ayant deſeſpéré ſouvent, & celle de Saint Auguſtin l'ayant dégoûté plus ſouvent encore, il s'eſt cru permis de les jetter, ſi j'oſe ainſi dire, dans le même moule, en leur prêtant à l'un & à l'autre ſon ſtyle perſonnel.

A l'égard des ſavantes notes, dont il accompagne ſes Traductions de Saint Auguſtin, ſoit pour éclaircir des points chronologiques, ſoit pour rétablir le texte, perſonne aſſurément ne croira que ce ſoit l'ouvrage d'un homme qui avoit commencé ſi tard ſes études. Ainſi ce n'eſt point faire tort à ſa mémoire, & c'eſt faire grand honneur à ces notes, d'avoüer qu'elles ſont de M. l'Abbé de Tillemont, ſon ami particulier.

Il a mis à la tête des *Sermons de Saint Auguſtin*, une longue Préface, où il déploie toute ſon éloquence, pour prouver que les Prédicateurs doivent renoncer à l'éloquence : que la Chaire ne ſouffre point de ces figures qui s'em-

parent de l'imagination, point de ces tours qui remuent les passions : & qu'en un mot l'Evangile, dont la simplicité a tant de charmes, doit là-dessus servir de règle à ceux qui l'annoncent.

Aussi-tôt que cette Préface fut imprimée, & avant qu'elle fût répanduë dans le Public, il en fit tenir un exemplaire à M. Arnauld, comme au souverain juge de sa doctrine. Dans la réponse que lui fit M. Arnauld, & qui a été (2) imprimée plus d'une fois, ce nouveau systéme est foudroyé. Il fut assez heureux pour ne la point voir ; car la mort prévint en lui la douleur qu'il auroit euë de se voir contredit, ou plustôt anéanti par son maître. Il s'étoit retiré à Vincennes pour éviter le mauvais air des fiévres pourprées, dont Paris étoit infecté ; mais le mauvais

(2) Imprimée d'abord sous le titre de *Réflexions sur l'Eloquence des Prédicateurs*, à Paris, 12. 1695 : & une seconde fois, avec des Lettres de M. de Sillery Evêque de Soissons contre le P. Lamy Bénédictin, sur le même sujet, dans un Recueil dont la Préface est du P. Bouhours, & qui a pour titre : *Réflexions sur l'Eloquence*. Paris, 12. 1700.

vais air alla l'y chercher, & il n'eut que le temps de se faire rapporter chez lui, où il mourut le septiéme jour de sa maladie, âgé de soixante-huit ans.

OUVRAGES DE M. DU BOIS.

I. *Réponse à la lettre de* M. Racine, contre M. Nicole, datée du 22 Mars 1666.

II. *Discours sur les pensées de M. Pascal.* Paris, 12. 1672.

III. *Discours sur les preuves des livres de Moyse*, imprimé à la suite des *Pensées de M. Pascal.* Paris, 12. 1672.

Traductions.

I. De Saint Augustin, *les deux livres de la prédestination des Saints, & du don de la persévérance.* Paris, 12. 1676.

II. . . . . *Les livres de la maniére d'enseigner les principes de la Religion Chrétienne à ceux qui n'en sont pas encore instruits : avec les Traitez de la Continence, de la Tempérance, de la Patience, & contre le Mensonge.* Paris, 12. 1678.

III. . . . . *Les Lettres.* Deux volumes. *Paris*, *fol.* 1684.

IV. . . . . *Les Confessions.* Paris, 8. 1686.

V. . . . . *Les deux livres de la véritable Religion, & des Mœurs de l'Eglise Catholique.* Paris, 8. 1690.

VI. *Les Sermons sur le Nouveau Testament.* Paris, 8. Tom. I, & II, 1694. III, & VI, 1700.

VII. . . . . *Le livre de l'esprit & de la lettre.* Paris, 12. 1700.

VIII. De Cicéron, *les Offices*, Paris, 8. 1691.

IX. . . . . *Les livres de la Vieillesse & de l'Amitié, avec les Paradoxes.* Paris, 8. 1691.

XXII.

JEAN BARBIER D'AUCOUR,

Avocat au Parlement, reçu à l'Académie le 29 Novembre 1683, mort le 13 Septembre 1694.

Dès l'âge de quatorze ans il quitta Langres sa patrie, dans la vûë de cher-

cher à se pousser de lui-même. Son premier asyle fut Dijon, où il fit sa Philosophie, logeant chez un riche Magistrat, qui le prit moins pour précepteur de ses enfans, que pour leur compagnon d'étude. Il gagna ensuite Paris, se mit Répétiteur au collége de Lizieux, & en même temps étudia en Droit.

Il se brouilla dès-lors avec les Jésuites, & c'est à cette brouillerie que nous devons ses premiers ouvrages. Tous les ans ces Péres exposent dans l'église de leur collége, des tableaux énigmatiques, qu'ils font expliquer sur un théatre, fait exprès pour ce jour-là, & qui cache le maître autel. Ceux qui veulent y parler, ne le doivent faire qu'en Latin. Or il arriva qu'en l'année 1663, M. d'Aucour s'étant mis de la partie, il laissa échaper quelques termes peu modestes. Averti par le Jésuite qui présidoit à cet exercice, de mesurer ses paroles, parce qu'ils étoient dans un lieu sacré, il répondit brusquement : *Si locus est sacrus, quarè exponitis?* Il ne put achever sa phrase; car de toutes parts, les écoliers, comme autant d'échos, répétérent son bar-

barifme; les maîtres en rirent; & le fobriquet d'*Avocat Sacrus* lui en demeura.

Si je rapporte cette petite hiftoire de fa jeuneffe, c'eft pour montrer de combien peu s'engendrent quelquefois les averfions, ou les inclinations, qui nous dominent toute la vie. Jamais M. d'Aucour n'oublia que les Jéfuites avoient ri. Il fit d'abord contre eux une Satire en vers burlefques, intitulée l'*Onguent pour la brûlure*; & parce qu'on l'accufa d'y avoir effleuré des matiéres trop férieufes pour trouver place dans le burlefque, auffi-tôt il publia fon apologie : mais conçuë de telle forte qu'en tâchant de mettre fa religion à couvert, il redouble les injures qu'il avoit dites à fes ennemis.

Par la même raifon qu'il s'éloignoit des Jéfuites, il fe lia avec Meffieurs de Port-Royal : & quand l'illuftre Racine les eut attaquez par cette ingénieufe lettre, dont je parle ailleurs, il rechercha l'honneur de luter contre un athléte fi terrible.

Mais de tous fes combats, les plus fameux intéreffe le P. Bouhours, la

meilleure plume d'une Compagnie, qui jusqu'alors tout occupée à former des Petaux & des Sirmonds, avoit paru dédaigner un peu notre langue. On sentit dans les *Entretiens d'Ariste & d'Eugéne*, un auteur capable de tenir tête à ceux qui se piquoient de savoir le mieux écrire. Sa gloire blessa tellement M. d'Aucour, qu'il entreprit de le critiquer : & il découvrit effectivement une infinité de petites taches dans un livre que tout le monde admiroit. Preuve bien sensible de cette vérité, qu'il y a peu de bons livres, dont on ne puisse faire une critique très-bonne. Car il faut convenir que l'ouvrage de M. d'Aucour est admirable en son genre, qu'on y trouve de la délicatesse, de la vivacité, de l'enjoüement, un savoir bien ménagé, & un goût sûr, qui saisit jusqu'à l'ombre du ridicule dans un amas d'excellentes choses, comme le creuset sépare un grain de cuivre dans une once d'or.

Quant à ses Factums, j'ai entendu dire aux gens du mêtier, que c'étoient des modelles, & que s'il avoit voulu plaider, il auroit été l'ornement du

Barreau. Mais la premiére fois qu'il y parut, devant faire un Plaidoyer d'apparat, il n'en prononça que cinq ou six lignes, & demeura (1) court. Depuis cet accident, qui peut arriver à des Orateurs consommez dans leur art, il ne voulut plus s'exposer à plaider, & il se contenta d'écrire dans les occasions d'éclat. Hardi la plume à la main, il avoit hors de là une certaine timidité, dont je m'imagine que sa mauvaise fortune, encore plus que son tempérament, pouvoit bien être la cause.

Jamais, en effet, la fortune n'a moins bien traité un homme de mérite. La seule chose qu'elle fit pour lui, ce fut de l'approcher de M. Colbert, qui lui confia l'éducation d'un de ses fils, & lui donna quelque commission dans les Bâtimens. Mais les épargnes qu'il put faire dans cet emploi, il les mit à des entreprises

(1) Despreaux, piqué de ce que d'Aucour avoit écrit contre Racine, le désigne à la fin de son Lutrin.

Le nouveau Cicéron, pâle, défiguré,
Cherche en vain son discours, &c.

entreprises commencées sous M. Colbert, & qui échoüérent à la mort de ce Ministre, sans qu'il pût même retirer ses avances. Enfin, pour avoir de quoi subsister, il épousa la fille de son Libraire. Il n'en eut point d'enfans, & il mourut d'une inflammation de poitrine, dans sa cinquante-troisiéme année.

Les députez de l'Académie qui allérent le visiter dans sa derniére maladie, furent touchez de le voir mal logé. Ma consolation, leur dit-il, & ma très-grande consolation, c'est que je ne laisse point d'héritiers de ma misére. L'Abbé de Choisy, l'un des députez, lui dit poliment : *Vous laissez un nom qui ne mourra point.* Ah ! c'est de quoi je ne me flate pas, répondit M. d'Aucour. Quand mes ouvrages auroient d'eux-mêmes une sorte de prix, j'ai péché dans le choix de mes sujets. Je n'ai fait que des (2) Critiques, ouvrages

(2) Le P. le Long, *num.* 17429, lui attribuë, mais à faux, la Réponse à la Critique de la Princesse de Cléves : elle est d'un Abbé de Charnes, auteur de la Vie du Tasse imprimée en 1690.

ges peu durables. Car si le livre qu'on a critiqué, vient à tomber dans le mépris, la Critique y tombe en même temps, parce qu'elle passe pour inutile : & si, malgré la Critique, le livre se soûtient, alors la Critique est pareillement oubliée, parce qu'elle passe pour injuste.

OUVRAGES DE M. D'AUCOUR.

I. *L'Onguent pour la brûlure* : piéce d'environ 1800 vers. 1664.

II. Apologie de l'ouvrage précédent, sous le titre de *Lettre d'un Avocat à un de ses amis*, datée du premier Avril 1664.

III. *Réponse à la Lettre de M. Racine* contre M. Nicole, datée du premier Avril 1666.

IV. *Sentimens de Cléante sur les Entretiens* d'*Ariste & d'Eugéne*. Paris, 12, Tom. I, 1671. II, 1672.

V. *Apollon vendeur de Mithridate*, Satire en vers irréguliers contre M. Racine, imprimée ailleurs sous le titre d'*Apollon Charlatan*. 1675.

VI. *Discours sur le rétablissement de la santé du Roi*. Paris, 4. 1687.

VII. *Remarques sur deux Discours prononcez à l'Académie Françoise sur le rétablissement de la santé du Roi.* Paris, 12. 1688.

VIII. *Divers Factums, & Mémoires.*

XXXIII.

JEAN-LOUIS BERGERET,

Sécrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roi ; reçu à l'Académie le 2 Janvier 1685, *mort le* 9 *Oct.* 1694.

On sait comment il força les barriéres de l'Académie. Deux places vaquoient en même temps : celle de Corneille l'aîné, destinée au cadet ; & celle de Cordemoy, destinée à Ménage, qui, par quantité d'ouvrages savans & utiles, avoit réparé le tort que sa *Requête des Dictionnaires*, pur badinage de sa jeunesse, avoit pu lui faire dans l'esprit de quelques Académiciens. Une puissante (1) brigue fit tomber cette seconde

(1) Toute la maison Colbert, dit Ménage.

de place à M. Bergeret, par une préférence injuste,

> *Dont la troupe de Ménage*
> *Appela comme d'abus*
> *Au Tribunal de Phébus*,

dit hardiment Benserade dans ses *Portraits des quarante Académiciens*, lûs en pleine Académie le jour même que M. Bergeret fut reçu.

Il étoit Parisien, il avoit été Avocat général au Parlement de Metz, & lorsqu'il sollicita une place dans l'Académie, il étoit actuellement premier Commis de M. de Croissy Ministre d'Etat.

XXXIV.

» fit une affaire de conséquence, de cette affai- » re : Messieurs de Seignelay, de Croissy, le » Coadjuteur de Roüen, le Duc de Saint-Ai- » gnan, sollicitérent en personne pour Berge- » ret, avec plusieurs Dames de la Cour. *Anti-* » *Baillet, ch. LXXII.*

(2) Voyez ci-dessus, pag. 265.

XXXIV.

JEAN DE LA FONTAINE,

Reçu à l'Académie le 2 Mai 1684, *mort le* 13 *Mars* 1695.

Il naquit (1) le 8 Juillet 1621 à Chateau-Thierry, où ſon pére étoit Maître des Eaux & Forêts.

A l'âge de dix-neuf ans il entra dans l'Oratoire, & dix-huit mois après il en ſortit. Quand on aura vû quel homme c'étoit, on ſera moins en peine de ſavoir pourquoi il en ſortit, que de ſavoir comment il avoit ſongé à ſe mettre dans une maiſon où il faut s'aſſujettir à des règles.

Pour le connoître à fond, nous avons deux choſes à conſidérer en lui ſéparément, l'homme, & le Poëte.

Jamais homme ne fut plus ſim-ple,

(1) de Jean de la Fontaine, ancien bourgeois de Château-Thierry; & de Françoiſe Pidoux, fille du Bailli de Coulommiers.

ple, mais de cette ſimplicité ingénuë, qui eſt le partage de l'enfance. Diſons mieux, ce fut un enfant toute ſa vie. Un enfant eſt naïf, crédule, facile, ſans ambition, ſans fiel; il n'eſt point touché des richeſſes; il n'eſt pas capable de s'attacher long-temps au même objet; il ne cherche que le plaiſir, ou pluſtôt l'amuſement; & pour ce qui eſt de ſes mœurs, il ſe laiſſe guider par une ſombre lumiére, qui lui découvre en partie la loi naturelle. Voilà, trait pour trait, ce qu'a été M. de la Fontaine.

Quoiqu'il eût peu de goût pour le mariage, il s'y détermina par complaiſance pour ſes parens. On lui donna (2) une femme qui ne manquoit ni d'eſprit, ni de beauté, mais qui pour l'humeur tenoit fort de cette Madame Honeſta, qu'il dépeint dans ſa Nouvelle de Belphégor.

Auſſi ne trouvoit-il d'autre ſecret que celui de Belphégor, pour vivre en paix.

(2) Marie Héricart, fille d'un Lieutenant au Bailliage Royal de la Ferté-Milon. Il en a eu un fils, dont la poſtérité ſubſiſte.

paix. Je veux dire qu'il s'éloignoit de sa femme, le plus souvent, & pour le plus long-temps qu'il pouvoit, mais sans aigreur & sans bruit. Quand il se voyoit poussé à bout, il prenoit doucement le parti de s'en venir seul à Paris, & il y passoit les années entiéres, ne retournant chez lui que pour vendre quelque portion de son bien. Car voilà de quoi il subsistoit dans les commencemens, parce que ni sa femme ni lui ne s'entendoient à faire valoir leurs terres, dont le revenu, s'ils les avoient bien gouvernées, leur pouvoit suffire.

A la vérité, ses Poësies lui eurent bien-tôt acquis de généreux protecteurs. Il reçut en divers temps diverses gratifications de M. Fouquet, de Messieurs de Vendôme, & de M. le Prince de Conty. Mais tout cela venoit de loin à loin, & il auroit eu besoin de bien d'autres fonds plus sûrs, & plus abondans, s'il avoit long-temps continué à être son économe.

Heureusement Madame de la *Sablière* le délivra de tout soin domestique, en le retirant chez elle. C'étoit une Dame d'un rare mérite, & dont

l'esprit avoit *beauté* (3) *d'homme avec graces de femme*. Elle se plaisoit à la Poësie, & plus encore à la Philosophie, mais sans ostentation. Ce fut pour elle que Bernier fit l'abrégé de Gassendi. La Fontaine demeura chez elle près de vingt ans. Elle pourvoyoit généralement à tous ses besoins ; persuadée qu'il n'étoit guére capable d'y pourvoir lui-même.

Un jour qu'elle avoit congédié tous ses domestiques à la fois, *Je n'ai gardé avec moi*, dit-elle, *que mes trois animaux, mon chien, mon chat, & la Fontaine.*

Joignons à ce mot-là celui de Madame de Boüillon. Comme l'arbre qui porte des pommes est appelé Pommier, elle disoit de M. de la Fontaine, *c'est un Fablier*, pour dire que ses fables naissoient d'elles-mêmes dans son cerveau, & s'y trouvoient faites sans méditation de sa part, ainsi que les pommes sur le pommier. Tant il paroissoit n'être bon à rien, & n'avoir pas la moindre étincelle de ce feu divin, qui fait les grands Poëtes.

A

(3) La Fontaine, Fab. XV, liv. 12.

A ſa phyſionomie du moins on n'eût pas deviné ſes talens. Un ſoûrire niais, un air lourd, des yeux preſque toujours éteints, nulle contenance. Rigault & de Troyes l'ont peint au naturel; mais l'eſtampe que nous en avons dans les *Hommes illuſtres* de Perrault, le flatte un peu.

Rarement il commençoit la converſation: & même, pour l'ordinaire, il y étoit ſi diſtrait, qu'il ne ſavoit ce que diſoient les autres. Il rêvoit à tout autre choſe, ſans qu'il eût pu dire à quoi il rêvoit. Si pourtant il ſe trouvoit entre amis, & que le diſcours vînt à s'animer par quelque agréable diſpute, ſur-tout à table, alors il s'échauffoit véritablement, ſes yeux s'allumoient, c'étoit la Fontaine en perſonne, & non pas un phantôme revêtu de ſa figure.

On ne tiroit rien de lui dans un tête à tête, à moins que le diſcours ne roulât ſur quelque choſe de ſérieux, & d'intéreſſant pour celui qui parloit. Si des perſonnes dans l'affliction & dans le doute s'aviſoient de le conſulter, non-ſeulement il écoutoit avec grande attention, mais je le ſais de gens qui l'ont

éprouvé, il s'attendrissoit, il cherchoit des expédiens, il en trouvoit : & cet idiot, qui de sa vie n'a fait à propos une démarche pour lui, donnoit les meilleurs conseils du monde.

Une chose qu'on ne croiroit pas de lui, & qui est pourtant très-vraie, c'est que dans ses conversations il ne laissoit rien échapper de libre, ni d'équivoque. Quantité de gens l'agaçoient, dans l'espérance de lui entendre faire des contes semblables à ceux qu'il a rimez : il étoit sourd & muet sur ces matiéres ; toujours plein de respect pour les femmes, donnant de grandes louanges à celles qui avoient de la raison, & ne témoignant jamais de mépris à celles qui en manquoient.

Autant qu'il étoit sincére dans ses discours, autant étoit-il facile à croire tout ce qu'on lui disoit. Témoin son avanture avec un nommé Poignan, ancien Capitaine de Dragons, retiré à Château-Thierry. Tout le temps que ce Poignan n'étoit pas au cabaret, il le passoit auprès de Madame de la Fontaine, qui étoit, comme j'ai dit, une Madame Honesta,

d'un orgueil extrême,
Et d'autant plus que de quelque vertu
Un tel orgueil paroissoit revêtu.

Poignan de son côté n'étoit point du tout galant. On en fit cependant de mauvais rapports à M. de la Fontaine, & on lui dit qu'il étoit deshonoré s'il ne se battoit contre Poignan. Il le crut. Un jour d'été, à quatre heures du matin, il va chez lui, le presse de s'habiller, & de le suivre avec son épée. Poignan le suit, sans savoir où, ni pourquoi. Quand ils furent hors de la ville, la Fontaine lui dit, *Je veux me battre contre toi, on me l'a conseillé*; & après lui en avoir expliqué le sujet, il mit l'épée à la main. Poignan tire à l'instant la sienne, & d'un coup ayant fait sauter celle de la Fontaine à dix pas, il le ramena chez lui, où la réconciliation se fit en déjeûnant.

Figurons-nous une République toute composée d'hommes tels que M. de la Fontaine. Parmi eux on ne verroit, ni fraude, ni mensonge, ni querelle, ni procès, ni chicane, ni luxe, ni ambition, ni en un mot aucun de ces monf-

tres qui font des ravages continuels dans la vie civile. J'avouë que les terres n'y seroient pas trop bien régies : mais c'est un mal qui seroit tout au moins compensé par le retranchement de l'ambition & du luxe. Peut-être n'y trouveroit-on personne capable d'être magistrat, ou soldat : mais dans le cas que nous imaginons, le soldat & le magistrat seroient inutiles. On suivroit aveuglément l'instinct de la nature, qui porte à se contenter de peu, & à ne goûter que des plaisirs innocens. On verroit ce siécle d'or, que les Poëtes ont dépeint, & qui n'exista jamais.

Tout le monde cependant ne m'approuva point d'avoir trop appuyé sur la simplicité de M. de la Fontaine, quand je lus derniérement cet article dans une assemblée de l'Académie : & ceux mêmes qui rendoient le plus de justice à mes intentions, me conseillérent de supprimer divers traits, qu'en effet je supprime, de peur qu'on n'en prît occasion de rire aux dépens d'un écrivain, qui certainement a mérité que sa mémoire fût à jamais sous la protection des honnêtes-gens.

Pour le considérer donc maintenant comme Poëte, disons un mot de ses études, de son goût, & de ses ouvrages.

Il étudia sous des maîtres de campagne, qui ne lui enseignérent que du Latin, & il avoit déjà vingt-deux ans, qu'il ne se portoit encore à rien, lorsqu'un Officier, qui étoit à Château-Thierry en quartier d'hyver, lut devant lui par occasion, & avec emphase, cette Ode de Malherbe.

Que direz-vous, races futures ;
Si quelquefois un vrai discours
Vous récite les avantures
De nos abominables jours ?

Il écouta cette Ode avec des transports mécaniques de joie, d'admiration, & d'étonnement. Ce qu'éprouveroit un homme né avec de grandes dispositions pour la Musique, & qui, après avoir été nourri au fond d'un bois, viendroit tout d'un coup à entendre un clavessin bien touché, c'est l'impression que l'harmonie poëtique fit sur l'oreille de M. de la Fontaine. Il se mit aussi-tôt à lire Malherbe, & s'y attacha de telle sorte, qu'après avoir

passé

passé les nuits à l'apprendre par cœur, il alloit de jour le déclamer dans les bois. Il ne tarda pas à vouloir l'imiter ; & ses essais de versification, comme il nous l'apprend (4) lui-même, furent dans le goût de Malherbe.

Un de ses parens, nommé Pintrel, homme de bon sens, & qui n'étoit (5) pas ignorant, lui fit comprendre que, pour se former, il ne devoit pas se borner à nos Poëtes François : qu'il devoit lire, & lire sans cesse Horace, Virgile, Térence. Il se rendit à ce sage conseil. Il trouva que la maniére de ces

(4) Dans son Epître à M. Huet, en lui envoyant un Quintilien de Toscanella.

Je pris certain auteur autrefois pour mon maître ;
Il pensa me gâter : à la fin, grace aux Dieux,
Horace par bonheur me désilla les yeux.
L'auteur avoit du bon, du meilleur ; & la France
Estimoit dans ses vers le tour & la cadence.
Qui ne les eût prisez ? J'en demeurai ravi.
Mais ces traits ont perdu quiconque l'a suivi.

(5) On a de lui une Traduction des *Epîtres de Sénéque*, imprimée après sa mort par les soins de M. de la Fontaine, à Paris, 1681.

çes Latins, étoit plus naturelle, plus ſimple, moins chargée d'ornemens ambitieux ; & que par conſéquent Malherbe (je ne le dis qu'après M. de la Fontaine) péchoit par être trop beau, ou pluſtôt trop embelli. Tout ce qui tendoit à une plus grande naïveté, mais naïveté noble & ingénieuſe, flattoit ſon penchant.

Rabelais, que M. Deſpreaux appeloit *la Raiſon habillée en Maſque*, fut encore un de ſes auteurs favoris. Il l'admiroit follement. Car tout le monde a entendu raconter là-deſſus une extravagante ſaillie, dont M. de Valincour fut témoin, étant chez M. Deſpreaux avec Meſſieurs Racine, Boileau le Docteur, & quelques autres perſonnes. On y parloit fort de Saint Auguſtin : la Fontaine écoutoit avec cette ſtupidité, qui étoit ordinairement peinte ſur ſon viſage : enfin il ſe réveilla comme d'un profond ſommeil, & demanda d'un grand ſérieux au Docteur, s'il croyoit que S. Auguſtin eût eu plus d'eſprit que Rabelais ? Le Docteur l'ayant regardé depuis la tête juſqu'aux pieds, lui dit pour toute ré-

ponse : *Prenez garde, Monsieur de la Fontaine, vous avez mis un de vos bas à l'envers*; & cela étoit vrai en effet.

Mais de tous les modelles qu'il se proposa, Marot est celui dont il retint le plus, quant au style. J'entens ici par style, un choix de certaines expressions, & plus particuliérement encore de certains tours. Or Marot ayant le premier attrapé le vrai tour du genre naïf, il a été censé depuis avoir déterminé le point de perfection, où notre langue pouvoit être portée dans le genre naïf. Jusque-là qu'aujourd'hui encore, malgré tous les changemens arrivez dans le François, le style Marotique fait parmi nous, comme une langue à part, dans laquelle notre oreille est faite à sentir des finesses & des agrémens, que l'on ne sauroit lui remplacer dans un autre style. C'est ainsi qu'en Latin, par exemple, nous trouvons dans la mesure & dans les tours de Catulle, un sel qui n'est point ailleurs.

Après Marot & Rabelais, la Fontaine n'estimoit rien tant que l'Astrée de M. d'Urfé. C'est d'où il tiroit ces ima-

ges champêtres, qui lui ſont familiéres, & qui font toujours un ſi bel effet dans la Poëſie. Il liſoit peu nos autres livres François. Il ſe divertiſſoit mieux, diſoit-il, avec les Italiens: ſur-tout avec Bocace, & l'Arioſte, qu'il n'a que trop bien imitez.

Mais ce qu'on ne s'imagineroit pas, il faiſoit ſes délices de Platon & de Plutarque. J'ai tenu les exemplaires qu'il en avoit; ils ſont notez de ſa main à chaque page; & j'ai pris garde que la pluſpart de ſes notes étoient des maximes de Morale, ou de Politique, qu'il a ſemées dans ſes Fables.

Pour les traits de Phyſique qu'il y a placez, auſſi-bien que dans ſon Poëme du Quinquina, il les devoit moins aux livres, qu'à ſes entretiens avec Bernier le Gaſſendiſte, qui logeoit comme lui chez Madame de la Sabliére.

Tous ſes ouvrages ne ſont pas d'un prix égal. Il nous en découvre lui-même la raiſon, c'eſt qu'il a voulu eſſayer trop de genres differens. *Je m'avouë*, dit-il,

Papillon du Parnaſſe, & ſemblable aux abeilles,
A qui le bon Platon compare nos merveilles.
Je ſuis choſe légére, & vole à tout ſujet,
Je vais de fleur en fleur, & d'objet en objet.
A beaucoup de plaiſir, je mêle un peu de gloire.
J'irois plus haut peut-être au Temple de Mémoire,
Si dans un genre ſeul j'avois uſé mes jours.
Mais quoi? Je ſuis volage en vers comme en amours.

Voilà, en effet, tout ce qu'on peut dire ſur ce ſujet. Le même eſprit qui préſidoit à ſa conduite, préſidoit à ſes compoſitions. Eſprit ſimple, ingénu, ſenſé, galant: mais inconſtant, diſtrait, pareſſeux. Il ne met pas toujours la derniére main à un ouvrage: mais juſqu'aux morceaux qu'il a le plus négligez, juſqu'à ſes moindres ébauches, tout décéle en lui un grand maî-

tre, & qui eſt, à divers égards, véritablement original. Auſſi eſt-il regardé par tous les gens de goût, comme l'un de nos cinq ou ſix Poëtes, pour qui le temps aura du reſpect; & dans les ouvrages deſquels on cherchera les débris de notre langue, ſi jamais elle vient à périr.

Un jour Moliére ſoupoit avec Racine, Deſpreaux, la Fontaine, & Deſcoteaux, fameux joüeur de flute. La Fontaine étoit ce jour-là, encore plus qu'à ſon ordinaire, plongé dans ſes diſtractions. Racine & Deſpreaux, pour le tirer de ſa léthargie, ſe mirent à le railler, & ſi vivement, qu'à la fin Moliére trouva que c'étoit paſſer les bornes. Au ſortir de table il pouſſa Deſcoteaux dans l'embraſure d'une fenêtre, & lui parlant de l'abondance du cœur, *Nos beaux eſprits*, dit-il, *ont beau ſe trémouſſer, ils n'effaceront pas le bonhomme.*

Il me reſte à dire un mot de ſa converſion. Je m'en fis inſtruire exactement, il y a quelques années, par le Pére (4) Pouget,

(4) Amable Pouget, Prêtre de l'Oratoire.

Pouget, qui en avoit été le ministre ; & comme le récit qu'il me fit, étoit chargé de circonstances que j'avois peur d'oublier, je l'engageai à se donner la peine de les mettre lui-même par écrit. J'avois gardé sa lettre pour la placer au bout de cet article : mais à sa mort, ceux qui en trouvérent la minute parmi ses papiers, la firent (7) imprimer ailleurs : de sorte qu'aujourd'hui cette lettre ayant été vuë de tout le monde, il me suffit d'en rappeler ici la substance.

On y voit que sur la fin de l'année 1692, la Fontaine étant attaqué d'une grande maladie ; le Vicaire de la paroisse (c'étoit le Pére Pouget lui-même) alla le visiter, & fit d'abord tomber le discours sur les preuves de la Religion. Jamais la Fontaine n'avoit été impie par principes : mais il avoit vêcu dans une prodigieuse indolence sur la Religion, comme sur le reste. *Je me suis*,

Docteur de Sorbonne, auteur du Catéchisme de Montpellier, mort à Paris en 1723.

(8) Dans les *Mémoires de Litérature & d'Histoire*, Tom. I.

ſuis mis, dit-il au P. Pouget, *depuis peu à lire le Nouveau Teſtament : je vous aſſure*, ajoûta-t'il, *que c'eſt un fort bon livre, oui par ma foi c'eſt un bon livre : mais il y a un article ſur lequel je ne ſuis pas rendu, c'eſt celui de l'éternité des peines : je ne comprens pas*, dit-il, *comment cette éternité peut s'accorder avec la bonté de Dieu.* Je ne rapporterai point les réponſes du Pére Pouget, ni tout ce qu'il fit durant plus de ſix ſemaines pour toucher le cœur de ſon pénitent. Telle fut, en un mot, l'impreſſion de la Grace, que M. de la Fontaine en vint à ſe confeſſer généralement de toute ſa vie, avec la componction la plus vive. Que prêt à recevoir le ſaint Viatique, il déteſta ſes Contes, les larmes aux yeux ; & fit amande honorable devant Meſſieurs de l'Académie, qu'il avoit prié de ſe rendre chez lui par députez, pour être témoins de ſes diſpoſitions préſentes. Proteſtant que s'il revenoit en ſanté, il n'emploieroit ſon talent pour la Poëſie, qu'à écrire ſur des matiéres pieuſes ; & qu'il étoit réſolu à paſſer le reſte de ſa vie, autant que ſes forces le permettroient,

dans l'exercice de la pénitence.

Une particularité, dont le Pére Pouget ne fait pas mention dans sa lettre, mais qu'il m'a contée, & qui montre admirablement bien l'idée qu'on avoit de M. de la Fontaine, c'est que la garde qui étoit auprès de lui, voyant avec quel zéle on l'exhortoit à la pénitence, dit un jour au Pére Pouget, *Hé ne le tourmentez pas tant, il est plus bête que méchant.* Et une autre fois, *Dieu n'aura jamais le courage de le damner.*

Je ne dois pas oublier que M. le Duc de Bourgogne, le jour même qu'il apprit que la Fontaine avoit reçu le saint Viatique, lui envoya une bourse de cinquante loüis. Il lui faisoit souvent de semblables gratifications, sans quoi apparemment la Fontaine se fût transplanté en Angleterre. Car Madame de la Sabliére étant morte, il fut invité par M. de Saint-Evremont à s'y retirer, & quelques Mylords s'obligérent de pourveoir à ses besoins. Mais les bienfaits de M. le Duc de Bourgogne épargnérent à la France, & la douleur de perdre un si excellent homme, & la honte de ne l'avoir pas arrêté par de si foibles secours.

Après sa conversion, il vêcut, ou plustôt languit encore deux ans. Il les passa chez Madame d'Hervart, où il retrouva la même hospitalité, les mêmes douceurs, dont il avoit joüi chez Madame de la Sabliére. Il entreprit de traduire les Hymnes de l'Eglise, mais il n'alla pas loin ; car les remédes qu'on lui avoit fait prendre dans le cours de sa maladie, l'ayant fort échauffé, il voulut essayer d'une ptisane rafraichissante, qui acheva d'éteindre son feu poëtique, & qui vrai-semblablement avança la fin de ses jours. Plus il sentit diminuer ses forces, plus il redoubla sa ferveur, & ses austéritez. J'ai vû entre les mains de son ami M. de Maucroix, le cilice dont il se trouva couvert, lorsqu'on le deshabilla pour le mettre au lit de la mort. Vrai dans sa pénitence, comme dans tout le reste de sa conduite, & n'ayant jamais songé à tromper en rien, ni Dieu, ni les hommes.

Il mourut à Paris, rue Plâtriére, & fut enterré dans le cimetiére de S. Joseph, à l'endroit même où Moliére avoit été mis vingt-deux ans auparavant.

OUVRAGES DE M. DE LA FONTAINE.

I. *L'Eunuque*, *Comédie*. Paris, 4. 1654.

II. *Contes & Nouvelles* (1) *en vers*. Paris, 12. 1665. Deuxiéme partie, 1666. Troisiéme, 1671.

III. *Fables choisies, mises en vers*. Premiére partie, dédiée à M. le Dauphin. Paris, 4. 1668. Seconde partie, dédiée à Madame de Montespan, 1679. Troisiéme, dédiée à M. le Duc de Bourgogne, 1693.

IV. *Les Amours de Psyché & de Cupidon*. Paris, 8. 1669.

V. *Fables* (2) *nouvelles*, *& autres Poësies*. Paris, 12. 1671.

VI.

(1) Ces trois volumes imprimez à Paris ne contiennent qu'une partie de ses Contes. Le débit en fut défendu par une Sentence du Lieutenant de Police du 5 Avril 1675. Les autres éditions, plus amples de beaucoup, n'ont été faites qu'en pays étrangers.

(2) Ce qu'il y a de fables dans ce volume, se trouve ailleurs. Mais cette même année 1671, parurent les trois volumes intitulez, *Recueil de Poësies chrétiennes & diverses, dédié à Monsieur le Prince de Conty, par M. de la Fontaine*, où il n'a nulle part, si ce n'est pour

VI. *Poëme de la Captivité de Saint Malc.* Paris, 12. 1673.

VII. *Poëme du Quinquina, & autres ouvrages en vers.* Paris, 12. 1682.

VIII. *Ouvrages de Prose & de Poësie des Sieurs de Maucroix & de la Fontaine.* Deux (3) volumes. Paris, 12. 1685.

IX. *Astrée, Tragédie représentée par l'Académie de Musique.* Paris, 4. 1691.

X. *Oeuvres Posthumes.* Paris, 12. 1696.

Tous les Ouvrages de M. de la Fontaine, à l'exception de ses *Contes* & de ses *Fables*, viennent d'être rassemblez en trois volumes. *Paris*, 8. 1729.

en avoit fait l'épître dédicatoire en vers. Henri-Louis de Loménie, Comte de Brienne, qui après avoir été Sécrétaire d'Etat, s'étoit retiré à l'Oratoire, est le véritable auteur de ce Recueil.

(3) Il n'y a de M. de la Fontaine que le second volume; le premier contient des Traductions de M. de Maucroix.

XXXV.

FRANÇOIS DE HARLAY,

Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, reçu à l'Académie le 3 Février 1671, mort le 6 Août 1695.

Il naquit à Paris le 14. Aoust 1625. L'exemple de son pére, Achille de Harlay-Chanvalon, homme savant, & de qui nous avons une fort bonne Traduction de Tacite, lui inspira une forte passion pour l'étude. Il apprit les Humanitez par goût: la Théologie, par devoir.

A peine fut-il hors de dessus les bancs de Sorbonne, que la Province de Normandie le députa, en qualité d'Abbé de Jumiéges, à l'Assemblée générale du Clergé, tenuë en 1650. Il y montra tant de savoir, tant de prudence, que l'Archevêque de Rouen son oncle forma le dessein de l'avoir pour son successeur; & que les Prélats de l'Assemblée dépu-

térent à la Reine Régente, pour lui en faire eux-mêmes la demande. Ainsi ; dès l'âge de vingt-six ans, il fut élevé à un des plus grands postes où puissent aspirer le mérite, la naissance, & la faveur.

Vingt ans après il fut transféré à l'Archevêché de Paris. C'est lui qui en a obtenu l'érection en Duché & Pairie. Il fut en 1690 nommé par le Roi au Cardinalat : mais une apoplexie de quelques heures termina sa vie, avant qu'il eût le Chapeau.

Personne, je crois l'avoir dit ailleurs, ne reçut de la nature un plus merveilleux talent pour l'éloquence. Il rassembloit, non-seulement tout ce qui peut contribuer au charme des oreilles, une élocution noble & coulante, une prononciation animée, je ne sais quoi d'insinuant & d'aimable dans la voix ; mais encore tout ce qui peut fixer agréablement les yeux, une physionomie solaire, un grand air de majesté, un geste libre & régulier.

Par un fréquent exercice, il étoit parvenu à pouvoir, dans quelque occasion que ce fût, prêcher sur le champ,

Témoin ce qu'il fit dans sa Cathédrale de Roüen, lorsqu'un jour de grande fête, le Prédicateur étant demeuré court au commencement de son premier point, on vit M. l'Archevêque fendre l'auditoire, monter en chaire; & reprenant la division qui avoit été proposée, traiter chaque point avec toute la dignité, avec toute la force, qu'eût pu avoir un discours médité à loisir.

Pour donner à son éloge une juste étenduë, j'aurois à traduire tout un volume Latin, qui a pour titre : *De vita Francisci de Harlai, Rhotomagensis primùm, deinde Parisiensis Archiepiscopi, libri IV.* Auctore Ludovico le Gendre, &c. *Paris*, 4. 1720.

XXXVI.

JEAN DE LA BRUYERE,

reçu à l'Académie le 15 *Juin* 1693, *mort le* 10 *Mai* 1696.

Il deſcendoit (1) d'un fameux Ligueur, qui, dans le temps des barricades de Paris, exerça la charge de Lieutenant Civil.

Il acheta une charge de Tréſorier de France à Caen : mais à peine la poſſédoit-il, qu'il fut mis par M. Boſſuet, Evêque de Meaux, auprès de feu M. le Duc, pour lui enſeigner l'Hiſtoire ; & il y paſſa le reſte de ſes jours en qualité (2) d'homme de Lettres, avec mille écus de penſion.

On

(1) Voyez, entre autres, les nouvelles Remarques ſur la Satire Ménippée, Tom. II, pag. 338.

Une note que M. Clément a miſe ſur le Catalogue de la Bibliothéque du Roi, porte que M. de la Bruyére étoit né dans un village proche Dourdan.

(2) Et non pas en qualité de Gentilhomme ordinaire, comme quelques auteurs le diſent.

On me l'a dépeint comme un Philosophe, qui ne ſongeoit qu'à vivre tranquille avec des amis & des livres ; faiſant un bon choix des uns & des autres ; ne cherchant, ni ne fuyant le plaiſir ; toujours diſpoſé à une joie modeſte, & ingénieux à la faire naître ; poli dans ſes maniéres, & ſage dans ſes diſcours ; craignant toute ſorte d'ambition, même celle de montrer de l'eſprit.

Il ne laiſſe pas d'en montrer beaucoup dans ſon livre de *Caractéres*, & peut-être qu'il y en montre trop. Du moins en jugera-t-on ainſi, lorſqu'on jugera de ſa maniére d'écrire par comparaiſon à celle de Théophraſte, dont il a mis les Caractéres à la tête des ſiens. Théophraſte décrit les mœurs de ſon temps, mœurs bien ſimples au prix des nôtres, & il les décrit avec ſimplicité. Aujourd'hui tout eſt fardé, tout eſt maſqué ; le diſcours ſe reſſent des mœurs ; auſſi l'auteur François a-t-il plus d'art, & par conſéquent moins de ce naturel aimable, que l'auteur Grec.

Mais pourquoi les Caractéres de M.

de la Bruyére, que nous avons vûs si fort en vogue durant quinze ou vingt ans, commencent-ils à n'être plus si recherchez ? Ce n'est pas que le Public se lasse enfin de tout, puisqu'aujourd'hui la Fontaine, Racine, Despreaux, ne sont pas moins lûs qu'autrefois. Pourquoi, dis-je, M. de la Bruyére n'a-t-il pas tout-à-fait le même avantage ?

Prenons-nous-en, du moins en partie, à la malignité du cœur humain. Tant qu'on a cru voir dans ce livre les portraits de gens vivans, on l'a dévoré, pour se nourrir du triste plaisir que donne la Satire personnelle. Mais à mesure que ces gens-là ont disparu, il a cessé de plaire si fort par la matiére. Et peut-être aussi que la forme n'a pas suffi toute seule pour le sauver ; quoiqu'il soit plein de tours admirables, & d'expressions heureuses, qui n'étoient pas dans notre langue auparavant.

Quand je dis qu'elles n'étoient pas dans notre langue avant M. de la Bruyére, ce n'est pas que je l'accuse d'avoir fait des mots nouveaux. Personne n'a, ni droit, ni besoin d'en faire. Vauge-

las & d'Ablancourt n'ont-ils pas dit excellemment tout ce qu'ils ont voulu ? Et ne l'ont-ils pas dit ſans faire des mots nouveaux ? Mais, lorſqu'une langue a tous les mots néceſſaires pour exprimer toutes les idées ſimples & diſtinctes, le ſecret de l'enrichir ne conſiſte plus que dans l'uſage de la métaphore, qui, joignant à propos les idées, ſait tantôt les aggrandir & les fortifier, tantôt les diminuer & les affoiblir l'une par l'autre.

M. de la Bruyére ſeroit un parfait modelle en cette partie de l'art, s'il en avoit toujours reſpecté aſſez les bornes, & ſi, pour vouloir être trop énergique, il ne ſortoit pas quelquefois du naturel. Car voilà par où l'uſage des métaphores eſt dangereux. Elles ſont dans toutes les langues une ſource intariſſable, mais ſource que l'imagination doit ſe contenter d'ouvrir, & où le jugement ſeul a droit de puiſer.

Tout eſt mode en France : les Caractéres de la Bruyére n'eurent pas pluſtôt paru, que chacun ſe mêla d'en faire ; & je me ſouviens que dans ma jeuneſſe c'étoit la fureur des Prédica-

teurs, mauvaiſes copies du P. Bourdaloüe. Ce grand Orateur, le premier qui ait réduit parmi nous l'éloquence à n'être que ce qu'elle doit être, je veux dire, à être l'organe de la raiſon, & l'école de la vertu; n'avoit pas ſeulement banni de la Chaire les *concetti*, productions d'un eſprit faux; mais encore les matiéres vagues, & de pure ſpéculation, amuſemens d'un eſprit oiſif. Pour aller droit à la réformation des mœurs, il commençoit toujours par établir ſur des principes bien liez & bien déduits, une propoſition morale: & après, de peur que l'auditeur ne ſe fît point l'application de ces principes, il la faiſoit lui-même par un détail merveilleux, où la vie des hommes étoit peinte au naturel. Or ce détail étant ce qu'il y avoit de plus neuf, & ce qui par conſéquent frappa d'abord le plus dans le P. Bourdaloüe, ce fut auſſi ce que les jeunes Prédicateurs tâchérent le plus d'imiter. On ne vit que portraits, que caractéres dans leurs Sermons. Ils ne ſongérent pas que dans le P. Bourdaloüe, ces peintures de mœurs viennent toujours, ou

comme preuves, ou comme conséquences; que sans cela elles y seroient hors d'œuvre; & qu'un Sermon, qui n'est qu'un tissu de caractéres, ne prouve rien. De l'accessoire ils en firent le principal; & d'une très-petite partie, le tout.

Je ne reviens à M. de la Bruyére, que pour dire un mot de sa mort. Quatre jours auparavant, il étoit à Paris dans une compagnie de gens qui me l'ont conté, où tout à coup il s'aperçut qu'il devenoit sourd, mais absolument sourd. Point de douleur cependant. Il s'en retourna à Versailles, où il avoit son logement à l'Hôtel de Condé; & une appoplexie d'un quart d'heure l'emporta, n'étant âgé que de cinquante-deux ans. On trouva parmi ses papiers des *Dialogues sur le Quiétisme*; qu'il n'avoit qu'ébauchez, & dont M. du Pin, Docteur de Sorbonne, procura l'édition.

OUVRAGES DE M. DE LA BRUYERE.

I. *Les Caractéres de Théophraste, traduits du Grec, avec les caractéres ou les*

mœurs (3) *de ce siécle*, Paris, 12. 1687.

II. *Dialogues sur le Quiétisme*. Paris, 12. 1699.

(3) Cette partie de l'Ouvrage est augmentée de beaucoup dans les éditions suivantes, dont la meilleure est celle qui se fit immédiatement après la mort de l'Auteur.

XXXVII.

PAUL PHILIPPE DE CHAUMONT,

ancien Evêque d'Acqs, reçu à l'Académie en 1654, mort le 24 Mars 1697.

Il étoit allié de M. le Chancelier Seguier, & fils d'un Conseiller d'Etat, auteur de plusieurs ouvrages théologiques, Garde des livres du Cabinet. Il succéda à son pére en cette charge, & y joignit celle de Lecteur du Roi. Il donna sa jeunesse à la Prédication, fut nommé à l'Evêché d'Acqs en 1671,

& s'en démit en 1684. Alors, de retour à Paris, & maître de se livrer plus que jamais à l'étude, il composa deux volumes, dont le style ne répond pas moins à sa qualité d'Académicien, que le sujet à son caractére d'Evêque. Ils ont pour titre : *Réflexions sur le Christianisme enseigné dans l'Eglise Catholique*. Paris, 12. 1693.

XXXVIII.

CLAUDE BOYER,

reçu à l'Académie en 1666, *mort le* 22 *Juillet* 1698.

Pendant cinquante ans il a travaillé pour le Théatre, sans que jamais la médiocrité du succès l'ait rebuté. Toujours content de lui-même, rarement du Public. On dit que la premiére de ses Tragédies (1) enleva tout Paris : la derniére

(1) Voyez le Discours que fit M. l'Abbé Genest, lorsqu'il fut reçu à l'Académie.

re fut auſſi très-bien reçuë : mais les autres, pour la pluſpart, n'eurent pas un ſort heureux.

Trop de chôſes doivent concourir au ſuccès conſtant d'une piéce de Théatre : la bonté réelle de la piéce ; la maniére dont elle eſt joüée ; la diſpoſition d'eſprit où ſe trouve actuellement le parterre, tant à l'égard de la piéce, qu'à l'égard de l'auteur.

Pour éprouver donc ſi la chute de ſes ouvrages ne devoit pas être imputée à la mauvaiſe humeur du parterre, le ſtratagéme dont uſa M. Boyer, fut (2) d'afficher ſon *Agamemnon* ſous le nom de *Pader d'Aſſézan*, jeune Gaſcon, nouveau débarqué à Paris. Qu'en arriva-t-il ? Que la piéce fut généralement applaudie : d'où l'amour propre de l'Auteur lui fit aiſément, mais fauſſement conclure qu'il n'avoit contre lui que la fatalité de ſon nom.

Mais dira-t-on, comment a-t-il fourni une ſi longue carriére, ſans être ſoutenu par des ſuccès éclatans ? Je répons

(2) Voyez la Préface de ſon *Artaxerce*.

pons à cela, qu'il en eſt ordinairement du parti que l'on prend dans les lettres, comme de toute autre vocation. Tout dépend des premiers pas que l'on fait dans le monde : mais ces premiers pas, on les fait ſans connoiſſance ; & après il y a une ſorte d'enchantement, qui fait qu'on vieillit dans le genre de vie, à quoi l'on étoit d'ailleurs le moins propre. Puiſque M. Boyer avoit du génie, de l'inclination au travail, de bonnes mœurs, & qu'il portoit l'habit eccléſiaſtique : n'auroit-il pas dû choiſir dans les lettres une autre route que le Théatre, plus convenable à ſes talens, à ſon honneur, & à ſa fortune ?

Il étoit d'Alby. L'aimable vivacité de ſa province ne s'eſt point démentie en lui juſques à l'âge de quatre-vingts ans. Si de jeunes auteurs alloient pour le conſulter, ils le trouvoient toujours prêt à leur donner ſes avis, la ſeule choſe qu'il eût à donner.

OUVRAGES DE M. BOYER.

I. *La Porcie Romaine*, *Tragédie*. 1646.
II. *La Sœur généreuſe*, *Tragi-comédie*. 1647.

III. *Aristodéme, Tragédie.* 1649.
IV. *Tyridate, Tragédie.* 1649.
V. *Ulysse dans l'isle de Circé, Tragi-comédie.* 1650.
VI. *Clotilde, Tragédie.* 1659.
VII. *Fédéric, Tragi-comédie.* 1660.
VIII. *La Mort de Démétrius, ou le Rétablissement d'Alexandre Roi d'Epire, Tragédie.* 1661.
IX. *Policrite, Tragi-comédie.* 1662.
X. *Oropaste, ou le faux Tonaxare, Tragédie.* 1663.
XI. *Les Amours de Jupiter & de Sémele, Tragédie.* 1668.
XII. *La Fête de Vénus, Pastorale.* 1669.
XIII. *Le jeune Marius, Tragédie.* 1670.
XIV. *Policrate, Comédie héroïque,* 1670.
XV. *Le fils supposé, Tragédie.* 1672.
XVI. *Le Comte d'Essex, Tragédie.* 1672.
XVII. *Lisiméne, Pastorale.* 1672.
XVIII. *Agamemnon, Tragédie.* 1680.
XIX. *Artaxerxe, Tragédie.* 1683.
XX. *Jephté, Tragédie.* 1692.
XXI. *Judith, Tragédie.* 1695,
XXII. *Les Caractéres des Prédicateurs, des prétendans aux dignitez ecclésiastiques, de l'ame délicate, de l'amour prophane, de l'amour saint : avec quel-*

ques autres Poësies chrétiennes. Paris, 8. 1695.

XXIII. *Méduse*, Opéra. 1697.

XXIV. *Poësies diverses*, en feuilles volantes, & dans les Recueils de son temps.

XXXIX.

JEAN RACINE,

Trésorier de France, Sécrétaire du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, reçu à l'Académie le 12 Janvier 1673, mort le 22 Avril 1699.

Une lettre que M. de Valincour n'a pu refuser à mes importunitez, fera le fort de cet article. Tout ce que j'y ajoute, ce sont quelques apostilles, & une courte réponse. J'ai cru que les mémoires qui se trouvent dans ce volume sur la vie du grand Corneille, étant de son neveu ; il seroit agréable que ceux qu'on va lire sur la vie de M. Racine, fussentde son meilleur ami.

Lettre de M. DE VALINCOUR.

Puiſque je l'ai promis, Monſieur, il faut vous parler de l'illuſtre Racine, avec qui j'ai paſſé la plus belle partie de mes jours. Mais, quoique je ſois à la campagne, les affaires ne m'interrompent guére moins qu'à la ville. Ainſi vous n'aurez de moi qu'un amas informe d'anecdotes, couſuës bout à bout, & ſans ordre, à meſure que j'en pourrai rappeler l'idée.

Vous ſavez que Racine étoit (1) de la Ferté-Milon, & que dès ſon enfance il fut mis à Port-Royal des Champs, où M. le Maiſtre prit un ſoin particulier de ſon éducation. Le Sacriſtain de cette Abbaye, homme très-habile, mais dont le nom m'eſt échapé, lui apprit le Grec, & dans moins d'une année

(1) Il naquit le 21 Décembre 1639. Son pére, après avoir été élevé dans le Régiment des Gardes en qualité de Cadet, s'étoit établi à la Ferté-Milon, & y avoit épouſé *Marie des Moulins*, qui, veuve de bonne heure, ſe retira à Port-royal des Champs.

née le mit en état d'entendre les Tragédies de Sophocle & d'Euripide. Elles l'enchantérent à un tel point, qu'il passoit les journées à les lire, & à les apprendre par cœur, dans les bois qui sont autour de l'étang de Port-royal. Il trouva moyen d'avoir le Roman de *Théagéne & Chariclée* en Grec : le Sacristain lui prit ce livre, & le jetta au feu. Huit jours après, Racine en eut un autre, qui éprouva le même traitement. Il en acheta un troisiéme, & l'apprit par cœur : après quoi il l'offrit au Sacristain, pour le brûler comme les deux autres.

Je crois qu'en sortant de Port-royal, il vint à Paris, & fit sa Logique au collége d'Harcourt. C'est un temps dont je ne saurois vous dire des nouvelles positives. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1660, tous nos Poëtes d'alors s'étant évertuez sur le mariage du Roi, l'Ode de Racine fut trouvée ce qu'on avoit fait de meilleur. Il la porta manuscrite à Chapelain, qui lui donna de bons avis, le prit en amitié, & fit si bien valoir son Ode dans l'esprit de M. Colbert, que

ce Ministre envoya d'abord cent louïs de la part du Roi au jeune auteur, & peu de temps après le mit sur l'état pour une pension de six cents livres, qu'on lui a conservée jusqu'à sa mort.

Je n'ai point à faire ici l'examen de ses Tragédies ; car que pourrois-je dire sur cela, qui ne vous soit connu, & que vous ne puissiez, Monsieur, traiter infiniment mieux que moi ? Je me bornerai donc à quelques traits historiques, dont vous égaierez votre ouvrage : bien sûr qu'en parlant d'un aussi grand homme que Racine, les plus petits faits intéressent, & ne sauroient manquer de plaire.

Par exemple, quand Madame des Houliéres eut lâché ce fameux (2) Sonnet contre la *Phédre* de Racine, & lui & Despreaux l'attribuérent mal à propos au Duc de Nevers ; & ce qu'ils firent

(2) Le Sonnet de Madame des Houliéres, celui que Racine & Despreaux lui opposérent, & un troisiéme Sonnet sur les mêmes rimes, attribué à M. le Duc de Nevers, pour servir de réplique au précédent, sont rapportez tout au long dans les nouvelles éditions de Despreaux, à la fin de l'Epître VII.

firent plus mal à propos encore, ils y répondirent d'une maniére peu sensée, & qui leur attira de terribles inquiétudes. Car M. de Nevers faisoit courir le bruit qu'il les faisoit chercher par-tout pour les faire assassiner. Ils étoient l'un & l'autre gens fort susceptibles de peur. Ils desavoüerent hautement la réponse. Sur quoi M. le Duc Henri-Jules, fils du grand Condé, leur dit : *Si vous n'avez pas fait le Sonnet, venez à l'Hôtel de Condé, où M. le Prince saura bien vous garantir de ces menaces, puisque vous êtes innocens. Et si vous l'avez fait*, ajouta-t-il, *venez aussi à l'Hôtel de Condé, & M. le Prince vous prendra de même sous sa protection, parce que le Sonnet est très-plaisant, & plein d'esprit.*

Mais que pensez-vous, Monsieur, du sort qu'eut la Phédre de Racine aux cinq ou six premiéres représentations ? Vit-on jamais mieux ce que c'est que la prévention, & jusqu'où la cabale est capable de porter les hommes les plus éclairez ? Car il est bien vrai que durant plusieurs jours Pradon (3) triompha,

(3) Pradon fit joüer sa Phédre précisément

pha, mais tellement que la piéce de Racine fut ſur le point de tomber, & à Paris, & à la Cour. Je vis Racine au deſeſpoir. Cependant, ſi jamais ouvrage parfait fut mis ſur le Théatre, c'eſt ſa Phédre ; & s'il y eut jamais Tragédie impertinente, & mépriſable de tout point, c'eſt celle de Pradon.

Racine avoit éprouvé la même choſe à ſes *Plaideurs*, piéce où règne admirablement le goût Attique pour la fine ſatire. Aux deux premiéres repréſentations, les Acteurs furent preſque ſifflez, & n'oſérent hazarder la troiſiéme. Moliére, qui étoit alors broüillé avec lui, alla à la ſeconde ; mais ne ſe laiſſa pas entraîner au jugement de la Ville, & dit en ſortant, que ceux qui ſe moquoient de cette piéce, méritoient qu'on ſe moquât d'eux. Un mois après, les Comédiens étant à la Cour, & ne ſachant quelle petite piéce donner

dans le temps qu'on joüoit celle de Racine ; & même dans ſa Préface, il dit effrontément : *Ce n'a point été un effet du hazard qui m'a fait rencontrer avec M. Racine, mais un pur effet de mon choix.*

donner à la ſuite d'une Tragédie, riſquérent les *Plaideurs*. Le feu Roi, qui étoit très-ſérieux, en fut frappé; y fit même de grands éclats de rire; & toute la Cour, qui juge ordinairement mieux que la Ville, n'eut pas beſoin de complaiſance pour l'imiter. Les Comédiens, partis de Saint-Germain dans trois caroſſes à onze heures du ſoir, allérent porter cette bonne nouvelle à Racine, qui logeoit à l'Hôtel des Urſins. Trois caroſſes après minuit, & dans un lieu où jamais il ne s'en étoit tant vû enſemble, réveillérent tout le voiſinage. On ſe mit aux fenêtres; & comme on vit que les caroſſes étoient à la porte de Racine, & qu'il s'agiſſoit des *Plaideurs*, les Bourgeois ſe perſuadérent qu'on venoit l'enlever pour avoir mal parlé des Juges. Tout Paris le crut à la Conciergerie le lendemain. Et ce qui donna lieu à une viſion ſi ridicule, c'eſt qu'effectivement un vieux Conſeiller des Requêtes, dont je vous dirai le nom à l'oreille, avoit fait grand bruit au Palais contre cette Comédie.

J'oubliois de vous dire encore touchant la *Phédre* de Racine, que M. An-

nauld ayant lû cette Tragédie, l'admira, & convint même que de pareils ſpectacles ne ſeroient pas contraires aux bonnes mœurs. Il ajouta ſeulement : *Pourquoi a-t-il fait ſon Hippolyte amoureux ?* Et ce mot ſeul marque le grand ſens avec lequel M. Arnauld jugeoit de toutes choſes. Car il faut avoüer que ce caractére d'Hippolyte amoureux affadit la piéce, & en diminuë le Tragique : quoique cet amour ait donné lieu à des vers admirables, & que le caractére d'Aricie ſoit parfaitement beau.

On a reproché à Racine qu'il avoit trop mis d'amour dans ſes piéces, & qu'il en avoit trop donné à ſes héroïnes. Deux cauſes de cet excès : le caractére même de l'Auteur, qui étoit né plein de paſſion ; & le goût du temps où il écrivoit, car la Cour de France alors ne connoiſſoit que l'amour & la galanterie.

Touchant l'Hiſtoire (4) du feu Roi, dont vous me demandez particuliérement

(4) Racine & Deſpreaux furent nommez en 1677 pour écrire l'Hiſtoire de Louis XIV.

ment des nouvelles, je n'ai, Monſieur, qu'un mot à vous répondre. Deſpreaux & Racine, après avoir quelque temps eſſayé ce travail, ſentirent qu'il étoit tout à fait oppoſé à leur génie : & d'ailleurs ils jugérent avec raiſon, que l'Hiſtoire d'un Prince tel que le feu Roi, & remplie d'événemens ſi grands, ſi extraordinaires en tout genre, ne pouvoit, ni ne devoit être écrite que cent ans après ſa mort ; à moins que de vouloir ne donner que de fades extraits de Gazettes, comme ont fait les miſérables écrivains, qui ont voulu ſe mêler de faire cette Hiſtoire.

Pour revenir donc aux Tragédies de Racine : la haute idée qu'il avoit de Sophocle, lui perſuadoit qu'on ne pouvoit l'imiter ſans le gâter ; & effectivement il n'a jamais oſé toucher à aucune de ſes piéces ; quoiqu'il n'ait pas craint de joûter contre Euripide, qu'il a ſouvent égalé, & quelquefois ſurpaſſé.

Je me ſouviens à ce ſujet, qu'étant un jour à Auteuil chez Deſpreaux avec M. Nicole & quelques autres amis d'un mérite diſtingué, nous mîmes Racine

ſur l'Oepide de Sophocle. Il nous le récita tout entier, le traduiſant ſur le champ : & il s'émut à un tel point, que tout ce que nous étions d'auditeurs, nous éprouvâmes tous les ſentimens de terreur & de compaſſion, ſur quoi roule cette Tragédie. J'ai vû nos meilleurs acteurs ſur le Théatre, j'ai entendu nos meilleures piéces : mais jamais rien n'approcha du trouble où me jetta ce récit : & au moment même que je vous écris, je m'imagine voir encore Racine avec ſon livre à la main, & nous tous conſternez autour de lui.

Il poſſédoit au ſuprême degré le talent de la déclamation. C'étoit même aſſez ſa coutume de déclamer ſes vers avec feu, à meſure qu'il les compoſoit. Il m'a pluſieurs fois conté que pendant qu'il faiſoit ſa Tragédie de *Mithridate*, il alloit tous les matins aux Thuileries, où travailloient alors toutes ſortes d'ouvriers ; & que récitant ſes vers à haute voix, ſans s'apercevoir ſeulement qu'il y eût perſonne dans le jardin, tout d'un coup il s'y trouva environné de tous ces ou-

vriers. Ils avoient quitté leur travail pour le ſuivre, le prenant pour un homme qui par deſeſpoir alloit ſe jetter dans le baſſin.

Un autre fait, qui mérite plus d'attention, & que je tiens encore de lui, c'eſt qu'étant allé lire au grand Corneille la ſeconde de ſes Tragédies, qui eſt *Alexandre*, Corneille lui donna beaucoup de louanges, mais en même temps lui conſeilla de s'appliquer à tout autre genre de Poëſie qu'au Dramatique, l'aſſurant qu'il n'y étoit pas propre. Corneille étoit incapable d'une baſſe jalouſie: s'il parloit ainſi à Racine, c'eſt qu'il penſoit ainſi: mais vous ſavez qu'il préféroit Lucain à Virgile. D'où il faut conclure que le talent de faire excellemment des vers, & l'art de juger excellemment des Poëtes, & de la Poëſie, peuvent quelquefois ne pas ſe rencontrer dans la même tête.

Racine, au reſte, étoit d'une taille médiocre, la phyſionomie agréable, le viſage ouvert. Il avoit le nez pointu, ce qui marque ſelon Horace, un eſprit porté à la raillerie. Il étoit en effet railleur, & d'une raillerie amére;

mais dans les derniéres années de sa vie, la piété, dont il faisoit profession, l'avoit porté à se modérer. D'ailleurs, autant qu'il relevoit avec plaisir la fatuité d'un homme heureux, autant étoit-il plein de compassion, & toujours disposé en faveur de ceux qui souffroient.

Pour peu qu'il fût échauffé dans la conversation, il avoit l'éloquence la plus vive & la plus persuasive du monde. Aussi m'a-t-il souvent dit qu'il regrettoit de ne s'être pas fait Avocat au Parlement.

Quatre ou cinq mois avant sa mort, il fut attaqué d'une fiévre violente, dont on le guérit à force de quinquina. Il se croyoit hors d'affaire, lorsqu'il lui perça tout d'un coup à la région du foie une espèce de petit abcès, qui jettoit tous les jours un peu de matiére, à quoi les Chirurgiens ignorans ne firent pas assez d'attention. Un matin, étant entré dans son cabinet pour prendre du thé selon sa coutume, & s'apercevant que cet abcès étoit séché, & refermé, il fut frappé d'effroi, & s'écria qu'il étoit un homme mort. Il descendit

dans sa chambre, & se mit au lit, d'où en effet il n'est pas relevé depuis. On reconnut bien-tôt que c'étoit un abcès formé dans le foie. Ses douleurs devinrent si cruelles, qu'une fois il demanda s'il ne seroit pas permis de les faire cesser, en terminant sa maladie & sa vie par quelque reméde. Tous les jours nous y étions Despreaux & moi, ou plustôt nous n'en sortions pas. Il conserva jusqu'à la fin une parfaite connoissance, animée des sentimens les plus chrétiens.

Par son (5) Testament, il avoit ordonné que son corps fût porté à Port-royal des Champs; ce qui fut exécuté; mais lorsqu'on ruina cette maison, ses os furent rapportez à S. Etienne du Mont, & enterrez vis à vis la Chapelle de la Vierge, proche l'endroit où est enterré M. Pascal.

Voilà, Monsieur, ce que ma mémoire a pu me fournir. Je ne croyois pas même aller si loin, quand j'ai pris

la

(5) Il est rapporté tout entier ce Testament, dans les *Hommes illustres* de Perrault, à l'article de Racine.

la plume. Au lieu d'exiger de moi cette corvée, vous auriez bien dû venir me voir à Saint-Cloud ; & peut-être qu'à l'ombre de ces allées couvertes, où vous trouvez la promenade si agréable, il me feroit revenu dans la conversation divers traits, qui présentement ne s'offrent pas à mon esprit.

Réponse à M. DE VALINCOUR.

Je me doutois bien, Monsieur, qu'à force de persécutions je réussirois à vous arracher des mémoires sur la vie de votre illustre ami. En remarquant avec quel plaisir ils se font lire, j'ai senti mieux que jamais la différence qu'il y a entre une Lettre & une Histoire. Une Lettre parle à un particulier, souvent à un ami : on peut lui dire ce qu'on veut, & comme on veut : avec lui tout détail a bonne grace, & même, plus les détails sont petits, plus ils sont le partage d'une Lettre. Mais une Histoire parle au Public, & ce Public veut de nous un respect, qui ne nous laisse pas toute notre liberté, ni pour

pour le choix des choſes, ni pour la maniére de les dire. Auſſi M. Pelliſſon donna-t-il ſon Hiſtoire de l'Académie en forme de Lettre adreſſée à un de ſes parens, afin d'acquerir par-là le droit de relever avec bienſéance juſqu'aux moindres particularitez, ſous prétexte qu'il en inſtruiſoit un de ſes parens, & non pas le Public. Je pouvois bien prendre le même tour; j'en ai été cent fois tenté dans le cours de mon ouvrage; mais de tout ce qu'il y a d'heureux dans M. Pelliſſon, comme je n'en pouvois attraper que cela ſeul, ce n'étoit pas la peine de me faire imitateur pour ſi peu.

Venons donc à M. Racine. J'ai eu la curioſité de parcourir ce qui reſte de ſes papiers dans ſa famille. Il n'y a rien qui puiſſe être publié. Ce ſont des collections d'Homére & de Sophocle, avec de petites notes à ſon uſage. C'eſt une Traduction du Banquet de Platon, mais il en manque la moitié. Ce ſont trente à quarante lettres, qu'il écrivoit d'Uzès à ſes amis de Paris en 1661, & 1662. Je ne vous dirai pas que ces lettres ſont pleines

d'eſprit, vous le devinez aiſément: mais ce qui m'a étonné, c'eſt d'y trouver une exactitude, une beauté de ſtyle, qui eſt ordinairement le fruit d'un long exercice. Dans M. Racine, c'étoit l'ouvrage de l'éducation. Heureux ceux qui comme lui, remportent de leurs premiéres études la connoiſſance des langues, & un goût qui commence à ſe former ſur les bons auteurs! Un homme de lettres ne fait plus que bâtir toute ſa vie ſur ces fondemens-là: mais s'il ne les a pas jettez de bonne heure, il n'y revient plus, & ne fait rien de ſolide.

A propos d'Uzès, vous ne dites point, Monſieur, à quelle occaſion M. Racine fit ſa Comédie des *Plaideurs*. Peut-être ne vous a-t-il jamais conté qu'à l'âge de vingt-deux ans, ſe voyant ſans pére ni mére, & avec peu de biens, il ſe retira chez un de ſes oncles, Chanoine Régulier, Official, & Vicaire général d'Uzès, qui lui réſigna (6) un Prieuré de ſon Ordre, dans

(6) Racine, dans le Privilége de ſon *Andromaque*, qui eſt du 28 Décembre 1667, prend

dans l'eſpérance qu'il en prendroit l'habit. Il accepta le Prieuré : mais pour l'habit, il différoit toujours à le prendre : de ſorte qu'à la fin un Régulier lui diſputa ce bénéfice, & l'emporta. Voilà le procès, *que ni ſes Juges, ni lui n'entendirent jamais bien*, à ce qu'il dit dans la Préface de ſes Plaideurs.

Vous n'avez ſans doute pas voulu faire mention de ſa brouillerie avec Meſſieurs de Port-royal, parce que vous ſavez mieux que perſonne, le repentir qu'il en a marqué. Mais les monumens de cette querelle étant publics, & méritant de paſſer à la derniére poſtérité, c'eſt à tort, permettez-moi de vous le dire, que nous en voudrions effacer le ſouvenir. Car je ne ſais, Monſieur, ſi nous avons rien de mieux écrit, rien de plus ingénieux en notre langue, que ſa premiére lettre, qui s'adreſſe à l'auteur des Viſionnaires ; & quoique la ſeconde, qui s'adreſſe à Meſſieurs du Bois & d'Aucour, ne ſoit pas

le titre de *Prieur de l'Epinay* : mais il ne le prend plus dans le Privilége des *Plaideurs*, qui eſt du 5 Décembre 1668.

pas tout à fait d'une égale force, il faut avoüer que si nous avions en ce genre dix-huit Lettres de M. Racine, nous pourrions dire de lui & de M. Pascal ce qu'on a dit (7) de Démosthéne & de Cicéron.

Rien de plus sincére, au reste, que sa réconciliation avec Port-royal, quand il eut une fois quitté, & la Comédie, & les Comédiennes : deux articles, sur lesquels la Mére (8) Agnès ne cessoit de l'exhorter. Il se rendit à ses instances, & se maria (9) en 1677. Il passa les dix années suivantes dans le tumulte de la Cour, sans faire autre chose que se préparer à écrire l'Histoire du

(7) *Demosthenes tibi* (M. Tulli) *præripuit ne esses primus orator : tu illi, ne solus.* S. Jerôme.

(8) C'étoit une Tante de M. Racine, sœur unique de son pére. Elle a été Abbesse de Port-royal des Champs. Sa mére s'y étant aussi retirée, comme je l'ai dit ci-dessus, voilà bien des motifs qui l'attachoient à cette maison.

(9 Il épousa *Catherine Romanet*, fille d'un Trésorier de France d'Amiens. Il en a eu trois filles, & deux fils, le plus jeune desquels est auteur d'un *Poëme de la Grace*, où l'on retrouve le génie & le goût de son pére.

du Roi. Il se remit ensuite à la Poësie, mais seulement pour composer des Tragédies saintes, & des Cantiques spirituels. Après quoi, par reconnoissance pour l'éducation qu'il avoit reçuë à Port-royal des Champs, il employa les derniéres années de sa vie à écrire l'Histoire de cette fameuse Abbaye. Vous savez qu'à sa mort l'Histoire dont je veux parler, fut déposée par ses ordres entre les mains de gens intéressez à la conserver : & sur l'échantillon que j'en ai vû de mes yeux, je m'assure que si jamais elle s'imprime, elle achévera de lui donner parmi ceux de nos auteurs qui ont le mieux écrit en prose, le même rang qu'il tient parmi nos Poëtes.

Il a mis, dites-vous, trop d'amour dans ses Tragédies. C'est par cet endroit seul, qu'il s'est éloigné de ses modelles. J'entens Sophocle & Euripide. Ces grands hommes, sans avoir besoin que la Religion leur mît un frein à cet égard, avoient bien compris que l'amour n'a point assez de gravité, ou plustôt, si j'ose ainsi dire, que c'est quelque chose de trop badin,

pour entrer dans le Tragique. L'amour peut bien être une des paſſions les plus ſérieuſes, & même les plus violentes, pour celui qui l'a dans le cœur : mais qu'étant de ſens froid, nous entendions raconter tout ce qu'il produit dans les perſonnes de notre connoiſſance, l'effet naturel de ces récits eſt de nous faire rire. Auſſi les Anciens plus ſages que nous, quoiqu'on en diſe, avoient rélégué l'amour dans les Comédies. Et M. Racine lui-même, long-temps avant que de ſonger à manier des ſujets de l'Ecriture, s'étoit déterminé à faire une Tragédie ſans amour. Il vouloit auſſi rétablir les Prologues & les Chœurs. C'eſt ſur ce plan qu'il travailloit à un *Alceſte* d'après Euripide, lorſque ſon mariage, les remontrances de la Mére Agnès, & l'honneur d'être nommé Hiſtoriographe du Roi, l'engagérent à renoncer pour toujours au Théatre.

Quant au paralléle de Corneille & de Racine, vous n'ignorez pas le mot de M. le Duc de Bourgogne. Que Corneille étoit *plus homme de génie*; Racine *plus homme d'eſprit*.

Un homme de génie ne doit rien aux préceptes, & quand il le voudroit, il ne sauroit presque s'en aider : il se passe de modelles, & quand on lui en proposeroit, peut-être ne sauroit-il en profiter : il est déterminé par une sorte d'instinct à ce qu'il fait, & à la maniére dont il le fait. Voilà Corneille, qui, sans modelle, sans guide, trouvant l'art en lui-même, tire la Tragédie du cahos où elle étoit parmi nous.

Un homme d'esprit étudie l'art : ses réflexions le préservent des fautes où peut conduire un instinct aveugle : il est riche de son propre fonds, & avec le secours de l'imitation, maître des richesses d'autrui. Voilà Racine, qui venant après Sophocle, Euripide, Corneille, se forme sur leurs différens caractéres ; & sans être, ni copiste, ni original, partage la gloire des plus grands originaux.

Il est vrai que le génie s'élève où l'esprit ne sauroit atteindre : mais l'esprit embrasse au-delà de ce qui appartient au génie.

Avec du génie, on ne sauroit être,

s'il faut ainsi dire, qu'une seule chose; Corneille n'est que Poëte : il ne l'est même que dans ses Tragédies, à prendre le mot de Poëte dans le sens (10) d'Horace.

Avec de l'esprit, on fera tout ce qu'on voudra, parce que l'esprit se plie à tout. Racine a réussi dans le Tragique, & dans le Comique ; son Discours (11) à l'Académie est admirable ; ses deux Lettres contre Port-royal, ses petites Epigrammes, ses Préfaces, ses Cantiques, tout est marqué au bon coin.

Ajoutons que le génie, dans la force même de l'âge, n'est pas de toutes les heures,

(10) *Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os*
Magna sonaturum. I. Sat. IV.

(11) Je parle du Discours qu'il fit à la reception de T. Corneille & de Bergeret : car pour celui qu'il fit à la sienne, il n'a point paru. Fléchier, Gallois, & Racine furent reçus le même jour. Fléchier parla le premier, & fut infiniment applaudi : Racine parla le second, & gâta son Discours par la trop grande timidité avec laquelle il le prononça: ensorte que son Discours n'ayant pas réussi, il ne voulut point le donner à l'Imprimeur.

heures, & que ſur-tout il craint les approches de la vieilleſſe. Corneille, dans ſes meilleures piéces, a d'étranges inégalitez ; & dans les derniéres, c'eſt un feu preſque éteint.

Au contraire, l'eſprit ne dépend pas ſi fort des momens ; il n'a preſque ni haut ni bas ; & quand il eſt dans un corps bien ſain, plus il s'exerce, moins il s'uſe. Racine n'a point d'inégalité marquée ; & la derniére de ſes piéces, *Athalie*, eſt ſon chef-d'œuvre.

On me dira que Racine n'eſt point parvenu comme Corneille, juſqu'à une vieilleſſe bien avancée. Je l'avouë : mais que conclure de-là contre ma derniére obſervation ? Car l'âge où Racine produiſit *Athalie*, répond préciſément à l'âge où Corneille produiſit *Oedipe* ; & par conſéquent la vigueur de l'eſprit ſubſiſtoit encore tout entiére dans Racine, quand l'activité du génie commençoit à décliner dans Corneille.

Mais de tout ce que j'ai dit, il ne s'enſuit pas que Corneille manque d'eſprit, ou Racine de génie. Ce ſont deux qualitez inſéparables dans les

grands Poëtes. L'une seulement l'emporte dans celui-ci, l'autre dans celui-là. Or il s'agissoit de savoir par où Corneille & Racine devoient être caractérisez ; & après avoir vû ce que les Critiques ont pensé sur ce sujet, j'en suis revenu au mot de M. le Duc de Bourgogne.

Racine étant le dernier Académicien mort dans le dix-septiéme siécle, c'est par lui que je finis. Vous, Monsieur, qui avez pris la peine de revoir mon manuscrit, vous savez que j'avois d'abord poussé cette Histoire beaucoup plus loin. Mais il faut que je vous ouvre mon cœur. Quand j'ai consideré que l'illustre Pellisson, l'homme du monde le plus circonspect, le plus poli, ne laissa pas d'éprouver (12) la mauvaise humeur de ses contemporains, je vous avouë que j'ai tremblé pour moi. Je me trouvois même dans une situation plus dangereuse que la sienne ; car il n'a parlé que d'un très-petit nombre d'Académiciens, la plupart desquels étoient des auteurs isolez : au lieu

(12) Voyez ci-dessus, pag. 281.

lieu que dans ces derniers temps de l'Académie je me voyois accablé de noms qui tiennent à toute la France. J'ai essayé dans nos assemblées publiques une bonne partie des articles qui entrent dans ce volume ; il ne m'est jamais arrivé de contenter tout le monde ; les uns se plaignoient que j'avois trop loüé, & les autres que je n'avois pas loüé assez. Pour l'ordinaire, j'en ai conclu que j'avois donc attrapé ce juste milieu, où la vérité se plaît. Mais enfin, puisque l'Académie ne manquera jamais d'un Historien, qui ait moins de timidité que je ne m'en sens, & plus de bonheur que je n'ose en attendre, vous m'aprouverez sans doute, Monsieur, d'avoir généreusement & prudemment condamné au feu la suite que vous avez vûë de mon ouvrage.

J'en excepte un seul fragment, qui concerne M. Huet. Personne n'ignore les raisons que j'ai de vouloir que cet article qui a déjà été imprimé plus d'une fois, reparoisse ici.

OUVRAGES DE M. RACINE.

I. *La Nymphe de la Seine à la Reine, Ode.* 1660.
II. *La Thébaïde, ou les Fréres ennemis, Tragédie.* 1664.
III. *La Renommée aux Muses, Ode.* 1664.
IV. *Aléxandre, Tragédie.* 1666.
V. *Lettre à l'Auteur des Héréſies imaginaires.* 1666.
VI. *Réponſe* (1) à Meſſieurs du Bois & d'Aucour, qui avoient répliqué à la lettre précédente.
VII. *Andromaque, Tragédie.* 1668.
VIII. *Les Plaideurs, Comédie.* 1668.
IX. *Britannicus, Tragédie.* 1670.
X. *Bérénice, Tragédie.* 1671.
XI. *Bajazet, Tragédie.* 1672.
XII. *Mithridate, Tragédie.* 1673.
XIII. *Iphigénie, Tragédie.* 1675.
XIV. *Phédre, Tragédie.* 1677.
XV. *Idylle ſur la Paix.* 1685.

XVI.

(1) Cette ſeconde Lettre n'a paru pour la premiére fois, que dans le Boileau de Hollande, en 1722.

XVI. *Esther, Tragédie.* 1689.
XVII. *Cantiques spirituels.* 1689.
XVIII. *Athalie, Tragédie.* 1691.
XIX. *Epigrammes diverses*, dans les Recueils de son temps.

XL.

PIERRE-DANIEL HUET,

ancien Evêque d'Avranches, reçu à l'Académie le 13 *Août* 1674, *mort le* 26 *Janvier* 1721.

Il naquit (1) à Caen le 8 de Février 1638. L'amour de l'étude prévint en lui, ne disons pas tout-à-fait la raison, puisque nous ignorons quand elle commence, mais au moins l'usage de la parole. *A peine*, dit-il, *avois-je* (2) *quitté la mamelle, que je portois envie à ceux que je voyois lire.* Il perdit son pére

(1) de Daniel Huet, Ecuyer, & d'Isabelle Pillon de Bertouville.

(2) Huetiana, pag. 3. *Commentar.* pag. 16.

re à dix-huit mois ; ſa mére quatre ans après. Il fut livré à des tuteurs négligens, qui le mîrent dans une penſion bourgeoiſe, où, avec peu de ſecours, & n'ayant que de mauvais exemples, il ne laiſſa pas d'achever la carriére des Humanitez, avant que d'avoir treize ans faits.

Pour ſa Philoſophie, il tomba ſous un excellent (3) Profeſſeur, qui, à la maniére de Platon, voulut qu'il commençât par apprendre un peu de Géométrie. Mais le diſciple alla plus loin qu'on ne ſouhaittoit. Il prit un tel goût à la Géométrie, qu'il en fit ſon capital, & mépriſa preſque les écrits que dictoit ſon maître, qui heureuſement étoit aſſez ſage & aſſez habile, pour ne lui en ſavoir pas mauvais gré. Il parcourut tout de ſuite les autres parties des Mathématiques ; & quoique cette ſcience ne fût pas encore accréditée dans les colléges, ni même dans le monde, au point qu'elle l'a été depuis, on lui en fit ſoutenir des théſes

(3) Le P. Mambrun, connu par ſes vers Latins, & par un Traité du Poëme Epique.

ſes publiques, les premiéres qui aient été ſoutenuës à Caen.

Il devoit, au ſortir de ſes claſſes, étudier en Droit, & y prendre des degrez. Deux ouvrages qui parurent (4) en ce temps-là, interrompirent cette étude utile, & le jettérent dans une autre plus amuſante. Ces deux ouvrages étoient les *Principes de Deſcartes*, & la *Géographie ſacrée de Bochart*. Une preuve qu'on ne doit jamais avoir de préjugez, ou du moins s'y opiniâtrer, puiſqu'un même homme, & un homme très-judicieux, peut quelquefois, dans ſes âges différens, penſer ſi différemment; c'eſt que M. Huet, qui a vivement cenſuré Deſcartes long-temps après, le goûta d'abord, l'admira, & le ſuivit durant pluſieurs années. Quant à la Géographie de Bochart, elle fit une double impreſſion ſur lui, & par l'érudition immenſe de l'ouvrage, & par la préſence de l'Auteur, Miniſtre des Proteſtans à Caen. Tout ce livre étant plein d'Hébreu & de Grec, auſſi-tôt il

(4) Les Principes de Deſcartes, imprimez en 1643 : & le Phaleg de Bochart, en 1646.

il voulut ſavoir ces deux langues, alla ſaluer l'Auteur, lui demanda ſes conſeils, ſon amitié, & ſe fit ſon diſciple, mais diſciple prêt à devenir émule. Souvent un jeune homme, avec de l'eſprit & du courage, n'a beſoin que d'un modelle vivant, pour déterminer le genre de ſes études. Tel, qui n'a fait toute ſa vie que des Madrigaux, auroit été un Savant du premier ordre, s'il avoit eu de bonne heure un Bochart devant les yeux.

Qu'on ne croie pas cependant, que M. Huet fût ennemi des amuſemens, & des exercices, qui conviennent à la jeuneſſe. Il voyoit (5) le monde, il avoit ſoin de ſe bien mettre, il cherchoit à plaire. Véritablement, il n'avoit pas de grace à danſer; mais il primoit à la courſe, il étoit meilleur homme de cheval, il faiſoit mieux des armes, il ſautoit mieux, il nageoit mieux, dit-il, que pas un de ſes égaux.

A vingt ans & un jour, la Coutume de Normandie le délivra enfin de ſes tuteurs,

(5) *Commentar. lib.* I, p. 55, 56, 57.

tuteurs, qui lui épargnoient sordidement tout ce qu'ils pouvoient. Sa plus forte passion, & la premiére qu'il satisfit, dès qu'il se vit son maître, fut de voir Paris : non pas tant par curiosité, que pour se fournir de livres, & pour connoître *les princes* (6) *de la Litérature*. C'est une de ses expressions. Il rendit d'abord ses devoirs au P. Sirmond, plus que nonagénaire. Cet aimable & respectable vieillard joignoit à son grand savoir une grande candeur, qui lui venoit de son propre fonds ; & une grande politesse, que la Cour de Rome & celle de France lui avoient donnée. Le P. Petau, bien moins âgé, mais naturellement plus rigide que son confrére, se dérida le front en faveur d'un jeune provincial, qui non-seulement étoit déjà digne de l'écouter, mais qui osoit même quelquefois (7) n'être pas de son avis, & lutter, presque enfant, contre un si grand homme.

Je nommerois tous nos Savans d'alors,

(6) Huetiana, p. 4. *Comment*. p. 58.

(7) Voyez ses Dissertations sur diverses matiéres, &c. Tom. II, pag. 432, &c.

lors, si je nommois tous ceux que M. Huet connut, & dont il s'acquit l'estime, à son premier voyage de Paris. Deux ans après, il eut occasion de connoître ceux du Nord. Car la Reine de Suéde ayant invité Bochart à l'aller voir, il se joignit à lui, & partit au mois d'Avril 1652. Bochart arriva en des circonstances, où il ne fut pas si gracieusement reçu, qu'il avoit lieu de s'y attendre. La santé de cette Princesse chanceloit. Trop d'application à l'étude, car elle y passoit les nuits entiéres, lui avoit échauffé le sang. Bourdelot son Médecin, habile courtisan, & qui avoit étudié autant son esprit que sa complexion, l'obligea de rompre tout commerce avec les gens de lettres, dans l'espérance de la gouverner lui seul. Bochart en souffrit. Pour M. Huet, sa jeunesse l'empêcha de paroître si redoutable à ce Médecin. Il vit souvent la Reine, elle voulut même se l'attacher : mais l'humeur changeante de Christine lui fit peur. Il aima mieux au bout de trois mois revenir en France ; & le principal fruit qu'il y rapporta de son voyage,

fut un manuſcrit d'Origéne, qu'il avoit copié à Stockholm.

Parmi les Savans qu'il connut en Hollande, Saumaiſe tient le premier rang. Diroit-on, à l'emportement qui règne dans les écrits de Saumaiſe, que c'étoit au fond un homme facile, communicatif, & la douceur même? Juſque-là qu'il ſe laiſſoit dominer par une femme hautaine & chagrine, qui ſe vantoit d'avoir pour mari, mais non pas pour maître, *le plus ſavant de tous les Nobles, & le plus noble de tous les Savans.*

Quand M. Huet fut de retour dans ſa patrie, il reprit ſes études avec plus de vivacité que jamais, pour ſe mettre en état de nous donner ſon manuſcrit d'Origéne. Deux ſortes d'Académies, l'une qui s'étoit formée en ſon abſence pour les belles Lettres, l'autre qu'il fonda lui-même pour la Phyſique, ſervoient à le délaſſer: ou pluſtôt, le faiſoient de temps en temps changer de travail. En traduiſant Origéne, il médita ſur les régles de la traduction, & ſur les diverſes maniéres des plus célébres Traducteurs. C'eſt ce qui don-

na lieu au premier livre qu'il publia ; & par lequel il fit, si j'ose ainsi dire, son entrée dans le pays des Lettres. On y admire ce qu'on a depuis admiré dans ses autres ouvrages, une lecture sans bornes, une judicieuse critique, & sur-tout une Latinité, qui feroit honneur au siécle d'Auguste. Enfin, seize ans après son retour de Suéde, il mit son Origéne au jour. Ces seize ans, il les passa dans sa patrie, sans emploi, tout à lui & à ses livres ; ne se dérangeant que pour venir tous les ans se montrer un ou deux mois à Paris.

Pendant ce temps-là, il eut des lueurs de fortune, dont il ne fut point ébloui. La Reine de Suéde, qui, après avoir abdiqué la Couronne, s'étoit transplantée à Rome pour toujours, voulut l'attirer auprès d'elle en 1659. Mais l'avanture de Bochart, demandé avec tant d'ardeur, & puis oublié dès qu'il parut, l'empêcha de succomber à la tentation de voir l'Italie. On le souhaita en Suéde pour lui confier l'éducation du jeune Roi, qui remplaça en 1660 Charles Gustave, successeur de Christine. Mais il eut la force de

remercier : & ceux qui jugent des actions par l'événement, trouveront qu'il fit très-bien de se tenir en France. Car dix ans après, il fut nommé Sous-précepteur de M. le Dauphin, sans avoir d'autres patrons que son mérite, & le discernement de M. de Montauzier.

Il arriva à la Cour en 1670, & y demeura jusqu'en 1680, qui est l'année que M. le Dauphin fut marié. Plus il sentit que ce nouveau séjour l'exposoit à de fréquentes distractions, plus il devint avare de son temps. A peine donnoit-il quelques heures au sommeil. Tout le reste de son loisir alloit, ou aux fonctions nécessaires de son emploi, ou à sa *Démonstration Evangélique*, commencée & achevée parmi les embarras de la Cour.

Je ne dois pas oublier ici le service qu'il rendit aux Lettres, en nous procurant cette suite de Commentaires, qui se nomment communément *les Dauphins*. Quoique la premiére idée en fût venuë à M. de Montauzier, on est redevable à M. Huet d'en avoir tracé le plan, & dirigé l'exécution, au-

tant que l'a permis la docilité, ou la capacité des ouvriers.

Tout occupé depuis si long-temps, & de compositions, & de lectures, qui avoient directement la Religion pour objet, il prit enfin, à l'âge de quarante-six ans, les Ordres sacrez. Après quoi il eut l'Abbaye d'Aunay, où il se retiroit tous les étez, lorsqu'il eut quitté la Cour. Un des ouvrages qu'il y composa, sous le titre de *Quæstiones Alnetanæ*, immortalisera le nom de cette solitude, agréablement située dans le Bôcage, qui est le canton le plus riant de la basse Normandie.

Il fut nommé à l'Evêché de Soissons en 1685. Avant que ses Bulles fussent expédiées, M. l'Abbé de Sillery ayant été nommé à l'Evêché d'Avranches, ils permutérent avec l'agrément du Roi. Mais à cause de quelques brouilleries entre la Cour de France & celle de Rome, ils ne purent être sacrez qu'en 1692. Je m'imagine qu'un si long délai ne chagrina que fort peu M. Huet; car la vie qu'il avoit toujours menée, & la seule qu'il aimoit, ne sympathisoit pas avec les fonctions

épiſcopales. Auſſi ne fut-il pas long-temps à s'en dégoûter. Il ſe démit de ſon Evêché d'Avranches en 1699.

Pour le dédommager, le Roi lui donna l'Abbaye de Fontenay, qui eſt aux portes de Caen. L'amour de M. Huet pour ſa patrie, lui inſpira de s'y fixer : & dans cette vuë, il embellit les jardins, & la maiſon de l'Abbé. Sa patrie lui avoit paru très-aimable, tant qu'il n'y avoit eu que des amis. Mais, du moment qu'il y poſſéda des terres, les procès l'aſſaillirent (8) de tous côtez, & le chaſſérent ; quoiqu'il eût auſſi, grace à ſon air natal, quelque ouverture pour le jargon de la chicane.

Alors il revint à Paris, & ſe logea dans la maiſon Profeſſe des Jéſuites, où il a vêcu ſes vingt derniéres années, pendant leſquelles il s'eſt appliqué principalement à faire des notes ſur la Vulgate. Il ne regardoit pas ſeulement la Bible comme la ſource de la Religion ; mais il croyoit que c'étoit (9) de tous les livres le plus propre à former, & à

(8) *Commentar. lib. V. p.* 370.
(9) *Ibid*. p. 354. Huetiana, p. 182.

à exercer un Savant. Il avoit lu vingt-quatre fois le texte Hébreu, en le conférant avec les autres textes orientaux. Tous les jours, dit-il, sans un seul d'excepté, il y employa deux ou trois heures, depuis 1681 jusqu'en 1712.

Une cruelle maladie, dont il fut attaqué cette année-là, & qui le tint au lit près de six mois, lui affoiblit considérablement, non pas l'esprit, mais le corps & la mémoire. Cependant, dès qu'il eut un peu recouvré ses forces, il se mit à écrire sa vie ; & il l'écrivit avec toute l'élégance, mais non pas avec tout l'ordre, ni avec toute la précision de ses autres ouvrages, parce que sa mémoire n'étoit plus la même qu'autrefois. Elle alla toujours en diminuant. Ainsi, n'étant plus capable d'un ouvrage suivi, il ne fit plus que jetter sur le papier des pensées détachées, travail proportionné à son état.

Quoiqu'il m'en ait confié son unique copie, pour la publier (10) sous le titre

(10) Je n'ai pris la liberté, ni d'y ajouter, ni d'y changer un seul mot : & la copie, toute de

titre d'*Huétiana*, je ne me flate point qu'à ce sujet on me permît de rapporter ici avec quelle complaisance il m'a souffert, depuis que j'eus l'honneur de le connoître en 1708. On doute, lorsqu'il s'agit des grands hommes, si c'est amour propre, ou reconnoissance, qui fait que nous parlons de leur amitié; & souvent, de peur d'être soupçonnez d'une foiblesse, nous renonçons à un devoir.

Je ne saurois pourtant ne pas avoüer que c'est moi qui procurai la cinquiéme édition de ses Poësies en 1709. Je m'en ressouviens d'autant plus volontiers, que sans cette édition, qui *réveilla ses Muses endormies*, vrai-semblablement il n'eût jamais songé aux cinq (11) nouvelles Métamorphoses, qu'il composa en 1710 & 1711. Tout son esprit s'y retrouve. Quelle délicatesse, & pour un Savant de ce rang-là, & dans un âge si avancé! Quelle fleur, &

la propre main de l'Auteur, est demeurée chez Jacques Estienne, Libraire, qui l'a imprimée.

(11) *Lampyris*, *Galerita*, *Mimus*, &c.

&, si nous osions parler ainsi, quelle jeunesse d'imagination !

Au reste, si l'on veut bien considérer qu'il a vêcu quatre-vingt-onze ans moins quelques jours ; qu'il se porta dès sa plus tendre enfance à l'étude ; qu'il a toujours eu presque tout son temps à lui ; qu'il a presque joui toujours d'une santé inaltérable ; qu'à son lever, à son coucher, durant ses repas, il se faisoit lire par ses valets ; qu'en un mot, & pour me servir de ses termes, *ni le feu* (12) *de la jeunesse, ni l'embarras des affaires, ni la diversité des emplois, ni la société de ses égaux, ni le tracas du monde, n'ont pu modérer cet amour indomptable de l'érudition, qui l'a toujours possédé* : une conséquence, qu'il me semble qu'on pourroit tirer de-là, c'est que M. d'Avranches est peut-être de tous les hommes qu'il y eut jamais, celui qui a le plus étudié.

Outre qu'il étoit naturellement robuste, il vivoit de régime. Dès l'âge de quarante ans il ne soupoit point. Encore

(12) Huetiana, p. 4. Voyez aussi *Commentar. lib.* I. p. 15. & *lib.* V. p. 278.

Encore dînoit-il ſobrement. Il ne mangeoit que des viandes communes, point de ragoûts, & à peine mettoit-il dans ſon eau une huitiéme partie de vin. Sur le ſoir il prenoit une ſorte de bouillon (13 médicinal. A la vérité, lors même qu'il ſe portoit le mieux, il avoit le teint d'une pâleur à faire craindre qu'il ne fût malade.

Une ſingularité bien remarquable, c'eſt que deux ou trois jours avant ſa mort, tout ſon eſprit ſe ralluma, toute ſa mémoire lui revint. Il employa ces précieux momens à produire des actes de piété, & mourut tranquille, plein de confiance en Dieu.

Je ne connois de ſes manuſcrits, que ceux-ci. Une Traduction latine des *Amours de Daphnis & de Chloé*, faite à dix-huit ans; un Roman intitulé, *Le faux Yncas*, fait à vingt-cinq; un Traité Philoſophique *de la foibleſſe de l'eſprit humain*, fait dans le même temps que ſes *Quæſtiones Alnetanæ*; une Réponſe à M. Régis, touchant la Métaphyſique de

(13) C'eſt un bouillon connu ſous le nom de *Bouillon rouge du Médecin de Lorme.*

de Descartes ; ses Notes sur la Vulgate ; & un recueil de cinq à six cens lettres, tant Latines que Françoises, écrites à des Savans.

ADDITION.

Voilà mon éloge de M. Huet, tel qu'il fut pour la premiére fois imprimé à la tête d'*Huétiana*, en 1722. J'y rapporte, en qualité d'Historien, quels sont les Manuscrits du savant Prélat : je mets de ce nombre son *Traité Philosophique de la foiblesse de l'esprit humain* : & là-dessus, quand ce livre a vû le jour, il a plû à un Journaliste de me prendre à partie, comme si j'en étois, ou l'auteur, ou l'approbateur. Mais j'oublie (1) ce qui me regarde personnellement. Venons à M. Huet.

Qu'enseigne-t-il dans cet ouvrage postume ? Trois propositions.

I. *Que la Foi, pur don de Dieu, est seule infaillible.*

II. Que

(1) *Si id ex levitate processerit, contemnendum est : si ex insania, miseratione dignissimum : si ab injuria, remittendum.* Cod. lege unica *Si quis imperatori.*

II. *Que la raison humaine n'a d'elle-même nul moyen de parvenir à la connoissance d'aucune vérité.*

III. *Que par conséquent, dans les points où la Foi paroît opposée à la raison, il est juste de ne pas déférer aux prétenduës lumiéres de la raison, & nécessaire de s'attacher uniquement à l'infaillibilité de la Foi.*

Pour la premiére de ces trois propositions, l'illustre Auteur ne la touche que superficiellement, parce qu'il la suppose établie dans sa *Démonstration Evangélique.* Pour la troisiéme, c'est une suite incontestable des deux autres. Ainsi la seconde étoit la seule qui demandât d'être prouvée; & c'est à quoi il emploie ce dernier Traité, où il n'y a proprement de lui que la méthode & le style, car les Anciens lui en ont fourni le fonds.

Quelque vénération que je conserve pour la mémoire de ce grand homme, j'avouë que sa deuxiéme proposition, prise dans un sens rélatif à la Foi, souffre de grandes difficultez : parce qu'en nous ôtant tout droit de nous appuyer sur notre raison, & sur le témoignage de nos sens, on affoiblit, ce

me semble, l'impression que les motifs de crédibilité peuvent, & doivent faire sur nous. Je m'en étois (2) assez expliqué long-temps avant que son ouvrage donnât lieu à cette question. Mais enfin, de ce que le Journaliste & moi nous ne goûtons pas une doctrine, il ne s'ensuit pas qu'elle soit digne d'anathéme : sur-tout quand d'autres gens que le Journaliste & moi, mais gens d'une tout autre autorité dans les matiéres Théologiques, sont les auteurs, & les apologistes de cette doctrine.

Or l'auteur, qui est-il ? Un saint & savant Evêque.

Mais l'idée qu'il a euë, n'est-ce point de ces idées passagéres, dont quelquefois l'homme le plus sage peut se laisser éblouïr pour un moment, & qu'on

(2) On peut voir mes *Remarques sur la Théologie des Philosophes Grecs*, article DEMOCRITE, où je dis formellement : Qu'un » Chrétien sensé & zélé, qui comprend jusqu'à » quel point sa Religion est appuyée sur le té» moignage des sens, ne se laissera engager » *qu'avec frayeur* dans les routes du Scepti» cisme.

qu'on rejette ensuite avec horreur ? Point du tout : il avance cette opinion dans sa *Démonstration* (3) *Evangélique*, dans le début même du livre, & sans la moindre ambiguité ; il la répéte dans ses *Quæstiones* (4) *Alnetanæ* ; il en fait enfin un Traité particulier ; & près de quarante ans avant sa mort, ce Traité étoit (5) annoncé, souhaité, prêt à paroître.

Mais, depuis qu'il paroît, a-t-il été approuvé par quelque Théologien orthodoxe ? Par plusieurs ; & nommément par le P. Baltus, dont les veilles sont depuis long-temps consacrées à la défense de la Religion, & qui a été choisi entre tous les Jésuites de France, pour exercer à Rome l'emploi de Censeur général des livres composez par des auteurs de sa Compagnie. Il a lû, il a examiné le Traité Philosophique de M. Huet, il déclare (6) n'y avoir

(3) Préface, article IV.

(4) Pag. 3, & 43, tout au bas.

(5) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, art. VI, Mai 1686.

(6) Voyez la Dissertation du P. Baltus, im-

avoir trouvé que ce qu'enſeignent communément les Péres & les Docteurs de l'Egliſe.

Quand donc le Journaliſte & moi nous voyons des hommes d'un rare ſavoir, & d'une vertu non ſuſpecte, penſer autrement que nous; le ſens commun nous dicte d'être fort retenus à les condamner: principalement, s'il s'agit d'une opinion, qui ſe préſente à différens eſprits ſous des faces toutes différentes. Permis à nous, en pareil cas, de nous en tenir à notre ſentiment, parce qu'il eſt bon, & que même nous le croyons le plus sûr. Permis à nous, par conſéquent, de combattre le ſentiment contraire, pourvû que ce ſoit avec cette modération, qui eſt toujours amie de la raiſon, & de la vérité.

Mais, que l'on en ſoit venu, comme a fait le Journaliſte, aux invectives les plus violentes, & que l'on ait traité un homme tel que M. Huet, comme on traiteroit un Bodin & un Spinoza; je doute ſi c'eſt aſſez d'en demander

primée dans les *Mémoires de Litérature & d'Hiſtoire*, Tom. II.

der pardon à Dieu, & s'il n'eſt pas d'une néceſſité abſoluë d'en demander pardon aux hommes, pour effacer, autant qu'on le peut, le ſcandale qu'on a cauſé.

Quel ſcandale, en effet, qu'un ſoupçon d'irréligion, jetté ſur l'Auteur de la *Démonſtration Evangélique*! Mais non, l'Impiété n'en jouïra pas. Graces au Ciel, j'écris dans un temps où Paris eſt plein encore de gens qui ont connu le ſavant & le pieux Evêque d'Avranches. Qui ſavent que toute ſa vie a été l'innocence même, la vie d'un homme à qui le monde n'eſt rien, & que ſes livres occupent tout entier. Qui ſavent que ſes immenſes travaux ont eu pour objet la Religion, & que les ſaintes Ecritures ont toujours été ſa principale étude. Qui ſavent que depuis qu'il fut Prêtre, tous les Dimanches, après s'y être diſpoſé par le Sacrement de Pénitence, il approchoit des ſaints Autels. Qui ſavent que tous les jours, depuis qu'il fut Evêque, il avoit ſes heures réglées avec ſon Aumônier, pour réciter enſemble l'Office divin. Et comme en matiére de Religion, les plus pe-

tites choſes nous conduiſent à imaginer du grand, lorſqu'elles ſe trouvent dans un génie ſupérieur : j'ajoute, pour faire mieux connoître encore M. Huet, que tous les jours il récitoit le Chapelet en trois fois, un tiers le matin, un tiers à midi, & un tiers le ſoir, aux coups de l'*Angelus*. Or il y a loin certainement, il y a loin d'un Savant qui dit ſon Chapelet, à un homme qui étend le Pyrrhoniſme ſur les points eſſentiels de la Foi.

Au reſte, ce n'eſt point là le langage officieux d'un ami : c'eſt la dépoſition toute ſimple d'un témoin oculaire. Je ne cherche point à loüer M. Huet, car je le crois fort au-deſſus des louanges qu'on peut lui donner : je ne veux que le montrer ici, préciſément tel que je l'ai connu. Mais ne m'eſt-il pas bien doux de n'avoir qu'à me renfermer dans les bornes de la vérité la plus ſcrupuleuſe, pour ſatisfaire en même temps aux devoirs de la reconnoiſſance & de l'amitié ?

OUVRAGES DE M. HUET.

I. De Interpretatione libri duo. *Paris*, 4. 1661.

II. Origenis Commentaria in Sacram Scripturam. *Roüen*, fol. 1668.

III. *De l'Origine des Romans*. Paris, 12. 1670.

IV. Animadversiones in Manilium, & Scaligeri notas : *à la fin du Manile Dauphin*. Paris, 4. 1679.

V. Demonstratio Evangelica. *Paris*, fol. 1679.

VI. Censura Philosophiæ Cartesianæ. *Paris*, 12. 1689.

VII. Quæstiones Alnetanæ. *Caen*, 4. 1690.

VIII. *De la situation du Paradis terrestre*. Paris, 12. 1691.

IX. *Nouveaux Mémoires pour servir à l'Histoire du Cartésianisme*. Paris, 12. 1692.

X. *Statuts Synodaux pour le Diocése d'Avranches*. 1693. 1695. 1696. 1698.

XI. Carmina. *Ultrajecti*, 8. 1664. *La seule édition complette est celle que j'ai*

donnée sous ce titre : Petri Danielis Huetii, & Claudii Francisci Fragueriii Carmina. *Paris*, 12. 1729.

XII. De Navigationibus Salomonis. *Amsterdam*, 8. 1698.

XIII. Notæ in Anthologiam Epigrammatum Græcorum : *à la fin de ses Poësies, édition de Grævius.* Utrecht, 1700.

XIV. *Origines de Caen.* Rouen, 8. 1702.

XV. *Dissertations sur diverses matiéres de Religion, & de Philologie.* Deux vol. Paris, 12. 1712.

XVI. *Histoire du Commerce & de la Navigation des Anciens.* Paris, 12. 1716.

XVII. Commentarius de rebus ad eum pertinentibus. *Amsterdam*, 12. 1718.

XVIII. *Huétiana.* Paris, 12. 1722.

XIX. *Traité Philosophique de la foiblesse de l'esprit humain.* Amsterdam, 12. 1723.

XX. Quæstionum Alnetanarum liber IV. Præfatio. *Dans les Mémoires de Litérature & d'Histoire, Tom. II.*

XXI. *Diane de Castro*, ou le faux Yncas. *Paris*, 12. 1728.

On voit par la Liste suivante l'état présent de l'Académie Françoise. Les quarante Académiciens vivans y sont rangez selon leur ancienneté dans la Compagnie. Ils y ont chacun à leur suite ceux qui les ont précédez dans la place qu'ils occupent. Le chifre de la premiére colonne marque l'année de la réception ; & celui de la seconde, l'année de la mort.

LISTE
DE
L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

Au mois d'Août M.DCC.XXIX.

PROTECTEURS.

1715	Le Roi.	
1672	Louis XIV.	1715
1642	M. le Chancelier Seguier.	1672
	M. le Cardinal de Richelieu.	1642

ACADÉMICIENS.

I.

1691	Bernard de Fontenelle, Sécrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.	

1659	Jean Jacques RENOUARD DE VILLAYER, Doyen des Conseillers d'Etat.	1691
	Abel SERVIEN, Sur-intendant des Finances, Chancelier des Ordes du Roi.	1659

II.

1693	Jean Paul BIGNON, Abbé de S. Quentin, Bibliothécaire du Roi, Conseiller d'Etat.	
1665	Roger DE RABUTIN, Comte de BUSSY, Lieutenant général des Armées du Roi.	1693
1637	Nicolas PERROT D'ABLANCOURT.	1664
	Paul HAY DU CHASTELET, Conseiller d'Etat.	1636

III.

1694	Jean François Paul LE FEVRE DE CAUMARTIN, Evêque de Blois.	
1674	Louis IRLAND DE LAVAU, Trésorier de Saint Hilaire le Grand de Poitiers, Garde des Livres du Cabinet du Roi.	1694

	Henri Louis HABERT DE MONTMOR, Doyen des Maîtres des Requêtes.	1679
	IV.	
1695	* *Charles*-CASTEL DE SAINT-PIERRE, *Abbé de Tiron.*	
3685	Jean Louis BERGERET, Sécrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roi.	1694
1675	Géraud DE CORDEMOY, Lecteur de M. le Dauphin.	1684
1648	Jean BALLESDENS, Avocat au Parlement & au Conseil.	1675
	Claude DE MALLEVILLE, Sécrétaire du Roi.	1647
	V.	
1699	Jean-Baptiste Henri DU TROUSSET DE VALINCOUR, Académicien de la Crusca, Sécrétaire général de la Marine, & des Commandemens de M. le Comte de Toulouse.	
1673	Jean RACINE, Trésorier de France, Sécrétaire du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre.	1699

1639	François DE LA MOTHE-LE-VAYER, Conseiller d'État.	1672
	Claude Gaspar BACHET DE MEZIRIAC.	1638

VI.

1704	Armand Gaston Cardinal DE ROHAN, Grand Aumônier de France, Evêque & Prince de Strasbourg, Commandeur des Ordres du Roi.	
1671	Charles PERRAULT.	1703
1670	Jean DE MONTIGNY, Evêque de Léon.	1671
1659	Gilles BOILEAU, Contrôleur de l'Argenterie du Roi	1669
	Guillaume COLLETET, Avocat au Parlement, & au Conseil.	1659

VII.

1704	Melchior Cardinal DE POLIGNAC, Commandeur des Ordres du Roi, Archevêque d'Auch.	
1671	Jacques Benigne BOSSUET, Evêque de Meaux.	1704
	Daniel HAY DU CHASTELET, Abbé de Chambon.	1671

	VIII.	
1706	François Joseph DE BEAUPOIL, Marquis de SAINT AULAIRE, Lieutenant général au Gouvernement de Limosin.	
1665	Jacques TESTU, Abbé de Belval, Prieur de Saint Denys de la Chartre.	1706
	Guillaume de BAUTRU, Comte de Serran, Conseiller d'Etat.	1665
	IX	
1708	Edme MONGIN, Evêque de Bazas.	
1673	Jean GALLOYS, Abbé de Saint Martin de Cores.	1707
	Amable DE BOURZEYS, Abbé de Saint Martin de Cores.	1672
	X.	
1710	Antoine HOUDART DE LA MOTTE.	
1685	Thomas CORNEILLE.	1709
1647	Pierre CORNEILLE, Avocat Général à la Table de Marbre de Normandie.	1684

	François MAYNARD, Président au Présidial d'Aurillac, & Conseiller d'Etat.	1649

XI.

1710	Henri Charles DU CAMBOUT, Duc de COISLIN, Pair de France, Evêque de Metz, Prince du Saint Empire, Commandeur des Ordres du Roi, premier Aumônier de sa Majesté.	
1702	Pierre DU CAMBOUT, Duc de COISLIN, Pair de France.	1710
1652	Armand DU CAMBOUT, Duc de COISLIN, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées.	1702
	Claude DE L'ESTOILE.	1652

XII.

1712	Antoine DANCHET.	
1666	Paul TALLEMANT, Intendant des Devises & Inscriptions des Edifices Royaux, Prieur d'Ambierle, & de Saint Albin.	1712
	Jean Ogier DE GOMBAULD.	1666

XIII.

1714	Louis Hector DE VILLARS, Duc, Pair, & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de la Toiſon d'Or, Gouverneur de Provence.	
1702	Jean François CHAMILLART, Evêque de Senlis, premier Aumônier de Madame la Dauphine.	1714
1650	François CHARPENTIER.	1702
	Jean BAUDOIN, Hiſtoriographe du Roi.	1650

XIV.

1714	Jean Roland MALET, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.	
1672	Jacques DE TOURREIL.	1714
1662	Michel LE CLERC, Avocat au Parlement.	1691
1639	Daniel DE PRIE'ZAC, Conſeiller d'Etat.	1662
	**Auger* DE MAULE'ON DE GRANIER, *exclus le* 14 *Mai* 1636.	

XV.

1715	Victor Marie D'ESTRE'ES, Duc,	

	Pair, Maréchal, & Vice-Amiral de France, Chevalier des Ordres du Roi, Grand d'Eſpagne.	
1677	Céſar Cardinal D'ESTRÉES, Commandeur des Ordres du Roi.	1714
1646	Pierre DU RYER.	
	Nicolas FARET, Sécrétaire de M. le Comte d'Harcourt.	1646
	XVI.	
1715	Claude GROS DE BOZE, Intendant des Deviſes & Inſcriptions des Edifices Royaux, Garde des Médailles du Cabinet du Roi, Sécrétaire perpétuel de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.	
1693	François DE SALIGNAC DE LA MOTTE FENELON, Archevêque Duc de Cambray.	1715
1652	Paul PELLISSON-FONTANIER, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes de ſon Hôtel.	1693
	Jacques DE SERIZAY, Intendant de la Maiſon de M. le Duc de la Rochefoucauld.	1653
	XVII.	
1717	André Hercule Cardinal DE FLEURY, Miniſtre d'Etat,	

	Grand Aumônier de la Reine, ci-devant Evêque de Fréjus.	
1689	François DE CALLIE'RES, Conseiller du Roi en ses Conseils, Sécrétaire du Cabinet de sa Majesté, ci-devant Plénipotentiaire de France à Riswick,	1717
1670	Philippe QUINAULT, Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris.	1688
1644	François Henri SALOMON, Président à Mortier au Parlement de Guyenne.	1670
1636	Nicolas BOURBON, Chanoine de Langres, Professeur Royal en langue Grecque.	1644
	Pierre BARDIN.	1635

XVIII.

1718	Nicolas Hubert MONGAULT, Abbé de Chartreuse & de Villeneuve.	
1704	Gaspar ABEILLE, Prieur de Nôtre-Dame de la Mercy.	1718
1694	Charles BOILEAU, Abbé de Beaulieu.	1704
1693	Philippe GOIBAUD DU BOIS.	1694
1681	Nicolas POTIER DE NOVION,	1693

	premier Préſident du Parlement de Paris.	
1640	Olivier PATRU, Avocat au Parlement.	1681
	Francois D'ARBAUD DE PORCHE'RES.	1640

XIX.

1719	Jean-Baptiſte MASSILLON, Evêque de Clermont.	
1707	Camille LE TELLIER DE LOUVOIS, Bibliothécaire du Roi, Abbé de Bourgueil & de Vauluiſant.	1718
1688	Jean TESTU DE MAUROY, Abbé de Fontaine-Jean, & de Saint Cheron, Prieur de Dampmartin.	1706
1676	Jean Jacques DE MESMES, Comte D'AVAUX, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, Prévôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roi.	1688
	Jean DES MARESTS, Contrôleur général de l'Extraordinaire des Guerres, & Sécrétaire général de la Marine du Levant.	1676

XX.

1719	Nicolas GE'DOYN, Abbé de Saint	

	Sauve, Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris.	
1708	Jacques Louis VALON, Marquis DE MIMEURE, Lieutenant général des Armées du Roi.	1719
1697	Louis COUSIN, Président en la Cour des Monnoies.	1707
1654	Paul Philippe DE CHAUMONT, ancien Evêque d'ACQS.	1697
	Honorat LAUGIER DE PORCHE'RES.	1657
	XXI.	
1720	Jean Baptiste DU BOS, Abbé de Ressons.	
1698	Charles Claude GENEST, Abbé de Saint Vilmer, Aumônier ordinaire de Madame la Duchesse d'Orléans.	1719
1666	Claude BOYER.	1698
	Louis GIRY, Avocat au Parlement, & au Conseil.	1665
	XXII.	
1720	Louis François Armand DU PLESSIS, Duc de RICHELIEU, & de FRONSAC, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi.	

Philippe

1668	Philippe DE COURCILLON, Marquis de DANGEAU, Chevalier des Ordres du Roi, Grand Maître des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, Conseiller d'Etat, Gouverneur de Touraine.	1720
1650	George DE SCUDERY, Gouverneur de Notre-Dame de la Garde.	1667
	Claude FAVRE DE VAUGELAS, Chambellan de Gaston Duc d'Orléans.	1650

XXIII.

1721	Jean Joseph LANGUET DE GERGIS, Evêque de Soissons.	
1718	Marc René DE PAULMY, Marquis D'ARGENSON, Garde des Sceaux de France.	1721
1711	Jean D'ESTRÉES, Abbé de Saint Claude, & de Préaux, nommé à l'Archevêché de Cambray.	1718
1684	Nicolas BOILEAU DESPREAUX.	1711
1643	Claude BASIN DE BEZONS, Conseiller d'Etat.	1684
	Pierre SEGUIER, Chancelier de France, Académicien dès l'année	

1635, élu Protecteur de l'Académie en 1642.

XXIV.

1723	Claude François HOUTTEVILLE, Abbé de Saint Vincent du Bourg.	
1714	Guillaume MASSIEU, Professeur Royal en langue Grecque.	1722
1695	Jules DE CLERAMBAULT, Abbé de Saint Taurin d'Evreux, de Notre-Dame du lieu en Jard, & de Saint Savin.	1714
1684	Jean DE LA FONTAINE.	1695
1667	Jean Baptiste COLBERT, Ministre & Sécrétaire d'Etat.	1683
	Jean SILHON, Conseiller d'Etat.	1667

XXV.

1723	Charles Jean Baptiste FLEURIAU, Comte de MORVILLE, Chevalier de la Toison d'Or.	
1682	Louis DE COURCILLON DE DANGEAU, Abbé de Fontaine-Daniel.	1723
1655	Charles COTIN, Conseiller & Aumônier du Roi.	1682
	Germain HABERT, Abbé de la	1655

	Roche, & Abbé & Comte de Notre-Dame de Cérisy.	

XXVI.

1723	Philippe NERICAULT DES TOUCHES.	
1701	Jean Galbert DE CAMPISTRON, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Sécrétaire général des Galéres.	1723
1662	Jean REÑAUD DE SEGRAIS.	1701
	François LE ME'TEL DE BOISROBERT, Abbé de Châtillon sur Seine, Conseiller d'Etat.	1662

XXVII.

1723	Joseph D'OLIVET, Conseiller d'Honneur en la Chambre des Comptes de Franche-Comté.	
1688	Jean DE LA CHAPELLE, Sécrétaire des Commandemens de M. le Prince de Conty.	1723
1 62	**Antoine* FURETIE'RE, *Abbé de Chalivoy, exclus le 22 Janvier* 1685.	
	Pierre DE BOISSAT, Chevalier & Comte Palatin.	1662

XXVIII

1723	Jacques ADAM, Sécrêtaire des Commandemens de M. le Prince de Conty.	
1696	Claude FLEURY, Prieur d'Argenteuil, ci-devant Confesseur du Roi.	1723
1693	Jean DE LA BRUYE'RE.	1696
1670	Pierre CUREAU DE LA CHAMBRE, Curé de Saint Barthélemi.	1693
	Honorat DE BUEIL, Marquis de RACAN.	1670

XXIX.

1723	Charles Jean François HENAULT, Président à la premiére des Enquêtes.	
1722	Guillaume Cardinal DU BOIS, premier Ministre, Archevêque Duc de Cambray.	1723
1695	André DACIER, Garde des livres du Cabinet du Roi.	1722
1671	François DE HARLAY, Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi.	1695
1654	Hardouin DE PEREFIXE, Arche-	1670

	vêque de Paris, Chancelier des Ordres du Roi.	
	Jean Louis GUEZ DE BALZAC, Conseiller du Roi en ses Conseils.	1654
	XXX.	
1723	Pierre Joseph ALARY, Prieur de Gournay sur Marne.	
1710	Jean Antoine DE MESMES, premier Président du Parlement de Paris.	1723
1679	Louis VERJUS, Comte de CRECY, Conseiller d'Etat.	1709
1661	Jacques CASSAGNES, Docteur en Théologie, Garde de la Bibliothéque du Roi.	1679
	Marc Antoine GE'RARD DE SAINT-AMANT, Ecuyer du Roi, & Gentilhomme ordinaire de la Reine de Pologne.	1660
	XXXI.	
1724	Antoine PORTAIL, premier Président du Parlement de Paris.	
1687	François Timoléon DE CHOISY, Prieur de Saint Lô de Roüen, & de Saint Gelais.	1724
1663	François DE BEAUVILLIERS, Duc de SAINT-AIGNAN, Pair de	1687

	France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre.	
1655	Hippolyte Jules PILET DE LA MESNARDIERE, Lecteur ordinaire de la Chambre du Roi.	1663
1648	François TRISTAN L'HERMITE, Gentilhomme ordinaire de Gaston Duc d'Orléans.	1655
	François DE CAUVIGNY DE COLOMBY, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & son Orateur pour les Discours d'Etat.	16[illegible]

XXXII.

1725	Pierre DE PARDAILLAN DE GONDRIN D'ANTIN, Evêque & Duc de Langres, Pair de France.	
1720	Henri Emmanuel DE ROQUETTE, Docteur de Sorbonne, Abbé de Saint Gildas de Ruis.	1725
1689	Eusébe RENAUDOT, Prieur de Frossay, Académicien de la Crusca.	1720
1650	Jean DOUJAT, Doyen des Lecteurs du Roi, Conseil'er & Historiographe de sa Majesté.	1688
	Baltazar BARO, Gentilhomme de Mademoiselle de Montpensier.	1650

XXXIII.

1726	Jean - Baptiste MIRABAUD, Sécrétaire ordinaire de M. le Duc d'Orléans.	
1714	Henri Jacques Nompar DE CAUMONT, Duc de LA FORCE, Pair de France.	1726
1705	Fabio BRULART DE SILLERY, Evêque de Soissons.	1714
1691	Etienne PAVILLON, ci-devant Avocat général au Parlement de Metz.	1705
1674	Isaac DE BENSERADE, Conseiller d'Etat.	1691
	Jean CHAPELAIN, Conseiller du Roi en ses Conseils.	1674

XXXIV.

1727	Paul Hippolyte DE BEAUVILLIERS, Duc de SAINT-AIGNAN, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi.	
1721	Jean BOIVIN, Académicien de la Crusca, Garde de la Bibliothéque du Roi, Professeur Royal en langue Grecque.	1726
1674	Pierre Daniel HUET, ancien Evêque d'Avranches.	1721

	Marin LE ROY de GOMBERVILLE, Sécrétaire du Roi, & Contrôleur général des Finances d'Alençon.	1674

XXXV.

1723	Jean BOUHIER, ancien Président à Mortier au Parlement de Dijon.	
1701	Nicolas DE MALEZIEU, Chancelier de Dombes.	1727
1694	François DE CLERMONT-TONNERRE, Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi.	1727
1683	Jean BARBIER d'AUCOUR, Avocat au Parlement.	1694
1648	François EUDES DE MEZERAY, Historiographe de France.	1683
	Vincent VOITURE, Maître d'Hotel ordinaire chez le Roi, & Introducteur des Ambassadeurs chez M. le Duc d'Orléans.	1648

XXXVI.

1727	Jean Jacques AMELOT DE CHAILLOU, Conseiller d'Etat, Intendant des Finances.	
1710	Henri DE NESMOND, Archevêque de Toulouse.	1727

Esprit

167	Esprit FLE'CHIER, Evêque de Nîmes.	1710
	Antoine GODEAU, Evêque de Vence & de Grasse.	1672

XXXVII.

1728	Charles Louis SECONDAT DE MONTESQUIEU, ci-devant Président à Mortier au Parlement de Guyenne.	
1701	Louis DE SACY, Avocat au Conseil.	1727
1675	Toussaint ROSE, Sécrétaire du Cabinet du Roi, Président en la Chambre des Comptes de Paris.	1701
	Valentin CONRART, Conseiller & Sécrétaire du Roi.	1675

XXXVIII.

1728	Charles D'ORLE'ANS DE ROTHELIN, Abbé de Cormeille.	
1708	Claude François FRAGUIER.	1728
1678	Jacques Nicolas COLBERT, Archevêque de Roüen.	1707
1639	Jacques ESPRIT, Conseiller du Roi en ses Conseils.	1678
	Philippe HABERT, Commissaire des Guerres.	1638

XXXIX.

1729	Michel PONCET DE LA RIVIE'RE, Evêque d'Angers.	
1713	Bernard DE LA MONNOYE, Ancien Correcteur en la Chambre des Comptes de Dijon.	1728
1670	François Seraphin REGNIER DES MARAIS, Académicien de la Cruſca, Abbé de Saint Laon de Thouars, Prieur de Grandmont près Chinon.	1713
	Marin CUREAU DE LA CHAMBRE, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & Médecin ordinaire de ſa Majeſté.	1669

XL.

1729	Claude SALLIER, Profeſſeur Royal en Hébreu, Garde de la Bibliothéque du Roi.	
1693	Simon DE LA LOUBE'RE, ci-devant Ambaſſadeur du Roi à Siam.	1729
1651	François TALLEMANT, premier Aumônier de Madame, Abbé du Val-Chrétien, Pieur de Saint Irénée.	1693

1649	Jean DE MONTEREUL, Chanoine de Toul, Sécretaire de M. le Prince de Conty.	1651
	Jean SIRMOND, Hiſtoriographe du Roi.	1649

IMPRIMEURS-LIBRAIRES *de l'Académie.*

Jean-Baptiſte COIGNARD, Survivancier de Jean-Baptiſte COIGNARD reçû en 1689 à la place de Jean-Baptiſte COIGNARD, qui a ſuccédé à Pierre LE PETIT, qui a ſuccédé à Jean CAMUSAT.

TABLE DES MATIE'RES.

A

D

E

F

G

Q

R

ROHAN

S.

T.

V.

Y.

Fin de la Table des Matiéres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre; A nos amez & féaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. L'Académie Françoiſe, dont, à l'exemple du Roi Louis XIV notre prédeceſſeur & très-honoré Biſayeul, Nous avons bien voulu nous déclarer le Chef & le Protecteur, nous ayant fait repréſenter qu'elle continuë de donner tous ſes ſoins à la perfection de la langue Françoiſe, en ſorte que non-ſeulement elle a revu & augmenté ſon Dictionnaire pour en donner une nouvelle édition, mais qu'elle a fait auſſi diverſes obſervations ſur la Langue, & travaillé à pluſieurs ouvrages de même nature, qu'elle deſireroit faire imprimer, s'il nous plaiſoit de lui accorder des Lettres de Privilége, tant pour la réimpreſſion de ſon Dictionnaire, que pour l'impreſſion des autres ouvrages qu'elle a entrepris; offrant pour cet effet de les faire imprimer & réimprimer en bon papier & beaux caractéres, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modelle ſous le Contre-ſcel des Préſentes: A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ladite Académie, tant en conſidération du mérite & de la capacité des perſonnes qui la compoſent, qu'à cauſe de l'avantage que le Public peut retirer des ouvrages auſquels elle s'applique; Nous avons permis &

permettons par ces Présentes à ladite Compagnie de faire imprimer, vendre, & débiter en tous les lieux de notre obéïssance, par tel Imprimeur qu'elle voudra choisir, & autant de fois que bon lui semblera, *son Dictionnaire revû & augmenté, & tous les autres ouvrages qu'elle aura faits, & qu'elle voudra faire paroître en son nom*; en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, sur papiers & caractéres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modelle sous notredit Contrescel; & ce pendant le temps & espace de vingt années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons très-expresses défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & à toute sorte de personnes de quelque qualité & condition que ce soit, d'imprimer ou de faire imprimer en tout ni en partie, aucun des ouvrages de ladite Académie, ni d'en introduire, vendre, ou débiter aucun d'impression étrangére dans notre Royaume, sans le consentement par écrit de ladite Académie, ou de ceux qui auront son droit, à peine contre chacun des contrevenans de trois mille livres d'amende, applicables un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Académie, ou aux Libraires dont elle se sera servie, & à peine aussi de confiscation des exemplaires, & de tous dépens, dommages, & interêts; à condition néanmoins que dans trois mois, à compter de ce jour, ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris; que l'impression de chacun desdits ouvrages de l'Académie sera faite dans

notre Royaume, & non ailleurs ; & qu'elle se conformera, ou ceux qui auront droit d'elle, en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril mil sept cens vingt-cinq ; & qu'avant que de les exposer en vente, il en sera mis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-chér & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur CHAUVELIN ; le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir pleinement & paisiblement ladite Académie, ou ceux qui auront droit d'elle, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin de chacun desdits ouvrages, soit tenuë pour dûëment signifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conseillers & Sécrétaires, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & lettres à ce contraires ; CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris, le treiziéme jour du mois de Février, l'an de grace mil sept cens vingt-huit, & de notre regne le treiziéme.

Par le Roi en son Conseil, SAINSON.

Registré, ensemble la Cession, sur le Registre VII de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, num. 104. *fol.* 98, *con-*

formément aux anciens Reglemens, confirmez par celui du 23 Février 1723. A Paris le 7 Avril 1728. Signé, BRUNET, Sindic.

L'Académie Françoise, par Délibération du 25 Avril 1729, a cédé son Privilége au Sieur Coignard son Imprimeur & Libraire, pour l'impression d'un volume intitulé : *Histoire de l'Académie Françoise, depuis 1652 jusqu'à 1700, par M. l'Abbé* D'OLIVET.

Signé, *l'Abbé* DU BOS, *Sécret. perpét.*

ERRATA.

Page	*Ligne*	*Faute*	*Correction.*
6.	6.	rarda	tarda
23.	17.	*estime*	*estime*
212.	23.	au dessus	au dessous
271.	4.	*plus que les autres*	*plus que tous les autres*
308.	20.	apprennons	apprenons
319.	10.	III, & VI.	II, & VI.
321.	27.	les plus	le plus
323.	27.	*pâle, défiguré*	*tremblant, décoloré*
327.	7.	*Portraits des*	*Portraits* (2) *des*